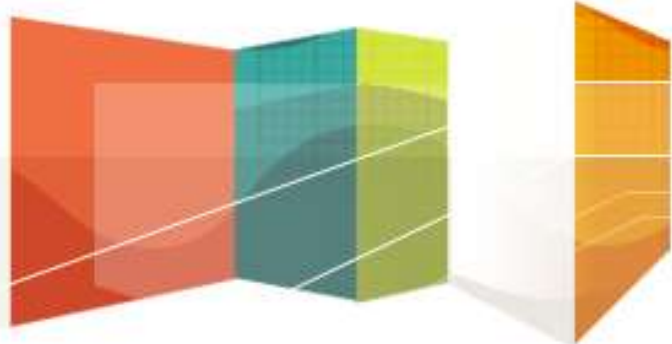


**Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel
régional des Préalpes d'Azur**



**Actualisation et compléments au
diagnostic de l'étude de faisabilité
datant de 2004**

- Diagnostic territorial

Août 2009

Document de travail

Version du 26 Août 2009

Actualisation et compléments au diagnostic de l'étude de faisabilité datant de 2004

Diagnostic territorial



Tour Polygone
265, avenue des Etats du Languedoc
F-34000 MONTPELLIER

www.edater.fr

Tél. : 04 67 02 29 02

Fax : 04 67 79 56 76

botti@edater.fr

carrillo@edater.fr

SOMMAIRE

Préambule	9
1 Contexte et historique de la démarche du projet de PNR des Préalpes d'Azur	11
1.1 Une démarche initiée en 1992.....	11
1.2 Une forte mobilisation des acteurs locaux autour du projet de PNR	11
2 Un territoire cohérent	15
2.1 Le territoire du PNR	16
2.2 Les communes adhérentes au projet de PNR	18
2.3 La liaison avec les territoires limitrophes.....	20
A. Les patrimoines	23
1 Le patrimoine naturel	24
1.1 Une richesse naturelle exceptionnelle.....	24
1.2 Une bonne connaissance des patrimoines du territoire à compléter	27
1.3 Un suivi à mettre en place	28
1.4 Des mesures de protection des espaces naturels existantes mais ne couvrant pas encore tous les enjeux associés à ce territoire	29
1.5 Des problématiques de pressions sur les espaces et espèces	32
1.6 Une prise en compte nécessaire des impacts liés au changement climatique	33
1.7 Une liste d'espaces naturels à intégrer de manière prioritaire dans l'intervention du PNR	33
1.8 Les Préalpes d'Azur au cœur de la trame verte et bleue régionale.....	37
1.9 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	38
2 Le patrimoine géologique	41
2.1 Cartographie.....	41
2.2 Données sommaires sur la paléogéographie.	42
2.3 Esquisse structurale.....	43
3 Les paysages.....	45
3.1 Des paysages et des hommes	45
3.2 « Voyage au pays des ailleurs ».....	45
3.3 Une grande diversité de paysages	48

3.4	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	58
4	Les patrimoines culturels	60
4.1	Préhistoire en Préalpes d'Azur	60
4.2	Réseaux, échanges et peuplement de l'âge du fer à l'Antiquité	61
4.3	Continuités et discontinuités du Moyen Age à nos jours	63
4.4	Les monuments historiques.....	64
4.5	Savoir-faire et produits du terroir	68
4.6	Des particularités linguistiques	68
4.7	Un dynamisme associatif à capitaliser	69
4.8	Des personnages illustres	69
B	Les ressources, leur gestion et leur exploitation	72
1	Les ressources minérales	73
1.1	Mines et Carrières.....	73
2	La ressource en eau	75
2.1	Une ressource abondante	75
2.2	Une bonne qualité des eaux superficielles.....	77
2.3	Quelques points noirs subsistants.....	79
2.4	Une qualité des eaux souterraines partiellement connue	79
2.5	Une forte vulnérabilité des aquifères à la pollution sur la majeure partie du territoire.....	80
2.6	Quatre facteurs déterminants en matière de pollution des eaux	82
2.7	Un entretien des cours d'eau qui ne pose pas de problème particulier	82
2.8	Des outils de gestion de l'eau qui couvrent moins d'un tiers du territoire du projet de PNR	83
2.9	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	88
3	L'assainissement	89
3.1	Assainissement collectif : des points noirs en cours de résorption	89
3.2	Assainissement non collectif : des besoins à l'extrême Ouest.....	94
3.3	Assainissement industriel : des équipements existants, qui pourraient être modernisés	96
3.4	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	97
4	Les Déchets	98

4.1	Des acteurs intercommunaux qui couvrent l'ensemble du territoire	98
4.2	Les équipements : une dynamique de modernisation en marche	102
4.3	Une amorce de sensibilisation à la question des déchets spéciaux (dangereux ou d'activités de soins)106	
4.4	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	107
5	Les ressources énergétiques.....	109
5.1	Globalement peu d'installations productrices d'énergie renouvelable	109
5.2	Des potentialités insuffisamment mobilisées	112
5.3	L'énergie est un enjeu majeur dans les Alpes-Maritimes, des solutions existent	118
5.4	Un développement d'installations productrices d'énergies renouvelables à encadrer.....	124
5.5	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	128
C.	Le développement démographique et urbanistique du territoire.....	131
1	La population.....	132
1.1	Des dynamiques démographiques, localisées	132
2	Le développement urbanistique du territoire	136
2.1	Des directives cadrant le développement de l'urbanisation	136
2.2	Des dynamiques d'urbanisation antérieures aux démarches de planification urbaine	144
2.3	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	148
3	Mobilités et déplacements.....	151
3.1	Un réseau exclusivement routier, développé mais peu connecté.....	151
3.2	La voiture unique mode de transport du territoire : un trafic en hausse.....	151
3.3	Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire	152
3.4	Une offre de transport en commun insuffisante	155
3.5	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	155
4	Risques, pollutions, nuisances.....	157
4.1	Un territoire sujet à une multiplicité de risques naturels	157
4.2	Les risques industriels	159
4.3	Les nuisances, pollutions lumineuses et sonores.....	159
4.4	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	160

1	Les activités économiques globales.....	162
1.1	Des activités fortement concentrées sur la frange Sud du territoire	162
1.2	Une légère surreprésentation des secteurs du bâtiment et de l'agriculture	164
1.3	Une répartition très disparate des établissements par secteur d'activité sur les communes du territoire.....	167
1.4	Des activités commerciales et de services fortement concentrées en partie Sud du territoire.....	169
2	Les activités artisanales	170
2.1	Un secteur artisanal dynamique et plus représenté qu'au niveau départemental	170
2.2	Un secteur artisanal fortement fragilisé dans les petites communes, notamment situées au Nord du territoire.....	176
2.3	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels ...	181
3	L'agriculture.....	185
3.1	L'agriculture dans le territoire	185
3.2	Des types de cultures et des terroirs différents.....	187
3.3	Les productions du territoire des Préalpes d'Azur.....	188
3.4	L'installation agricole.....	198
3.5	Le foncier agricole.....	198
3.6	L'agriculture biologique	204
3.7	Les perspectives d'évolution (PAC notamment).....	Erreur ! Signet non défini.
4	Une forêt omniprésente mais peu valorisée	205
4.1	Description générale	205
4.2	Propriétaires et gestion	205
4.3	Exploitation et commercialisation du bois	205
4.4	Pastoralisme et autres exploitations de la forêt	207
4.5	Risque incendie.....	207
4.6	Rôle social de la forêt.....	210
4.7	Biodiversité et paysages forestiers.....	210
4.8	Les principaux acteurs de la forêt.....	211
4.9	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels ...	213
5	Les activités traditionnelles	215
5.1	La chasse	215

5.2	La pêche.....	215
6	Le tourisme et les loisirs.....	217
6.1	Une offre touristique distincte de l'offre littorale	217
6.2	Une offre d'hébergement déficiente	220
6.3	Une demande touristique en mutation, vers un tourisme de qualité.....	223
6.4	Analyse qualitative de la fréquentation touristique des Alpes D'Azur	225
6.5	Les Préalpes d'Azur, un territoire sans stratégie touristique	229
6.6	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	231
7	Les activités de pleine nature	235
7.1	Une offre d'activité multiple attirant un public local et international.....	235
7.2	Un secteur majeur pour la spéléologie et l'escalade	235
7.3	Une fréquentation importante et en augmentation sur les sites majeurs mais qui reste méconnue dans l'ensemble	236
7.4	Une minorité de pratiquants affiliés	237
7.5	Une démarche de suivi des sites et des pratiques en cours, mais partielle	237
7.6	Un usage réglementé et partagé.....	237
7.7	Des activités néanmoins confrontées à des conflits d'usage.....	238
7.8	Des fédérations actives en matière de connaissance des patrimoines naturels.....	238
7.9	Des espaces de pleine nature attirant d'autres pratiques	238
7.10	Une filière activités de pleine nature peu structurée	239
7.11	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels	240
8	Emploi, insertion, formation.....	243
8.1	Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, la formation et l'insertion.....	243
8.2	Un territoire multipolarisé en terme d'emplois.....	243
8.3	Un emploi local faible tant en terme quantitatifs que qualitatifs	244
8.4	Des demandeurs d'emplois peu qualifiés	244
8.5	Des initiatives existantes en matière d'insertion	245
8.6	Une offre de formation principalement située en dehors du territoire	245
8.7	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	245
E	L'animation éducative et culturelle du territoire	247

1	L'éducation au territoire et au développement durable	248
1.1	Un territoire proposant une multiplicité de thématiques pour l'éducation et la sensibilisation du public	248
1.2	De nombreux enfants à éduquer sur le territoire... et sur le littoral.....	249
1.3	Un enjeu de sensibilisation des visiteurs au respect du territoire	249
1.4	Le moyen de créer un lien entre le territoire et le littoral.....	250
1.5	De nombreuses structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement	250
1.6	Une intervention ponctuelle et peu coordonnée sur le territoire des Préalpes d'Azur	252
1.7	Des structures fragiles demandant un soutien.....	253
1.8	Une complémentarité à trouver avec le PNR	253
1.9	Une stratégie et des projets collectifs à structurer	253
1.10	Un potentiel non utilisé en matière d'accueil et de séjours éducatifs	254
1.11	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels	255
2	L'offre culturelle	257
2.1	Deux types d'offre culturelle coexistent.....	257
2.2	Un programme départemental d'ampleur : les Estivales.....	261
2.3	Une offre culturelle déséquilibrée, un manque de moyens pour les territoires ruraux	263
2.4	Un Parc soutien et coordonnateur.....	263
2.5	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels...	265
3	Bibliographie	267
3.1	Webgraphie	269

Préambule

« Imaginer ensemble un avenir commun » - Lionnel LUCA – Député – réunion cantonale de Vence - 27 février 2009

Le contexte de réalisation du document de diagnostic

Le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a pour objectif de présenter sa candidature à la labellisation Parc Naturel Régional début 2010.

La démarche de création d'un PNR prévoit la réalisation de 3 documents obligatoires complétés par une synthèse :

- **un diagnostic de territoire faisant état de la situation patrimoniale, culturelle, sociale et économique (le présent document) ;**
- le projet de charte, qui est le projet de territoire pour les douze prochaines années ;
- le plan de Parc, qui illustre spatialement les mesures et les orientations de la charte ;
- les annexes.

Une réécriture du diagnostic de 2004

Le dossier de candidature du territoire des Préalpes d'Azur au label PNR doit comporter un document de diagnostic territorial détaillé, présentant à la fois les principaux patrimoines en présence et les différentes dynamiques d'évolution du territoire (démographie, urbanisation, ...).

A cet égard, l'Article R.333.3 du code de l'environnement relatif aux PNR précise : « La charte est établie à partir d'un diagnostic comprenant un inventaire de la situation culturelle, sociale et économique du territoire, en fonction des enjeux en présence ».

En l'état, l'étude de faisabilité de 2004 ne répondait que partiellement aux exigences des instances de validation des candidatures au niveau national. En effet, la plupart des données compilées dans ce document sont antérieures à 2004. Par exemple, les données démographiques datent du recensement de 1999, il était donc indispensable que le document qui sera présenté début 2010 soit actualisé dans la mesure des nouvelles données disponibles notamment sur la base de recensements plus récents.

Par ailleurs, l'information contenue dans ce document était insuffisamment approfondie sur de nombreuses thématiques.

Au départ, la contribution d'EDATER au diagnostic territorial consistait en l'actualisation et l'apport de compléments rédactionnels au diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité de 2004. Du fait de l'importante des manques constatés chemin faisant, le travail présenté plus avant constitue plus une réécriture du diagnostic partagé réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée par les bureaux d'étude Biotope et CRP Consulting, finalisée en Août 2004.

Les objectifs du diagnostic

Dans ce contexte, le diagnostic du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a plusieurs objectifs :

- mettre à jour la connaissance du territoire pour mieux identifier ses caractéristiques, les enjeux majeurs en matière de protection, de développement et d'aménagement,
- aider à ajuster la stratégie du territoire dans la définition des orientations prioritaires et actions de la future charte,
- contribuer également à mesurer les évolutions et dynamiques en présence de ces 10 à 20 dernières années ,

La démarche de travail

L'élaboration de ce diagnostic s'est appuyée sur :

- la contribution de nombreux techniciens et experts des différents champs thématiques étudiés ;
- de nombreuses études et bases de données ;
- un apport des partenaires socio-professionnels lors des réunions de commissions ou sous-commissions,
- des contributions écrites ou orales des habitants, des associations, etc ... dans le cadre de réunions de terrain, de l'enquête réalisée auprès des socio-professionnels, des forums territoriaux, ...

1 Contexte et historique de la démarche du projet de PNR des Préalpes d'Azur

1.1 Une démarche initiée en 1992

Dix ans après la première initiative de 1992, visant la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur le territoire des 21 communes des cantons de Saint-Auban et de Coursegoules, le projet de création d'un PNR était relancé.

C'est l'idée d'un projet de développement territorial durable et ambitieux permettant de marquer le territoire des Préalpes d'Azur d'un label reconnu au niveau national qui a motivé les élus à faire renaître le projet.

Sur ce territoire fragile, au patrimoine naturel, culturel, paysager exceptionnel, la création de ce PNR apparaît comme l'outil de gestion le mieux adapté¹.

Conscients des exigences en terme de qualité territoriale que demande une candidature au label PNR, les élus engageaient donc une réflexion visant à définir le territoire pertinent pour lancer une telle initiative.

→ En décembre 2002, réunis à Coursegoules, tous les élus présents décident à l'unanimité, de solliciter le Président du Conseil Régional PACA, pour lancer une étude d'opportunité sur le territoire du Pays d'Accueil Provence 06. Cette demande est appuyée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

De janvier à décembre 2004, est effectuée l'étude de faisabilité pour la création d'un PNR sur le territoire du massif des Préalpes de Grasse. Le périmètre retenu pour la création du PNR comprend 49 communes.

→ Le 21 décembre 2007, la Sous-Préfecture de Grasse notifie les statuts du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur intégrant 45 communes, 6 EPCI, le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le 11 février 2008 a lieu la 1^{ère} réunion du Comité Syndical, en présence de tous les délégués des communes, des EPCI, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et du Conseil Régional PACA.

Aujourd'hui le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur compte 47 communes adhérentes.

1.2 Une forte mobilisation des acteurs locaux autour du projet de PNR

Dès le lancement du projet, connaissant l'attachement de leurs habitants à leur territoire, les élus des communes impliquées dans la démarche ont souhaité mettre la concertation et la démocratie participative au centre de ce projet.

A cet effet, différentes réunions d'information ont été organisées.

Une démarche intégrant l'information du grand public sur le projet de PNR

- Le 6 septembre 2003, la première réunion d'information publique sur le projet de PNR a permis d'informer 300 habitants sur l'intérêt de ce projet pour leur territoire.

¹ Conclusions de l'étude de faisabilité finalisée en décembre 2004.

- Le 14 février 2004, 260 personnes assistent à la présentation d'un pré-diagnostic de l'étude de faisabilité engagée sur un périmètre de 49 communes.
- Le 15 mai 2004, a lieu la dernière réunion d'information publique avec pour objectif la restitution de l'étude de faisabilité.

Plus récemment, durant la démarche de concertation pour la rédaction de l'avant-projet de charte 3 Forums Territoriaux ont été organisés.

Le premier (13 janvier 2009) réunissait les acteurs socioprofessionnels du territoire et faisait suite à une enquête d'ampleur réalisée auprès de ce public. 500 questionnaires ont en effet été envoyés pour une centaine de retours. 120 socioprofessionnels étaient présents à cette réunion.

Le second (13 mars 2009) précédait le lancement des premières séries de commissions thématiques. Il a réuni plus de 200 personnes au Palais des Congrès de Grasse.

Enfin, un troisième Forum Territorial a réuni, le 15 juin 2009, le grand public afin de présenter la 1^{ère} trame de la stratégie du projet de PNR des Préalpes d'Azur.

Les réunions cantonales élus / habitants

Parallèlement à l'organisation des Forums, marquant les étapes et l'avancement de la démarche, le Syndicat Mixte a organisé des réunions cantonales visant à présenter le projet de PNR aux habitants du territoire et à recueillir leurs attentes et leurs éventuelles questions ou propositions.

Environ 800 habitants ont participé aux 8 réunions cantonales qui se sont déroulées du 31 Janvier au 6 Mars 2009.

Les commissions et sous commissions thématiques

Afin de recueillir l'avis du plus grand nombre et de travailler avec les acteurs du territoire, des commissions et sous commissions thématiques ont été organisées (55 réunions au total) :

- Les commissions thématiques, au nombre de 4 (Patrimoines naturels et biodiversité – Ressources naturelles, risques naturels et énergies – Patrimoines, vie culturelle et sociale, aménagement du territoire – Développement économique durable) se sont réunies à 3 reprises (13 mars, 17 avril et 15 juin 2009).
- Les 13 sous commissions thématiques se sont réunies à 3, voire pour certaines, à 4 reprises. Elles ont été animées par des élus et des techniciens référents dans leur domaine de compétence.

Dans le même temps, un site internet a été créé <http://www.pnr-prealpesdazur.fr/> afin de permettre une diffusion large des éléments et des documents concernant le projet de PNR des Préalpes d'Azur, de communiquer sur le projet de territoire des Préalpes d'Azur, d'informer les élus, habitants, socioprofessionnels des dernières nouveautés, initiatives concernant l'avancée du projet...

Des élus porteurs de la démarche et intéressés par la culture PNR

Diverses actions ont été menées visant à sensibiliser les élus des communes participants au projet aux problématiques des PNR.

- En octobre 2002, un voyage d'études visant à sensibiliser les élus² à la nécessité d'un tel projet sur leur territoire est organisé dans le PNR du Haut Languedoc.
- En janvier 2003, une délégation du Pays d'Accueil Provence 06 et du Conseil Général des Alpes Maritimes rencontre les responsables du PNR du Queyras.
- 4 réunions sont aussi organisées en 2006, afin de présenter aux élus du territoire, toute la procédure administrative du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur.

Les élus du Syndicat Mixte se sont fortement mobilisés pour la démarche de concertation. Ils ont notamment animés les réunions cantonales après avoir bénéficié d'une formation sur les PNR, leur fonctionnement, leurs moyens et leurs missions.

Ils ont aussi été présents pour animer et/ou participer aux commissions et aux sous commissions thématiques.

Un travail de mobilisation des acteurs du territoire qui trouve un écho important

Jusqu'en 2004, une lettre d'information élaborée par le SIVU Pays d'Accueil Provence 06, était éditée en 2500 exemplaires, et adressée aux acteurs locaux : socioprofessionnels, population, fédérations, mairies... Toutes les informations et événements concernant le projet de PNR y sont référencés. En 2009, 2 lettres d'information ont été éditées par le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur pour informer les habitants, élus... du projet (1) et de la concertation (2) dans le cadre du projet de PNR. Une plaquette a également été éditée dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, à l'occasion d'une manifestation sportive, l'Iron Man de Nice, qui s'est déroulée en partie sur le territoire des Préalpes d'Azur, l'objectif étant de sensibiliser le public au patrimoine sensible de ce territoire et à sa préservation.

Depuis 2004, les occasions de mobiliser et de faire participer les forces vives du territoire au projet de Parc se sont multipliées :

- Le 31 mars et le 1er avril 2004, trois ateliers « ressources - identité – projet » sont proposés à une centaine de personnes (socioprofessionnels, associations, comités, fédérations.).
- Du 23 au 25 mai 2005, les agriculteurs des cantons de Saint Auban et de Coursegoules organisent³ un voyage d'études dans le PNR des Volcans d'Auvergne. Au cours de ce voyage, rencontres et visites sont organisées avec les techniciens, élus, agriculteurs et éleveurs du territoire.
 - ➔ en 2006 est créée l'Association des Agriculteurs du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. Les différentes étapes de création d'un PNR et le rôle qu'elle peut jouer dans ce projet ont été présentés aux membres de l'association à l'occasion d'une réunion d'information. Cette association est toujours active.
- Le 9 septembre 2006, une réunion d'information réunit les présidents des 49 sociétés de chasse du territoire, majoritairement mobilisés.

En janvier 2009, s'est créée l'association des Amis du Parc du PNR des Préalpes d'Azur, présente tout au long de la concertation.

Durant la démarche de concertation, outre le Forum Territorial dédié aux socioprofessionnels ainsi que l'enquête déjà citée, l'implication des socioprofessionnels dans la démarche a été très importante (présence systématique aux commissions et sous commissions, expression d'un intérêt fort pour la démarche dans un état d'esprit très favorable à ce projet de PNR, ...).

² Etaient présents les élus des deux cantons et des communes limitrophes, ainsi que des représentants du Conseil Général des Alpes-Maritimes, du Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur, des délégations de l'agriculture, de l'élevage et de la chasse.

³ En partenariat avec le Pays d'Accueil Provence 06, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Il nous apparaît indispensable, en introduction de ce diagnostic de territoire, de faire ressortir ce qui constitue l'un des traits de caractère des Préalpes d'Azur, l'une de ses particularités, c'est à dire l'ampleur de l'adhésion de ses acteurs au projet de Parc Naturel Régional, leur volonté de s'impliquer dans ce projet dans l'optique de faire évoluer positivement ce qui le constitue : ses patrimoines, sa culture, sa qualité de vie mais aussi cette dynamique sociale et économique qui tend à ralentir dans certaines communes du territoire.

Des craintes et certaines réticences à un projet de PNR, potentiellement porteur de contraintes supplémentaires, ont certes émergés mais elles n'ont marqué que de manière très superficielle la démarche et ont été rapidement effacées.

Les habitants des Préalpes, situés dans un territoire méconnu pourtant porteur, comme nous le verrons plus avant dans le diagnostic patrimonial, de richesses d'intérêt régional voire national, expriment aujourd'hui une réelle attente autour d'un projet qui permettrait de préserver mais aussi de valoriser un territoire qu'ils estiment de grande valeur notamment pour les plus anciens, qui ont assisté à la déprise démographique, économique et sociale de leur territoire. C'est cette dynamique qu'ils veulent, à travers le projet de PNR, aujourd'hui retrouver.

DOCUMENT DE TRAVAIL

2 Un territoire cohérent

Le périmètre du projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a été déterminé à partir du croisement de critères écologiques, paysagers, géomorphologiques, sociaux, économiques et culturels. Il présente une cohérence globale, mais peut également se décliner en entités paysagères et socio-économiques.

L'originalité et la cohérence de ce territoire tiennent notamment dans sa géomorphologie. L'ensemble du territoire forme une unité composée d'écaillles jurassiques calcaires allongées d'Est en Ouest que suit l'orientation des vallées. Cette orientation Est-Ouest est particulière car toutes les autres vallées des Alpes-Maritimes sont orientées Nord-Sud (l'hydrographie intimement liée au relief suit cette orientation Est-Ouest et constitue aussi une exception). Cela se traduit par :

- Des différences entre adret et ubac très marquées. Ainsi, pour la Montagne de l'Audoubert, un important contraste oppose le flanc méridional, abrupt et désertique, à l'ubac couvert d'une hêtraie-sapinière et d'une forêt de pin sylvestre.
- Des paysages particuliers : relief asymétrique avec des adrets abrupts et des ubacs en pente douce, écaillles calcaires Est-Ouest (Gars, Séranon...), nombreuses cluses (Aiglun, Saint-Auban, Sigale...)



Source : photos de Françoise DUBOIS – Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur

- Des villages accrochés aux promontoirs sur les flancs Sud
- Cette morphologie a toujours influencé les axes de déplacements et donc l'organisation du territoire et son histoire. Sa topographie particulière et ses reliefs difficiles à franchir ont exclu le massif des flux de circulations commerciaux. En conséquence, ce territoire a principalement développé une activité agricole d'auto-suffisance.

La vie du territoire est fortement tournée vers les villes de Grasse, de Vence, de Carros et de Nice et vers la technopole de Sophia-Antipolis qui sont les centres de bassins de services et d'emploi. Il existe des pôles de services intermédiaires sur le territoire : Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Auban, Coursegoules, Roquesteron... Les communes de Saint-Antonin, La Penne, Ascros sont orientées vers Puget-Théniers ou Entrevaux. Le territoire ne subit que très peu l'attractivité de Castellane, il entre globalement dans la même logique de pôle de services et de bassin d'emploi.

Le sentiment d'appartenance à une entité commune est fortement marqué sur le territoire. Ce sentiment est issu d'une histoire commune, de pratiques socio-économiques proches (agriculture de montagne, peu d'industries...),

d'usages de l'espace commun (activités de pleine nature, chasse, pêche...). Le tout donne aux habitants le sentiment d'un territoire partagé.

En effet le territoire est clairement distinct de la zone côtière et du moyen pays, qui se caractérisent par une urbanisation forte et une activité économique très développée.

La crête de l'Estéron forme un obstacle naturel qui limite fortement les liens entre le territoire du PNR et les vallées Nord-Sud du Cians, de la Tinée ou du Haut Var. De même il n'existe que très peu de liaisons entre les Préalpes d'Azur et la rive Est du Bas Var.

Enfin, rappelons que l'ensemble des territoires limitrophes du PNR est structuré en Pays, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations ou PNR. Le périmètre proposé respecte les limites de ces territoires de projets et ne vient se superposer à eux que lorsque cela est justifié par des enjeux de gestion de l'espace et de cohérence territoriale.

2.1 Le territoire du PNR

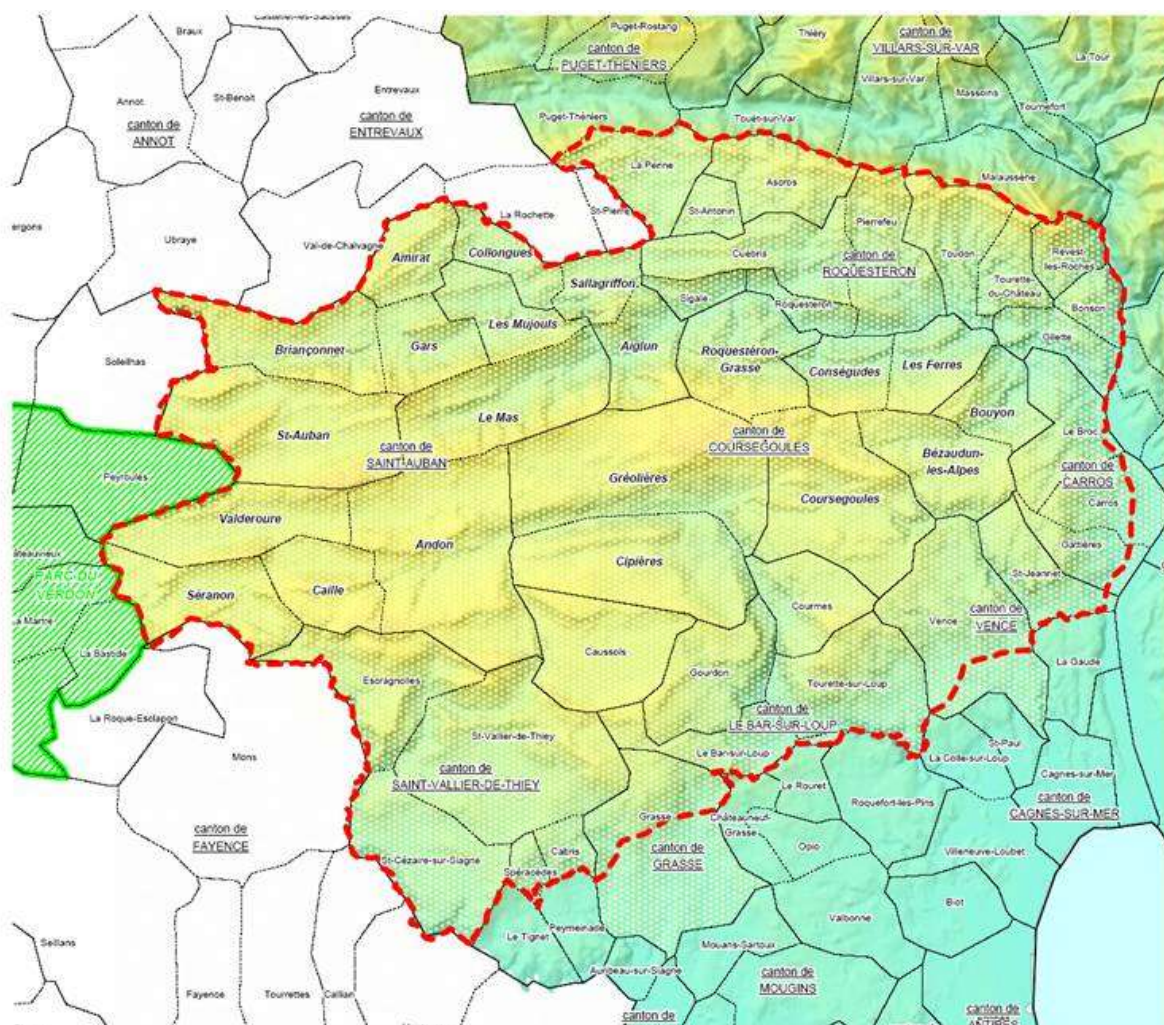
Le territoire est constitué de **49 communes⁴, 99 000 hectares et environ 72654 habitants⁵**. La logique de PNR nous amène à proposer un territoire qui contrebalance le poids des espaces sururbanisés du littoral azuréen. Ainsi, bien qu'une approche paysagère entraîne l'insertion des parties naturelles de certaines communes urbaines, les espaces trop urbanisés ont été exclus du périmètre d'étude.

Seules les parties naturelles des communes de Grasse, de Vence et de Carros sont incluses dans le périmètre proposé.

Périmètre du Projet de PNR des Préalpes d'Azur

⁴ Liste en annexe

⁵ Un ratio est utilisé pour pondérer l'impact des communes de Grasse, Vence et Carros dans la population totale dans la mesure où seule leur partie peu urbanisée sera intégrée dans le Parc.



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR

Périmètre d'étude du projet

Communes du projet



— Limite de commune
— Limite de canton
— Limite de département
— Limite de région

Sources :
DEDDA - SENF
Fond ©IGN - R120®

Région
Direction des
Systèmes d'Information
Service Analyse Spatiale
10/04/2006
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2.2 Les communes adhérentes au projet de PNR

Aujourd'hui, 47 communes adhèrent au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur.

Courmes et Conségudes, sont incluses dans le périmètre du projet de PNR mais n'adhèrent pas au Syndicat Mixte de préfiguration à ce jour.

Liste des 47 communes adhérentes au projet de PNR des Préalpes d'Azur

COMMUNES	
AIGLUN	LA PENNE
AMIRAT	LE BROC
ANDON	LES FERRES
ASCROS	LE MAS
BAR SUR LOUP	LES MUJOULS
BEZAUDUN	PIERREFEU
BONSON	REVEST LES ROCHES
BOUYON	ROQUESTERON
BRIANCONNET	ROQUESTERON GRASSE
CABRIS	SAINT ANTONIN
CAILLE	SAINT AUBAN
CARROS	SAINT CEZAIRE
CAUSSOLS	SAINT JEANNET
CIPIERES	SAINT VALLIER
COLLONGUES	SALLAGRIFFON
COURSEGOULES	SERANON
CUEBRIS	SIGALE
ESCRAGNOLLES	SPERACEDES
GARS	TOUDON
GATTIERES	TOURETTE DU CHÂTEAU
GILETTE	TOURETTES SUR LOUP
GRASSE	VALDEROURE
GREOLIERES	VENCE
GOURDON	

L'aire d'influence

Une aire d'influence, indissociable du projet de PNR, est constituée de l'ensemble des communes qui seront partenaires de la démarche. Elle se compose de 2 types de communes :

2.2.1 Les communes rurales partenaires

Au Nord et à l'Ouest du périmètre, se situent des communes aux caractéristiques socio-économiques proches de celles du PNR.

A l'Ouest, dans les départements du Var et des Alpes de Haute Provence, sont situées des communes avec des enjeux similaires, des caractéristiques géomorphologiques proches et des entités socio-économiques et culturelles cohérentes.

Au Nord, un espace avec des caractéristiques socio-économiques proches et des enjeux de développement similaire. Cet espace est enclavé entre le Parc National du Mercantour et le PNR en projet. Il est constitué d'espaces naturels et paysagers riches et de qualité (la Moyenne Vallée du Var, Daluis, Puget-Rostang, Ilonse, ...).

Ces espaces sont confrontés à des enjeux de développement proches de ceux des communes du PNR, elles ont également des enjeux voisins de gestion de l'espace et des ressources. Elles pourront donc être des partenaires privilégiés.

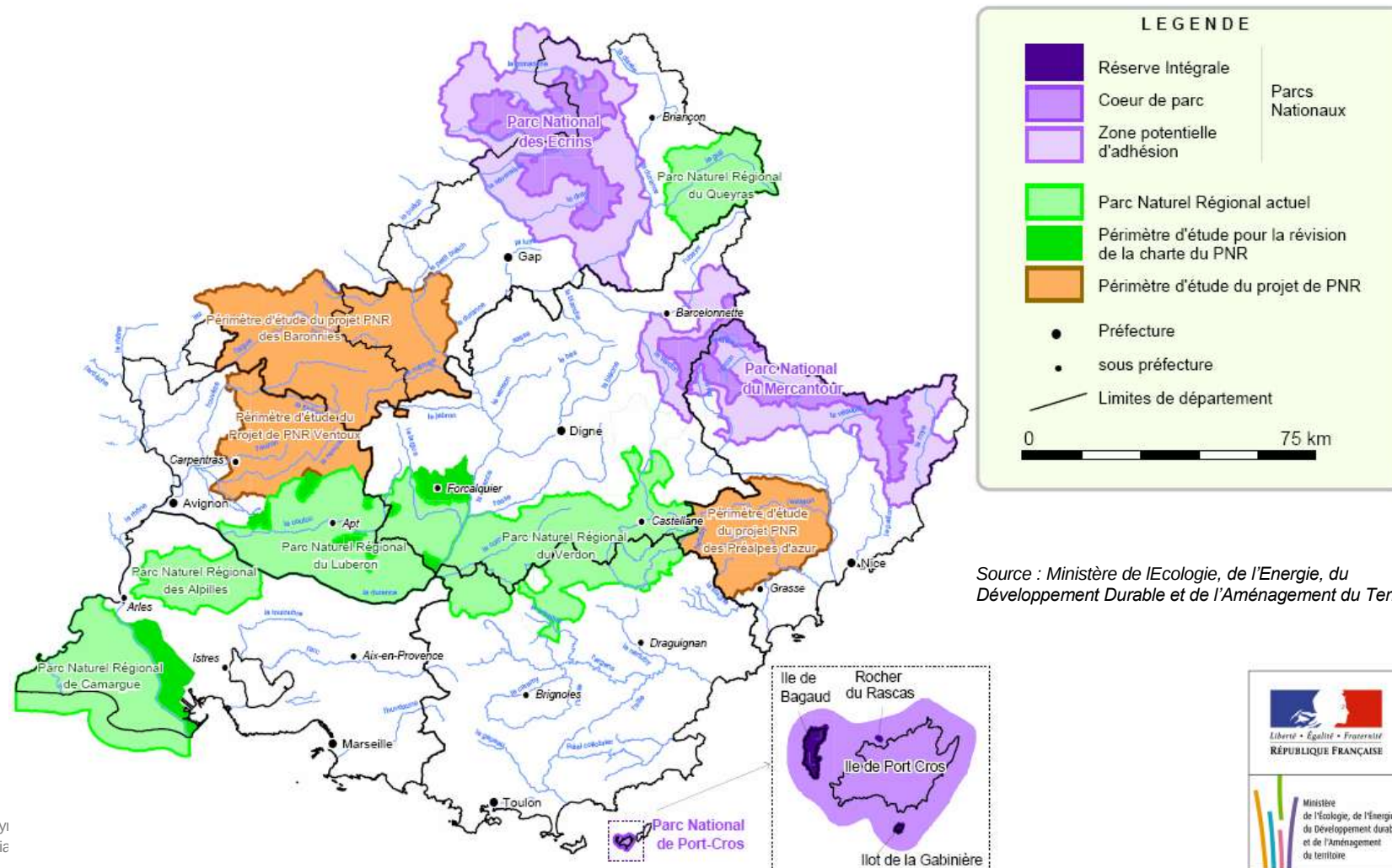
DOCUMENT DE TRAVAIL

2.3 La liaison avec les territoires limitrophes

Le territoire du Parc Naturel Régional ne doit pas être perçu comme fermé sur lui-même mais bien au contraire, il doit **être porteur d'un projet ouvert sur les territoires qui l'entourent**. La structure de gestion du Parc sera donc amenée à entretenir des relations partenariales avec les territoires limitrophes qui constitueront son aire d'influence.

Protections de la nature : Parcs nationaux (PN) et régionaux (PNR) dont projets

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



2.3.1 Les relations avec le Pays « Alpes d'Azur Mercantour »

Le Pays des Alpes d'Azur Mercantour est concerné par le projet de PNR puisque 3 communes de son territoire sont également incluses dans le périmètre d'étude. **Le Pays sera signataire de la Charte et devra veiller à ce que sa Charte de Pays soit compatible avec la Charte du PNR sur la partie commune.**

2.3.2 La cohérence avec le PNR du Verdon

Le PNR Verdon présente des problématiques similaires au Parc des Préalpes d'Azur.

Les deux territoires étant limitrophes **des actions communes sont à envisager**. Une convention pourrait être passée entre les deux PNR pour préciser la nature de leurs relations.

2.3.3 Les relations avec les Villes Portes

Le Parc Naturel Régional est bordé au Sud par une série de villes fortement urbanisées qui, pour cette raison, ne peuvent pas intégrer le territoire de projet. Pourtant ces communes limitrophes entretiennent des relations privilégiées avec les communes du PNR de par leur histoire et parce qu'elles sont souvent les pôles attractifs des bassins de services et d'emploi.

Ces villes bénéficient généralement d'une renommée importante, notamment Grasse, Vence ou Saint Paul de Vence. Les autres communes, bénéficient également d'une activité touristique importante. **Des partenariats touristiques peuvent être envisagés**, les communes urbaines pouvant valoriser la proximité d'un PNR, les communes du PNR bénéficiant des touristes présents. Des actions communes peuvent donc être réalisées.

D'autres thèmes de partenariat peuvent être développés, par exemple autour des déplacements, de la gestion de l'eau ou encore de la gestion des espaces naturels.

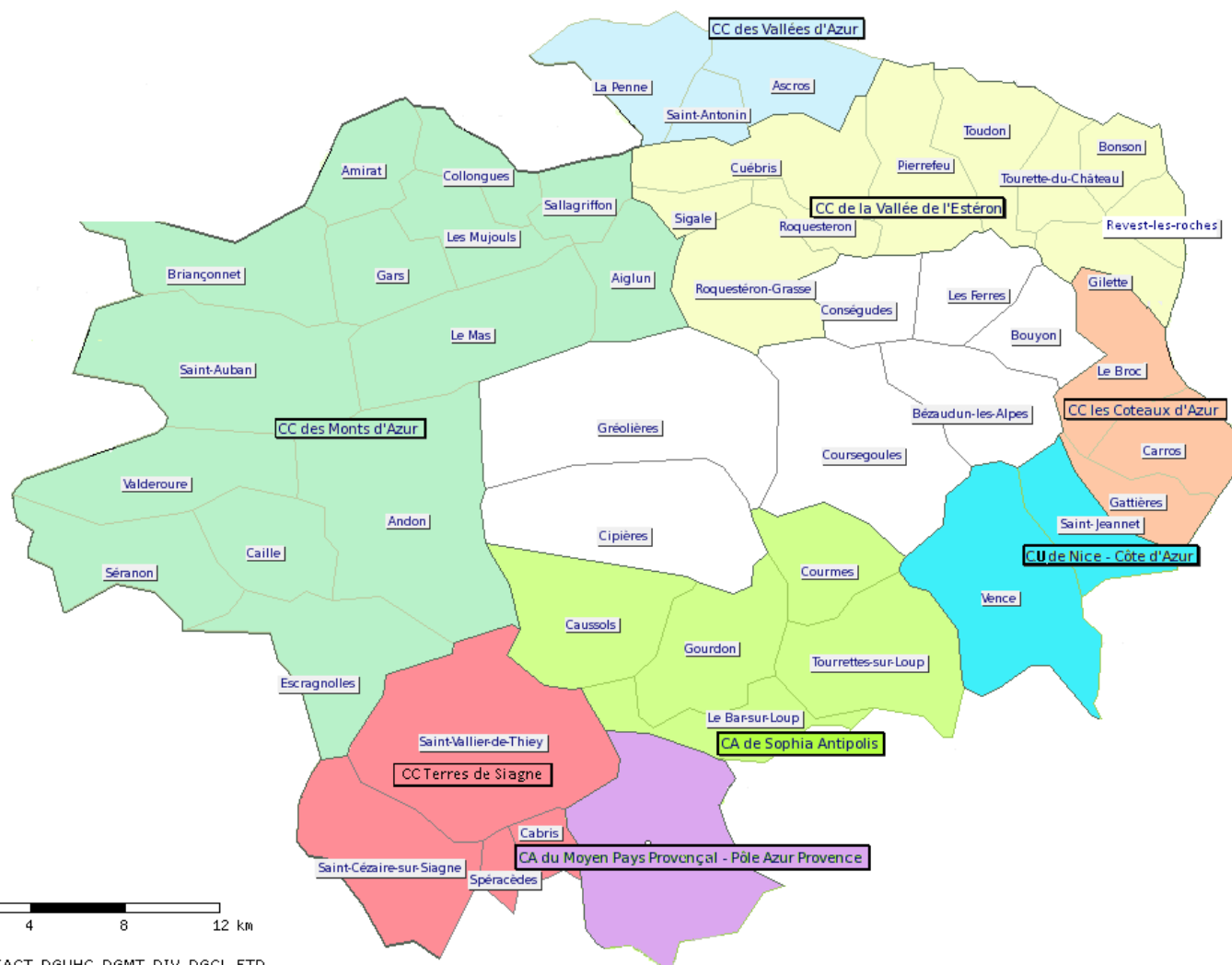
2.3.4 Des partenariats avec les villes limitrophes « l'aire d'influence »

Un nombre important de communes rurales, au nord et à l'ouest du territoire, sera un partenaire privilégié du PNR sans en être adhérent. Les opérations de gestion de l'espace, de gestion de l'eau ou même d'animation économique ne doivent pas toujours se circonscrire au périmètre strict du PNR. **Des conventions au cas par cas devront donc être établies** avec ces communes qui bénéficieront de la proximité du Parc Naturel Régional. Dans cette logique, une convention de partenariat a été signée avec la commune du Val de Chavagne dans les Alpes de Haute Provence,

2.3.5 Les relations avec les Communautés d'Agglomération du Littoral

Les Communautés d'Agglomération de Sophia Antipolis et du Pôle Azur Provence et la Communauté Urbaine de Nice-Côte d'Azur sont concernées par le projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur car le périmètre d'étude inclut une ou plusieurs communes de chacune d'entre elles. Dès lors, ces Communautés d'Agglomération seront des partenaires à part entière de la démarche de PNR. Cela suppose que **les Chartes de développement des Agglomérations et la Charte du PNR soient compatibles**. De plus, **une analyse fine de la répartition des subventions dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région** devra être réalisée de façon systématique. Il faut en effet éviter des contradictions ou des financements doubles.

Etablissements publics de coopération intercommunale sur le territoire des Préalpes d'Azur



Sources : DIACT, DGUHC, DGMT, DIV, DGCL, ETD
Intégration : CETE de Lyon
Découpage administratif : GéoFLA® - ©IGN - PARIS 2007
© Camptocamp SAS

Source : Observatoire de la DIACT, modifications par Edater

A. Les patrimoines

1 Le patrimoine naturel

1.1 Une richesse naturelle exceptionnelle

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel, prévu par l'art. L411-5 du Code de l'Environnement réalisé par le Ministère de l'Environnement souligne que le département des Alpes-Maritimes tient une place à part et que son intérêt biologique est mondialement connu. Ainsi : "le nombre et la diversité d'origine des espèces végétales qui y sont recensées (...) ont même conduit certains phytogéographes à considérer ce département comme une unité biogéographique à part entière." Ce département fait parti de l'un des 10 hotspots régionaux de la région méditerranéenne et « représente le plus important centre d'endémisme de l'arc alpin » (MEDAIL Frédéric ; DIADEMA Katia- 2006).

Le territoire des Alpes-Maritimes par ses reliefs marqués (du niveau de la Mer Méditerranée à 3297m à la Cime de l'Argentera), sa proximité de la mer (facteurs de diversification des climats), sa géologie variée (facteur de diversification des sols), et les influences humaines, héberge des écosystèmes très variés.

Le territoire des Préalpes de Grasse et de la vallée de l'Estéron, au carrefour des influences méditerranéenne et alpine et où subsiste une activité agro-pastorale extensive, témoigne de cette richesse floristique et faunistique, de cette diversité d'habitats naturels et de niches écologiques, et accueille de nombreuses espèces endémiques.

1.1.1 Espèces, habitats emblématiques

Le territoire des Préalpes d'Azur offre des habitats naturels encore relativement bien préservés et diversifiés qui permettent la présence d'espèces généralement en nette régression sur l'ensemble de leur aire de répartition du fait de la perte de leur habitat, mais qui trouvent ici des conditions stationnelles favorables :

- La Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*), espèce rare en France uniquement présente en région Provence Alpes Côte d'Azur. Le périmètre des Préalpes d'Azur abrite toutes les stations de Vipères d'Orsini des Alpes Maritimes qui s'avère être la population la plus vaste de France. Il s'agit de plus des stations les plus basses en altitude connues de France.
- L'hydromante de Strinati (*Hydromantes strinati*), espèce endémique très discrète et très sensible à la perturbation de son habitat.
- L'écrevisse à Pied Blanc (*Austropotamobius pallipes*), espèce en constante régression sur le territoire national mais qui connaît une nette expansion dans le département des Alpes-Maritimes et dans les cours d'eau du périmètre étudié (Siagne, Loup, Cagne, Estéron). Il s'agit d'un très bon indicateur biologique de l'état écologique du milieu aquatique.

La présence de certaines espèces à forte valeur patrimoniale reste à confirmer :

- La Loutre (*Lutra lutra*), espèce disparue des Alpes-Maritimes. Une observation d'un juvénile dans le Cagne en 2000, laisserait présumer que cette espèce pourrait encore être présente dans ce département et au cœur du territoire des Préalpes d'Azur.
- Le Bruant mélanocéphale (*Emberiza melanocephala*) : le 1^{er} cas avéré de reproduction de cette espèce en France a été noté en 2000 et 2001 à Cipières. Cette espèce n'a plus été observée nicheuse dans les Alpes Maritimes après 2001.

Les Préalpes d'Azur abrite de nombreuses espèces végétales de fort intérêt patrimonial (92 espèces végétales protégées aux niveaux national ou régional, et/ou inscrites au livre Rouge de la Flore menacée de France et/ou endémiques). Notons également la présence de **40 espèces floristiques endémiques s.l, parmi lesquelles, pour ne citer que les plus emblématiques :**

- *Campanula albicans* (Buser) Engler : endémique française de la vallée de l'Estéron, à aire de répartition mondiale entièrement dans le territoire des Préalpes d'Azur.
- *Erodium rodiei* (Br.-Bl.) Poirion : endémique française des Préalpes provençales. Le Pas de la Faye, situé dans le PNR, abrite la grande majorité des populations mondiales d'*Erodium rodiei*.
- *Leucojum nicaeense* Ardoino : endémique des Alpes-Maritimes présent à Saint-Jeannet et au Col de Vence pour le territoire qui nous intéresse, stations qui constituent la limite ouest de son aire de répartition.

La richesse patrimoniale exceptionnelle de ce territoire se traduit également par la présence de **48 habitats d'intérêt communautaire et de 10 habitats communautaires prioritaires** parmi lesquels **1 habitat endémique des Préalpes du Sud** « Pelouses à Fabacées des crêtes ventées et des plateaux karstiques des Préalpes méridionales du *Genistion lobelli* ».

1.1.2 Cortèges patrimoniaux

Les Préalpes d'Azur constituent un ensemble biogéographique tout à fait unique qui permet la présence de cortèges remarquables :

- 22 espèces de chiroptères sont présentes sur ce territoire sur les 29 espèces présentes en PACA et les 35 espèces présentes en Europe (soit 63% des espèces européennes et 76% des espèces régionales de chiroptères).
- Présence du Loup (*Canis lupus lupus*), et du Lynx (*Lynx lynx* - 1ère donnée certifiée par le Réseau Lynx pour les Alpes-Maritimes à Cipières en 2002).
- Présence de nombreux rapaces diurnes et nocturnes : Faucon Pèlerin, Grand Duc d'Europe, Circaète Jean le Blanc, Aigle Royal, Chouette de Tengmalm, Chouette chevêche, Busard des roseaux, Busard Saint Martin, Faucon d'Eléonore, Bondrée apivore, Vautour percnoptère, Vautour fauve ...,
- Le Tétra Lyre (*Tetrao tetrix*) se trouve ici en limite sud de l'aire de répartition de l'espèce au niveau départemental, national et pour l'ensemble de l'arc alpin. Il est fortement menacé sur le périmètre.
- Le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) : espèce à répartition très réduite (France et la péninsule ibérique) en régression sur l'ensemble du territoire national. D'après les cartes de répartition de cette espèce en France, le Pélodyte ponctué semble éviter les massifs montagneux or il atteint ici des altitudes de 1300 m.
- Nombreux coléoptères dont certains remarquables (Rosalie alpine *Rosalia alpina*, Pique-prune *Osmoderma eremita*). Présence de : *Metrotyphlus esteronensis*, espèce endémique stricte de la vallée de l'Estéron - *Pristonychus obtusus ssp Caussolensis*, endémique de Caussols - *Percus villai*, espèce endémique des Alpes-Maritimes, réputée rare mais qui se rencontre fréquemment sur l'ubac de la vallée de l'Estéron - *Duvalius brujasi devillei*, *Duvalius brujasi leptoderus*, *Duvalius ochsi*, *Troglorites ochsi*, *Bathysciola ochsi*, *Troglodromus bucheti*, *Mairea stierlini*, toutes endémiques des Alpes-Maritimes - *Bathysciola aubei* et *Carabus solieri*, espèces endémiques de la région PACA... Ce territoire abrite de nombreux coléoptères troglobies dont *Isereus colasi*, endémique strict du massif de l'Audibergue.

- Présence d'espèces endémiques d'orthoptères : Criquet provençal (*Arcyptera kheili*) endémique des plateaux calcaires du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes de Haute Provence et des Alpes-Maritimes. Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus daimeri*) espèce endémique stricte à la région PACA. *Saga pedo* est également présente sur le territoire.
- Nombreuses espèces de lépidoptères dont certaines sont en régression sur l'ensemble de leur aire (Azuré du serpolet, Semi-Apollon), rare, en limite d'aire ou très localisé (Diane). Sur ce territoire on observe des groupes d'espèces méditerranéennes (Alexanor) en limite altitudinale qui se trouvent en contact avec des espèces plus montagnardes voire alpines (Apollon).
- En ce qui concerne l'ichtyofaune, présence de deux espèces figurant à l'annexe II de la Directive «Habitats» :
 - le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) : il s'agit d'une espèce caractéristique des rivières méditerranéennes, sa préservation est liée à la préservation de ses habitats et des zones de frayères, principalement dégradés par le piétinement.
 - le Blageon (*Leuciscus souffia*), espèce en régression sur l'ensemble de la région Provence-Alpes Côte d'Azur car très sensible aux altérations de son biotope.

La richesse de ce territoire se traduit également par la découverte de nouvelles espèces :

- Pour les invertébrés aquatiques : le trichoptère *Tinodes antonioi* espèce nouvelle pour la faune française,
- Pour les mollusques : *Oxychilus nov. sp.*, nouvelle espèce pour la science.

Sur ce territoire nous sommes en présence d'un fort taux d'endémisme local qui se traduit au niveau floristique par la présence de :

- *Arenaria cinerea* DC. : endémique des préalpes provençales orientales (04 et 06)
- *Asperula hexaphylla* All. : endémique des Alpes cottiennes et maritimes. En France présente uniquement dans le 06
- *Ballota frutescens* (L.) J. Woods : endémique du 06
- *Centaurea balbisiana* Soldano subsp. *aemilii* (Briq.) Kerguelen : endémique du 06
- *Cytisus ardoini* E. Fourn. : endémique du 06
- *Narcissus provincialis* Pugsley : endémique du 06
- *Potentilla saxifraga* Ardoino ex De Not. : endémique du 06
- *Sedum fragrans* 't Hart : endémique des Alpes sud-occidentales

Présence également de *Carex hartmanii* Cajander (présupposé éteint dans les Alpes-Maritimes jusqu'à une date récente (OFFERHAUS *et al* 1998), ici en limite sud de son aire de répartition) et d'espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats : *Leucojum nicaeense* Ardoino, *Aquilegia bertolonii* Schott, *Buxbaumia viridis* (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug & Nestl, et *Mannia triandra* (Scop.) Grolle, hépatique rarissime en France (4 localités confirmées dont 2 dans les Alpes-Maritimes), et rare à l'échelle européenne.

Les Préalpes d'Azur se caractérisent aussi par des habitats naturels diversifiés : pelouses calcicoles, balmes, grottes, chênaies, hêtraies, oliveraies, garrigues, fruticées, sapinières, tufs, pinèdes, friches, éboulis, lapiaz, ostryaies, lavandaies, landes, aulnaies, sources pétrifiantes... parmi lesquels pour les plus remarquables :

- Tourbières basses alcalines (dans la vallée de l'Estéron) : habitat naturel très rare en région méditerranéenne.
- Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies : dans les Alpes-Maritimes, cet habitat naturel est présent uniquement dans le site de l'Estéron et la Siagne.
- Rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à *Myricaria germanica* : habitat rare, le territoire des Préalpes d'Azur abrite le seul secteur dans lequel cet habitat serait représenté pour les Alpes-Maritimes.
- Landes en coussinets à Genêt de Villars (*Genistion lobelii*) : dans les Alpes-Maritimes, le Genêt de Villars n'est connu qu'en trois localités : le Col de la Lègue (Saint-Vallier), la crête du Pic de Courmettes (Courmes), Gréolières-les-neiges (Gréolières). Cet habitat présente un intérêt tout particulier car il abrite la station française de Genêt de Villars la plus orientale de son aire de répartition.
- Prairie humide à molinie sur calcaire (*Molinion caeruleae*), habitat excessivement rare en région méditerranéenne, très localisé sur le site (Grand Pré de Caussols), résiduel et très vulnérable.
- Groupements de falaises à saxifrage à feuilles en languette : propres au sud-est de la France et à la Ligurie, présents pour la France essentiellement dans les Alpes-Maritimes.
- Les balms à Orpin à odeur suave (espèce endémique), habitat spécifique aux Alpes-Maritimes et qui abrite des bryophytes rares en France *Seligeria trifaria*, *Cololejeunea rosettiana*, *Cololejeunea calcarea*.

Sur ce territoire, il est possible de rencontrer quasiment tous les types de chênaies vertes existant en France, ce qui est exceptionnel : Forêts de chênes verts mésoméditerranéennes, Forêts de chênes verts à Frênes à fleurs, Forêts de chênes verts à Charmes-houblon, Forêts de chênes verts supraméditerranéennes, Forêts de chênes verts supraméditerranéennes à Buis.

Une originalité de plus des Préalpes d'Azur est que ce territoire est également riche en grottes, avens... habitats refuges pour de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (chiroptères cavernicoles, Spéléropes brun, nombreux coléoptères dont certains endémiques...).

La diversité des composantes physiques du territoire (relief, climat, géologie, géomorphologie, pédologie) explique le fort taux d'endémisme local (faune, flore et habitats). De nombreux scientifiques sont venus étudier ce patrimoine naturel exceptionnel.

1.2 Une bonne connaissance des patrimoines du territoire à compléter

Le territoire des Préalpes d'Azur est relativement bien connu par les naturalistes attirés par la découverte et la connaissance des richesses du patrimoine naturel de ce territoire. Certains secteurs apparaissent cependant plus étudiés et mieux connus que d'autres :

- Zone des plateaux : dès les années 1950, certains secteurs ont fait l'objet d'abondantes études et publications. Cette bonne connaissance du territoire est renforcée par le fait que certaines zones faciles d'accès, attirent de nombreux naturalistes (Plateaux de Calern et de Caussols, Col de Vence).

Dans le cadre de la réalisation des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 des Préalpes de Grasse et des Gorges de la Siagne (qui couvrent 24% du territoire) des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés. Ces inventaires ont permis d'affiner certaines données et de compléter les inventaires pour les groupes peu étudiés.

- Vallée de l'Estéron : Afin de proposer un site au Réseau Natura 2000, des inventaires ont été coordonnés en 2003-2004 par le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence/Alpes du Sud, dans le secteur de la vallée et des cluses de l'Estéron ce qui a permis de mieux connaître le patrimoine de ce secteur

jusqu'alors peu étudié. La rivière Estéron est remarquable par le fait que c'est l'une des dernières rivières sauvages du département des Alpes-Maritimes qui n'a pas subi d'aménagements majeurs.

- La partie nord du territoire (en dehors de la vallée de l'Estéron) reste quant à elle peu connue car difficile d'accès et devrait donc faire l'objet d'inventaires complémentaires.

Les études ou programmes concernant certains groupes d'espèces ont permis ou vont permettre d'affiner encore cette connaissance, ils sont souvent localisés en partie sud du territoire :

- Programme européen LIFE Vipère d'Orsini (en cours)
- Inventaire des sites de nidification des rapaces (Gorges de la Siagne et du Loup)
- Pêche encadrée pour l'Ecrevisse à pieds blancs (ONEMA)
- Comptage de la population de Tétra Lyre par l'ONCFS/OGM
- Suivi des populations naturelles de Perdrix rouges (Cipières) par la FDC 06
- Inventaire de la flore et des habitats du département des Alpes-Maritimes (CBNMED)...

1.3 Un suivi à mettre en place

Cette bonne connaissance des patrimoines naturels en certains points ne doit cependant pas masquer un déficit important de suivi des patrimoines naturels en présence, l'absence actuellement d'une structure capable d'assurer pour la globalité du territoire, la préservation de ces patrimoines et un manque de coordination des différents acteurs.

Des suivis d'espèces et des inventaires devront être menés afin d'évaluer les conséquences potentielles du changement climatique sur certaines espèces les plus emblématiques.

Les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 des Gorges de la Siagne et des Préalpes de Grasse mentionnent des indicateurs de suivis pour les espèces faunistiques et floristiques et les habitats inscrits aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Ces suivis n'ont à ce jour pas pu être réalisés par manque de financements.

Un suivi et des compléments d'inventaires devront être mis en place, par ordre prioritaire :

- Recherche d'indices de la présence de la Loutre, évaluation des habitats potentiels de cette espèce pour les cours d'eau du territoire.
- Recherche d'indices de reproduction du Bruant mélanocéphale.
- Inventaire et cartographie des stations cavernicoles du Spélerpès brun afin d'améliorer la connaissance et de la répartition de cette espèce sur le territoire.
- Surveillance de la présence d'espèces introduites pour la préservation de l'Ecrevisse à pieds blancs.
- Suivi des stations de *Campanula albicans* et *Erodium rodiei*, inventaires complémentaires, cartographie précise des stations, comptage et suivi des populations par station de *Leucojum nicaeense*.
- Suivi de l'habitat « Pelouses à Fabacées des crêtes ventées et des plateaux karstiques des Préalpes méridionales du *Geniston lobelli* » (surveiller l'enrésinement par les pins sylvestres et étudier l'impact du pâturage sur ces pelouses).

- Actuellement les connaissances sont insuffisantes pour permettre d'envisager une préservation durable et efficace des chiroptères. Il faudrait mettre en place un suivi des grottes occupées, rechercher les sites de reproduction, d'hibernation et de transit pour les espèces.
- Inventaire des couples de rapaces nicheurs (Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe) et suivi de la reproduction afin d'améliorer les données démographiques.
- Effectuer des prospections complémentaires dans les biotopes potentiels de ***Mannia triandra***.
- Évaluation de la densité des populations de lépidoptères de fort intérêt patrimonial (Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise, Azuré du serpolet, Alexanor, Apollon, Semi Apollon, Diane) par observation des adultes, pour repérer éventuellement les sous-populations fragiles. Peu de données sur les effectifs, la structuration spatiale des populations, les données démographiques, les tendances évolutives et les potentialités de régénération.

1.4 Des mesures de protection des espaces naturels existantes mais ne couvrant pas encore tous les enjeux associés à ce territoire

Cette exceptionnelle richesse patrimoniale explique que ce territoire fasse l'objet de nombreux zonages :

- 4 Sites d'Importance Communautaire (SIC) dont 3 sites dont le Document d'Objectifs est en cours d'animation : FR9301570 « Préalpes de Grasse », FR9301571 « Rivière et gorges du Loup » et FR9301574 « Gorges de la Siagne » (superficie : 24 000 hectares soit 24% du territoire). L'animateur désigné des sites « Préalpes de Grasse » et « Rivière et Gorges du Loup » est la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Le SIVU de la Haute-Siagne est quant à lui animateur du site Natura 2000 Gorges de la Siagne. A noter que pour le site « Gorges de la Vésubie et du Var – Mont Vial – Mont Ferion » aucun opérateur n'a encore été désigné.
- 1 Réserve Biologique Domaniale
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : Bec de l'Estéron (à confirmer selon périmètre final du PNR). Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est en cours pour la grotte au guano dans la vallée de la Siagne.
- 16 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I – 50% du territoire.
- 18 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II – 34% du territoire
- 1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique géologique : l'embut de Caussols (la seule des Alpes-Maritimes)
- 14 sites inscrits (dont les plateaux de Calern et de Caussols et l'arrière pays de Vence) et 8 sites classés (dont le site classé des Baous).
- 2 Parcs Naturels Départementaux gérés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes. Par ailleurs différents projets de PND sont en cours : projet de PND sur l'Estéron (Roquesteron et Roquesteron Grasse, projet de PND des Courmettes, projet de PND au Lac du Broc)
- 2 des 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS) existantes dans le département des Alpes-Maritimes – 23,5% du territoire. La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis anime le DOCOB de la ZPS « Préalpes de Grasse ».

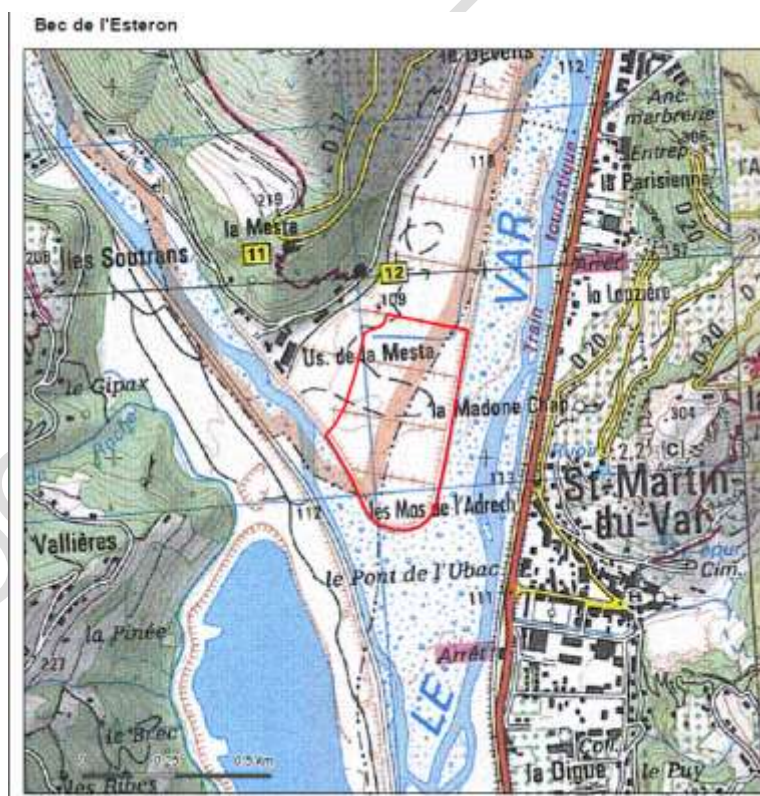
1.4.1 L'arrêté de biotope du Bec de l'Esteron

NOM	DATE CLASSEMENT	DE	SUPERFICIE (ha)	Communes concernées	OBSERVATIONS
Bec de l'Esteron	07/11/2005		13ha 36ca	SAINT-MARTIN-DU-VAR ; GILETTE	Espèces végétales

Localisation : commune de Gilette

Prévu pour garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien et à la reproduction des trois espèces végétales protégées suivantes :

- Ophioglosse langue de serpent (*Ophoglossium Vulgatum*) ;
- Ophrys de la via Aurelia (*Ophrys Aurelia*) ;
- Orchis odorant (*Orchis Coriophora Fragans*).



Source : DIRE

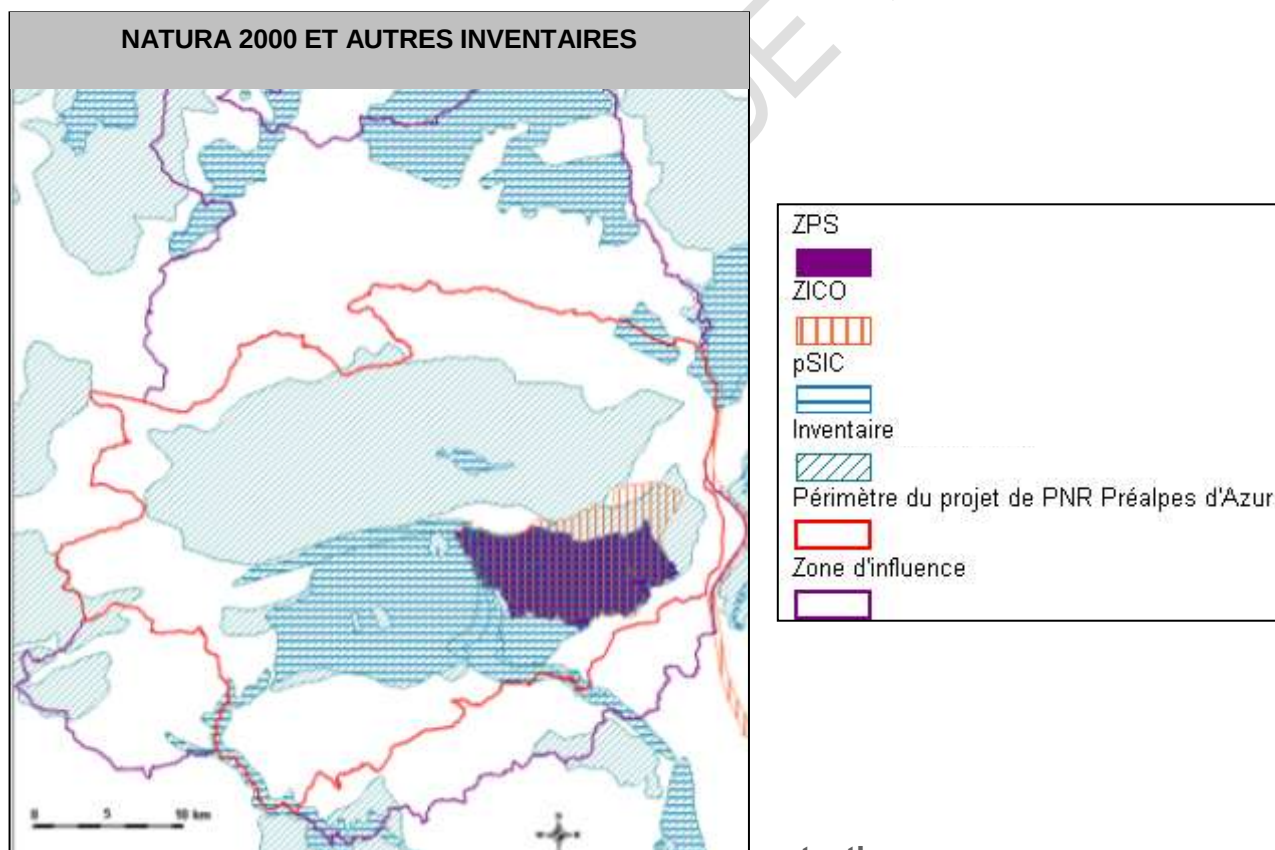
La liste détaillée des ZNIEFF est donnée dans le document d'annexes au diagnostic 2009.

**ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPES 1 ET 2,
ZNIEFF GEOLOGIQUES ET RESERVE NATURELLE
VOLONTAIRE DES COURMETTES**



1.4.3 Le réseau Natura 2000

La liste détaillée des sites du réseau Natura 2000 est donnée dans le document d'annexes au diagnostic 2009.



1.4.4 Les espaces nécessitant des mesures de protection

Certains sites sont connus pour leurs richesses patrimoniales mais ne font pas encore l'objet de mesures ou de zonages particuliers, ni de mesures de gestion :

- En 2004 a été déposée auprès de la DIREN Provence Alpes Côte d'Azur une proposition de site au réseau Natura 2000 « Sources et clues de l'Estéron ». Le site offre une diversité de paysages et de milieux naturels remarquables. Il accueille une faune et une flore remarquables : de nombreuses espèces rares et/ou endémiques sont présentes. Au niveau floristique, plus de 1000 espèces y ont été répertoriées, dont certaines espèces rarissimes telles que la Buxbaumie verte, l'Ancolie de Bertoloni, la Sabline cendrée, la Ballote buissonnante ou la Campanule blanchâtre. Plus de 500 espèces différentes de papillons ont également été répertoriées sur le site, dont 16 espèces à forte valeur patrimoniale.
- Le site des Vallons obscurs de Carros se caractérise par une morphologie très particulière. Il comporte des vallons humides, ombragés, très étroits et abrite une végétation à affinité subtropicale et montagnarde comprenant des espèces très peu fréquentes. Ils abritent des espèces montagnardes en situation abyssale qui cohabitent avec des éléments de la flore subtropicale humide et diverses fougères. Ils ont une forte valeur patrimoniale faunistique, floristique et géomorphologique qui offrent les mêmes richesses biologiques que les Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise (qui sont intégrés eux au réseau Natura 2000).

Certains territoires aujourd'hui insuffisamment connus et étudiés pourraient se révéler particulièrement intéressants et présenter un niveau de richesse patrimonial qui pourrait justifier une protection tel que la partie nord du territoire (en dehors de la vallée de l'Estéron).

1.5 Des problématiques de pressions sur les espaces et espèces

Ce territoire, de par sa proximité avec le littoral azuréen, est soumis à de fortes pressions et connaît une fréquentation en constante augmentation (public de circuits touristiques de découverte des villages typiques et des sites grandioses et public de proximité pour la pratique d'activités sportives, ludiques ou comme lieu de promenade et de détente).

Cet attrait et cet intérêt pour ce territoire s'explique par la présence d'une diversité de milieux très prisés pour la pratique de sports nature (falaises, cours d'eau, clues, avens, grottes...) renforcé par la présence de points de vue paysagers et de paysages remarquables.

Le fort développement des activités de plein-air (escalade, parapente, delta-plane, canyoning, spéléologie, courses d'orientation, randonnées pédestres et équestres...) est à l'origine d'une pénétration humaine de plus en plus importante du milieu naturel. Ces activités ont des impacts potentiels sur les milieux naturels et les espèces (source de perturbation et pour les sites très fréquentés dégradation des habitats) d'autant qu'elles s'exercent préférentiellement aux périodes les plus sensibles (printemps et automne).

Les secteurs subissant le plus ces pressions sont :

- Tous les sites localisés en partie sud des Préalpes de Grasse et les plus proches des grandes agglomérations urbaines : les plateaux de Caussols et de Calern, le village de Gourdon, le Col de Vence, Saint-Barnabé, Coursegoules, Baou de Saint-Jeannet et le domaine des Courmettes.
- Les cours d'eau et les clues pour la baignade et le canyonisme : Siagne de la Pare, Loup, Cagne, Estéron, clues de Saint-Auban, des Mujouls, d'Aiglun, du Riolan, Riou de Pierrefeu...

Cela entraîne des conflits d'usage d'où nécessité d'établir des relations avec les organisateurs de manifestations.

Actuellement, des mesures sont mises en place par les opérateurs des sites Natura 2000 pour limiter le développement non cadré de ces activités de pleine nature :

- Rapprochement des fédérations et comités départementaux de randonnées, de spéléologie, de montagne et d'escalade... pour qu'ils sensibilisent leurs pratiquants à la préservation et au respect des espaces et des espèces,

- Mise en place de chartes de bonne conduite,
- Déséquipement de voies d'escalade installées à proximité des aires de rapaces,
- Définition des parcours avec les organisateurs des manifestations sportives pour éviter les zones les plus sensibles (Iron Man, courses d'orientation...),
- Rédaction d'un document de recommandation à l'attention des Maires, des propriétaires et des organisateurs d'activités sportives pour les manifestations et les activités se déroulant au cœur des sites Natura 2000...

Ce territoire est également soumis à une forte pression foncière. En effet la difficulté de trouver un logement sur la bande littorale entraîne une remontée vers le Nord de la pression foncière. Cela se traduit alors par le mitage des espaces naturels et agricoles et par la dégradation des paysages.

Ce morcellement foncier freine quant à lui la mise en place des mesures de gestion pour la préservation des espaces et des espèces.

Le littoral azuréen étant saturé, les nouveaux projets d'infrastructures prennent place sur le territoire des Préalpes d'Azur. Ainsi, ce territoire voit émerger de nouveaux projets (LGV, autoroute, gazoduc...) difficilement compatibles avec la préservation du patrimoine naturel.

1.6 Une prise en compte nécessaire des impacts liés au changement climatique

Les Préalpes d'Azur se caractérisent par la présence de nombreuses espèces endémiques ou en limite d'aire de répartition et donc sensibles aux changements climatiques : *Tetrao tetrix*, *Hydromantes strinatii*, *Metrotyphlus esteronsensis*, *Pristonychus obtusus ssp Caussolensis*, *Percus villai*, *Duvalius brujasi devillei*, *Duvalius brujasi leptoderus*, *Duvalius ochsi*, *Troglorites ochsi*, *Bathysciola ochsi*, *Troglodromus bucheti*, *Mairea stierlini*, *Bathysciola aubei*, *Carabus solieri*, *Isereus colasi*, *Arcyptera kheili*, *Chorthippus binotatus daimei*, *Campanula albicans*, *Erodium rodiei*, *Leucojum nicaeense*, *Arenaria cinerea*, *Asperula hexaphylla*, *Ballota frutescens*, *Centaurea balbisiana Soldano subsp. Aemilii*, *Cytisus ardoini*, *Narcissus provincialis*, *Potentilla saxifraga*, *Sedum fragrans*...

Ce territoire apparaît donc comme une opportunité et un territoire pertinent pour étudier les impacts liés au changement climatique et évaluer dans quelle mesure les changements climatiques tels qu'actuellement attendus en France, sont susceptibles de modifier la distribution des espèces. Il pourrait être intéressant d'étudier les changements de phénologie qui peuvent engendrer aussi bien des régressions que des expansions d'aire de répartition.

1.7 Une liste d'espaces naturels à intégrer de manière prioritaire dans l'intervention du PNR

Certains secteurs se révèlent particulièrement sensibles du fait de leurs attraits (intérêt paysager, facilité d'accès, les plus proches des grandes agglomérations, espèces et espaces remarquables) et doivent donc faire l'objet d'attentions et de mesures prioritaires dans le cadre des actions du PNR, par ordre prioritaire :

1 - La **zone des plateaux karstiques** au carrefour des influences méditerranéenne et alpine (à 20 km à vol d'oiseau de la Mer Méditerranée mais atteignant des altitudes de 1300m), abritent un patrimoine naturel remarquable. Elle se divise en 2 unités :

Plateaux de Calern et de Caussols:

- Présence de la plus importante station de Vipère d'Orsini de France qui est aussi la station la plus basse en altitude connue de France,
- Présence de nombreuses espèces endémiques et/ou protégées (certaines stations abritent plusieurs espèces remarquables : dans le secteur de l'embut de Caussols présence de 4 espèces de gagées, Fritillaire de Caussols, Pivoine officinale, orchidées...).
- Au coeur du site Natura 2000 FR9301570 Préalpes de Grasse (qui regroupe les sites « Préalpes de Grasse » et « Rivière et Gorges du Loup »), ZPS FR9312002 «Préalpes de Grasse », ZNIEFF de type I 06-107-116 « Plateau de Calern » et 06-107-117 « Plateau de Caussols », ZNIEFF géologique 0609G01 « Embut de Caussols », site inscrit « Plateaux de Caussols et Calern ».
- Fréquentation massive de ces sites surtout aux intersaisons (périodes les plus sensibles pour la faune et la flore) et développement d'activités de pleine nature (trial, VTT, quads, courses d'orientation, randonneurs, pique-nique...) qui ont des impacts notables sur les milieux et les espèces et qui entraînent des conflits d'usage.

Col de Vence – Saint Barnabé :

- Site remarquable pour l'avifaune (grand nombre d'espèces intéressantes d'affinité biogéographique variée (médio-européenne voire nordique, méditerranéenne, montagnarde). Sur l'initiative de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Conseil Général des Alpes-Maritimes s'est engagé à ne plus épandre sur ce secteur de débroussaillants chimiques pour l'entretien des abords du réseau routier afin de limiter l'impact de ces produits chimiques sur l'avifaune et la flore.
- Habitat potentiel de la Vipère d'Orsini
- Site particulièrement fréquenté au printemps et à l'automne qui offre de beaux points de vues, des randonnées pour tous niveaux, présence de centres équestres. Ce secteur est souvent choisi par les organisateurs des manifestations sportives (Iron man, course de côtes, rallyes...) pour y faire passer une partie de leur épreuve, manifestations qui se déroulent le plus souvent au printemps et qui ont un fort impact sur le milieu et les espèces.
- Ce secteur appartient au site Natura 2000 FR9301570 Préalpes de Grasse (qui regroupe les sites « Préalpes de Grasse » et « Rivière et Gorges du Loup »), ZPS FR9312002 «Préalpes de Grasse », ZNIEFF de type I 06-109-102 « Karst de Saint-Barnabé », ZNIEFF de type II 06-109-100 « Col de Vence - Pic de Courmettes - Puy de Tourette », site classé des Baous.

2 - Le **domaine des Courmettes**, site exceptionnel du point de vue paysager, remarquable pour la mosaïque des milieux naturels qu'ils abritent et notamment les 6 mares temporaires (très rares dans les Préalpes d'Azur), pour sa forêt remarquable de chênes verts (individu pluri-centenaire), sa vieille hêtraie et le cortège faunistique lié aux forêts matures de plus en plus rare dans les Alpes-Maritimes. Ce site très fréquenté (randonneurs, cavaliers, VTTistes...) est inclus au site Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », ZPS FR9312002 «Préalpes de Grasse » et à la ZNIEFF de type I 06-109-101 « Pic de Courmettes » et à la ZNIEFF de type II 06-109-100 « Col de Vence - Pic de Courmettes - Puy de Tourette ».

3 - Les **rivières du Loup, de l'Estéron, de la Siagne et de la Cagne** sont très fréquentées à partir de la fin du printemps et en été pour la baignade (Pont des Gabres et arche naturelle de Ponadieu dans la Siagne, le Campiou dans la Cagne, la Clave dans l'estéron ...), la randonnée aquatique et le canyoning et sont ainsi soumises à d'importantes pressions (rave-party à Saint Arnoux dans le Loup). La fréquentation importante de ces cours d'eau (facilitée par des la présence de sentiers et de parkings) a un impact important sur l'avifaune (Martin pêcheur, Cingle plongeur...), la faune piscicole et les populations d'écrevisses à pieds blancs (perturbation de la reproduction et de la croissance des juvéniles par piétinement des zones de frayères, dégradation des zones d'alimentation par piétinement, destruction de l'habitat (restructuration du milieu par des petits barrages, uniformisation des fonds suite au déplacement des blocs, disparition des débris végétaux)... Les prélèvements d'eau accentuent l'étiage en période estivale (réduction de la surface d'habitats de l'ichtyofaune, accentuation des

assecs et concentration des pollutions). Ces cours d'eau ont globalement une bonne qualité des eaux altérée cependant par des rejets de particuliers et par le fait que certains villages ne sont pas dotés de stations d'épuration ou ont des stations d'épuration défectueuses.

Ces cours d'eau sont dominés en certaines parties par des gorges et falaises qui ont été équipées pour beaucoup, en voies d'escalades fréquentées préférentiellement en fin d'hiver et en début de printemps, soit à des périodes très sensibles pour les rapaces nicheurs (Faucon pèlerin, Aigle Royal, Grand Duc d'Europe, ...) et la flore rupestre. Dans les Gorges du Loup, dans le cadre de Natura 2000, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, opérateur, s'est rapprochée de la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade pour déséquiper certaines voies qui passaient à proximité d'aires de rapaces, mieux baliser les sentiers d'accès aux voies pour canaliser les pratiquants et instaurer une consultation pour l'équipement de toutes nouvelles voies d'escalade.

4 - Les **clues de Saint-Auban, d'Aiglun, de Sigale, des Mujouls et de Gréolières** sont très réputées pour le canyonisme et attirent de nombreux pratiquants d'où de fortes pressions sur les milieux aquatiques. En plus de leur fort intérêt paysager, les clues d'Aiglun, de Saint Auban et de Sigale abritent de nombreuses populations de *Campanula albicans*, endémique à aire mondiale entièrement dans les Préalpes d'Azur et des espèces rares ou endémiques comme le Passerage à feuilles d'Halimium (*Hormatophylla halimifolia*), la Ballote buissonnante (*Ballota frutescens*) ou la Raiponce de Villars (*Phyteuma villarsii*) et pour la clue de Saint Auban les stations uniques confirmées en France du Myosotis des grottes (*Myosotis speluncicola*). La Clue des Mujouls est d'un grand intérêt notamment au niveau des habitats qui la constituent : tufs à Capillaire de Montpellier et Angélique, falaises calcaires liguro-apennines du *Saxifragion lingulatae*. Ces clues sont inscrites à l'inventaire ZNIEFF de type I 06-100-122 « Clue et Forêt Domaniale de Saint-Auban », 06-146-118 « Clue d'Aiglun » et 06-146-119 « Clue du Riolan » et ZNIEFF de type II 06-144-100 « Clue des Mujouls et montagne de Gars ».

5 - La **grotte au Guano** à Saint Cézaire sur Siagne est remarquable par les colonies de reproduction de chiroptères qu'elle abrite (en lien avec 2 autres grottes situées en dehors du périmètre des Préalpes d'Azur). Ce site est inclus au site Natura 2000 FR9301574 « Gorges de la Siagne » et à la ZNIEFF de type II 06-136-100 « Gorges de la Siagne » et fait actuellement l'objet d'un projet d'Arrêté de Protection de Biotope sur l'initiative du SIVU de la Haute Siagne, opérateur/animateur du site Natura 2000 « Gorges de la Siagne ». Cette grotte connaît une fréquentation importante néfaste de la part des spéléologues et des randonneurs (bivouacs et feux).

6 - **Adret, ubac et forêt domaniale du Cheiron**. Cette entité est tout à fait remarquable par les espèces qu'elle abrite :

- Le Tétra Lyre (*Tetrao tetrix*) qui occupe l'ubac du Cheiron se trouve ici en limite sud de l'aire de répartition de l'espèce au niveau départemental, national et pour l'ensemble de l'arc alpin (population fragile car isolée géographiquement). Il occupe ici un milieu très différent de l'habitat montagnard habituellement exploité par ce galliforme dans l'arc alpin et occupe une plage altitudinale dont la limite basse est très inférieure à celle des populations de haute montagne, il fréquente ainsi des milieux de l'étage supra-méditerranéen.
- La Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*), espèce emblématique.
- Le Loup (*Canis lupus lupus*) : cet espace n'abrite pas de meute constituée car les dérangements (véhicules à moteur, randonnée, raquettes...) ne permettent pas que cette espèce se fixe dans ce secteur.
- Le Lynx (*Lynx lynx*) qui fait des incursions irrégulières dans ce massif du Cheiron.
- Autres espèces remarquables : Alexanor, Azuré du serpolet, Damier de la succise, Diane, Laineuse du prunellier, Semi-apollo, Sphinx de l'épilobe, Criquet hérisson, Magicienne dentelée, Rosalie alpine, Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune, Aigle royal, Perdrix rouge, chiroptères, Chamois... Ancolie de Bertoloni, Buxbaumie verte, Campanule blanchâtre, Cytise d'Ardoine...
- Présence d'une vieille forêt mature de hêtres, chênaie pubescente mature (avec de très vieux sujets), sapinière.

Ce secteur est soumis à une très forte fréquentation estivale comme hivernale qui entraîne des dérangements (station de ski de Gréolières à partir de laquelle partent des randonnées en raquette qui traversent notamment les places d'hivernage des Tétrasyre) : quad, moto, randonnées pédestres et en raquette, ski... Afin de limiter la pénétration dans le milieu naturel, des pistes sont fermées par arrêtés municipaux ou par la pose de chicane (action conjointe ONF – Conseil Général).

Il est inclus, en partie, au site Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », à la ZNIEFF de type I 06-100-153 « Montagne du Cheiron » et à la Réserve Biologique Domaniale du Cheiron (statut de protection fort avec interdiction au sein de cette réserve de la pratique de la raquette pour limiter le dérangement du Tétrasyre).

7 - La **plaine de Caille** est l'exemple type des paysages agri-pastoraux des Préalpes d'Azur : plan couvert de prairies mésophiles à hygrophiles ceinturée de montagnes. Le maintien des pratiques traditionnelles est essentiel au maintien de ce type de milieu et à la riche flore (menacée) de cette plaine.

8 - Le **Col de la Faye** qui abrite la grande majorité des populations mondiales d'*Erodium rodiei* et qui est inclus au site Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse » et à la ZNIEFF de type I 06-100-121 « Hautes gorges de la Siagne et de la Siagnole - forêt de Briasq et Pas de la Faye ».

9 - Le **Baou de Saint Jeannet** pour son intérêt paysager et pour sa flore riche au caractère méditerranéen marqué (Nivéole de Nice). Ce secteur est soumis à une très forte fréquentation due à la présence d'un magnifique point de vue et d'un chêne pubescent remarquable. Il fait parti du Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », de la ZNIEFF de type I 06-100-103 « Baou de Saint-Jeannet » et du site classé des Baous.

10 - La **Montagne de l'Audibergue**, station de la remarquable Vipère d'Orsini. Le Cytise d'Ardoine (*Cytisus ardoinii*), espèce endémique rare, qui se trouve ici en limite ouest de son aire de répartition. Un important contraste oppose le flanc méridional, abrupt et désertique, à l'ubac couvert d'une hêtraie-sapinière et d'une forêt de pin sylvestre. En adret, on trouve des pelouses et garrigues à Genêt cendré, Buis et Lavande. Ces pelouses rases sont l'habitat préférentiel d'espèces dont certaines endémiques comme la Minuartie de Burnat (*Minuartia glomerata subsp. burnatii*) ou l'Holostée hérissée (*Holosteum umbellatum subsp. hirsutum*). Ce site est un haut lieu de la spéléologie où se sont déroulées de 1964 à 1969 les expériences hors du temps de Michel SIFFRE. La présence à la Moulière d'un centre de VTT, d'une école de trial et de quad avec compétitions, d'une station de ski (le télésiège fonctionne en l'hiver et en été pour les descentes en VTT), de circuits de randonnées, d'une via-souterrata et d'un parcours aventure attire un très large public (familial et sportif). Ce site est inscrit à l'inventaire ZNIEFF de type I « Montagne de l'Audibergue ».

11 - Les **vallons obscurs de Carros**, vallons humides, ombragés, très étroits qui abritent une végétation à affinité subtropicale humide (fougères) et des espèces montagnardes en situation abyssale. Leur intérêt est faunistique, floristique, paysager et géomorphologique. Ces vallons ne relèvent d'aucune protection et ne sont pas inscrits à l'inventaire ZNIEFF PACA car jusqu'à présent ils étaient méconnus des naturalistes et ils n'avaient fait l'objet d'aucun inventaire spécifique (des inventaires floristiques ont depuis été menés). Ces vallons sont menacés par les décharges sauvages et par le comblement dans le cadre de projets d'urbanisation.

12 - Le **Col de la Lèque – Clos de Douort**, en partie concernée par la ZNIEFF de type II 06-111-100 « Col de la Lèque - Plateau de Saint-Vallier-de-Thiery », où se situe une remarquable formation à Genêt de Villars et habitat potentiel de la Vipère d'Orsini. Notons la présence de *Riccia crustata*, hépatique rare en France seulement connue du Sud-Ouest des Alpes-Maritimes et qui est inclus dans le site Natura 2000 FR 9301574 « Gorges de la Siagne ».

13 - Le **Bois de Garavagne** abrite l'effectif le plus important de Cerf élaphe du département des Alpes-Maritimes où il est en expansion numérique (ce qui a nécessité la mise en place d'un plan de chasse). Ce secteur est largement parcouru par les VTTistes et par les randonneurs et de nombreuses sorties pour écouter le brame du Cerf sont organisées à l'automne.

Les Préalpes d'Azur offre un capital naturel et un potentiel naturel très important, l'analyse de ce territoire en terme de biodiversité fait ressortir la notion de service écologique. Si ce territoire apparaît comme globalement bien préservé, il ne faut pas oublier la fragilité des équilibres naturels et la pression exercée sur certains milieux où des actions prioritaires devront être menées en lien avec les opérateurs des sites Natura 2000, le Conseil Général des

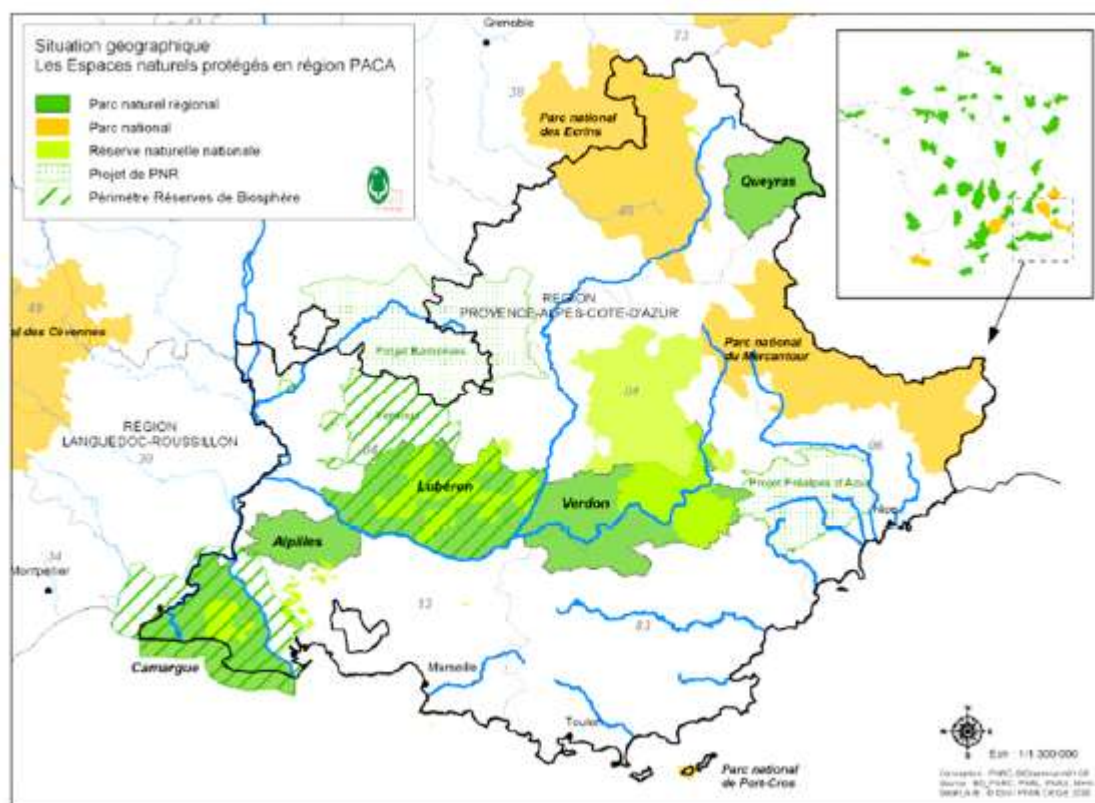
Alpes-Maritimes, gestionnaire des Parcs Naturels Départementaux, l'Office National des Forêts, les fédérations et associations... afin de concrétiser la volonté partagée, qui est ressortie de la concertation, de faire participer ceux qui ont une connaissance du territoire (consensus général).

1.8 Les Préalpes d'Azur au cœur de la trame verte et bleue régionale

Le territoire des Préalpes d'Azur apparaît comme le trait d'union et le lien entre le PNR de Camargue, le PNR des Alpilles, le PNR du Lubéron, le PNR du Verdon et le Parc National du Mercantour d'une part et le Parco delle Alpi Marittime en Italie d'autre part (parc piémontais le plus étendu et l'un des plus vastes en Italie).

Les Préalpes d'Azur relient donc des espaces patrimoniaux reconnus nationalement et internationalement, des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité au niveau national et européen (avec le Parco delle Alpi Marittime).

Sur les 6 principaux cours d'eau du département, 4 prennent leur source au cœur des Préalpes d'Azur (qui sont le château d'eau du littoral azuréen) – la Siagne, le Loup et la Cagne (fleuves côtiers) ainsi que l'Estéron (affluent du Var) où on retrouve l'Anguille, espèce migratrice - et le fleuve le plus important du département, le Var, longe le territoire dans sa partie Nord et Ouest.



Source : [Vers l'identification du réseau écologique PACA. Quelles implications pour les projets d'aménagement ?](#) Didier Olivry – Directeur du Parc naturel régional de Camargue

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Journée-annuelle-d-echanges>

1.9 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

DOCUMENT DE TRAVAIL

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
Patrimoine naturel	- Une grande diversité des composantes physiques du territoire (climatiques, géologiques et géomorphologiques) à l'origine d'une biodiversité exceptionnelle (en terme faunistique, floristique et des habitats naturels) et d'un fort taux d'endémisme - Ensemble biogéographique tout à fait unique qui permet la présence de cortèges remarquables - Un territoire encore globalement bien préservé qui permet la présence d'espèces généralement en nette régression sur l'ensemble de leur aire de répartition - Un territoire recouvert en grande majorité par des zonages (ZNIEFF, NATURA 2000, ZPS, sites inscrit et classé, parc naturel départemental, réserve biologique, APB en cours) - Une activité agropastorale encore présente - Capital naturel et potentiel naturel très important, notion de service	- Un déficit important de <u>suivi</u> des patrimoines naturels en présence - les études ou programmes concernant certains groupes d'espèces sont souvent localisés en partie sud du territoire, la partie nord du territoire (en dehors de la vallée de l'Estéron) reste quant à elle peu connue - des mesures de protection des espaces naturels existantes mais ne couvrant pas encore tous les enjeux associés à ce territoire - Absence d'une structure capable d'assurer pour la globalité du territoire, la préservation de ces patrimoines et manque de coordination des différents acteurs - Une fragilité des équilibres naturels - Un morcellement foncier qui freine la mise en place des mesures de gestion - Un patrimoine naturel et géologique peu valorisé	- Un territoire qui a attiré de nombreux naturalistes et qui a fait l'objet de diverses publications, études, rapports... qui sont à inventorier - Volonté partagée de faire participer ceux qui ont une connaissance du territoire (consensus général) - Un partenariat possible pour la gestion cynégétique avec les associations de chasse (un schéma de gestion cynégétique vient de sortir) - La création d'un PNR est une opportunité pour la mise en place et l'animation des Documents d'Objectifs Natura 2000 des propositions de sites présentes sur le territoire (moyens financiers potentiels) non gérés - Le PNR pourrait être l'opérateur pour le site « Gorges de la Vésubie et du Var – Mont Vial – Mont Ferion » - le PNR est une opportunité pour la connaissance et la protection	- Un territoire soumis à de fortes pressions de fréquentation en constante augmentation - Une augmentation des activités et sports de pleine nature qui ont des impacts potentiels sur les milieux naturels et les espèces et qui entraînent des conflits d'usage. Nombreuses sollicitations pour organiser des manifestations sur ce territoire (course de cote, Iron Man, rallyes...) - Une menace de mitage des espaces naturels et agricoles et de dégradation des paysages due à la remontée vers le Nord de la pression foncière et l'urbanisation incontrôlée - Un territoire qui de fait devient le réservoir de foncier pour les installations liées aux énergies renouvelables - Une déprise rurale qui modifie la diversité de la mosaïque des milieux	→ la connaissance de la faune et de la flore patrimoniale et indicatrice de la qualité des milieux naturels pas encore étudiée sur le territoire → la coordination d'un système de suivi des espèces patrimoniales les plus sensibles intégrant la problématique du changement climatique → la préservation des milieux naturels, de leur qualité et de leur diversité (milieux ouverts et rupestres notamment) en priorité à l'intérieur des espaces naturels prioritaires identifiés au Plan de Parc → l'identification, en complément de la 1^{ère} approche géolocalisées, des points les plus sensibles d'urgence (notions de hot spot et de non réversibilité) : espèces endémiques, zone d'hivernage, site de reproduction → la mise en place de pratiques agricoles et sylvicoles durables (agriculture biologique, maintien des milieux ouverts par le pastoralisme, plantations d'essences locales, cortèges floristiques diversifiés, maintien de vieux arbres,...) et respectueuses de l'environnement

	écologique - Une accessibilité limitée qui a favorisé la préservation du site - Présence d'acteurs gestionnaires d'espaces naturels (CG 06, ONF, CEEP...) - Un territoire au coeur de la trame verte et bleue régionale	- Déficit d'information et de sensibilisation sur les impacts associés à certains sports nature, à l'utilisation de produits phytosanitaires, à la fréquentation massive de certains secteurs... - Manque de financement pour mettre en œuvre des actions concrètes de protection	d'espaces aujourd'hui moins connus - Créations possibles de réserves naturelles régionales, mise en œuvre des trames vertes et bleues (en lien avec les autres parcs, trait d'union entre les parcs italiens et de Camargue) - la présence de nombreuses espèces endémiques en limite d'aire de répartition donne à ce territoire un intérêt élevé pour l'étude des impacts du changement climatique	- Nombreuses espèces endémiques ou en limite d'aire de répartition donc sensibles aux changements climatiques → responsabilité importante du futur PNR pour la préservation de ces espèces - Multiplication des pistes d'accès (pistes forestières, DFCI...) - Emergence de certains nouveaux projets incompatibles (LGV, autoroute...) avec la préservation du patrimoine naturel	→ la maîtrise de la fréquentation du territoire et l'étude et la limitation de ses incidences sur l'environnement → Garantir la cohérence de la stratégie de développement avec la préservation des patrimoines naturels (sensibilisation)
--	--	--	--	--	--

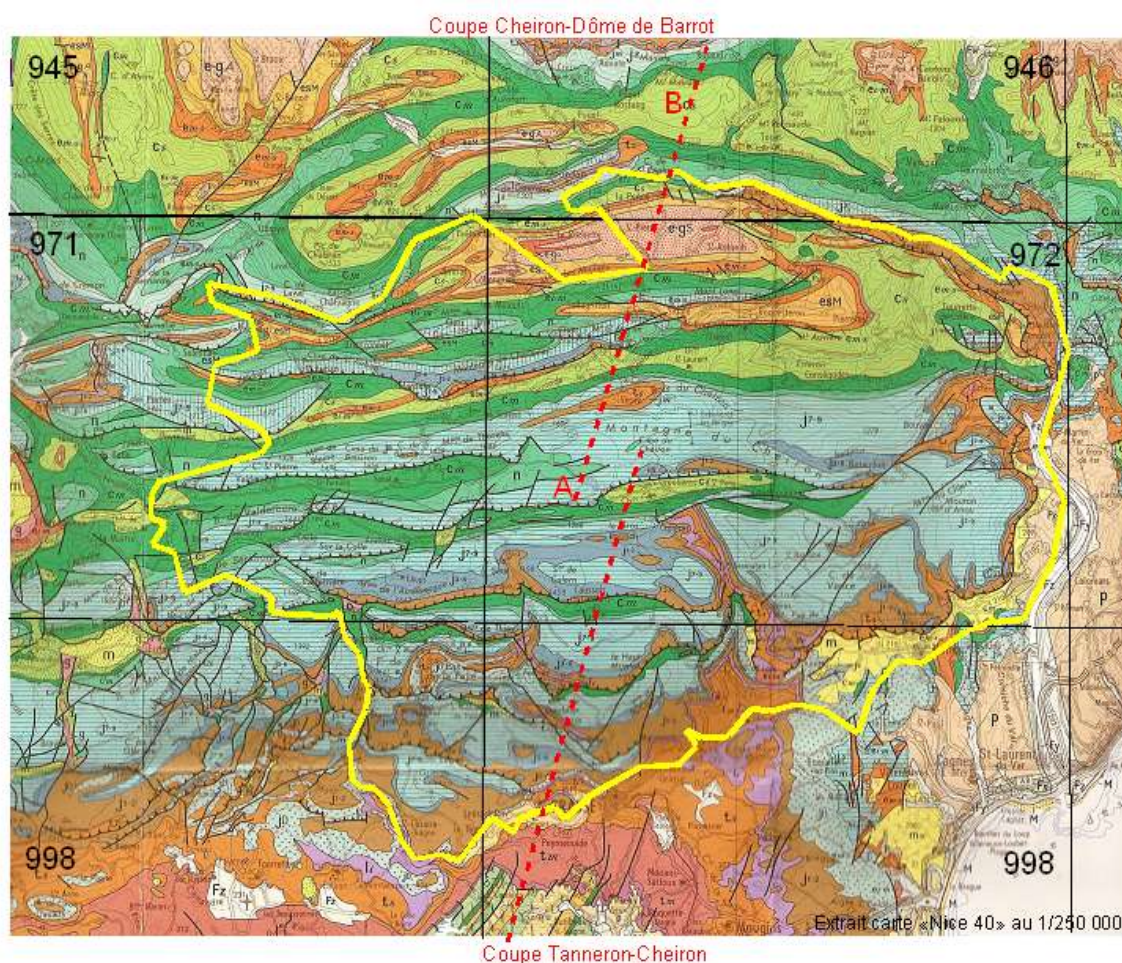
2 Le patrimoine géologique⁶

2.1 Cartographie.

La carte géologique ci-dessous est extraite de « Nice 40 » au 1/250 000ème » avec surimposition en jaune de l'emprise du futur PNR.

En noir, est repéré l'emplacement des cartes géologiques au 1/50 000 ème concernées par l'étude pour le lecteur désirant plus de précisions soit : 946 Puget Théniers -971 Castellane -972 Roquesteron -998 Fayence 999 -Grasse-Cannes

En rouge, position des diverses coupes citées dans le texte



- T_m Trias moyen: Calcaires et dolomies
- T_s Trias supérieur: Argiles et évaporites
- L Hettangien: Dolomies et/ou calcaires
- J1-2 Bajocien-bathonien: Calcaire argileux
- J3-6 Callovien-oxfordien: Calcaire argileux
- J7-9 Kimméridgien-Tithonique: Calcaire et calcaire récifal
- n Néocomien et Barrémien: calcaire et calc. argileux
- C_m Série médio-crétacée: Marnes, grès et calc. argileux

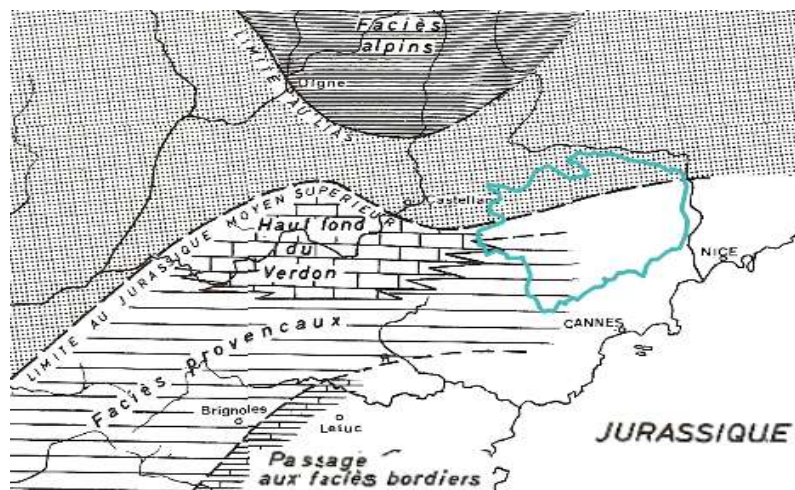
- C_s Crétacé supérieur: Calcaire, calcaire argileux, calcaire gréseux
- Ei-m Eocène inférieur ou moyen: (lacustre ou continental): Argiles, sables, calcaires
- Em-s Lutétien terminal à Priabonien: Calcaire nummulitique
- esM Priabonien: Marnes nummulitiques
- Priabonien et Stampien inférieur:
- e-ga a) Breche andésitique du synclinal de St Antonin
- e-gS S) Sable de St Antonin
- m Miocène: Calcaire gréseux, marnes et conglomérats

⁶ La partie concernant la géologie a été réalisée par Francois BAVOUZET (retraité du BRGM) et Henri SPINI (géologue qui a fait sa thèse sur la partie sud du territoire des Préalpes d'Azur).

2.2 Données sommaires sur la paléogéographie.

A la fin du Permien la Provence s'affaisse et se pénéplanise.

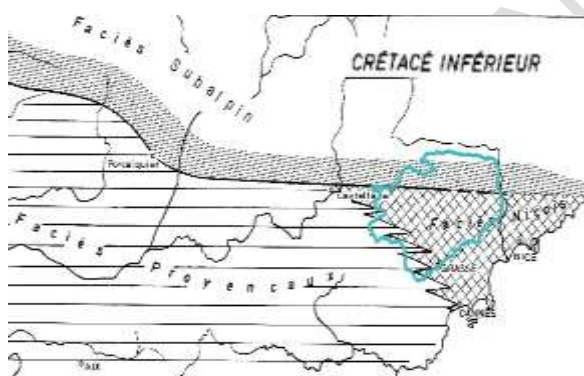
Au Trias (-245 à -205 Ma) une mer peu profonde envahit cette pénéplaine ; au Trias moyen l'évaporation favorise la formation de marnes et argiles à gypse, dolomies et dépôts de sels.



Au Jurassique (-205 à -135 Ma) et Crétacé inférieur (-135 à -96 Ma) la Provence reste marine. Les dépôts sédimentaires ont des faciès épicontinentaux, à dominante calcaire, de bordure de la mer alpine dont ils dépendent.

Au Nord du PNR ces faciès néritiques passent progressivement à ceux de mer plus profonde (marnes).

Au Crétacé supérieur (-96 à -65Ma), après la surrection de l'isthme durancien qui a entraîné l'émersion de la zone, s'amorce une nouvelle transgression de la mer alpine avec dépôts de sédiments marno-calcaires suivie à la fin du Crétacé d'une émigration prolongée.



Au Tertiaire, le Paleogène jusqu'à la base de l'Eocène moyen pratiquement (-65 à -40 Ma) reste continental avec tendance lagunaire vers l'Est. Ensuite jusqu'à la fin de l'Eocène (-34 Ma) la mer alpine revient, transgressive par l'Est: dépôt des calcaires numulitiques, de marnes...

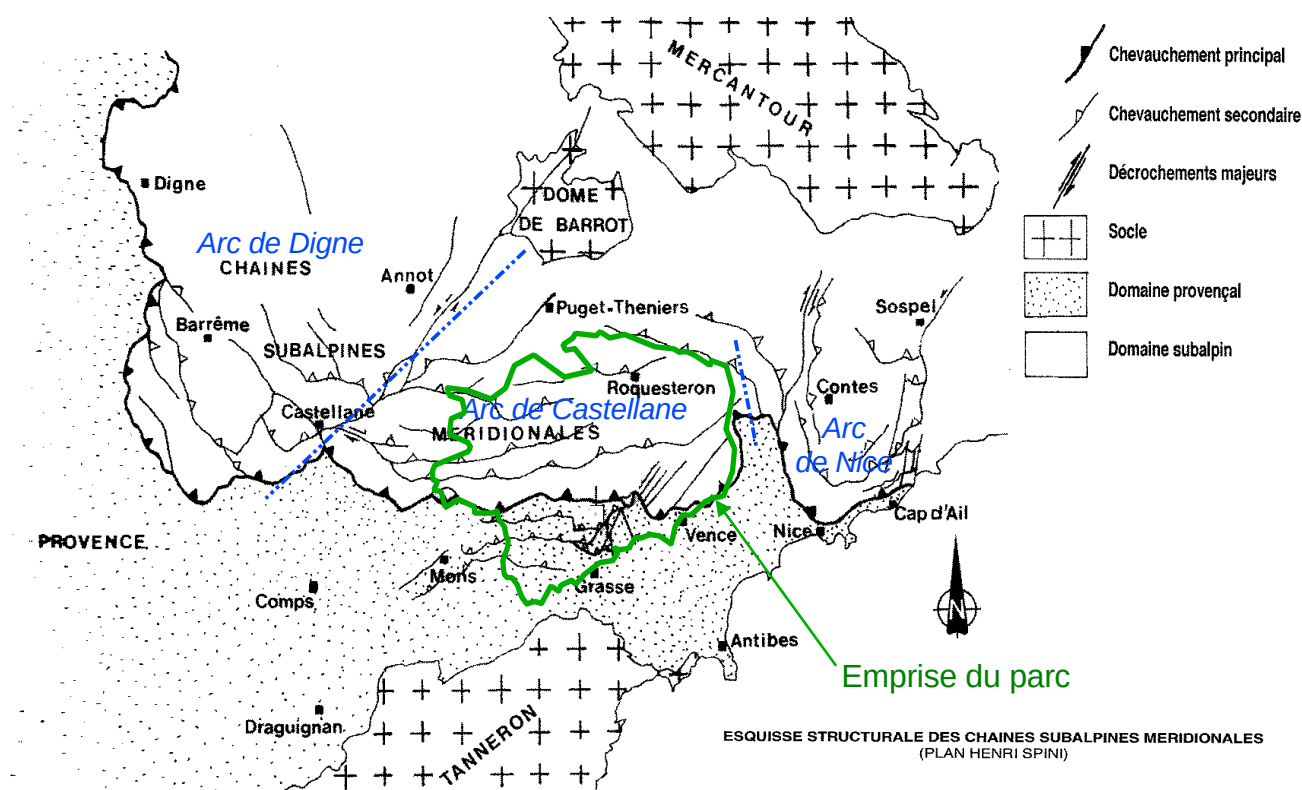
L'Oligocène (entre -35 à -26 Ma) est continental. Un dépôt volcano-détritique se met en place dans le synclinal de St. Antonin en même temps que le dôme de Biot; ce volcanisme témoigne de la collision des plaques africaine et européenne.

Au Miocène (-20 Ma) retour de la mer par le sud dans le golf de Vence donnant «Molasse» calcaro-gréseuse, marnes et conglomérats puis nouvelle émigration.



2.3 Esquisse structurale

Le territoire d'étude du futur PNR fait partie des chaînes subalpines de Haute Provence et plus particulièrement de « l'Arc de Castellane » qui comporte diverses zones, la plus orientale correspond à l'arrière pays grassois. A l'extrême Nord-Est, Bonson et Gilette appartiennent déjà à « l'arc de Nice ».



De la fin de la dernière phase paroxysmale fini-miocène jusqu'au début du Quaternaire, la compression alpine qui débuta fin Crétacé, continue.

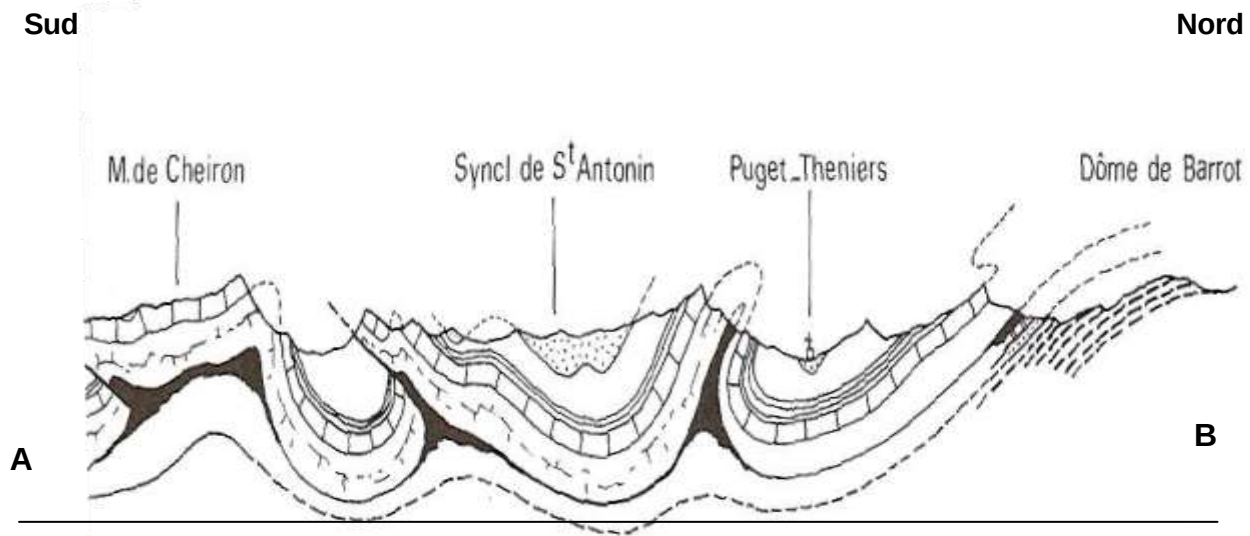
Le massif du Mercantour émerge et finit de se soulever poussant vers le sud la couverture sédimentaire qui va se décoller du socle à hauteur du Trias moyen, gypsifère et évaporitique, servant de niveau « lubrifiant »

Par suite de cette compression, et non sans exclure un phénomène gravitationnel, la couverture subalpine, décollée, se déplace vers le Sud d'une dizaine de kilomètres et se plisse indépendamment du socle.

Plis et plis couchés avec leur cortège de synclinaux et anticlinaux, ou écaillés chevauchants vers le Sud pour la partie la plus externe, conditionnent des compartiments jurassiques allongés d'Est en Ouest, formant de longues crêtes et des plateaux arides.

Les coupes jointes donnent une bonne idée de l'organisation des plissements rencontrés.

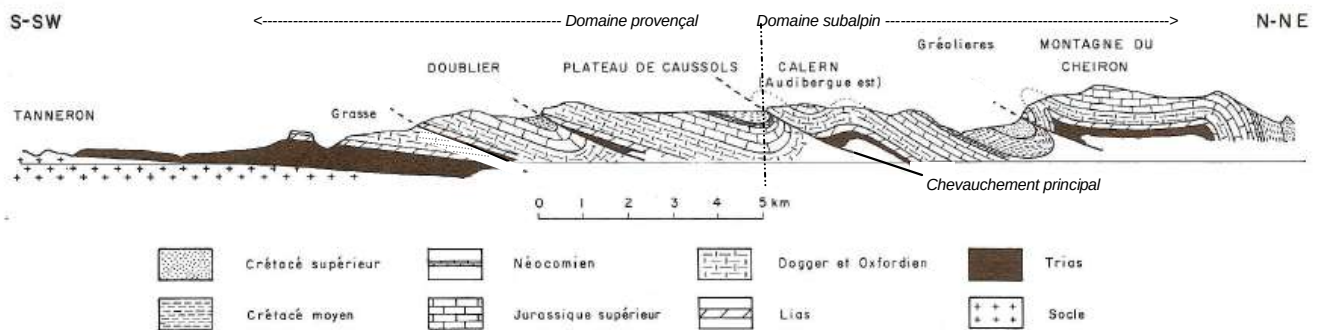
La moitié nord à partir de la montagne du Cheiron présente une structure à dominante de synclinaux plus ou moins asymétriques dont les charnières anticlinales rompues sont chevauchantes sur les synclinaux voisins (synclinaux de Saint Antonin, de Pierrefeu-Roquesteron, de Briançonnet...)



Partie Nord du futur parc: coupe (A-B) centrale par J. Debelmas

La structure en écaille sera dominante au Sud du Cheiron, (voir coupe « du Cheiron au Tanneron » selon ce schéma simplifié : Le flanc Nord d'un pli anticlinal décollé et couché vers le Sud, chevauche le pli suivant. Le panneau de calcaire jurassique lié à ce flanc s'ennoie vers le Nord, formant une large combe à partir de sa couverture crétacée et parfois tertiaire. Celle-ci reste protégée de l'érosion par l'aval pendage, avant d'être recouverte par le chevauchement de l'écaille précédente.

Le flanc sud du panneau, abrupt ou rompu par une faille chevauchante, forme lignes de crête et barres rocheuses dont l'importance dépendra de la puissance des calcaires jurassiques.



Coupe du Cheiron au Tanneron

Du Pliocène au début du Quaternaire, la surrection des Alpes à son niveau actuel, entraîne le basculement des Alpes de Hautes Provence vers le Sud.

La mise en place des plissements s'accompagne d'une reprise des mouvements verticaux du socle du début du Tertiaire selon des directions méridiennes à NordEst-Sud Ouest qui vont cisailer et décrocher les alignements Est ouest pré-définis.

Relèvement des Préalpes externes et fractures vont faciliter l'encaissement des cours d'eau et l'ouverture de cluses (Cluses de Saint Auban et Aiglun, vallée du Loup...). Le régime karstique se développera largement sur les plateaux calcaires.

Cette succession de barres et de combes allongées Est-Ouest, donne au futur parc une homogénéité paysagère, et, en limitant les échanges de vallée à vallée, a permis de préserver son patrimoine naturel

3 Les paysages

3.1 Des paysages et des hommes

Rares sont les zones où le milieu naturel porte à ce point la marque des activités humaines qui s'y sont succédées et en même temps offre encore quelques témoins des végétations passées.

Pour le paléo-environnementaliste, le paysage des Préalpes d'Azur est un livre ouvert, particulièrement lisible et pédagogique, qui raconte l'histoire de la relation société-milieu depuis une dizaine de millénaires.

Rares sont les zones où le milieu naturel porte à ce point la marque des activités humaines qui se sont succédées tout en abritant des espaces protégés, des refuges, qui témoignent des différents états de la végétation à des périodes où le climat et/ou la pression des sociétés sur la forêt étaient différents d'aujourd'hui.

Depuis le Néolithique, les activités humaines ont construit un paysage agro-sylvo-pastoral qui doit être considéré comme un patrimoine culturel à part entière. La biodiversité inféodée à la variété des modes d'exploitation du milieu ainsi qu'à la probable mise en défens de parcelles forestières, qui sont devenues des « reliques » de végétations aujourd'hui disparues (bois méditerranéens à ifs pluricentennaires, vieilles futaies de chênes verts, chênaies pubescentes à tilleul et érables...) est y exceptionnelle.

L'Histoire de la coévolution société-milieu dans les Préalpes d'Azur reste à l'heure actuelle, assez peu étudiée en dépit de fortes potentialités. Toutefois, les empreintes profondes laissées par les activités humaines sur le paysage permettent à l'archéo-environnementaliste d'en proposer une lecture régressive d'où se dégagent les grandes étapes de la construction des paysages.

Les espaces steppiques des plateaux, quadrillés par les vestiges d'un dense réseau d'enclos, de cabanes et de structures d'épierrage, sont le résultat d'une pression pastorale continue depuis les périodes protohistoriques. Ces territoires ouverts ont été progressivement gagnés sur les forêts denses qui dominaient la région il y a 4 à 5 millénaires.

Depuis la préhistoire et avant l'ère des énergies fossiles, l'exploitation du combustible ligneux a transformé les futaies mixtes, caducifoliées (chênaies pubescentes à tilleul) favorisant les essences qui rejettent bien de souche et l'installation des taillis, souvent sempervirents (formations à chênes verts).

La garrigue, végétation « naturelle » emblématique de la partie méridionale des Préalpes d'Azur est une formation dont on sait qu'elle est d'origine anthropique, entretenue par le charbonnage et le pastoralisme, et qu'elle se referme inexorablement lors des déprises agricoles. Les prairies, extrêmement diversifiées du point de vue botanique dans la région, sont aussi le résultat des activités pastorales.

Cette évolution de la végétation depuis l'avènement des sociétés sédentaires agro-pastorales est classique en région méditerranéenne. Toutefois, elle n'est nulle part aussi lisible qu'ici, et la richesse des Préalpes d'Azur est d'avoir conservé une mosaïque de milieux témoignant des différents états du couvert végétal, y-compris des restes des forêts primaires dont la présence, en d'autres lieux (forêt de la Sainte Baume dans le Var, de la chartreuse de Valbonne dans le Gard), a pu être mise en relation avec un statut particulier pour les populations locales, proche de la sacralisation.

Riches de cette histoire socio-environnementale sur le temps long, les Préalpes d'Azur peuvent être un laboratoire d'étude de la coévolution société milieu et devenir un exemple d'exploitation raisonnée du paysage. La connaissance, encore à acquérir de façon précise, de ces milieux et des pratiques qui ont contribué à les façonner, dans des contextes climatiques changeants (de l'optimum climatique Néolithique aux froids du « petit âge glaciaire ») permet d'apporter une expertise sur le devenir et la gestion des espaces naturels dans un contexte de bouleversement climatique et de mutations sociétales.

3.2 « Voyage au pays des ailleurs »

« Le massif des Préalpes est exceptionnel. Ses paysages en font un territoire grandiose. Sur tout le massif on peut admirer des vues, des ambiances, des atmosphères particulières et changeantes. Les reliefs nous font parfois dominer un paysage spectaculaire. Ailleurs, nous nous sentons protégés par d'imposantes montagnes.



Vallée de l'Esteron, les Ferres

Quand l'horizon s'ouvre face à nous, nous contemplons un paysage immense et calme. Bien souvent nous nous sentons ailleurs, perdus, isolés. L'atmosphère est sereine et le calme salvateur en quittant le brouhaha et l'agitation de la côte. Sur les promontoires, les horizons emmènent notre regard sur le lointain. En fond de vallée, l'horizon se resserre, et les montagnes se font protectrices.



Entre Conségudes et Roquesteron

Le paysage est riche de nombreux moments particuliers. Les clues, majestueuses et imprévues, les villages, inattendus et rassurant, les terrasses cultivées, impressionnants témoins d'un labeur oublié. Un arbre remarquable, une maison, un ciel, une heure particulière... chaque moment est une découverte.



Caille



Les clues



Nous rencontrons des villages promontoires, perchés sur leur apic rocheux, comme en équilibre. Nous les découvrons au détour d'une route, inattendus au milieu de la forêt dense et des pentes escarpées. Lorsque nous y pénétrons, l'atmosphère se transforme : de petites rues se ferment sur elles-mêmes, les maisons se blottissent les unes contre les autres comme pour se rassurer au milieu de ce territoire énorme.



Ailleurs, dans les vallées, nous croisons des villages adossés à la montagne, à l'abri du cours d'eau. Nous les repérons de loin, au bout d'une longue route droite. Ils sont là, exposés à notre regard et au soleil, rassurés par la protection de la montagne.



Enfin, en regagnant le Sud, nous entrons dans les villes qui colonisent tout le coteau. Grasse, Vence, Tourrettes sur Loup, Saint Cézaire sur Siagne, autant de noms qui nous évoquent le sud et la douceur de vivre.



Et pourtant, l'espace est consommé par les résidences privées, l'agriculture se meurt, coincée entre les jardins. Le flot discontinu des voitures et la rareté des points de vues grèvent ce paysage que l'on dit magnifique.

Plus bas, c'est la métropole de Nice, avec ses embouteillages, son bruit, ses immeubles, ses commerces et sur la bande tenue de la plage, son soleil et sa réputation, ... »⁷.

3.3 Une grande diversité de paysages

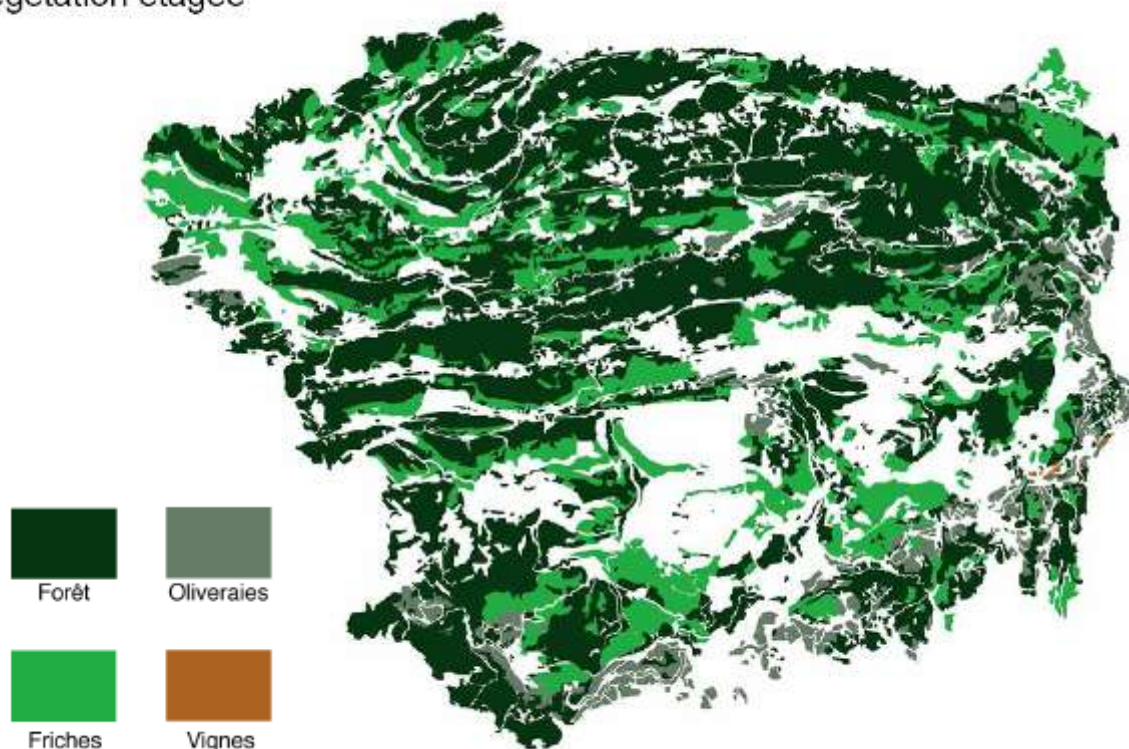
Le territoire de projet forme une unité cohérente de substrat calcaire, intégralement comprise dans les Préalpes des Alpes-Maritimes, à la jonction entre la zone littorale et la haute montagne alpine. Cette zone de transition regroupe une grande diversité de paysages et de milieux naturels.

Du Nord au Sud, la végétation spontanée de la région appartient, à l'étage montagnard, aux séries du Pin sylvestre et du Hêtre, à l'étage collinéen de type supraméditerranéen à la série du Chêne pubescent, et à l'étage méditerranéen à la série du Chêne vert.

Les vallées au Nord sont très boisées, dominées par le Pin sylvestre qui constitue de véritables forêts. On trouve également des hêtres sur les ubacs, des chênes omniprésents, et des châtaigniers par endroit. Les adrets sont souvent structurés en terrasses de culture, parfois à l'abandon, surmontés de barres calcaires.

⁷ "Le territoire des Préalpes d'Azur", Etude de paysage pour le Parc naturel des Préalpes d'Azur, école nationale supérieure des paysages de Versailles, Conseil Régional PACA.

Une végétation étagée



Source : "Le territoire des Préalpes d'Azur", Etude de paysage pour le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, école nationale supérieure des paysages de Versailles, Conseil Régional PACA.

Dans la partie Sud constituée par les plateaux karstiques, la végétation est formée de pelouses rocailleuses pâturées. Le paysage, aride, est ponctué de bosquets, de dolines cultivées et de lapiaz. Ces plateaux sont entaillés par des gorges étroites et abruptes où coule le Loup.

Le piémont, au Sud, constitue un terroir très aménagé, dévolu à l'agriculture. Le paysage est structuré par des murs de pierres sèches, des terrasses couvertes d'oliveraies.

Le territoire contient également des plaines ouvertes cultivées ou pâturées entourées de montagnes de moyenne altitude (contreforts du Cheiron), et des espaces sans ou avec peu de végétation sur les crêtes (Audibergue, Cheiron).

L'amplitude altitudinale importante (300 – 1778 m), la géomorphologie originale et complexe (vallées orientées Est-Ouest, plus ou moins étroites, plateaux...), deux influences climatiques (méditerranéenne et montagnarde) et le travail ancien de l'homme sur le territoire des Préalpes d'Azur sont à l'origine d'une grande diversité d'habitats naturels constituant des paysages magnifiques et variés :

- le paysage aride et rocailleux des plateaux karstiques avec des dolines, lapiaz, ponctué de bories ;
- les vallées étroites, reliées par des clues, composées d'un adret structuré en terrasses de culture parfois à l'abandon, surmonté de barres calcaires, et d'un ubac boisé en pente douce ;
- les zones dénudées de montagne (sommet du Cheiron) ;
- les gorges étroites et abruptes où l'eau se précipite ;
- les plaines ouvertes cultivées ou pâturées entourées de montagnes de moyenne altitude ;
- le piémont, très aménagé, structuré par des murs de pierres sèches, des terrasses couvertes d'oliveraies.

La roche apparente en de nombreux endroits participe à la richesse paysagère du site et met en évidence la géologie locale.

DOCUMENT DE TRAVAIL

PAYSAGES

Les Sausses



En direction de Roquesteron-Grasse



L'Estéron près de Roquesteron



En direction du Mas



Clue de
St-
Auban



En direction des Ferres



Chapelle Gratemoine



En direction de Coursegoules



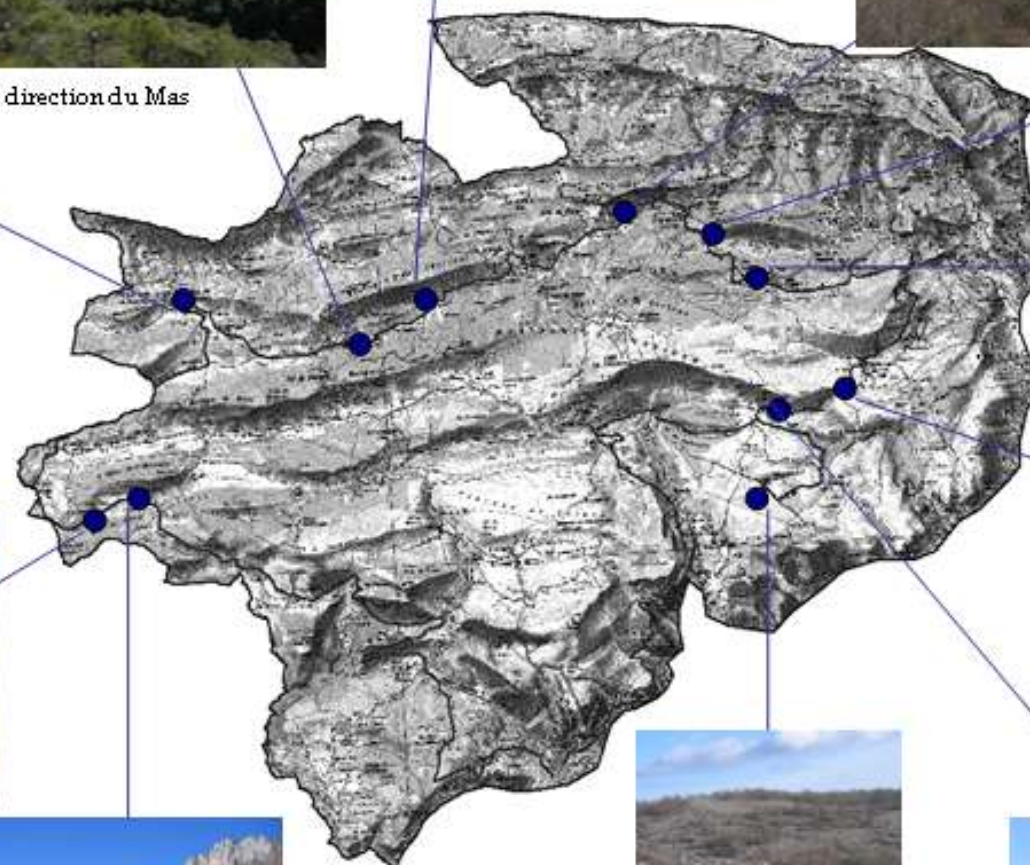
Plateau de St-
Barnabé



Coursegoules
en direction
du Cheiron



Séranon



3.3.1 Les unités paysagères comprises dans le périmètre du projet de PNR

La richesse paysagère du territoire est mise en évidence dans l'étude réalisée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Direction Départementale de l'Equipement des Alpes-Maritimes et la Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette étude a permis d'identifier 15 familles paysagères sur le département des Alpes-Maritimes. Chacune de ces entités paysagères a des caractéristiques géologique, climatique, topographique et socioculturelle bien différentes. Chaque famille paysagère se décline en entités plus ou moins nombreuses suivant les variations existant à l'intérieur d'une même famille paysagère.

La zone d'étude comprend 4 familles paysagères différentes :

1 - La Basse Vallée du Var (cette famille n'est pas divisée en entité)

2 - Les Montagnes Provençales :

- le sillon de l'Estéron
- les Vallées étroites
- les Barres calcaires

3 - Les Grands Plateaux :

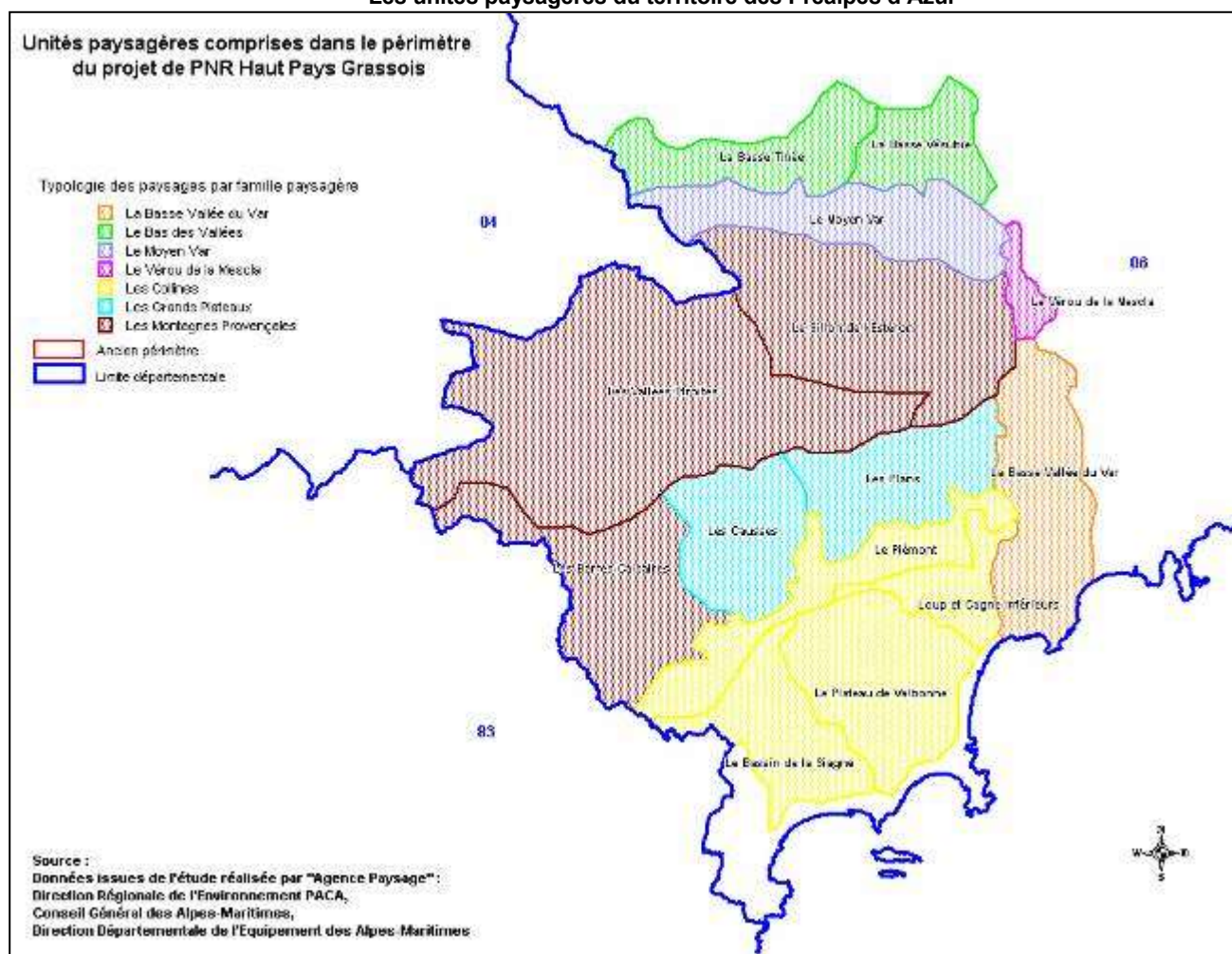
- les Causses
- les Plans

4 - Les Collines :

- le Piémont

Cette famille regroupe d'autres entités qui ne sont pas concernées par le territoire de projet.

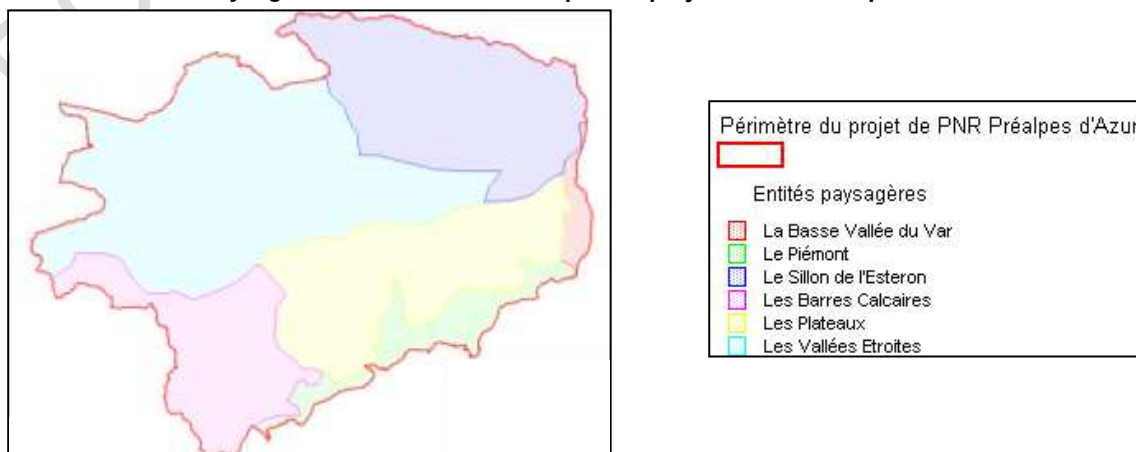
Les unités paysagères du territoire des Préalpes d'Azur



De cette étude, nous avons extrait 6 entités différentes. Chacune de ces entités est semblable aux autres par les aspects généraux précédemment exposés, mais possède également ses caractéristiques propres.

3.3.2 Les entités paysagères du territoire du PNR des Préalpes d'Azur.

Les Entités Paysagères du territoire d'étude pour le projet de PNR Préalpes d'Azur



D'après le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Direction Départementale de l'Équipement 06 et la Direction Régionale de l'Environnement PACA, juin 1997, « L'Atlas Départemental des Paysages ».

L'étude paysagère réalisée par l'Ecole de Versailles identifie 7 entités paysagères. Elles sont relativement cohérentes en matière d'emprise géographique avec celles identifiées dans le cadre de l'étude réalisée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Direction Départementale de l'Équipement des Alpes-Maritimes et la Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Grille de correspondance entre les entités paysagères issues des études
« Ecole de Versailles et Conseil Général des Alpes-Maritimes »**

Etude Conseil Général	Etude Ecole de Versailles			
1 - Les Barres calcaires	L'Appui (partie Ouest)			
2 - Le Piémont	L'Appui (entre Grasse et Saint Jeannet, partie Est)			
3 - La Basse vallée du Var	La Vallée du Var			
4 - Les Plateaux	Les Plateaux			
5 - Les Vallées étroites	Les Langues	Les Vallées étroites (partie Ouest)	Les Déserts (partie Est)	La Plaque centrale
6 - Le Sillon de l'Estéron	La forêt inaccessible ou Vallées étroites (partie Est)	Les Déserts (partie Est)		

Source : études paysagères Ecole de Versailles et Conseil Général des Alpes Maritimes

1 - Les Barres Calcaires (l'Appui – partie Ouest) sont constituées de grands plis calcaires. Chacune de ses écaïles domine un plateau karstique par une barre rocheuse et un adret abrupt. Le paysage est très ouvert de la Route Napoléon qui constitue la voie d'entrée privilégiée de ce territoire. Les plateaux sont boisés de taillis de chênes pubescents. L'habitat est dispersé : le tissu urbain est lâche, des fermes entourées de terres cultivées occupent des replats sur des adrets. La végétation est méditerranéenne.

2 - Le Piémont (l'Appui – entre Grasse et Saint Jeannet) a une altitude ne dépassant pas 400m. Il constitue le dernier grand relief des Préalpes de Grasse. Le Loup et la Cagne y découpent des gorges profondes. Le terroir y est très aménagé, structuré par des murs de pierres sèches, des terrasses couvertes d'oliveraies. L'influence provençale transparaît dans l'architecture (façades droites avec des ouvertures verticales, fermes isolées proches des bastides provençales) et les matériaux employés : pierres calcaires, tuiles canal. Comme dans la plupart des espaces du périmètre, les villages sont regroupés, perchés à mi-pente ou sur promontoire. Peu à peu l'extension urbaine a colonisé tout le coteau. On ne distingue plus les limites entre villes qui se sont développées dans cette entité avec un fort attrait pour la Côte d'Azur. On y trouve principalement des résidences privées avec des jardins clos. Les maisons sont tournées vers le Sud et vers la mer.

Il règne ici une forte pression foncière en raison de la proximité de la côte et des grandes agglomérations. L'agriculture a encore une petite place dans cette entité : cultures d'oliviers en terrasses, quelques cultures de fleurs à parfums et maraîchages sous serre. Elle jouit d'une bonne image avec des villes au patrimoine historique reconnue comme Vence ou Grasse. Sa réputation est basée sur la fabrication de parfums.

3 - La Basse Vallée du Var (la Vallée du Var) est une large vallée orientée selon un axe Nord-Sud, c'est un couloir de développement. Seule la partie des contreforts Est est concernée par le territoire d'étude. Des

cultures intensives se développent en dehors du territoire sur les terres alluviales (maraîchage, pépinières), tandis que les terrasses en versant ont été abandonnées avec leurs cultures traditionnelles (vignes, oliviers). Le fond de vallée attire de plus en plus l'industrie au détriment de l'agriculture. Les voies étaient anciennement en crêtes et les villages perchés. Elles sont aujourd'hui dans le lit du fleuve, ainsi que l'habitat qui s'est déplacé en fond de plaine. Les bourgs sont installés à mi-pente. Cette entité est également très urbanisée et très fréquentée. Tous les flancs de coteaux sont mités. La voirie occupe une emprise très forte. Elle longe le fleuve sur deux fois deux voies. Cette vallée est le seul axe pour relier le Sud et le Nord du territoire par voie rapide. Les accès au PNR sont rares, seuls quelques ponts permettent de traverser le fleuve. La Basse Vallée du Var fait l'objet d'une Opération d'Intérêt National, la Plaine du Var ayant été identifiée comme secteur stratégique à la croisée de tous les axes de transport, que ce soit le long du littoral ou en direction des vallées du haut.

4 - Les Plateaux (les plateaux) sont des hauts plateaux calcaires karstiques (altitude moyenne de 1100 mètres). Ces espaces ouverts sont couverts de pelouses sèches pâturées essentiellement par des ovins sur un sol pauvre. Ces espaces tendent aujourd'hui, en certains secteurs, à être recolonisés par les Pins sylvestres notamment. Cette fermeture des milieux est liée à la déprise agricole. Les plateaux de Calern, de la Malle et de Caussols à l'Ouest sont séparés du plateau Plan des Noves - Col de Vence - Saint Barnabé par les Gorges du Loup. Ces plateaux karstiques se caractérisent par la présence de nombreuses formes géologiques (dolines, lapiaz, avens). Les dolines, au sol plus riche (terra rossa) étaient autrefois cultivées, aujourd'hui certaines sont encore utilisées comme prairies de fauche. Le bâti est dispersé constitué de mas isolés et de bergeries souvent en ruines. Sur ces plateaux, le paysage est aussi un paysage de labeur façonné par l'homme : pierriers, bories, enclos, terrasses témoignent de l'activité agro-pastorale ancestrale. Les villages sont peu nombreux et se trouvent à la périphérie des plateaux. Une des principales raisons de cette faible occupation humaine est le manque d'eau. Au Sud des plateaux, on profite de très beaux panoramas sur la côte. Les Plateaux de Caussols et Calern sont des sites inscrits. Le Plan des Noves appartient au site classé des Baous.

5 - Les Vallées Étroites (les Langues, les Vallées étroites (partie Ouest), les Déserts (partie Est), la Plaque centrale), sont orientées selon un axe Est-Ouest. Cette entité paysagère se subdivise en 4 éléments :

- Les Langues : cette entité possède un paysage très particulier. Les fonds de vallées en U, larges et plats, occupent tout le Nord-Ouest du territoire. Les lignes de crêtes forment des arrêtes infranchissables. Ces espaces sont préservés de l'enfrichement par une agriculture encore très présente et plus facilement mécanisable. Les principales activités agricoles sont le pâturage et la sylviculture sur les coteaux. Les terrasses à flanc de coteau sont en revanche abandonnées et s'enfrichent. Les villages se sont implantés en pied de coteau, à l'abri du cours d'eau, en retrait des terres exploitables, ils sont rares et isolés les uns des autres. Les bourgs, compacts sont détachés de la route principale.
- Les Vallées étroites (partie Ouest) composées de vallées en V aux pentes abruptes et aux fonds étroits. De nombreuses cluses interrompent les lignes du relief. La roche est apparente en de nombreux endroits, mettant en évidence la géologie locale et constituant un potentiel à valoriser. Le relief est asymétrique, constitué d'un ubac boisé qui descend en pente douce, d'un fond de vallée étroit et allongé et d'un adret abrupt avec quelques terrasses sous une barre rocheuse. Les fonds de vallons sont constitués de prairies, de champs de céréales séparés par des haies et de boisements de Chênes ou de Pins. Les Déserts (partie Est) qui correspond au Massif du Cheiron où se pratique un élevage extensif.
- La **Plaque centrale**, identifiée dans l'étude paysagère de l'école de Versailles, y est décrite comme une vallée suspendue au centre du territoire des Préalpes d'Azur. Cette entité éloignée de la côte jouit cependant d'une popularité auprès des habitants de la métropole attirés par la station climatique de Thorenc et la station de ski de Gréolières les Neiges.

6 - Le Sillon de l'Estéron (la forêt inaccessible ou Vallées étroites – partie Est et les Déserts – partie Est) comprend la partie basse de l'Estéron qui va se jeter dans le Var. Le paysage est constitué de barres

rocheuses, de terrasses encore visibles sur les adrets et d'ubacs boisés. L'habitat y est groupé orienté plein Sud, en position perchée (mitage existant mais très lâche en raison de la difficulté d'accès aux terrains). Avec la déprise agricole, les terrasses s'enfrichent, le paysage se ferme et les terrasses disparaissent. La reconquête végétale prédomine avec une forêt **sub-Alpine** qui occupe pratiquement tout l'espace.

A ces entités paysagères bien lisibles dans le paysage, doit être rajoutée une entité particulière, souvent méconnue du grand public, pourtant très spécifique et faisant l'objet de nombreuses attentions et études : le monde souterrain.

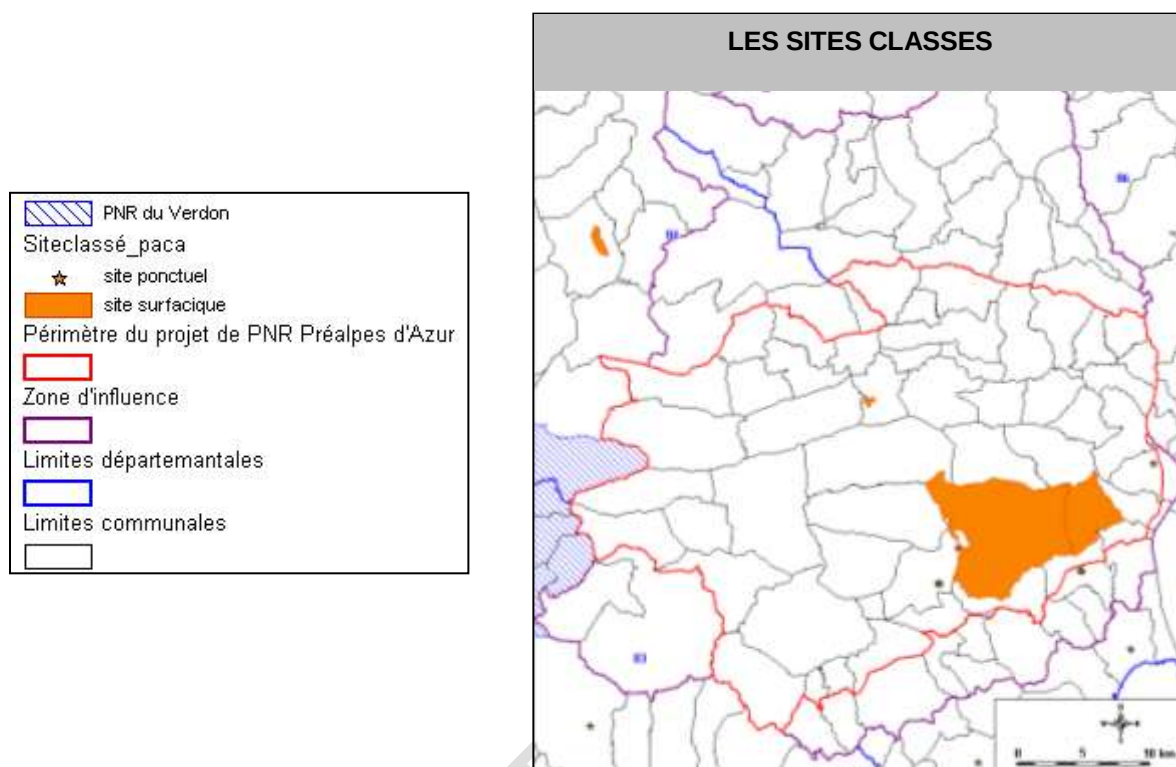
Les plateaux offrent un paysage karstique typique (dolines, avens, embut, lapiaz poljés dont les plus remarquables plaine de Caille, plaine de Caussols, plan du Peyron, ...), point d'entrée de l'eau dans le karst. On observe de nombreuses formes karstiques très évoluées. En de nombreux points, les calcaires sont dénudés et intensément sculptés de lapiaz, ainsi les eaux météoriques s'infiltrant de manière directe et rapide. Or cette eau en s'infiltrant dans le massif crée des paysages souterrains remarquables. Ces massifs calcaires sont de plus le réseau d'eau du littoral azuréen, l'ensemble karstique du plateau de Canjuers, Audoubert, Cheiron est d'ailleurs classé milieu aquatique remarquable à forte valeur patrimoniale par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

La présence de ce patrimoine souterrain est une des spécificités des Préalpes d'Azur, spécificité qui n'existe pas au sein des autres PNR de la région PACA.



3.3.3 Les sites classés et inscrits

La liste détaillée des sites classés et inscrits est donné dans le document d'annexes au diagnostic 2009.



3.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Des paysages préservés grandioses, d'une grande variété . Avec présence de paysages souterrains remarquables. - Des points de vue nombreux et exceptionnels liés à la présence entre autre de promontoires très proches du littoral - Une grande richesse d'entités paysagères (forêts, plaines, vallées étroites, plateaux karstiques) marquées par le relief (chaînes, clues, hauts plateaux, ...) façonnées par l'eau de surface et souterraine (clues, plateaux karstiques, grottes) et par la main de l'homme (restanques, villages perchés, oliveraies, pâturage...) - Des vallées orientées Est-Ouest (particularité dans le département)	- Des paysages fragiles, sans structure capable d'en assurer la préservation - Des niveaux de conservation très variables selon les entités paysagères - Des dégradations des paysages avérées : paysages villageois par le mitage, paysages ouverts par le reboisement. - Disparition des éléments en pierre sèche marquants les paysages - Présence de points noirs paysagers ou nuisances visuelles (réseaux, décharges, pistes de desserte, ligne haute tension, gazoduc, constructions anarchiques, ...) - Mauvaise intégration des bâtiments annexes des	- La préservation des paysages est l'une des vocations prioritaires d'un PNR - Malgré une dégradation parfois importante, de nombreux éléments marquants les paysages de labeur (pierrier, enclos, borie...) subsistent et peuvent encore être restaurés - Les paysages peuvent être le support d'une nouvelle dynamique de développement et de valorisation du territoire (dimension touristique notamment)	- Des changements socio-économiques provoquant de profondes mutations, une perte de vocation et d'usage de certains espaces (zone d'activité, bâti...) et une banalisation de ce territoire par le mitage (avec extension des réseaux) et l'enfrichement. - Un risque de perte de points de vue du à l'enfrichement - Un risque de disparition des éléments marquant les paysages de labeur (restanques,...) du à la tendance déjà ancienne à l'abandon du territoire - La présence ou l'émergence d'éléments impactant les paysages notamment villageois (paraboles, climatisation, cabanon de jardin, ...)	→ La connaissance et la transmission de la mémoire sur les activités humaines ayant marqué les paysages → L'approfondissement de la connaissance des paysages des Préalpes d'Azur afin de localiser précisément les enjeux en présence et de définir les formes d'intervention nécessaires (de la connaissance à l'opérationnalité) → Le maintien et la restauration d'une mosaïque de milieux diversifiés → La préservation du caractère des paysages villageois (conception de documents d'urbanisme protégeant les villages traditionnels et leur architecture, ZPR, résorption des aménagements de faible ampleur mais impactant les paysages, aménagement espaces publics, de voirie, mobilier urbain, ...) → L'accompagnement du développement de nouvelles dynamiques paysagères en adéquation avec le territoire d'aujourd'hui pour créer le paysage de demain (développement économique et démographique, installations productrices d'énergies renouvelables, ...) → Le suivi et le positionnement du PNR sur les projets d'aménagement pouvant impacter les paysages → L'utilisation des paysages des Préalpes comme vitrine pour la promotion et la notoriété du territoire par la mise en valeur des éléments paysagers caractéristiques du territoire

exploitations

DOCUMENT DE TRAVAIL

4 Les patrimoines culturels

4.1 Préhistoire en Préalpes d'Azur

Des caractéristiques géologiques particulièrement favorables à l'implantation humaine.

Les Préalpes de Grasse se caractérisent par un important réseau karstique développé aux dépens des formations calcaires secondaires.

Les formes du relief qui en résultent (lapiaz, dolines, abris et grottes, réseaux souterrains) ont pu favoriser la conservation d'archives archéologiques et sédimentaires, sources d'une information importante concernant l'évolution des sociétés et des environnements depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours.

Ces formations offrent des conditions propices à l'habitat mais aussi d'importantes ressources minérales.

Ainsi les formations du Jurassique (ère géologique du Kimmeridgien) recèlent des gîtes de silex exploités par les populations paléolithiques et néolithiques pour la confection de leur outillage taillé ; les formations du Crétacé (ère géologique du Turonien) livrent des argiles et des marnes dont l'exploitation est attestée depuis les débuts du néolithique pour la confection des poteries ; les entablements calcaires jurassiques, démantelés par l'érosion karstique, offrent d'importantes disponibilités en pierre à bâtir, aisément accessibles ; les ressources en eau y sont également considérables.

Ces ressources se sont avérées très attractives et les témoignages du peuplement préhistorique des Préalpes de Grasse sont particulièrement abondants et diversifiés : grottes et abris utilisés comme habitats temporaire ou spécialisé, sépultures collectives en grotte et sépulcres mégalithiques, habitats de plein air de typologies diverses.

Les installations en grottes ou sous-abri sont fréquentes, depuis le Paléolithique jusqu'à la fin de l'âge du Bronze, et au-delà.

Les usages et durées d'occupation des cavités sont cependant très variables selon les périodes considérées.

Pour les étapes les plus anciennes du Paléolithique, les connaissances sont très peu développées dans les Préalpes en dépit d'un fort potentiel identifié par des travaux anciens. Il est de surcroît difficile de démêler le rôle des hommes de celui des animaux (notamment des grands carnivores : hyène, lion des cavernes ...) à l'origine d'accumulations dont l'intérêt pour la connaissance de la biodiversité passée est cependant extrêmement important (ex. site de Saint-Cézaire-sur-Siagne).

Les traces archéologiques des derniers chasseurs du Pléniglaciaire, du Tardiglaciaire et des débuts de l'Holocène (Paléolithique supérieur, Epipaléolithique, Mésolithique) sont relativement plus abondantes. Les installations en grotte et sous-abris sont cependant insuffisamment ou trop anciennement étudiées pour renseigner de façon détaillées sur les activités et leur organisation dans le temps et dans l'espace.

Les fouilles de **l'abri Martin, à Gréolières**, ont toutefois permis d'illustrer les conditions de vie et les systèmes de mobilité des chasseurs au cours d'un des derniers épisodes froids du Tardiglaciaire, il y a 12000 à 13000 ans. Dès cette période l'espace préalpin est intensément parcouru et exploité comme le montre l'étude des matériaux utilisés pour la confection des outillages avec le recours à des ressources très largement réparties dans l'espace (silex jurassiques de Caussols, Calern ou Escragnoles, silex crétacés de Coursegoules, silex des fossés tertiaires du Haut-Var ou de Mons).

Plus encore qu'au Paléolithique, il est clair que l'habitat néolithique en grotte n'est généralement pas permanent mais s'inscrit dans un système d'exploitation différenciée du territoire. Cette nouvelle économie

agro-sylvo-pastorale caractérise le Néolithique qui s'installe sur la côte liguro-provençale il y a environ 8000 ans pour conquérir rapidement l'ensemble des reliefs préalpins.

L'exemple de la **Grotte Lombard, à Saint-Vallier-de-Thiery**, est à cet égard frappant.

Il y a 7200 à 7000 ans, cette cavité alors située dans une futaie de chênes pubescents, a essentiellement abrité des activités spécialisées : chasse au cerf dans la perspective d'une consommation différée de viande séchée ou boucanée, production de poterie, puis de façon sans doute plus marginale étape d'un parcours de remue du bétail. Ce gisement s'articule alors avec un ou plusieurs établissements centraux, davantage concernés par les premières pratiques agricoles : très probablement des villages de plein air occupés de façon plus intense et plus longue mais dont les architectures de bois et d'adobe rendent la découverte et l'analyse très difficile en contexte méditerranéen.

Au cours d'une étape plus avancée du néolithique il y a 6500 à 5500 ans, le rôle des abris et des grottes est souvent dédié à l'agelage et/ou au stationnement temporaire du bétail lors des déplacements d'estive qui peuvent alors atteindre les pelouses alpines. Plusieurs sites des Préalpes de Grasse ou des régions voisines en apportent la démonstration. Si l'économie agropastorale néolithique est alors largement diffusée sur l'ensemble du territoire préalpin, les vestiges d'habitat permanents ne sont conservés que dans des cas particulièrement favorables.

Enfin les cavités karstiques, grottes et avens, sont des lieux privilégiés pour des dépôts funéraires collectifs à la fin du Néolithique et à l'âge du Bronze, entre 5600 à 2700 ans avant le présent.

Ces modes sépulcraux sont à mettre en parallèle avec les sépulcres mégalithiques, dolmens et pseudo-tholos, en grande partie contemporains et qui sont exceptionnellement abondants dans la région de Saint-Vallier-de-Thiery et de Saint-Cézaire-sur-Siagne. L'origine des petits dolmens à couloir de Provence est mal connue en raison, d'une part, des imprécisions relatives à leur chronologie et, d'autre part de la méconnaissance des pratiques funéraires antérieures. Ces pratiques peuvent s'ancrer toutefois dans différents contextes dès le 7^{ème} millénaire avant le présent : les sépultures collectives en grotte du midi de la France, les sépultures monumentales du courant danubien ou encore les tombes en coffre lithique des cavernes ligures ...

Ces caveaux funéraires dont l'usage s'étend généralement sur une longue durée, montrent une diversité architecturale liée à différents facteurs : normes en vigueur au moment de la construction, réfections successives, diversité des dispositifs de condamnation, réutilisations et destructions.

Ce phénomène frappant par son caractère massif met en relief l'intensité du peuplement des Préalpes à la fin du Néolithique et au début de l'âge du Bronze. **Il met en relief notre méconnaissance des habitats, des ateliers et des espaces dédiés aux activités économiques pour cette période charnière entre la préhistoire et l'histoire ainsi que l'extraordinaire potentiel qu'offre l'espace préalpin pour la connaissance des sociétés et des environnements du passé.**

4.2 Réseaux, échanges et peuplement de l'âge du fer à l'Antiquité

De nombreux travaux ont permis d'établir un recensement rigoureux des sites archéologiques occupés à l'Age du Fer et au cours de la période Antique, dans la zone des Préalpes et le bassin-versant de l'Estéron.

Sur les centaines d'établissements répertoriés deux schémas d'organisation du peuplement émergent distinctement pour ces périodes.

Un premier modèle, est illustré par l'implantation des sites sur la bordure méridionale de la zone des Préalpes. Entre Gattières et Saint-Cézaire-sur-Siagne, se déploie à partir du Bronze final et tout au long de

l'Age du Fer, un ensemble d'habitats perchés et bien souvent fortifiés. Surplombant les zones collinaires, ces habitats regroupent des fonctions variées.

Certains, placés sur les parcours d'estive, dans les massifs, sont visiblement liés au pastoralisme.

D'autres, dont les tailles varient entre quelques centaines de mètres carrés et plusieurs hectares, regroupent de simples fermes ou constituent des hameaux, voire de véritables villages, également connus sous le nom d'*oppida*. Dès le VI^e s. av. J.-C. et de manière plus massive entre le IV^e et le II^e s. av. J.-C., certains d'entre eux se parent de fortifications massives dont l'utilité était vraisemblablement plus démonstrative que défensive. La plupart de ces remparts est toujours visible. Les mieux conservés atteignent plusieurs mètres de hauteur et de largeur. Les exemples les plus notables sont représentés par les *oppida* du Baou de la Gaude à Saint-Jeannet, de la Tourraque ou des Bouirades à Tourrettes-sur-Loup, de la Sarrée à Bar-sur-Loup ou de la Malle à Saint-Vallier.

L'un d'entre eux, l'**oppidum du Baou des Noirs à Vence** a fait l'objet de sondages archéologiques durant une dizaine d'années. Etabli sur un promontoire rocheux, cet habitat groupé de 1,5 ha est occupé au 1^{er} Age du Fer, et fortifié au IV^e ou au III^e s. av. J.-C. Il présente la particularité, de recevoir au II^e s. av. J.-C., dans la partie sommitale, l'édification d'une tour monumentale de 10 m de côté, à l'architecture soignée, utilisant une technologie élaborée, dont la fonction pourrait être démonstrative, publique, voire religieuse. Cet exemple n'est pas unique et ces tours se retrouvent sur d'autres établissements.

A la différence d'autres régions du Midi de la France, qui connaissent à partir de la conquête romaine ou un peu avant, une organisation domaniale fondée sur la *villa*, la zone préalpine voit le maintien de l'organisation villageoise. Certains de ces habitats sont abandonnés, mais un nombre non négligeable perdure tout au long de la période antique. Que ce soit au sein des anciens *oppida* ou dans les habitats groupés créés au début du Haut-Empire, les populations locales se romanisent petit à petit dans le nouveau cadre territorial et civique de la cité. Elles adoptent de nouvelles techniques de construction (mortier, tuiles), cultivent la vigne et l'olivier, dont les restes de pressoir retrouvés sur les sites, sont les témoins de l'exploitation. Cette pérennisation est perceptible jusqu'à la fin de l'Antiquité.

Elle est illustrée notamment par l'habitat groupé du **Baou des Blancs, à Vence**, occupé et vraisemblablement fortifié à la fin de l'Age du Fer par un rempart en pierres sèches, qui est doublé au cours de l'Antiquité tardive par un nouveau rempart maçonné, couplé à des tours semi-circulaires.

Dans la partie septentrionale de l'Estéron, dépendante de la cité de Briançonnet, l'organisation territoriale diffère quelque peu. Si dès la fin de l'Age du Fer, un *oppidum* est attesté sur la crête de Roccaforte, à La Penne, cette forme d'habitat reste relativement rare dans cette zone. On observe dès la fin de l'Age du Fer, tout un ensemble d'habitats, de taille plus réduite, répartis régulièrement sur les versants, le long des axes de circulations. Nous ignorons quelle est la forme exacte de ces établissements. Simples fermes, petits hameaux ou villages non fortifiés, les réalités doivent être multiples et l'utilisation probable de matériaux périssables ne facilite pas les recherches. A partir du Haut-Empire, cette organisation continue et l'on constate une multiplication du nombre d'établissements, sans doute parce que le mobilier datant de cette période est plus facilement reconnaissable lors des prospections.

Aucune grande cité antique n'étant inclus dans le secteur du PNR, nous n'y remarquons pas de restes importants d'architecture de cette époque. En revanche, malgré un relief difficile et un certain éloignement de la côte, la pénétration romaine a été suffisante pour produire de nombreux éléments d'épigraphie. A titre d'exemple, le secteur de Briançonnet est exceptionnellement riche dans ce domaine.

Certains documents épigraphiques retrouvés sur ces habitats nous renseignent sur la société qui les compose. Ainsi, sur la commune d'Ascros, un village de 2 ha qui borde le chemin reliant le Var au col de Saint-Raphaël, a livré une stèle financée au III^e s. de notre ère, par un vétéran de la II^e légion Augusta basée en Grande Bretagne, qui libéré de ses obligations militaires, est revenu au pays natal. Véritable notable, il a offert à ses frais un banquet aux habitants de son *pagus*, c'est à dire de son village. Autre exemple, la stèle d'un décurion, probablement de la cité de Briançonnet, réemployée dans le village de Roquestéron-Grasse, souligne l'attachement de ce notable, à son terroir.

4.3 Continuités et discontinuités du Moyen Age à nos jours

Si les lieux de peuplement antiques ne se signalent à nous que discrètement, par eux-mêmes, leur ancienne existence nous est révélée par un semis d'églises qui remontent au plus tard au XIIe siècle.

Dans un premier temps – et pendant plusieurs siècles – l'habitat médiéval est surtout un prolongement de l'habitat antique.

Par la suite, vers le XIe siècle ou peu avant, l'aristocratie plante souvent ses nouvelles résidences en choisissant des sites neufs. Ceux-ci sont choisis en fonction de l'accumulation de difficultés naturelles qui en défendent l'accès : les exemples sont nombreux.

Au XIIIe siècle, époque troublée au cours de laquelle, dans ce secteur surtout, les comtes de Provence cherchent à imposer leur pouvoir à l'aristocratie locale, celle-ci préfère abandonner les sites anciens, trop vastes, au profit de forteresses plus concentrées et donc plus faciles à défendre, si non plus confortables.

Les difficultés de tous ordres qui ont marqué la seconde moitié du XIVe siècle ne s'estompent – au mieux – qu'avec le XVIe siècle. Dès lors, les villages sont reconstruits, parfois sur place, mais toujours avec un certain glissement vers l'aval, souvent plus ou moins loin au pied du site médiéval. Fréquemment, l'église ne le suit pas et elle reste, rénovée, auprès des vestiges du château.

En elle-même, cette évolution n'a rien d'original, mais elle prend ici un aspect tout à fait inhabituel dans la mesure où d'abondants témoignages des ses diverses étapes sont encore sous nos yeux. En effet, à partir du milieu du XIVe siècle, les épidémies, puis les difficultés économiques qu'elles entraînent et qui sont aggravées par des guerres civiles (1382-1388), interrompent brusquement le développement médiéval. Un renouveau, amorcé à l'extrême fin du XVe siècle, est de nouveau stoppé par les guerres de religion (seconde moitié du XVIe siècle). La période relativement paisible, qui, après l'édit de Nantes, s'étend sur un siècle (1598-1691) permet enfin de restaurer l'économie et notamment de reconstruire l'habitat. Mais cet élan est de nouveau arrêté par de fréquents passages de troupes, liés à la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), puis à la Guerre de succession d'Espagne (1701-1714) et enfin à la Guerre de succession d'Autriche (1741-1748). Tout ceci est encore accentué, au début du XXe siècle, par un exode rural particulièrement prononcé.

Un exemple d'implantation médiévale : La Penne

Parmi beaucoup d'autres, la commune de La Penne nous offre un bel exemple de l'évolution et des déplacements de l'habitat entre l'Antiquité et l'époque moderne.

Que ce soit sur le plateau situé en contrebas de l'agglomération actuelle ou qu'elle la domine depuis la crête de Roccaforte, la présence humaine est attestée sensiblement avant le Moyen Age. Par la suite, en 1079, les sources d'archives nous signalent à la fois l'existence d'une église Notre-Dame et la présence d'un habitat fortifié, distinct d'elle. Au travers de ce qui en est conservé, il est aisé de deviner que les anciennes dimensions de cette église Notre-Dame (aujourd'hui Notre-Dame du Plan) étaient relativement importantes et que cet édifice religieux desservait donc un secteur beaucoup plus vaste que l'actuel territoire de la commune. De plus, une inscription qui y est conservée et d'autres indices nous signalent en ce lieu une présence antérieure, antique. Depuis au moins le XIe siècle, mais certainement auparavant, un cimetière s'y trouve aussi.

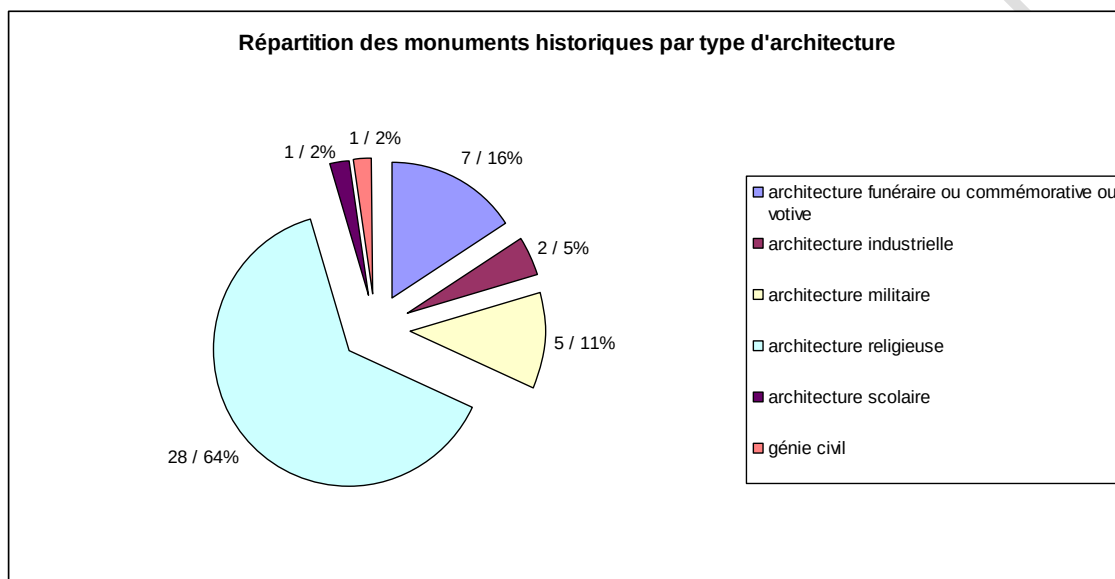
A Roccaforte – qui est en fait le premier site d'habitat médiéval de La Penne – un château (habitat fortifié d'aristocrate) a réutilisé des restes plus anciens, antiques pour le moins. Vers le XIIIe siècle, un nouveau château est dressé. Il est implanté sur le promontoire dominant l'agglomération actuelle. La population qui était probablement jusque là relativement dispersée sur le territoire est alors contrainte de venir s'établir à son pied. Ce nouveau *castrum* (ensemble château – village fortifié, configuration typique de l'habitat de cette époque) est enfermé dans une enceinte et une nouvelle église lui est adjointe (Saint-Pierre).

Vers la fin de l'époque moderne et le début de l'époque contemporaine (XVIIe - XIXe siècles), le village est entièrement reconstruit sur place, ou à peu près. L'église est conservée, en l'agrandissant un peu. Du château, seul subsiste le donjon, transformé en pigeonnier (autre symbole du pouvoir seigneurial). L'enceinte

qui enfermait l'agglomération, devenue inutile, est largement débordée, ce qui permet de mieux étaler les habitations en courbes de niveau ; un observateur attentif peut cependant en discerner encore le tracé et quelques vestiges.

4.4 Les monuments historiques

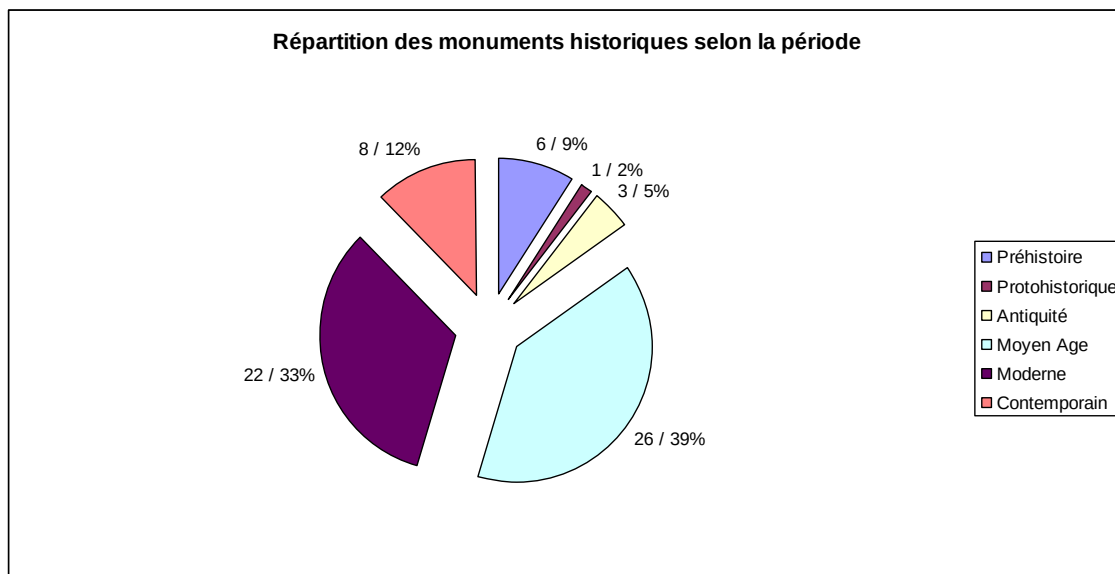
Le territoire des Préalpes d'Azur compte 48 monuments inscrits, 14 monuments classés, et 4 monuments à la fois inscrits et classés, au titre des monuments historiques. Ces monuments se concentrent principalement sur la zone Sud du territoire (Grasse et Vence plus particulièrement).



Source : Agence Régionale du Patrimoine PACA

Les monuments historiques classés et / ou inscrits du territoire des Préalpes d'Azur se classent souvent dans la catégorie de l'architecture religieuse (64%), églises paroissiales (11) et chapelles (9). 11 de ces monuments se situent sur les communes de Grasse et de Vence.

En revanche on ne compte qu'un seul monument de type génie civil (à Gréolières) et qu'un seul d'architecture scolaire (à Vence).



Source : Agence Régionale du Patrimoine PACA

Ce patrimoine historique se décline en 6 époques : la préhistoire, la protohistoire, l'antiquité, le Moyen-âge, l'époque moderne, et l'époque contemporaine. On constate que ce sont surtout les périodes médiévales (39%) et modernes (33%) qui sont représentées. En revanche, les monuments historiques classés et / ou inscrits d'époque antique (5%) ou protohistorique (2%) sont peu présents sur le territoire.

Concernant la préhistoire, on note la présence de 5 dolmens classés et / ou inscrits sur la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et un sur la commune d'Escagnolles.

Concernant la protohistoire, l'unique monument historique classé et / ou inscrit présent sur le territoire se trouve à Saint-Vallier-de-Thiery, il s'agit du Camp Dit Castellaras de la Malle.

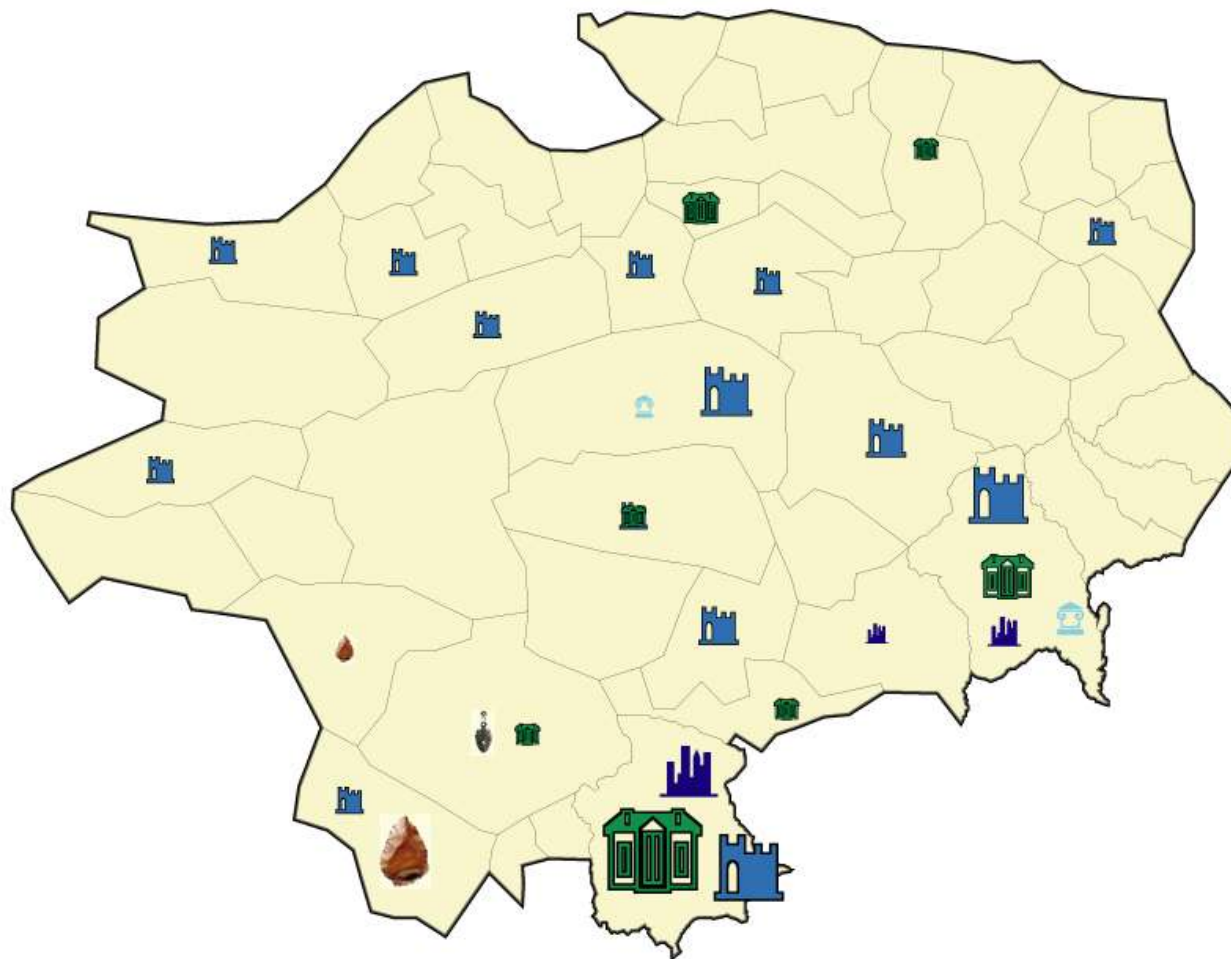
Deux sites datant de la période Antique sont présents sur la commune de Vence, un autre se situe sur la commune de Gréolières.

Des monuments historiques datant de la période médiévale sont présents sur une grande partie du territoire, il s'agit principalement d'architecture religieuse. Leur répartition n'est pas égale et on constate une présence importante sur 3 communes : Grasse (5 sites), Vence (4 sites) et Gréolières (3 sites).

En ce qui concerne la période moderne, les monuments historiques sont concentrés principalement dans deux communes Grasse (12 sites) et Vence (4 sites). Il s'agit principalement d'architecture domestique ou religieuse.

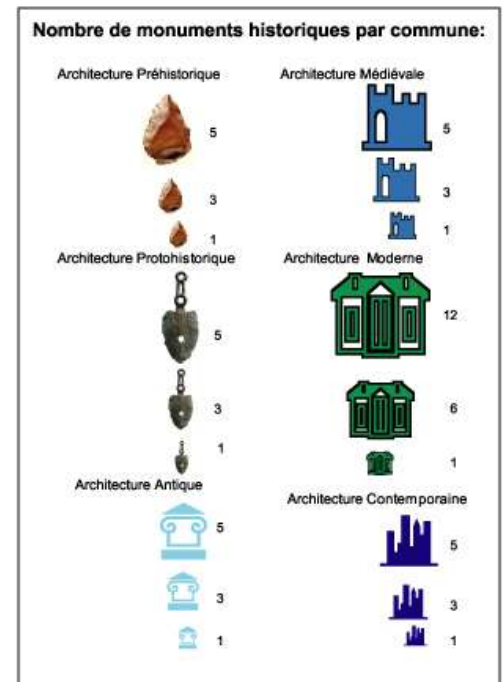
Les monuments historiques issus de la période contemporaine se situent sur les coteaux : Grasse (5 sites), Vence (2 sites) et Tourettes-sur-Loup (1 site). Il s'agit principalement d'architecture domestique ou industrielle.

Monuments classés et inscrits au titre des monuments historiques sur le territoire des Préalpes d'Azur par époque



0 5 10
Kilomètres

Source : Agence Régionale du Patrimoine PACA - Réalisation EDATER



Villages perchés regroupés

Les Tardons



Les Sausses



Saint Auban



La Faye du Mas



Aiglun



Conségudes



Les Ferres



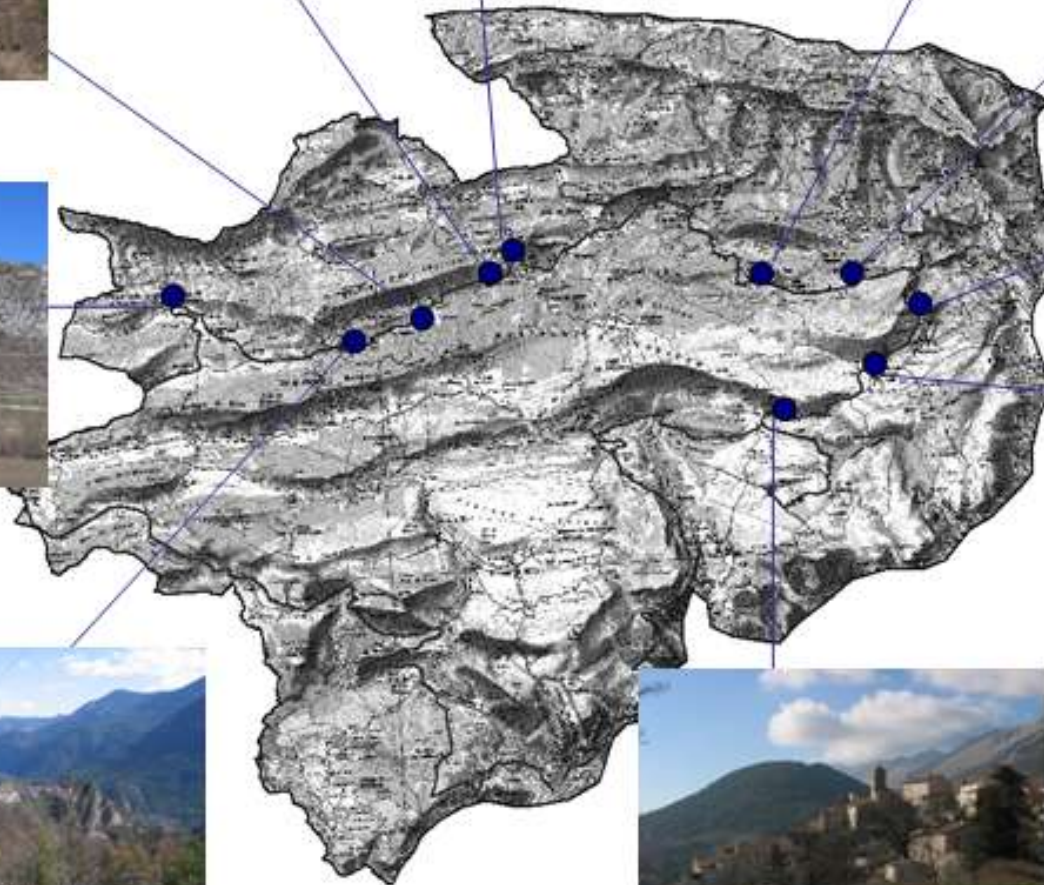
Bouyon



Bézaudun-
les-Alpes



Coursegoules



4.5 Savoir-faire et produits du terroir

De nombreux savoir-faire locaux existent. Certains sont en voie de disparition, c'est notamment le cas du travail de la vannerie ou du travail de la pierre sèche.

L'intérêt de la technique de la « pierre sèche » est aussi bien environnemental, culturel et paysager que source potentielle de développement local :

- les terrasses en pierres sèches façonnent les paysages et permettent de lutter contre l'érosion des sols en retenant la terre pour les cultures (élément fondamental dans un secteur où les reliefs sont très marqués) ;
- utiliser la pierre sèche, c'est utiliser un matériel local, naturel, sain, provenant de carrières locales, d'ouvrages à réparer (pour construire un nouveau mur en pierres sèches, on utilise les pierres de l'ancien mur) ou des épierrements existants ;
- en emmagasinant la chaleur du soleil le jour et en restituant cette chaleur la nuit, les constructions en pierres sèches créent un micro-climat favorable aux cultures.

Une seule filière de production artisanale spécifique du territoire est aujourd'hui structurée autour de l'existence du pôle de compétitivité « Parfums, arômes, saveurs, senteurs ». Le territoire accueille cependant de nombreux artistes et artisans d'art (ferronnier, santonnier, tourneur en céramique, potier, peintre, sculpteur, ébéniste, illustrateur...) et il existe une richesse et une diversité de productions locales plus ou moins spécifiques au territoire: miel et pain d'épice, fromage de chèvre, viande d'agneaux, produits maraîchers, framboise, produits fermiers, produits de l'olivier (huile et pâtes), fleurs cristallisées, liqueurs d'agrumes, safran et sirop de safran, huiles essentielles, ... Certains produits sont typiques du territoire : violettes et fleurs cristallisées (violettes, mimosa) typiques de Tourrettes sur Loup, liqueurs d'agrumes propres à Bar sur Loup. Il y a aussi à Gourdon une confiserie qui élabore des confitures avec les produits locaux (fleurs de roses, jasmin ...).

Néanmoins, de nombreuses productions ont été menacées, notamment celles liées à la parfumerie (jasmin, rose, fleurs d'orange...) et qui ont fait la renommée du Pays de Grasse.

Les productions des Préalpes d'Azur sont aujourd'hui assez peu valorisées. Les acteurs ne sont pas structurés autour de démarches collectives visant la reconnaissance de leurs productions à l'intérieur mais surtout à l'extérieur de leur territoire. Ainsi, la labellisation des productions locales des Préalpes d'Azur sont peu nombreuses (AOC Olive de Nice, ...).

La pérennité et la survie des productions et savoir-faires locaux ne sont donc pas assurées. On constate au contraire la disparition d'activités artisanales emblématiques du territoire. Ce patrimoine culturel, issu de la transmission des savoir-faire, et la vie culturelle développée autour des artistes locaux et des manifestations doivent être préservés.

4.6 Des particularités linguistiques

Le périmètre du projet de PNR se situe au cœur d'une zone linguistique très intéressante (3 langues anciennes importantes). Face à l'absence de transmission familiale et à l'absence de politique de soutien et d'enseignement, peu d'initiatives font vivre ce patrimoine.

4.7 Un dynamisme associatif à capitaliser

Il existe une vie associative bien présente au niveau des patrimoines culturels sur le territoire du projet de PNR. La connaissance acquise par les associations est un atout intéressant.

4.8 Des personnages illustres

Des personnages célèbres sont nés ou ont vécu sur ce territoire :

Célestin FREINET, pédagogue du début de la première moitié du XXe siècle, et inventeur de la méthode d'apprentissage à l'école qui porte son nom. Célestin FREINET est né à Gars. Il a fait une partie de ses études à Grasse avant d'enseigner à Bar sur Loup et de créer par la suite une école à Vence. Le territoire des Préalpes d'Azur accueille en hommage à ce personnage, un musée Célestin Freinet à Gars, A Coursegoules on peut admirer une façade réalisée lors d'un atelier de Célestin Freinet et qui constitue aujourd'hui une curiosité à découvrir.

Jean Honoré Fragonard, peintre du XVIIIe siècle né à Grasse. Certaines de ses œuvres sont exposées au Louvre. La Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard à Grasse, expose de nombreuses œuvres de l'artiste.

L'Amiral de Grasse, héros de l'indépendance américaine, est né à Bar-sur-Loup. Une statue commémorant l'Amiral de Grasse est dressée à Grasse ainsi qu'à Bar sur Loup.

Francis PONGE, poète, qui vécut à Bar sur Loup.

D'autres personnages, même que de passage, ont marqué ce territoire :

Napoléon Bonaparte, qui ne fut pourtant que de passage dans les Préalpes d'Azur. Il débarqua en mars 1815 à Golfe Juan. Il choisit de se rendre à Lyon par les montagnes et éviter ainsi les résistances des villes royalistes. Il parcourut à partir de Grasse une partie du territoire des Préalpes d'Azur. Aujourd'hui le principal axe routier du territoire qui longe l'itinéraire emprunté par Napoléon et ses troupes, porte le nom de Route Napoléon. Certains noms sont empruntés de cet illustre personnage (Le Chêne de l'Empereur à Grasse, le restaurant le Relais Impérial à Saint Vallier de Thiey, ...).

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
Le territoire des Préalpes d'Azur est très riche de patrimoines culturels, préhistoriques, protohistoriques et historiques : - les formes du relief qui résultent de l'important réseau karstique des Préalpes de Grasse ont pu favoriser la conservation d'archives archéologiques et sédimentaires, sources d'une information importante concernant l'évolution des sociétés et des environnements depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours - les formations géologiques ainsi que la ressource en eau ont attirés la présence humaine depuis des millénaires dans les Préalpes d'Azur - les témoignages du peuplement préhistorique des Préalpes de Grasse sont particulièrement abondants et diversifiés - les traces archéologiques des derniers chasseurs du Pléniglaciaire, du Tardiglaciaire et des débuts de l'Holocène (Paléolithique supérieur, Epipaléolithique, Mésolithique) sont relativement abondantes - les fouilles de l'abri Martin, à Gréolières, ont permis d'illustrer les conditions de vie et les systèmes de mobilité des chasseurs au cours d'un des derniers épisodes froids du Tardiglaciaire, il y a 12000 à 13000 ans - les cavités karstiques, grottes et avens, sont des lieux privilégiés pour des dépôts funéraires collectifs à la fin du Néolithique et à l'âge du Bronze, entre 5600 à 2700 ans avant JC - les sépulcres mégalithiques, dolmens et pseudo-tholos, en grande partie contemporains, sont exceptionnellement abondants dans la région de Saint-Vallier-de-Thiery et de Saint-Cézaire-sur-Siagne	- pour les étapes les plus anciennes du Paléolithique, les connaissances sont très peu développées dans les Préalpes - les vestiges d'habitat néolithique permanents ne sont conservés que dans des cas particulièrement favorables. - il est difficile de démêler le rôle des hommes de celui des animaux à l'origine d'accumulations dont l'intérêt pour la connaissance de la biodiversité passée est cependant extrêmement important - les installations en grotte et sous-abris sont insuffisamment ou trop anciennement étudiées pour renseigner de façon détaillée sur les activités et leur organisation dans le temps en dans l'espace. - l'origine des petits dolmens à couloir de Provence est mal connue en raison, d'une part, des imprécisions relatives à leur chronologie et, d'autre part de la méconnaissance des pratiques funéraires antérieures - méconnaissance des habitats, des	- l'espace préalpin offre un extraordinaire potentiel pour la connaissance des sociétés et des environnements du passé. - les couches d'histoire qui se sont accumulées dans le paysage durant le Moyen Age se sont trouvées protégées par l'impossibilité où se sont trouvés les habitants des Préalpes d'Azur, au cours de l'époque moderne (XVIIe-XVIIIe siècles) puis contemporaine (début du XXe siècle), de se préoccuper	- les plus grandes atteintes au patrimoine archéologique portent sur le sous sol lié à l'habitat actif et sur le patrimoine bâti ancien (église mais aussi patrimoine non protégé). - certains savoir-faire locaux sont en voie de disparition (travail de la pierre sèche) - la perennité et la survie des productions et savoir-faire locaux ne sont donc pas assurées	- Utiliser cette connaissance pour mieux conserver ces vestiges et les présenter de façon didactique - Améliorer la connaissance de l'histoire du bâti, son insertion dans le tissu villageois pour mieux saisir les évolutions de ce territoire et ainsi de mieux gérer son avenir. - Mieux connaître les méthodes de construction dites « traditionnelles » qui s'appuient sur l'utilisation des ressources locales - Inciter la recherche dans les domaines de l'archéologie et de la géoarchéologie par la mise en place d'aides - Diffuser les savoirs aux publics par la mise en place d'outils d'interprétation ciblés avant tout sur les habitants et les

- de nombreux travaux ont permis d'établir un recensement rigoureux des sites archéologiques occupés à l'Age du Fer et au cours de la période Antique, dans la zone des Préalpes et le bassin-versant de l'Estéron. - la pénétration romaine a été suffisante pour produire de nombreux éléments d'épigraphie. Le secteur de Briançonnet est exceptionnellement riche dans ce domaine. - certains documents épigraphiques nous renseignent sur la société qui les compose. - l'existence ancienne des lieux de peuplement antiques nous est révélée par un semi d'églises qui remontent au plus tard au XIIe siècle. - le territoire des Préalpes d'Azur compte 48 monuments inscrits, 14 monuments classés, et 4 monuments à la fois inscrits et classés, au titre des monuments historiques. - de nombreux savoir-faire locaux existent. - une filière de production spécifique du territoire est aujourd'hui structurée autour de l'existence du pôle de compétitivité « Parfums, arômes, saveurs, senteurs ». - il existe une richesse et une diversité de productions artisanales, agricoles et artistiques locales	ateliers et des espaces dédiés aux activités économiques pour la période charnière entre la préhistoire et l'histoire - de ce point de vue, le secteur du PNR est une sorte de fossile ; ceci lui donne un aspect particulièrement attirant, mais très fragile. - les productions locales sont peu valorisées et ne sont pas toujours spécifiques au territoire - les productions locales des Préalpes d'Azur ne bénéficient d'aucune labellisation. - les acteurs ne sont pas structurés autour de démarches collectives visant la reconnaissance de leurs productions	d'autres choses que de leur survie	enfants - Accompagner les aménagements nécessaires à la vie sociale et économique des communes du parc afin d'y intégrer une exigence d'exemplarité en matière de restauration et de mise en valeur mais aussi de transformation du patrimoine historique. - Aider les communes mais aussi les particuliers confrontés à la gestion du patrimoine culturel dans le cadre d'aménagements
---	---	---	---

B – Les ressources, leur gestion et leur exploitation

1 Les ressources minérales

1.1 Mines et Carrières

1.1.1 Le Schéma départemental des carrières

Le Département des Alpes-Maritimes est pourvu d'un Schéma départemental des carrières (SDC) approuvé le 4 Mai 2001.

Il convient de noter que le SDC doit être révisé dans un délai maximal de 10 ans, à compter de son approbation.

Ce document devrait donc être révisé d'ici à 2011.

1.1.2 Bilan de l'exploitation de la ressource minérale sur le territoire

En 2009, le territoire du PNR dénombre 9 carrières en activité. Parmi ces carrières, 4 produisant du granulat calcaire et 5 de la pierre de taille. La production maximale annuelle sur le territoire est de 1 663 200 000 tonnes⁸.

Liste des carrières présentes sur le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur

Commune	Lieu-dit	Exploitant	Nature du matériau	Usage	Quantité autorisée (tonnes)	date origine	durée	date expiration
BAR/LOUP	Les Souquettes	STE d'Exploitation des Carrières	calcaire	Granulats	350 000	31/05/1988	30	31/05/2018
CONSEGUDE	La Clapouire	STE BLANC Travaux Publics	calcaire blocs	Granulats	1 500	08/10/1998	8	31/12/2006
GILETTE	Synd. Prof. Ballastières du Var	Bec de l'Estéron	alluvions	Granulats	500 000	21/01/2004	2	21/01/2011
GOURDON	Le Défends, Bois de Gourdon	STE d'Exploitation des Carrières	calcaire	Granulats	800 000	31/12/1985	30	31/12/2015
VENCE	La Sine	ODDOART	calcaire	Pierre de taille	1 200	18/03/1997	15	18/03/2012
		LISARELLI	calcaire	Pierre de taille	500	08/04/1987	15	08/04/2002
	La plus Haute Sine n°1	CHIAPELLO	calcaire	Pierre de taille	2 000	14/10/1998	15	14/10/2013
	La plus Haute Sine n°3	CHIAPELLO	calcaire	Pierre de taille	2 000	15/10/1998	15	15/10/2013

⁸ Cumul des autorisations d'exploiter.

La plus
Haute Sine
n°2

CHIAPELLO

calcaire

Pierre de
taille

6 000

14/04/199
9

15

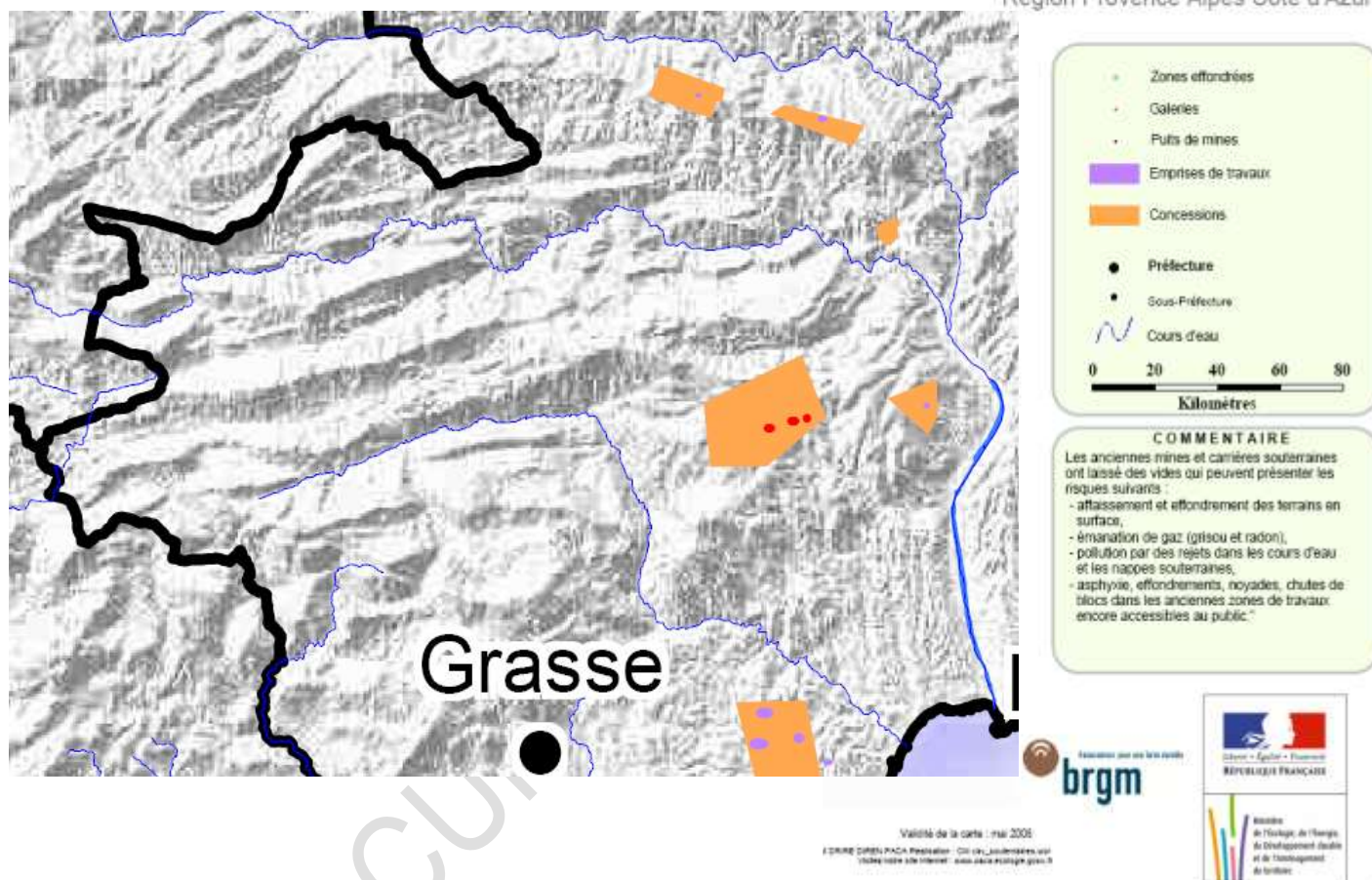
14/04/2014

Source : *DRIRE PACA*

Les communes de Bar-sur-Loup, Conségude, Gillette et Gourdon compte chacune une carrière de granulats.
Vence dénombre 5 carrières de pierre de taille.

Travaux souterrains mines et carrières

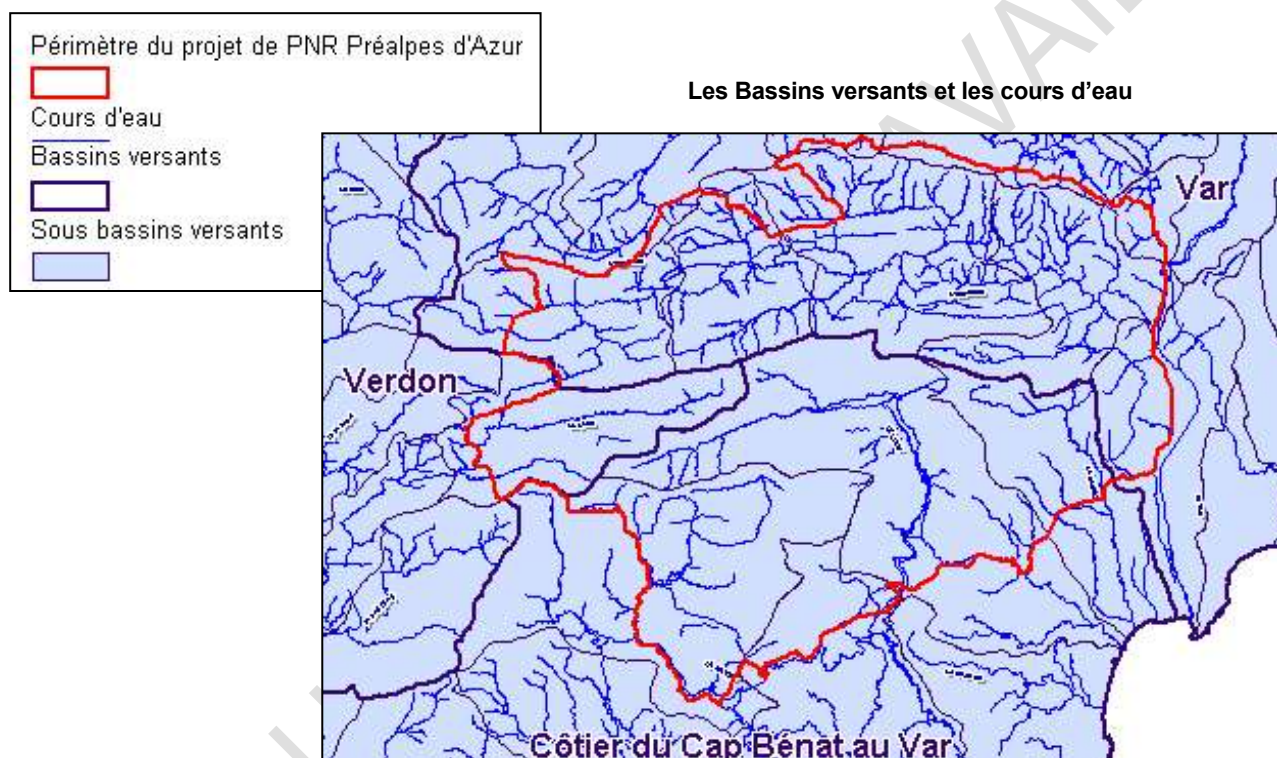
Région Provence Alpes Côte d'Azur



2 La ressource en eau

2.1 Une ressource abondante

Selon les divers experts mobilisés⁹, dans la mesure où il intègre les bassins versant du Verdon, du Var et celui des Côtiers du Cap Benat au Var, le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur constitue un important réservoir d'eau potable. Les nombreux cours d'eau en présence (dont le Var, la Cagne, le Loup, l'Estéron, la Siagne, la Lane, l'Artuby,...), qui, pour beaucoup, prennent leur source sur le territoire, alimentent une grande part du département des Alpes-Maritimes, notamment sa zone littorale, fortement consommatrice en eau du fait de son caractère très urbanisé.



Le territoire possède une ressource en eau importante, qui alimente une grande partie du département.

Le relief et les cours d'eau

⁹ Cette partie du Diagnostic (volets Eau et Assainissement) a été réalisée sur la base d'entretiens menés avec : Marion LUIGI, Directrice de la CCMA et animatrice de la sous commission « Eau-Déchets-Assainissement » ; Henri VIDAL, Chef de service « Eau et milieux marins » du CG 06 ; Aurélien CHARTIER, Technicien du SATESE, au CG 06 ; Cléa LAURENT, Technicienne SPANC au SIEVI ; Clara PELTIER, Zoe HAGEL, Vincent MAYEN, à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; Thierry ROMEO, Responsable de l'assainissement à l'ancien SICCEA, qui gère l'assainissement pour la CC Terres de Siagne.



Les cours d'eau présents sur le territoire sont :

Familles Paysagères	Unités Paysagères	Cours d'eau principaux
La Basse Vallée du Var	La Basse Vallée du Var	fleuve le Var
Les Collines	Le Piémont	rivière la Cagne
Les Collines	Le Piémont	rivière le Loup
Les Grands Plateaux	Les Plateaux	rivière la Cagne
Les Grands Plateaux	Les Plateaux	rivière le Loup
Les Montagnes Provençales	Le Sillon de l'Estéron	fleuve le Var
Les Montagnes Provençales	Le Sillon de l'Estéron	rivière l'Estéron
Les Montagnes Provençales	Les Barres Calcaires	rivière la Siagne
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière la Ganière
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière la Gironde
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière la Lane
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière l'Artuby
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière le Loup
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière le Peyron
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière le Rioulan
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière l'Estéron

L'accessibilité de la ressource est globalement assurée. Aucune zone en déficit chronique n'apparaît sur le territoire, dans le SDAGE 2009 soumis à consultation, ni pour les cours d'eau, ni pour les masses d'eau

souterraines¹⁰. Cependant, certains villages comme Caussols, Saint Antonin, Ascros ou La Penne, pourtant assis sur le château d'eau de la bande littorale, ont du mal à satisfaire leur besoin en eau. Ainsi, pour Saint Antonin, Ascros et La Penne, une seule source alimente ces 3 villages.

Afin d'améliorer le pastoralisme notamment sur les zones de plateaux et en partie Sud du territoire, il y aura nécessité de créer des points d'eau (type impluvium). Le CERPAM a identifié les secteurs pastoraux où devront être créés des points d'eau. Ces éléments sont inscrits au Plan de Parc.

2.2 Une bonne qualité des eaux superficielles

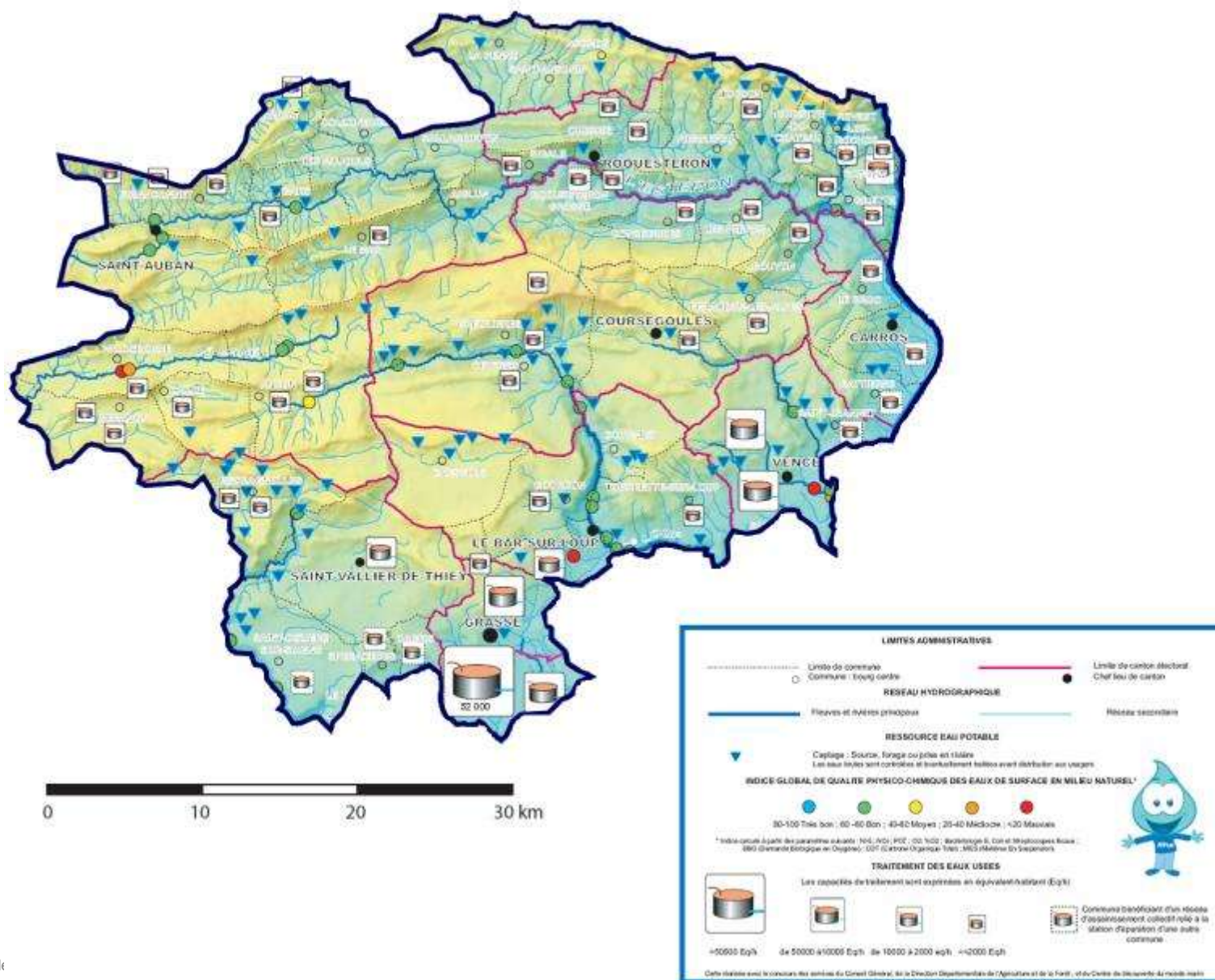
Les masses d'eau superficielles présentent une bonne qualité générale. L'Etat des lieux du SDAGE 2005¹¹ pointe un risque faible de non atteinte du bon état de l'eau en 2015 pour les cours d'eau du territoire (particulièrement pour l'Estéron, la Cagne amont, le Loup). La présence de nombreuses sources situées en amont sur la zone la plus rurale du territoire explique en grande partie la bonne qualité des eaux de surfaces, les pollutions touchent les masses d'eau plus en aval, dans les zones où l'urbanisation est plus dense.

La qualité physico-chimique de l'Estéron est ainsi excellente sur tout le bassin et les pressions anthropiques sont quasi nulles sur l'ensemble du réseau. Les analyses physico-chimiques et la vie aquatique démontrent un bon état général de la Lane en amont de Valderoure. Le Loup répond également aux objectifs qualitatifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) pour la qualité physico-chimique sur quasiment toutes les stations du bassin, bien qu'il existe en aval quelques points plus problématiques...

¹⁰ Source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/consultation-assemblees_2009/sdage_consultation-assemblees_2009_complet-compresse.pdf , p. 149

¹¹ Source : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/annexes-geographiques.php#T15>

Ressource et traitement de l'eau sur le territoire des Préalpes d'Azur



2.3 Quelques points noirs subsistants

Du point de vue de l'Etat des Lieux DCE -2005, pour certaines masses d'eau, la qualité des eaux reste problématique : la Siagne amont (ME 96a) présente ainsi un doute sur l'atteinte du bon état de l'eau en 2015 de même que le Var (ME 78a) sur le territoire du projet de Parc. Parallèlement, la Siagne aval (ME 78b) présente un risque fort de non atteinte du bon état, tout comme la Cagne aval (ME 92b).

Quelques points noirs subsistent donc malgré tout :

- Les eaux de l'Estéron sont de moins bonne qualité au niveau de Saint-Auban (impacts des rejets bruts sur la qualité bactériologique) ;
- Celles de la Siagne sont impactées par des rejets en aval de Saint Vallier de Thiey ;
- Celles de la Cagne sont impactées à hauteur de Vence ;
- La station d'épuration de Valderoure constitue le « point noir » de la Lane ;
- Des problèmes (matières azotées et/ou phosphorées) sont enfin observés sur trois stations du Loup (dont celle d'Andon), situées en aval des rejets de stations de traitement d'eaux usées domestique ou industrielle (parfumerie Mane)...

L'ensemble de ces points noirs est donc à mettre en lien direct avec des problématiques d'épuration, soit qu'on observe l'impact de rejets de stations d'épuration, soit qu'il s'agisse de rejets bruts. Le projet de Parc pourrait à juste titre relever ces enjeux et le cas échéant proposer un programme de travail sur ce thème.

2.4 Une qualité des eaux souterraines partiellement connue

Le territoire du projet de Parc est principalement constitué de sols karstiques, excepté dans sa partie nord. Ces aquifères, présentant une forte perméabilité et, de ce fait, une faible filtration des eaux, accroissent fortement la sensibilité des masses d'eau souterraines aux pollutions d'origine bactériologique.

Actuellement, peu d'éléments sont disponibles sur la qualité des eaux souterraines. De façon très générale, selon l'Etat des Lieux DCE-2005, la masse d'eau 6136 « Massifs calcaires du Cheiron » présente un risque moyen de non atteinte de l'objectif de bon état de l'eau ; et la masse d'eau 6404 « Domaine plissé BV Var, Paillons » un risque faible.

L'inventaire exhaustif des sites dont la qualité des eaux serait problématique n'a pas encore été dressé. En revanche, certains points noirs sont partiellement connus notamment du fait des explorations récurrentes réalisées par les clubs de spéléologie affiliés au Comité Départemental de Spéléologie des Alpes-Maritimes : peuvent notamment être cités des points noirs sur Saint-Césaire sur Siagne (en lien avec l'existence de décharges sauvages), sur Saint-Vallier de Thiey (du fait de l'impact de rejets d'eaux usées, observés dans des cavités souterraines) et dans le clu de Saint-Auban (défaillances des systèmes d'épuration).

Si l'ensemble des problématiques n'est pas connu précisément notons cependant quelles sont d'autant plus nombreuses vers le sud, lorsque l'on s'approche des zones les plus urbanisées du territoire. Concernant les points de captage, il n'existe pas de captages prioritaires sur le territoire de projet du Parc¹². En revanche, des démarches sont en cours sur les périmètres de protection des captages d'eau.

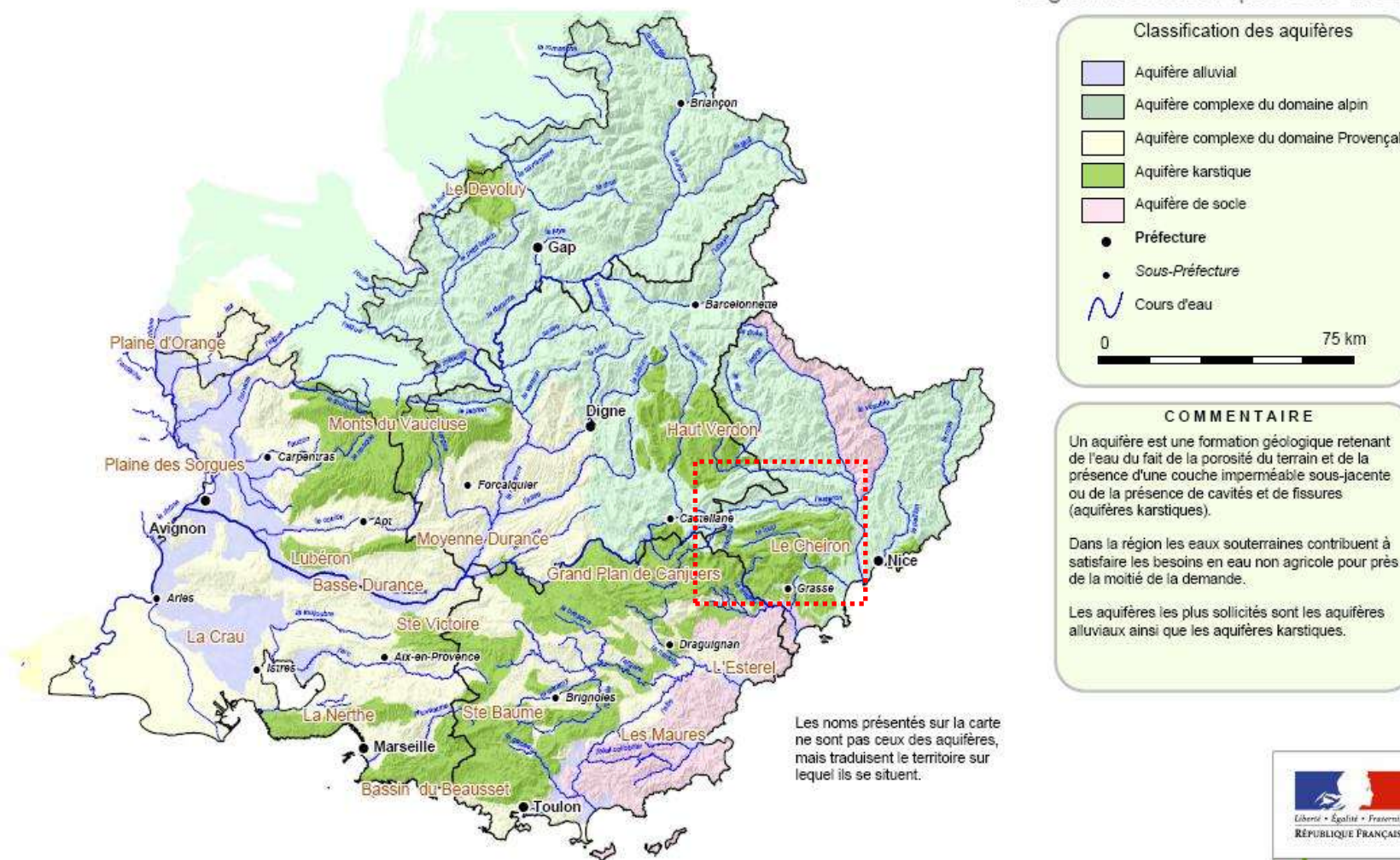
¹² Source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/consultation-assemblees_2009/sdage_consultation-assemblees_2009_complet-comprimee.pdf p. 111

2.5 Une forte vulnérabilité des aquifères à la pollution sur la majeure partie du territoire

Situé dans la continuité du territoire couvert, d'Ouest en Est, par le Parc Naturel Régional du Verdon, le projet de PNR des Préalpes d'Azur, couvre la fin de la zone d'aquifère karstique s'étendant sur l'ensemble de la partie sud du PNR du Verdon et délimitée, au Nord par le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

Aquifères

Région Provence Alpes Côte d'Azur



De fait, cette zone concerne une partie importante du territoire du projet de PNR.

Figure 18 - Vulnérabilité des aquifères à la pollution

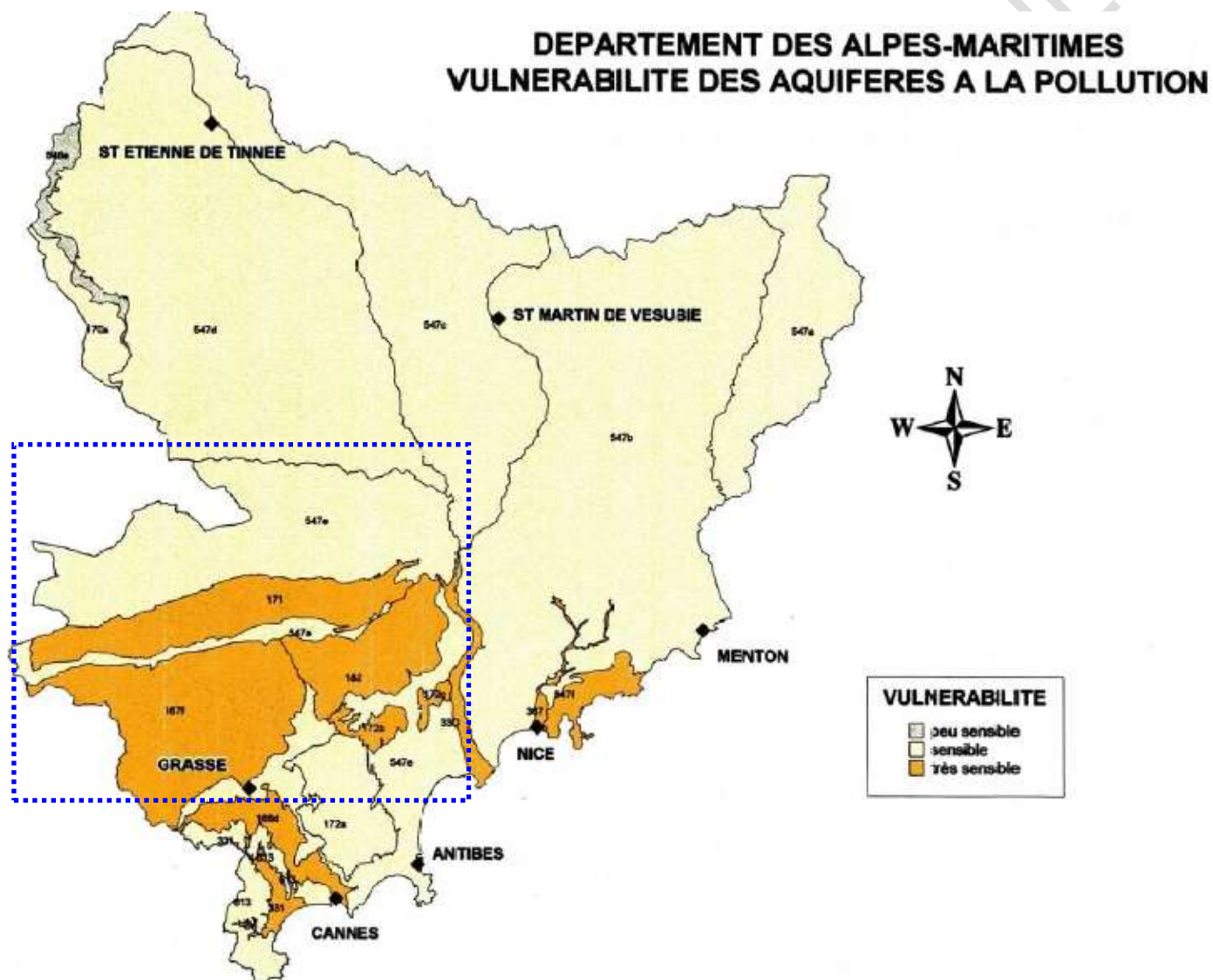


Schéma départemental des carrières des Alpes-Maritimes

2.6 Quatre facteurs déterminants en matière de pollution des eaux

Globalement, qu'il s'agisse d'eaux souterraines ou d'eaux superficielles, on ne dispose d'aucune étude sur le territoire concernant l'impact potentiel des pollutions par les produits phytosanitaires d'origine domestique ou liés à l'entretien des routes. Cependant, des données récentes de l'Agence de l'Eau (2008) identifient la présence de pollutions diffuses chimiques d'origine anthropique sur l'Estéron et le Loup amont. Si la détection précise des zones de diffusion dans le milieu naturel de substances dangereuses n'a pas encore été réalisée à ce jour sur l'ensemble du territoire, cette menace a été pointée à plusieurs reprises lors de la phase de concertation.

In fine, la présence de points noirs en matière de pollution des eaux, qu'elles soient situées à un niveau superficiel ou souterrain est fortement liée, sur le territoire des Préalpes d'Azur, à trois facteurs déterminants, étroitement corrélés à l'explosion démographique observable sur le littoral :

- **le dépassement des capacités des infrastructures de traitement de eaux usées** lié à l'expansion démographique rapide qu'ont connus certains villages du territoire, → ces dépassements ont pu amener la présence de rejets non traités ;
- **le gradient d'urbanisation** : les risques de pollution des eaux croissent avec le niveau d'urbanisation et se multiplient plus on s'approche des zones urbanisées ;
- **la subsistance de rejets directs dans le milieu** du fait de l'absence d'infrastructures d'assainissement collectif et de démarche de type assainissement non collectif

De nombreux efforts restent donc à faire pour garantir la qualité des masses d'eaux superficielles et souterraines des Préalpes. Au regard de l'enjeu de desserte en eau des zones peuplées du littoral, la réponse aux carences existantes est une priorité.

2.7 Un entretien des cours d'eau qui ne pose pas de problème particulier

Durant la période 1995-2000, le Conseil Général a financé des contrats aidés pour les communes sur le nettoyage des cours d'eau. Il intervenait également directement via l'intervention de Brigades Vertes, mais ce dispositif n'existe plus.

Aujourd'hui, sur le territoire du projet de Parc, l'entretien des cours d'eau est principalement assuré par les Syndicats de rivières.

Globalement, il n'y pas de problème particulier signalé sur ce point : des travaux menés par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup (SIVL) sont en cours sur le Loup. Sur l'Estéron, le bon état général du cours d'eau ne justifie aucune intervention. Sur la Cagne, en revanche, un défaut d'entretien pourrait nécessiter de mener des travaux, en lien avec des problèmes quantitatifs (milieu particulier qui génère des pertes sur la ressource), mais aussi la présence d'espèces envahissantes (la Jussie...).

On retiendra que le Loup aval, l'Estéron et la Siagne sont retenues dans le document du SDAGE 2009 soumis à consultation, comme aires candidates incluses dans la première liste de réservoirs biologiques du bassin Rhône-Méditerranée¹³.

Il existe par ailleurs un projet pilote, au niveau régional, porté par l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux de PACA sur la « Trame bleue ». Ces acteurs se sont regroupés pour définir une stratégie méthodologique sur cette problématique. Le futur PNR Préalpes pourrait s'intégrer à cette réflexion.

2.8 Des outils de gestion de l'eau qui couvrent moins d'un tiers du territoire du projet de PNR

2.8.1 Des SAGE en limite du territoire

Le périmètre du PNR Préalpes d'Azur intègre en partie deux SAGE au stade administratif de mise en œuvre¹⁴ :

- Le SAGE du Verdon, porté par le PNR du Verdon, qui concerne 3 communes (CAILLE, SERANON, VALDEROURE) dans les Alpes Maritimes, à l'extrême ouest du projet de PNR, soit seulement 3 communes sur 52 communes au total, réparties pour l'essentiel entre les Alpes-de-Haute-Provence (31 communes) et le Var (18 communes) ;
- Le SAGE de la Nappe et Basse Vallée du Var, porté par le Syndicat Mixte d'Etude de la Basse Vallée du Var, qui concerne 20 communes des Alpes Maritimes au total, dont 9 dans le périmètre du PNR, à l'extrême est : BONSON, BOUYON, CARROS, GATTIERES, GILETTE, LE BROC, REVEST-LES-ROCHES, SAINT-JEANNET.

Il existe par ailleurs un projet de SAGE qui concerne également le projet de PNR :

- Le projet de SAGE de la Siagne, à cheval sur les départements des Alpes Maritimes et du Var. le projet est actuellement suspendu, mais il pourrait être porté par le SICASIL. Selon ce syndicat, le bassin versant de la Siagne concerne 21 communes dont les 2/3 se situent à l'ouest du département des Alpes Maritimes et 1/3 à l'est du département du Var¹⁵. Le projet pourrait concerner les communes d'ESCRAGNOLLES, SAINT-VALLIER DU THIEY et GRASSE, au sud ouest du Parc.

Au final, 15 communes sur les 49 que compte le projet de PNR Préalpes d'Azur seraient donc concernées par un SAGE ou un projet de SAGE, soit moins d'1/3. Ces communes sont en outre situées pour l'essentiel en bordure du périmètre du PNR tandis que l'essentiel du territoire et notamment les zones les plus stratégiques en matière de gestion des eaux échappe à ce type de dispositif (dans la partie septentrionale et centrale notamment).

2.8.2 Des Contrats de Rivières peu nombreux

Sur le périmètre de projet de Parc, on compte 3 Contrats de rivière :

¹³ Source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/consultation-assemblees_2009/sdage_consultation-assemblees_2009_complet-compresse.pdf p. 140

¹⁴ Source : Gest'eau

¹⁵ Source : http://www.sicasil.com/fileadmin/user_upload/Com_presse/CP-SAGE-Conf-Presses.pdf

- Le Contrat de rivière du Verdon, signé et en cours d'exécution, qui concerne les 3 mêmes communes de l'ouest du PNR que le SAGE du même nom;
- Le Contrat de rivière : Nappe et Basse Vallée du Var, en cours d'élaboration, porté par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée du Var, qui concerne les mêmes 9 communes que le SAGE du même nom ;
- Le Contrat de rivière de la Cagne, en cours d'élaboration, initialement porté par le SIEVI (mais qui a ensuite transféré la gestion du Contrat à la CANCA- Communauté d'agglomération de Nice Côte-d'Azur-, aujourd'hui CUNCA) concerne les communes de COURSEGOULES et VENCE sur le projet de PNR.

Tout comme les SAGE, les contrats de rivière ne couvrent eux aussi qu'une petite partie du projet de PNR (14 communes sur 49, soit moins d'1/3).

2.8.3 Des syndicats de rivières et syndicats de gestion des eaux qui interviennent dans un contexte mouvant du point de vue de l'organisation des structures intercommunales

On compte au moins 5 syndicats de gestion des eaux sur le territoire du PNR Préalpes d'Azur :

- Le SIEVI (Syndicat Intercommunal Estéron et Basse Vallée du Var) a la compétence Eau et Assainissement et regroupe une 20aine de communes du projet de PNR, dans la partie Est du territoire ;
- Le SICASIL (Syndicat de l'eau potable du grand bassin cannois) concerne plutôt la partie Sud du territoire. En réalité, le service public de distribution de l'eau potable qu'il assure concerne les communes adhérentes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris (hors périmètre du PNR, au Sud). Cependant, plusieurs ressources en eau sollicitées par le SICASIL se situent sur le territoire du PNR : prise d'eau (barrage de captage) de Saint-Cézaire-sur-Siagne ; source de la Foux, au Nord Ouest de Saint-Cézaire ; sources de Gréolières, qui constituent le point de départ du canal du Loup ; source de Bramafan, sur la commune de Cipières ; la prise en eau de Bramafan dans le Loup (captage sous-fluvial)¹⁶...
- le SIVL (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup),
- le SISA (Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents) a pour objet principal la lutte contre les inondations sur le territoire des communes membres, soit : Grasse, Cabris, Escagnolles, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier de Thiey, Spéracèdes...
- L'ancien syndicat des eaux SICCEA (Syndicat Intercommunal des 5 communes pour l'Eau et l'Assainissement) englobait à l'origine 3 communes du PNR (Cabris, Spéracèdes et Saint Cézaire sur Siagne). La création, en 2008, de la Communauté de Communes Terre de Siagne, qui englobe Saint-Cézaire sur Siagne, Saint-Vallier de Thiey, Peymeinade, Le Tignet, Spéracèdes et Cabris et qui possède une Régie sur le volet Eau-Assainissement a modifié l'organisation locale de la gestion de l'eau.

Cette distribution générale de la gestion de l'eau, qui a déjà connu des réorganisations ces deux dernières années, pourrait être amenée à évoluer encore, notamment en fonction de la dynamique d'expansion de la

¹⁶ Source : SICASIL -Novembre 2008, *Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2007*, téléchargeable sur le site du SICASIL.

Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur, probablement amenée à renforcer son influence sur le sud du territoire dans les années à venir.

La gestion de l'eau demeure donc imparfaite en termes de couverture du territoire. Si l'Est, l'Ouest et le Sud bénéficient de structures et d'outils de gestion, il n'en va pas forcément de même pour la partie centrale du projet de Parc.

Par ailleurs, la dynamique actuelle d'évolution du paysage intercommunal des Alpes-Maritimes, en partie impulsée par l'expansion de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur mais aussi les ajustements de périmètres ou les créations d'autres EPCI, impacte le territoire et complexifie la lecture du fonctionnement et de la répartition actuelle des compétences et des périmètres d'intervention des acteurs de la gestion de l'eau. Cette situation pose la question du suivi de ces évolutions et de la gestion des prises de relais lors des transferts de compétences.

DOCUMENT DE TRAVAIL

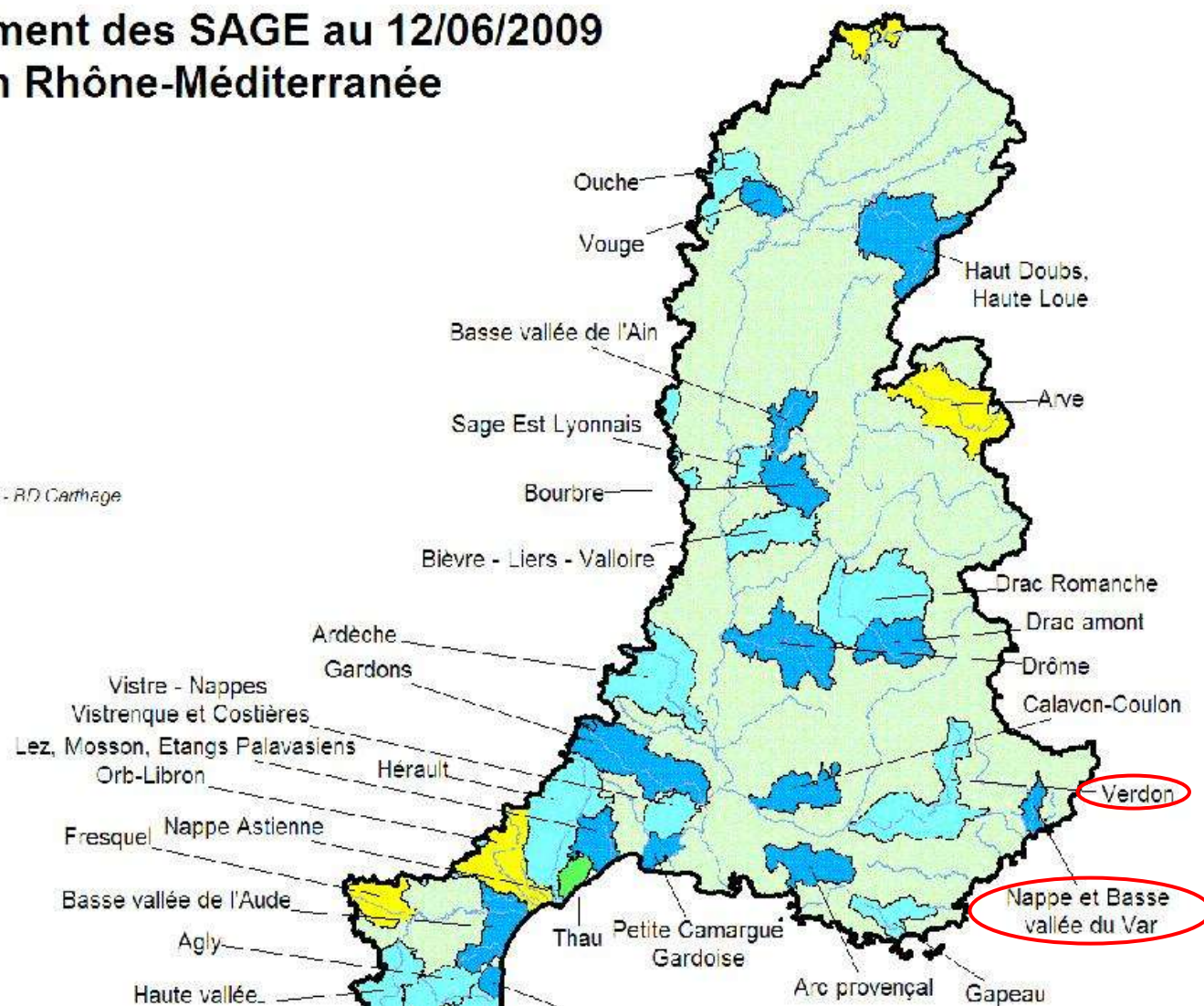
Etat d'avancement des SAGE au 12/06/2009

Bassin Rhône-Méditerranée

Les différentes phases

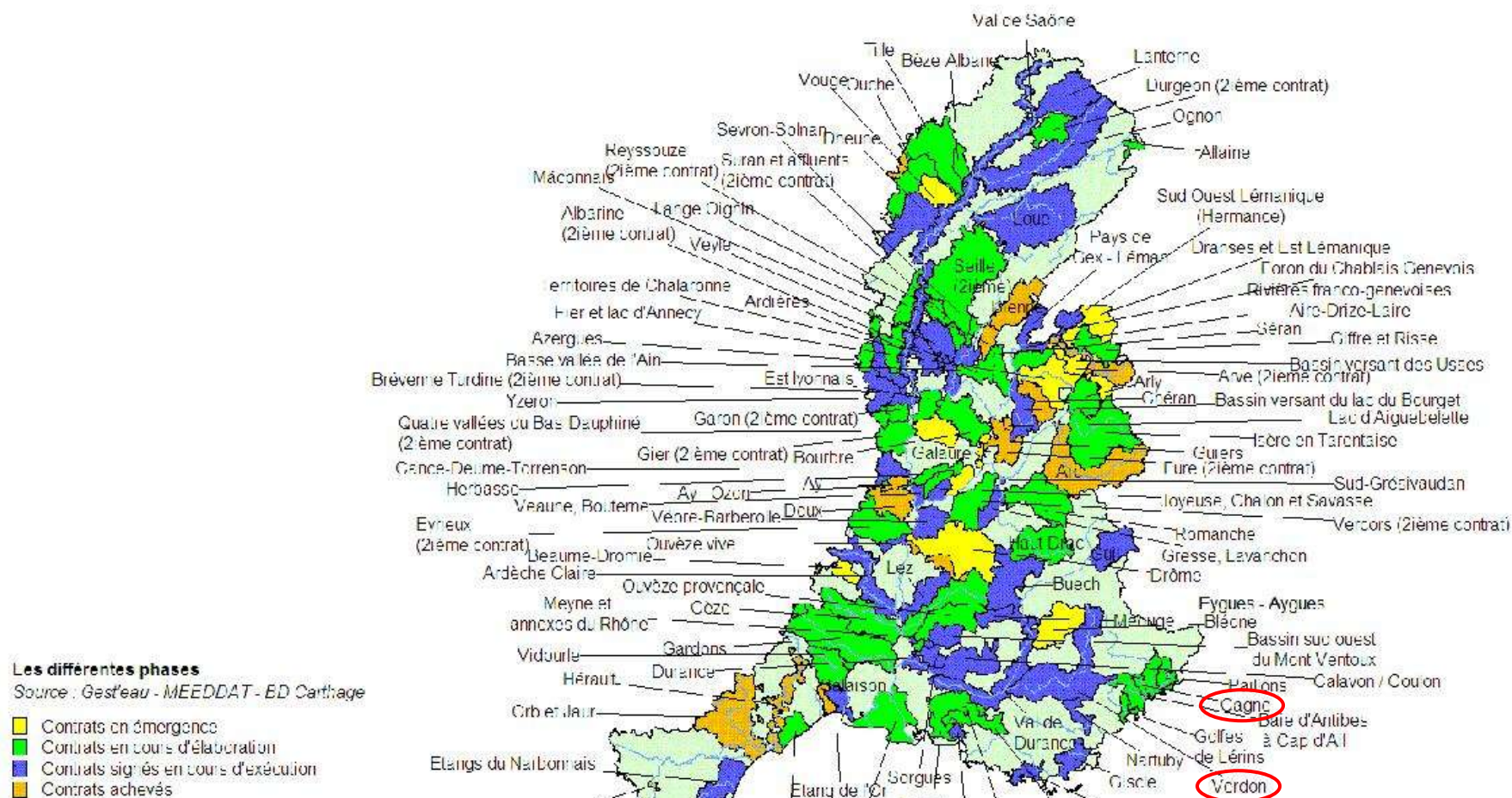
Source : Site Gest'eau - MFF/DAT - RD Carthage

- Emergence
- Instruction
- Laboration
- Mise en œuvre



Source : Gest'eau, 2009

Etat d'avancement des contrats de rivière au 12/06/2009
Bassin Rhône-Méditerranée



Source : Gest'eau, 2009

2.9 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un important réservoir en eau potable pour le territoire et le littoral - De nombreux cours d'eau qui, pour beaucoup, prennent leur source sur le territoire - Une ressource facilement accessible au nord du territoire, à proximité des sources - Les masses d'eau superficielles présentent une bonne qualité générale - Une bonne qualité des eaux des cours d'eau à l'amont (absence de sources de pollutions) - Un entretien des cours d'eau qui ne pose pas de problème particulier du fait d'interventions passées et présentes	- Une accessibilité difficile de la ressource en eau dans les zones karstiques du territoire (notamment plateaux) du fait de l'infiltration rapide et profonde de l'eau - Un manque de points d'eau pour les troupeaux dans la moitié sur du territoire (notamment plateaux karstiques) - La qualité des eaux des cours d'eau est globalement moins bonne à l'aval où des points noirs subsistent (les pollutions touchent les masses d'eau plus en aval, dans les zones où l'urbanisation est plus dense). - Des points noirs en matière de pollution des eaux souterraines ont été repérés par le CDS, leur connaissance reste très partielle à l'échelle du territoire - La qualité des eaux souterraines reste globalement méconnue. - Des pollutions liées à l'assainissement collectif et non collectif ont été identifiées (rejets des stations d'épuration, assainissement individuel) - Les nappes souterraines sont sensibles aux pollutions d'origine bactériologique du fait de la nature des aquifères karstiques (infiltration rapide). - Les contrôles, relevés et suivis de la qualité des eaux existants sont insuffisants notamment en amont. - Aucune étude réalisée sur l'impact potentiel des pollutions par les produits phytosanitaires d'origine domestique ou liés à l'entretien des routes. - 15 communes sur les 49 que compte le projet de PNR Préalpes d'Azur sont concernées par un SAGE ou un projet de SAGE - 14 communes sur les 49 que compte le projet de PNR Préalpes d'Azur sont concernées par un Contrat de Rivière validé ou en projet - La gestion de l'eau demeure imparfaite en terme de couverture du territoire notamment pour la partie centrale et le Nord du projet de Parc, où sont situées les sources	- Des démarches de gestion de l'eau existent sur une partie du territoire - Le PNR peut être le coordinateur des efforts des différents acteurs de l'eau sur son territoire. - L'eau peut permettre de rétablir un lien symbolique entre le territoire et la côte (trame bleue). - Des démarches sont en cours sur les périmètres de protection des captages d'eau	- Aggravation possible des pollutions des eaux dues aux usages et activités humaines (notamment utilisation des produits phytosanitaires d'origine domestique ou liés à l'entretien des routes). - Des données récentes de l'Agence de l'eau (2008) identifient la présence de pollutions diffuses chimiques d'origine anthropique sur l'Estéron et le Loup amont - On observe une multiplication des prélèvements d'eau, une baisse des débits, ... - Le contexte mouvant de l'organisation intercommunale pose la question du suivi de ces évolutions et de la prise de relais lors des transferts de compétences.	- Le suivi approfondi, à l'échelle du territoire, de la qualité des eaux par la centralisation de l'information et la multiplication des points de relevés - La connaissance du fonctionnement de l'infiltration et de la circulation des eaux dans les zones d'aquifères karstiques - La connaissance et le suivi des sources de pollutions impactant la qualité des eaux (pollutions d'origines animales, produits phytosanitaires, rejets domestiques, substances dangereuses...) - Le suivi et veille sur la consommation de la ressource (mesure des débits, suivi des impacts du changement climatique, ...) - Le soutien à la création de points d'eau dans les zones pâturées - Sensibilisation des utilisateurs de produits phytosanitaires aux pollutions engendrées (particuliers, communes et Conseil Général, ...) et la recherche de solutions alternatives (centrale d'achat de produits phyto bio, gestion différenciée des abords de routes, ...) - Le suivi de l'état de conservation des berges de rivières et des cours d'eau

3 L'assainissement

3.1 Assainissement collectif : des points noirs en cours de résorption

3.1.1 Les principaux exploitants en matière d'assainissement

En matière d'assainissement, quatre types d'exploitation interviennent sur le territoire du projet de Parc :

- De nombreuses petites communes sont organisées en régie ;
- Pour les autres communes, 3 acteurs interviennent plus spécifiquement selon la zone :
 - VEOLIA, plutôt à l'Est du territoire (au niveau de Gilette, Conségudes, Sigale et Cuébris) ;
 - Lyonnaise des Eaux, à l'Ouest (au niveau d'Andon, Gréolières) ;
 - SEREX, au sud (au niveau de Bar-sur Loup, Tournettes-sur-Loup, Vence, Bézaudun).

Pour ce qui est du suivi hydrobiologique des cours d'eau, des prélèvements sont réalisés par le Conseil Général tous les 2 à 3 ans.

Par ailleurs, le SATESE (Service d'Assistance Technique et d'Etudes aux Stations d'Epuration) du Conseil Général, réalise, par conventionnement avec les communes, un passage ponctuel par an sur l'ensemble des stations d'épuration et est présent sur l'ensemble des études.

3.1.2 L'absence d'une filière de valorisation des boues d'épuration

De façon générale, au niveau du département, l'absence de filière de valorisation des boues issues des traitements dans les stations d'épuration pose un problème majeur.

Trois types de solutions coexistent normalement : une fois les boues collectées et séchées, elles peuvent être incinérées, or il n'y a qu'un seul incinérateur dans le département (sur Nice) ; elles peuvent être stockées ; elles peuvent être compostées.

Concernant le territoire du projet de Parc, l'essentiel des boues part dans le Var et les Bouches du Rhône (voire sur les Alpes-de-Haute-Provence). Les solutions de type filières locales de compostage avec de petites plateformes pour les communes ou communautés de communes de l'arrière pays ne sont aujourd'hui pas développées. Actuellement, les aides des Agences de l'Eau introduisent un nouveau facteur qui semble encourager les maires à prendre en compte la valorisation des boues, mais cette opportunité ne se matérialise pas encore sur le territoire du Parc.

3.1.3 Des points noirs qui persistent

Le Rapport de synthèse réalisé en 2007, par le SATESE pour chaque commune équipée en matière d'assainissement collectif, met en évidence plusieurs points noirs. Figurent ainsi parmi les stations d'épuration (STEP) existantes recensées comme étant à reconstruire: Andon (village), Caille, Cuébris (les Plans), Escagnolles, Toudon et Valderoure. .

D'après les dernières données¹⁷, il semble que cette liste évolue peu puisque les principaux points noirs identifiés se maintiennent. Sur le bassin de la Lane et de la Siagne ils se situent au niveau de Valdedoure (fonctionnement aléatoire et fort impact sur le milieu), Caille (mauvais état et mauvais fonctionnement), Escagnolles (accès et entretien difficile) et Saint Vallier de Thiey. Sur le bassin de l'Estéron ils sont localisés à Saint Auban (absence de station) et Cuébris (les Plans). Sur les bassins du Loup et de la Cagne, Andon (mauvais état) est concerné. Or, ces stations d'épuration sont d'autant plus problématiques qu'elles sont vétustes et situées en têtes de vallées dans l'arrière-pays, pourtant utilisée pour l'alimentation en Eau Potable.

Globalement, la station la plus problématique, en 2009, reste celle de Saint Vallier de Thiey (2500 Equivalent Habitants). Totalement obsolète (datant des années 60), elle est surchargée et fait peser une menace réelle sur le milieu aquatique environnant dans la mesure où il existe un risque d'infiltration en milieu karstique. Une étude est en cours pour sa rénovation.

Parallèlement, il n'y a toujours pas de station pour le hameau de Pont du Loup, sur la commune de Tourettes-sur-Loup, en limite sud du territoire, ce qui induit un impact réel sur le milieu, dans la mesure où il y a, sur la zone, une confiserie, dont une partie des effluents est rejetée directement dans le Loup.

Le Sud du territoire (bassins de La Siagne et du Loup) paraît donc particulièrement soumis à l'impact des rejets d'épuration, en mettre en lien avec le dépassement des capacités des stations au regard de la population desservie ou bien de l'absence de station sur des zones supports d'activités diverses.

¹⁷ Cf. cartes du SATESE par bassins versants



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

Direction de l'Ecologie et du
Développement Durable

- SDIEE- Service Eau et Milieu Marin -
S.A.T.E.S.E.

**FONCTIONNEMENT DES STATIONS
D'EPURATION SUR LE BASSIN
VERSANT DE :**

L'ESTERON



Localisation des bassins
versants concernés

Echelle carte :
1 / 130 000 ème

Réalisation : juin 2007

Par : Cg 06 - SATESE - Aurélien CHARTIER

Sources : synthèse des visites du SATESE
effectuées sur l'année 2007

TOUDON : décanteur digesteur HORS SERVICE : à reconstruire

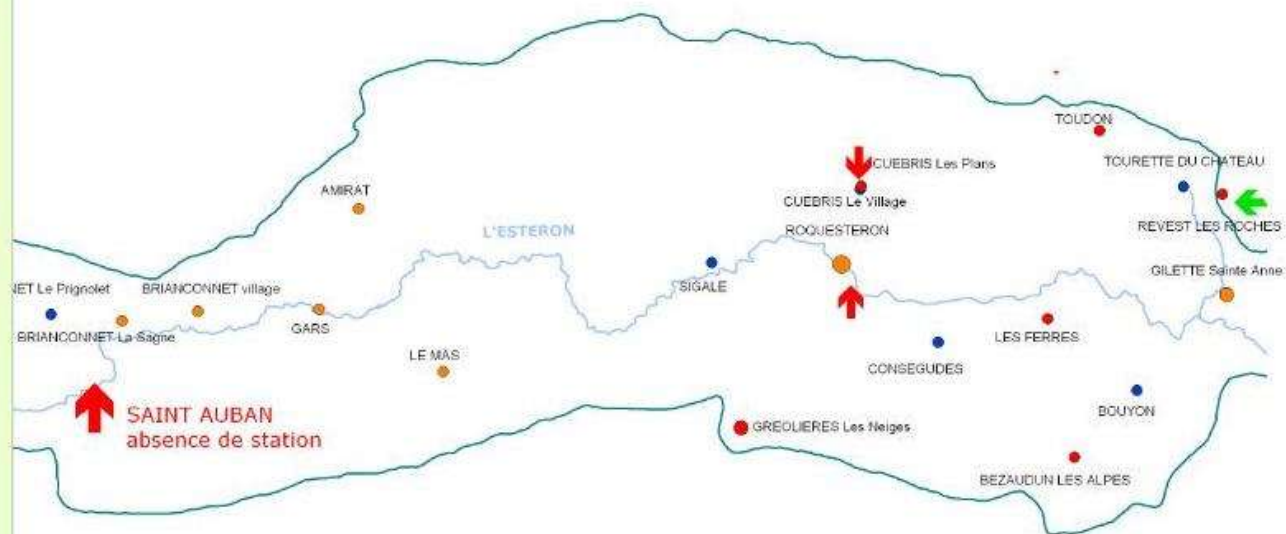
LES FERRES : décanteur digesteur saturé et difficile d'accès : à reconstruire

BEZAUDUN-LES-ALPES et **CUEBRIS** les plans : les filtres compacts EPARCO ne fonctionnent pas et sont bypassés.

étude CEMAGREF en cours

SAINT AUBAN : PAS DE STATION (projet de lagunage naturel en cours - mise en service retardée à 2009)

REVEST-LES-ROCHES : construction d'une nouvelle station pour 2008 (filière biolisques).



LEGENDE

Tailles des stations en équivalent habitants	Niveau de fonctionn
0 - 1 000	bon
1 000 - 2 000	moyen
2 000 - 5 000	mauvais
5 000 - 10 000	
10 000 - 50 000	
50 000 - 690 000	

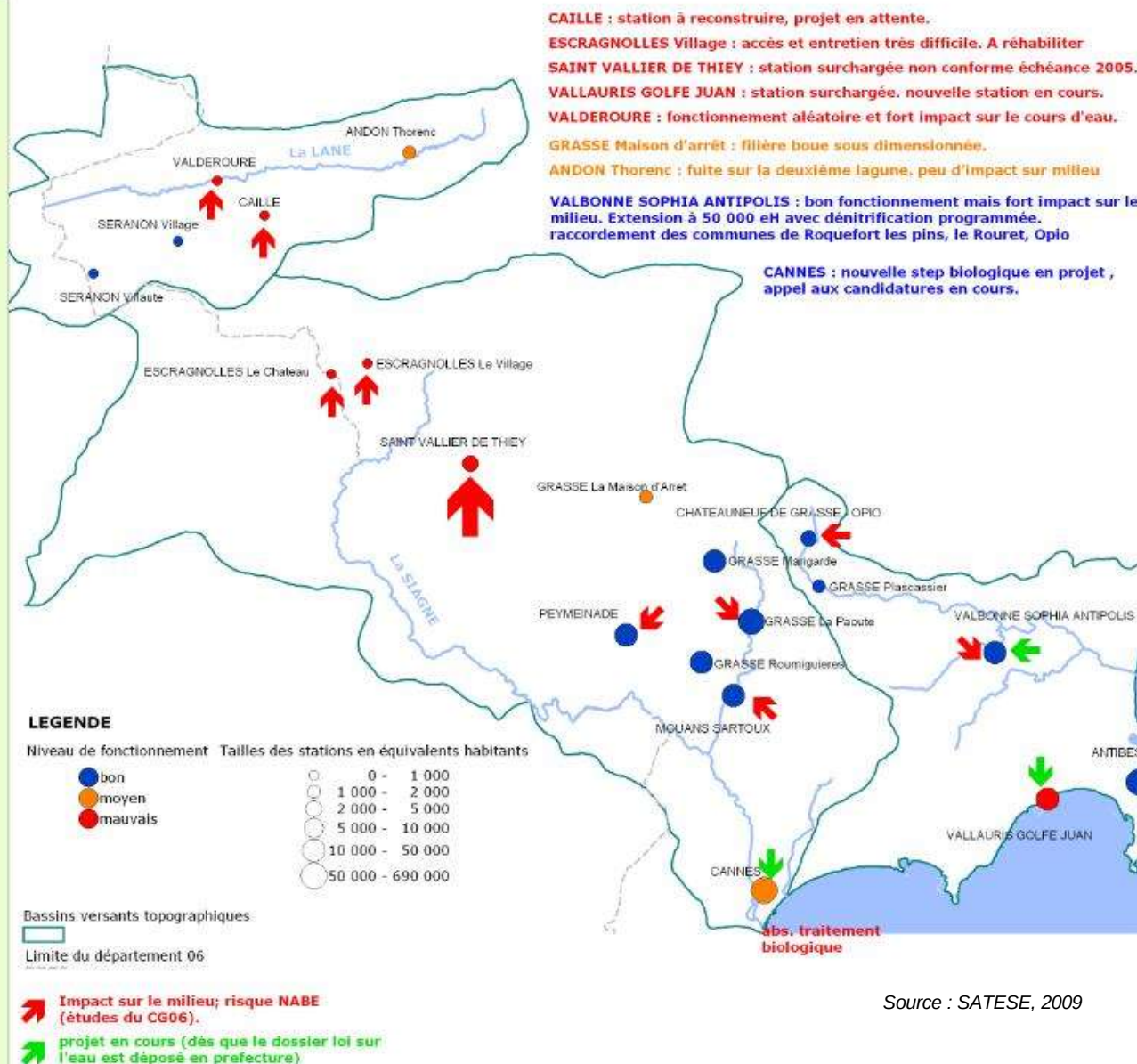
 Impact sur le milieu (études CG06).

 projet en cours (dès que le dossier loi sur l'eau est déposé en préfecture)

Bassin versant topographique

Réseau hydrographique principal

Source : SATESE, 2009





CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

Direction de l'Écologie et du
Développement Durable
- SDIEE- Service Eau et Milieu Marin -
S.A.T.E.S.E.

**FONCTIONNEMENT DES STATIONS
D'EPURATION SUR LES BASSINS
VERSANTS :**

LOUP ET CAGNE



DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

Localisation des bassins
versants concernés

Echelle carte :
1 / 140 000 ème

Réalisation : avril 2007
Par : Cg 06 - SATESE - Aurélien CHARTIER
Sources : synthèse des visites du SATESE
effectuées sur l'année 2007

ANDON Village : Traitement insuffisant, projet de réhabilitation qui tarde. Prévu pour 2010.

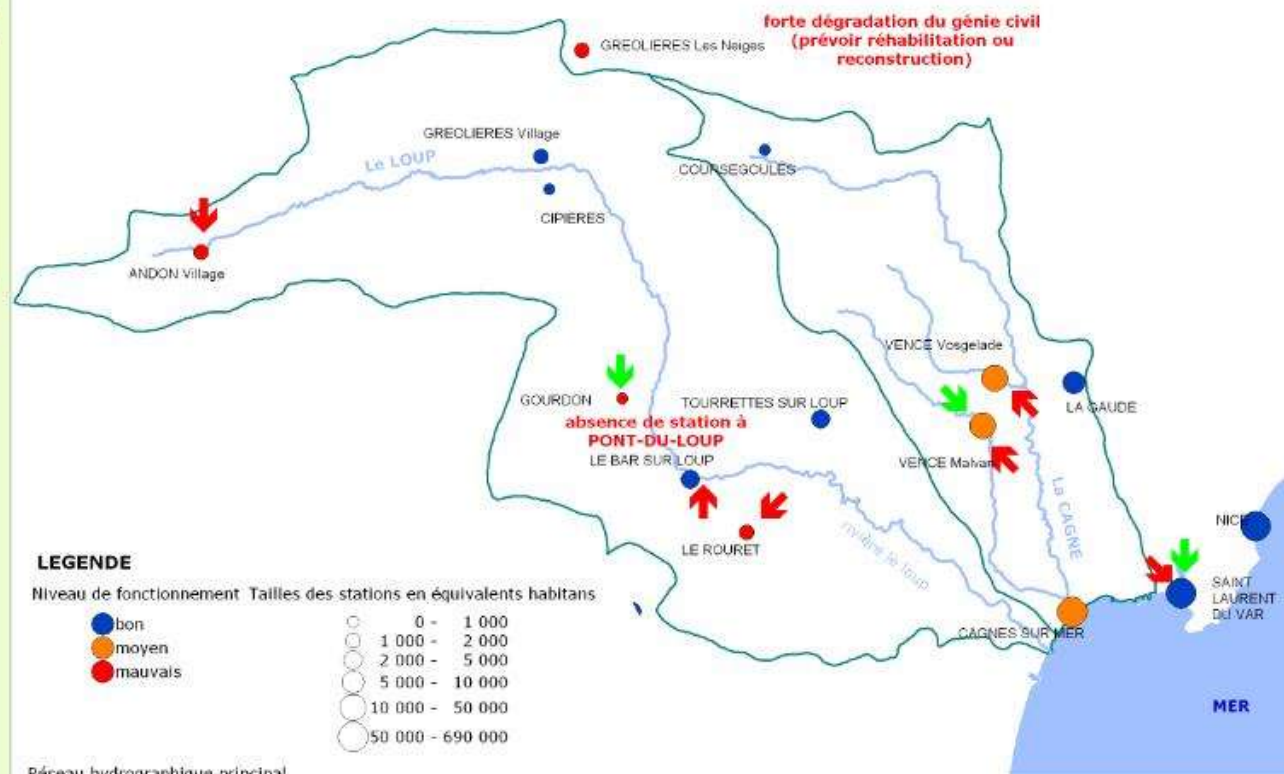
GOURDON : décanteur digesteur + lit bactérien faible charge complètement saturés : station à reconstruire ou à raccorder.

VENCE VOSGEADE et MALVAN: stations surchargées au fonctionnement aléatoire (notamment pas temps de pluie). projet de nouvelle station 30000 eH à VENCE pour 2012

LE ROURET : station surchargée, raccordement prévu sur VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS en 2009.

CIPIERES : nouvelle station lits plantés de roseaux en construction - mise en service octobre 2007.

GOURDON : projet raccordement sur la station de BAR SUR LOUP via nouveaux réseau (2009-2010)



Source : SATESE, 2009

3.1.4 Des réalisations ou projets de modernisation

Face à ce constat, des réalisations ont été menées et des projets de modernisation ou de reconstruction existent à moyen terme (d'ici 2 à 3 ans) pour la plupart de ces sites (des dossiers de demande de subventions ont ainsi été déposés) :

- A Cipières, une nouvelle station (750 Equivalent Habitants), avec lits plantés de roseaux a été construite et mise en eau en 2007 ;
- Saint Vallier de Thiey porte finalement un projet de création d'une nouvelle station avec filtration membranaire (procédé assez nouveau, qui permet de filtrer jusqu'au niveau bactériologique, l'eau pouvant ensuite servir pour l'alimentation en eau potable) ;
- A Aiglun (1500 Equivalent Habitants), Valderoure (500 Equivalent Habitants) et Andon (750 Equivalent Habitants), il existe des projets de stations avec épuration phytosanitaire et lits plantés de roseaux ;
- A Caille (500 Equivalent Habitants), c'est un autre type de projet qui se dessine (filière biodisques) ;
- Sur Saint Auban, enfin : il y a désormais un projet de lagunage naturel en cours, alors qu'il n'y avait aucune station jusque-là.

Il est à noter que les communes de l'extrême Sud : Carros, Saint Jeannet et le Broc sont rattachées à la station de Saint-Laurent du Var, en dehors du territoire du projet de Parc, de même que les communes de Cabris et Saint Cézaire sur Siagne, qui sont rattachées à la station de Peymeinade, également en dehors du périmètre du PNR.

3.2 Assainissement non collectif : des besoins à l'extrême Ouest¹⁸

3.2.1 Le SPANC du SIEVI

En matière d'assainissement collectif, l'Est du territoire (bassin de l'Estéron) est déjà le support de dispositifs en assainissement autonome, puisque le SIEVI (Syndicat Intercommunal Estéron et Basse Vallée du Var) est porteur d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui recouvre à lui seul 18 communes (soit plus d'1/3 des communes du projet de Parc - cf. Carte du SPANC du SIEVI).

¹⁸ Pour cette partie, un contact a été pris par mail avec le Président de l'Association des SPANC de PACA (M. Jérôme Breluru), par l'intermédiaire de Mme Costa, à la CC Terres de Siagne. Mais ce dernier n'a pas donné suite.

LES COMMUNES DU SPANC



Source : site du SIEVI

3.2.2 Les autres SPANC

D'autres SPANC se mettent en place ou existent déjà au niveau :

- de la ville de Grasse,
- de la Communauté de communes Terres de Siagne, sachant que l'assainissement est géré par l'ancien SICCEA de Peymeinade. Précisément, le SPANC existe déjà sur les communes de Cabris, Spéracèdes et Saint Cézaire sur Siagne, pour le projet de Parc. Mais il devrait être mis en place aussi sur Saint Vallier de Thiey, à partir du 4 septembre 2009 (date à laquelle l'assainissement de Saint Vallier de Thiey sera confié à l'ancien SICCEA et ne relèvera donc plus de VEOLIA).
- de la CUNCA de Nice (**Communauté Urbaine de Nice Côte-d'Azur**), **incluant les communes de Vence et Saint Jeannet**.

3.2.3 Peu de structuration à l'Ouest

En revanche, il n'y a pas de dispositif encore instauré à l'Ouest du territoire. Le besoin sur cette partie du projet de Parc est d'autant plus fort que sont là concernées des communes moins peuplées qui comptent de nombreuses installations individuelles et dont les collectivités n'ont pas les moyens d'intervenir dans ce domaine.

C'est le cas de la Communauté de Communes des Mont d'Azur, qui regroupe à elle seule 14 communes, soit plus d'1/4 du territoire, pour une population de 2 523 habitants (INSEE 1999) sur une superficie de 323 km²¹⁹.

3.3 Assainissement industriel : des équipements existants, qui pourraient être modernisés

Le territoire du projet de Parc compte 2 sites SEVESO:

- Usine la Mestra à Gillette : l'établissement a sa station d'épuration (STEP), gérée par VEOLIA, a priori de façon satisfaisante, avec peu d'impact sur la vie aquatique dans le Var. On ne dispose pas d'étude sur les sols ;
- Usine Mane au Bar-sur-Loup : l'établissement a également une station d'épuration. Cette dernière est à l'origine de rejets problématiques sur un vallon sec qui rejoint le Loup. Un problème existe donc à ce niveau. Cependant, il existerait un projet de STEP de plus grande capacité avec traitement par membranes à moyen terme.

¹⁹ Source : Portrait de territoire Insee :

<http://www.adaam06.fr/var/plain/storage/original/application/2e3377f83d92990694ff156d0c5b7246.pdf>

3.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un travail important d'expertise des installations de traitement des eaux usées domestiques a été réalisé - Certains points noirs repérés en terme d'assainissement collectif sont en cours de résorption (des réalisations ou projets de modernisation actuellement menés) - L'Est du territoire (bassin de l'Estéron) bénéficie déjà de dispositifs en assainissement autonome (SPANC du SIEVI...). - Des projets en cours plus au Sud. - Assainissement industriel: des équipements existants....	- Le travail d'expertise réalisé fait apparaître des points noirs en matière d'assainissement collectif, ces points noirs se maintiennent - Absence de filière de valorisation des boues d'épuration. - Il n'y pas de SPANC couvrant les communes situées à l'Ouest du territoire - Assainissement industriel : des équipements qui pourraient être modernisés.	- La création d'un PNR pourrait permettre d'améliorer le suivi et la coordination des projets d'infrastructure d'assainissement à l'échelle du territoire - Le PNR peut être un appui intéressant pour les collectivités souhaitant se doter d'un SPANC	- Subsistance de rejets polluants (stations d'épuration, rejets bruts, ...). - Des situations inquiétantes du fait de la forte fréquentation de certains sites de baignade. - L'expansion démographique rapide dans certains villages du territoire, augmente les rejets domestiques et peut conduire à un dépassement des capacités des infrastructures de traitement des eaux usées.	→ Connaissance des impacts des rejets polluants issus de l'assainissement collectif ou des rejets individuels sur l'eau et les milieux aquatique afin d'identifier les priorités en termes d'intervention → Accompagnement des collectivités à la mise en place de SPANC sur les communes non couvertes → Accompagnement des collectivités aux projets de modernisation, augmentation des capacités ou création de stations d'épuration

4 Les Déchets

4.1 Des acteurs intercommunaux qui couvrent l'ensemble du territoire

4.1.1 5 acteurs principaux

Le territoire de projet du Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur²⁰ compte 5 acteurs intercommunaux de gestion des déchets :

- Le **SMED - Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets** -représente à ce jour 70 communes, dont 37 (soit plus de la moitié) sur le périmètre du projet de Parc, recouvrant près de 80% du territoire, à l'Ouest (cf. carte sur le site du SMED). Les collectivités qu'il regroupe sont les Communautés de communes : Vallées d'Azur (3 communes sur le territoire du Parc), Vallée de l'Estéron (10 communes), Coteaux d'Azur (3 communes, dont certaines intégrées dans le Parc uniquement dans leur partie haute : Carros, Le Broc) et les collectivités locales adhérentes du **SYMAEC**²¹ (21 communes)²² ;
- La **CASA -Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis** - intègre 5 communes sur le projet de Parc (Bar-sur-Loup, Tourrettes sur Loup, Courmes, Gourdon et Caussols). La C.A.S.A. a pris la compétence déchets dans son ensemble au 1er janvier 2003. Le traitement a été confié par la suite au SIDOM (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) au 1er janvier 2004²³ ;
- La **CUNCA – Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur**- intègre actuellement 2 communes du projet de Parc (Vence et Saint Jeannet), sur 24 communes au total, mais son périmètre pourrait être amené à évoluer avant 2010 ;
- le **SIVADES - Syndicat mixte de coopération Intercommunale pour la valorisation des déchets du secteur Cannes-Grasse** - compte 12 communes adhérentes, dont 5 intègrent le projet de Parc, au sud du périmètre : Saint Vallier de Thiey, Saint Cézaire sur Siagne, Spéracédès, Cabris et Grasse.

A leurs côtés, le **Conseil Général des Alpes-Maritimes** assume une mission d'orientation et de coordination de l'ensemble des actions à mener, via la mise en place d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA). Ce dernier est en cours de révision et devrait être disponible au second semestre 2010²⁴.

²⁰ Cette partie du Diagnostic (volet « Déchets ») a été réalisée sur la base d'entretiens ou d'échanges menés avec : Marion LUIGI, Directrice de la CCMA et animatrice de la sous commission « Eau-Déchets-Assainissement » ; Christine RIVET, Assistante Administrative au SMED ; Claire BAGNIS, Technicienne au Service Déchets et Carrières du Conseil général des Alpes-Maritimes ; Olivier BERARD, Chef de service de la gestion des déchets à la CASA ; Remi GARCIA, Directeur Etudes-Projet et Coordinateur des déchetteries au SIVADES et David TORITI, Direction de la collecte et de la gestion des déchets, Nice Côte d'Azur.

²¹ Syndicat Mixte des Massifs Audoubert, Estéron, Cheiron. Il est englobé par le SMED (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets) depuis décembre 2006

²² Source : site du SMED, <http://www.smed06.fr/index.php>

²³ Source : Source : CASA – mars 2006, *Diagnostic-Charte pour l'Environnement et le Développement Durable* Source : <http://www.agglo-sophia-antipolis.fr/>

²⁴ Sont associées à sa révision l'ensemble des Communautés de communes qui ont la compétence « Déchets », des associations de consommateurs et des associations environnementales, les consulaires et des entreprises privées qui interviennent dans ce secteur (VEOLIA, SITA Sud, VALCO, qui exploite le centre de tri du SIVADES...).

Carte du territoire du SMED



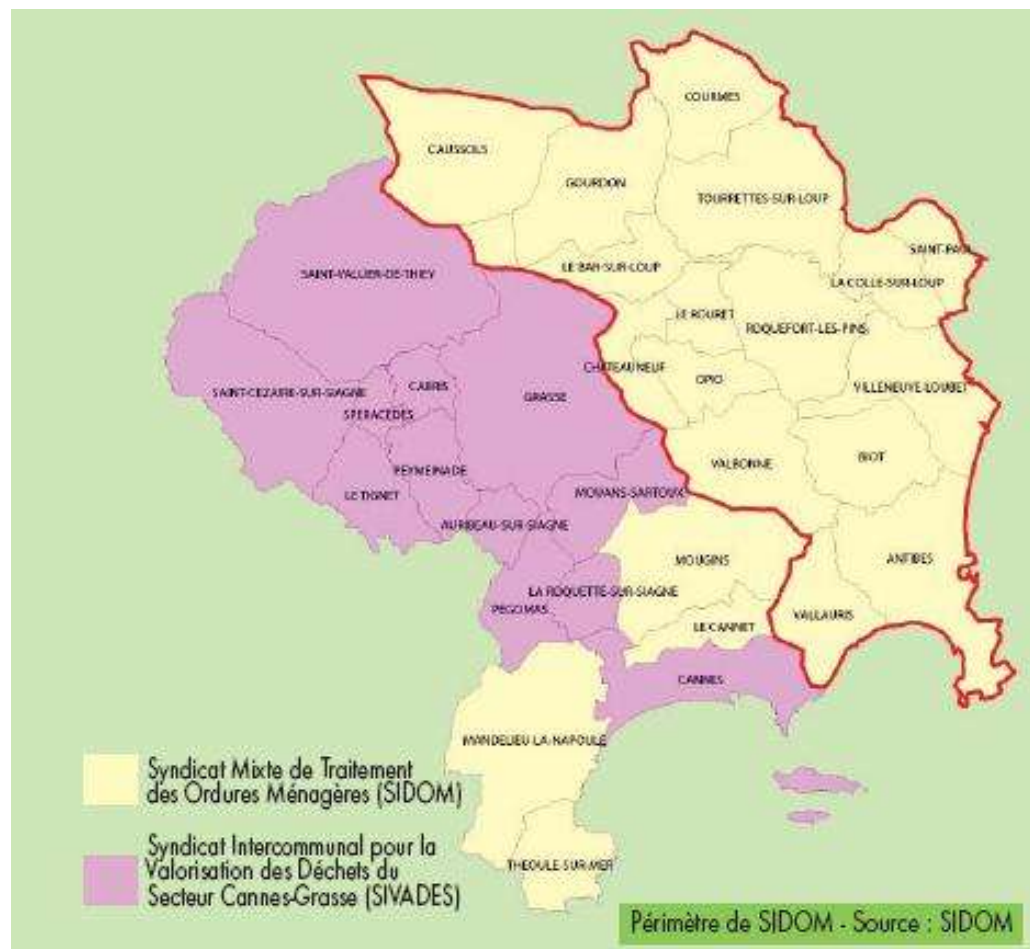
Source : site Internet du SMED

Carte du territoire du SIVADES



Source : site Internet du SIVADES

Gestion des déchets sur le territoire de la CASA



Source : CASA – mars 2006, *Diagnostic-Charte pour l'Environnement et le Développement Durable*

La collecte

Deux modes de fonctionnement existent : collecte en régie ou par des prestataires extérieurs, titulaires de marché : Veolia Propreté et Sita-Sud.



Le Département assure également une mission d'information et de communication, avec le futur Observatoire Départemental des Déchets²⁵. Parallèlement, il édite une e-lettre trimestrielle de l'observatoire départemental des déchets, un annuaire des éco-entreprises en partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

A noter que la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics et la Chambre du Commerce et de l'Industrie distribuent des plaquettes de sensibilisation et font des formations auprès des artisans pour les sensibiliser à la valorisation de leurs déchets.

4.1.2 Des compétences et des actions diverses

Le SMED a la compétence « Transport et traitement de déchets ménagers et assimilés ». La collecte est restée la prérogative des communes. Pour la collecte sélective, le SMED n'intervient que sur la partie « Transport », contre remboursement des frais par les communes au pro rata (par exemple : collecte du verre sur Carros, la Vallée de l'Estéron, les Coteaux d'Azur...). Le SMED a également la compétence « Communication ».

Le SIVADES a la compétence « Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour l'ensemble de son territoire. Depuis le 1er janvier 2006, il assure la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif pour les communes de Cabris, Saint Cézaire sur Siagne, Spéracèdes (pour les communes du projet de Parc), ainsi que la collecte sélective de la commune de Saint Vallier de Thiey, compétence qui était antérieurement exercée par le service du SICCEA Environnement. Le Plan de collecte du Canton de Saint-Vallier de Thiey est actuellement en cours de définition. Concernant les autres communes, les collectes des déchets ne sont pas réalisées par le SIVADES. Pour la commune de Grasse, par exemple, c'est la CAPAP (Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence) qui a la compétence « Collecte ».

La C.A.S.A. a pris la compétence déchets dans son ensemble au 1er janvier 2003. Le traitement a été confié par la suite au SIDOM (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) au 1er janvier 2004. Deux modes de fonctionnement existent : collecte en régie (pour Caussols, Gourdon, Courmes) ou par des prestataires extérieurs, titulaires de marché : Veolia Propreté et Sita-Sud (pour Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup)²⁶.

La CU NCA a également toutes les compétences : élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Sur les 24 communes du territoire de l'EPCI, 4 centres opérationnels ou secteurs sont en charge de la collecte, du contrôle des prestataires ainsi que de la gestion des déchetteries²⁷ : la commune de Saint Jeannet est rattachée au Centre Opérationnel (COP) Secteur Est-Ouest, tandis que Vence est rattachée au COP Secteur Ouest.

De façon générale, la collecte sélective (ordures grises, verre, emballages, journaux) est assurée par toutes les Communautés de communes du territoire du Parc.

Par ailleurs, la sensibilisation sur le thème des déchets est actuellement menée par les syndicats :

- le SMED assure ainsi des interventions dans les écoles (sur demande des établissements, par exemple, à Carros, dans la vallée de l'Estéron, sur les communes du SYMAEC...) ; distribue des guides de tri dans les boîtes aux lettres et a fait une campagne d'affichage en 2008. Il est à noter que la demande sur le sujet est forte, mais le SMED manque de moyens humains pour pouvoir assurer une sensibilisation régulière sur l'ensemble de ses 70 communes ;

²⁵ Qui a vocation à fournir des données homogènes sur la production, collecte, valorisation des déchets par les collectivités, à partir de l'harmonisation des Rapports Annuels fournis par les collectivités.

²⁶ Source : Diagnostic-mai 2006 de la Charte pour l'Environnement et le Développement durable de la CASA, p. 93

²⁷ Source : Rapport annuel-2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Pôle Services Techniques, Direction de la Collecte et de la Gestion des Déchets, CU NCA, p.4.

- le SIVADES organise d'une part, une communication de proximité, basée sur l'intervention d'ambassadeurs du tri, via le porte à porte, dans les écoles (seuls ou avec l'association Méditerranée 2000), sur les marchés (stands) et dans les supermarchés (sensibilisation sur l'acte d'achat, vis-à-vis des emballages...), d'autre part, une communication institutionnelle, via la presse (Nice Matin), les magazines communaux, le site du SIVADES²⁸ qui a son blog associé et des campagnes d'affichages.
- la CUNCA mène des animations dans les écoles, monte des stands et organise des campagnes de communication ;
- la CASA a mis en place des « ambassadeurs du tri », employés de la CASA qui interviennent auprès des habitants, et particulièrement des enfants. Parallèlement, des messages sont délivrés via les Gazettes communales et le journal de la CASA. La CASA s'implique enfin lors d'événements ponctuels, tel que l'IRON MAN, triathlon de Nice qui intervient sur l'aire de la CASA et à l'occasion duquel des stands sur le tri et la valorisation des emballages sont organisés avec « Eco-emballages ».

4.2 Les équipements : une dynamique de modernisation en marche

4.2.1 De rares centres de stockage et des décharges sauvages susceptibles de se multiplier

Un seul centre de stockage (de déchets non dangereux) existe à proximité du projet de Parc (il n'y en a aucun sur le périmètre même). Il s'agit du site de la Glacière, sur la commune de Villeneuve-Loubet, au sud du territoire. Or, ce site, qui accueillait 300 000 tonnes de déchets par an (pour une capacité établie par arrêté préfectoral à 270 000 tonnes par an) a été fermé le 17 juillet 2009 car il arrivait à saturation. Cette fermeture a un impact fort sur la gestion locale des déchets, y compris au sud du territoire du projet de Parc, car les communes adhérentes du SIVADES sont directement concernées (dont Saint Vallier de Thiey, Saint Cézaire sur Siagne, Spéracèdes, Cabris et Grasse). le SIVADES fournissait en effet 90 000 tonnes/ an de déchets. Suite à cette fermeture, le SIVADES envisage 3 phases :

- du 18 juillet 2009 au 31 décembre 2009 : le marché défini avec VEOLIA jusqu'au 31 décembre permettra d'acheminer les déchets vers Septèmes-les-Vallons (Bouches du Rhône), jusqu'à cette date.
- du 31 décembre 2009 jusqu'à la mise en service du CVO-CVE (Centre de Valorisation Organique-Centre de Valorisation Energétique) : les modalités du stockage dépendront de l'issue de l'appel d'offre lancé pour faire suite au marché avec VEOLIA.
- à partir de la mise en service du CVO, le SIVADES sera autonome sur le stockage des déchets.

La CU NCA devrait également être touchée : la fermeture de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de la Glacière pourra poser problème lors des arrêts techniques de l'UVE – Unité de Valorisation Energétique- Sonitherm de l'Ariane (6000 t/an)... La CASA ne devrait pas subir d'effets de cette fermeture, dans la mesure où l'incinérateur d'Antibes, qui traite l'essentiel des déchets de la CASA, est suffisant.

²⁸ Reconnu site vitrine national « Eco-Emballage »

Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) va être conçue pour recevoir les refus du Centre de Valorisation Organique du Broc. Elle sera implantée sur la commune de Massoins (Communauté de Communes des Vallées d'Azur, mais en dehors du territoire du Parc). Ce centre devrait donc être couplé avec le CVO du Broc, pour tous les déchets ultimes secs.

Parallèlement, des décharges sauvages persistent sur le territoire, notamment en bordure des routes. Cela tient en partie au fait que les déchetteries interdisent de plus en plus certains types de déchets. Ces sites clandestins ne font pas l'objet d'un recensement exhaustif à l'heure actuelle. En revanche, le Conseil Général assure le nettoyage des bords des routes départementales.

La fermeture du centre de stockage de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, risque d'avoir un impact direct sur le nombre de Déchets Industriels Banaux (DIB) abandonnés dans la nature. Ce dernier pourrait donc augmenter à partir de la 2^{ème} quinzaine de juillet 2009.

4.2.2 De nombreuses déchetteries et une station de transit

Le territoire du SMED inclut :

- 4 déchetteries sur le périmètre de projet du Parc : Carros, Bonson (déchetterie provisoire), Roquestéron Lieu-dit "la Traverse", Valderoure.
- 1 station de transit des déchets et ordures ménagères devrait également être rapidement créée (d'ici 2 ans) sur Valderoure. Là, les déchets seront compactés puis transportés vers un site de traitement (vers le Sonitherm : fours de Nice ou vers le Centre de Valorisation Organique sur la commune de Le Broc)

Le SIVADES compte quant à lui 2 déchetteries sur le territoire du projet de Parc : à Saint Vallier du Thiey et à Saint S'ajoute une déchetterie dans la zone d'influence du Parc : celle de Peymeinade.

Le territoire de la CU NCA compte au total :

- 8 déchetteries et 1 neuvième en construction, mais 1 seule sur le territoire de projet du Parc, celle de la commune de Vence.

Le territoire de la CASA inclut 5 déchetteries, dont une sur le territoire de projet de Parc, située sur la commune de Tourrettes-sur-Loup.

Au total, on compte donc 8 déchetteries sur le territoire du projet de Parc.

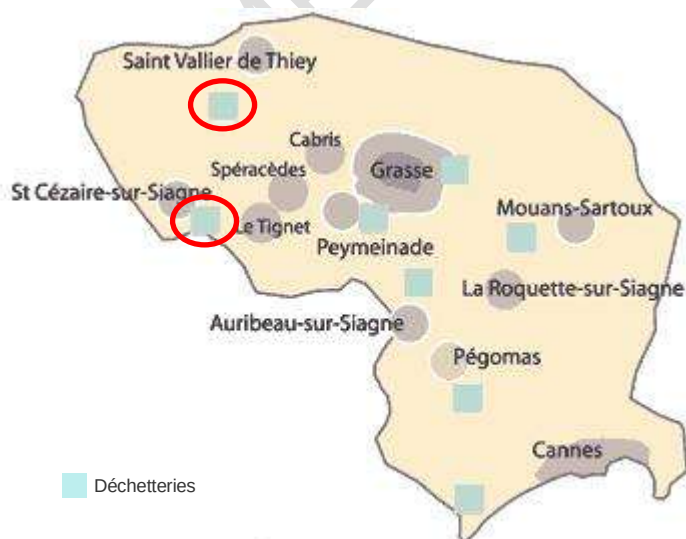
Globalement, les déchetteries récupèrent et broient les déchets verts, mais ne font pas de compostage. Il n'existe pas sur le territoire de containers pour déchets verts actuellement.

Déchetteries sur le territoire du SMED



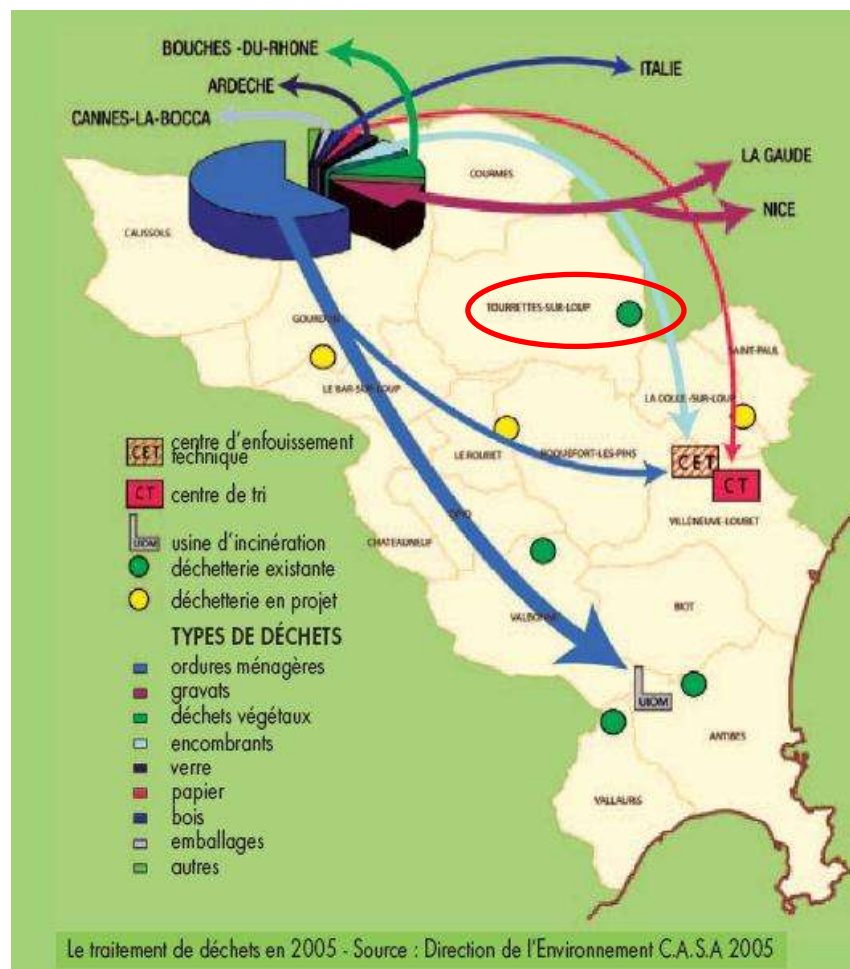
Source : conception EDATER, à partir des éléments du site du SMED

Déchetteries sur le territoire du SIVADES



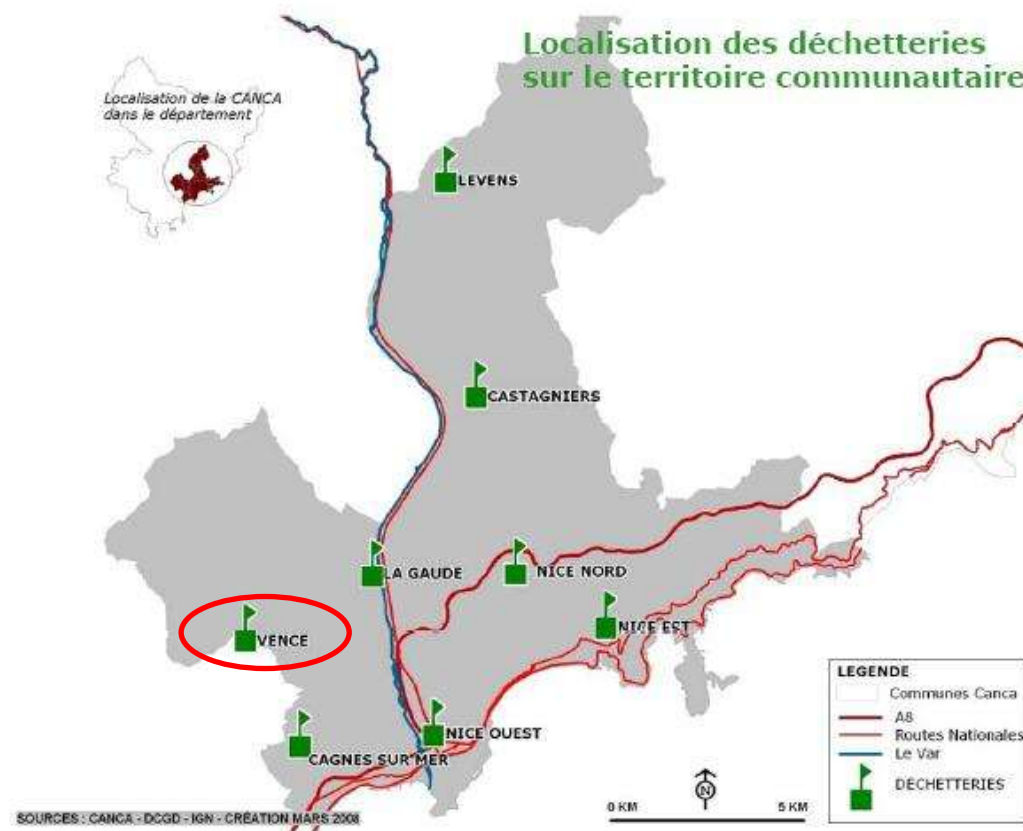
Source : site du SIVADES

Déchetteries sur le territoire de la CASA



Source : CASA – mars 2006, *Diagnostic-Charte pour l'Environnement et le Développement Durable*

Déchetteries sur le territoire de la CANCA



Source : CANCA –2007, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*

4.2.3 Deux centres de tri-valorisation des déchets et deux projets à court ou moyen terme

A Carros, existe un centre de compostage (Val Sud) qui collecte et valorise les déchets verts.

Les communes adhérentes du SIVADES disposent également d'un centre de tri, géré par VEOLIA : le Centre de Tri Matière de la commune du Tignet, à proximité mais en dehors du périmètre de projet de Parc.

De même, il existe à la CUNCA, 1 unité de valorisation énergétique Sonitherm (VEOLIA) de l'Ariane (UVE - 350 000 tonnes/an), mais en dehors du périmètre du projet de Parc, puisque sur la commune de Nice.

Pour ce qui est du compostage individuel : le SIVADES, la CUNCA et la CASA distribuent des composteurs individuels sur leurs territoires, tandis que le Conseil Général subventionne ces projets la plupart du temps. Seul le SMED ne mène pas ce type d'action, du fait de son projet de Centre de Valorisation Organique, qui assurera la production de compost.

Il existe actuellement, sur le territoire du SMED, un projet d'unité de tri-compostage sur la partie basse de la commune du Broc (partie non incluse dans le périmètre de projet du Parc) : le Centre de Valorisation Organique (CVO). Il desservira l'ensemble des communes adhérentes du SMED, mais pourra également accueillir des déchets de collectivités tierces : la CUNCA, le Département... Sur ce site, l'ensemble des installations sera de Haute Qualité Environnementale.

Parallèlement, un autre projet est en cours de négociation sur le territoire du SIVADES. Il s'agit d'un projet de Centre de Valorisation Organique associé à un Centre de Valorisation Énergétique (à Haute Température). Si le site n'a pas encore été défini, il ne devrait cependant pas être situé sur l'une des communes du Parc. Ce choix est à mettre en relation avec les infrastructures routières nécessaires pour desservir ce type de site (de 5 à 7 ha), destinées à recevoir des flux importants de transport, infrastructures dont ne disposent pas ces communes à l'heure actuelle.

4.3 Une amorce de sensibilisation à la question des déchets spéciaux (dangereux ou d'activités de soins)

Au niveau du territoire du SMED, les déchets dangereux sont collectés en déchetteries (sur Carros, Valderoure ou dans la Vallée de l'Estéron) et c'est ensuite OREDUI, filiale de VEOLIA qui récupère ces déchets pour les traiter sur Grasse.

Il en va de même sur le SIVADES : ces déchets peuvent être déposés en déchetteries. Ils sont alors stockés dans des locaux spécifiques. Pour ce qui est des DASRI (Déchets d'Activités de Soin), le SIVADES a mis en place, au titre de projet pilote, un local de récupération des DASRI en bordure de la déchetterie de Peymeinade, qui permet de rassembler ce type de déchets avec la participation des pharmaciens de Saint Cézaire sur Siagne, Cabris, Spéracèdes et Saint Vallier de Thiey (via la mise à disposition de boîtes spéciales, à code barre, qui peuvent être déposées dans le local évoqué).

Sur le territoire de la CUNCA, il n'y a pas d'initiative publique sur ce thème, mais l'UVE est une installation de traitement agréée.

Sur le territoire de la CASA, les déchets dangereux sont soit collectés en déchetteries, soit rassemblés lors de la collecte des encombrants en porte à porte et déposés ensuite en déchetteries. Pour ce qui est des DASRI (Déchets d'Activités de Soin), la CASA est particulièrement avancée : elle fait appel aux pharmaciens, à qui elle distribue des boîtes de collecte spéciale. Ces boîtes sont ensuite collectées et suivent une filière dédiée, dirigée vers l'incinérateur de Nice, seul habilité à traiter les déchets médicaux.

Le Conseil Général assure quant à lui une mission de sensibilisation sur cette question en éditant une plaquette d'information à destination des patients ou des professionnels de la santé. Les collectivités informent le Conseil Général des moyens dont elles disposent et le Conseil Général assure à son tour la mise à disposition de l'information au niveau des professionnels.

Il est à noter, de façon très générale, que la CASA et le SIVADES se sont dits favorables à d'éventuels partenariats avec le futur PNR sur cette question de la gestion des déchets.

4.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

DOCUMENT DE TRAVAIL

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets couvrent l'ensemble du territoire - Le Conseil Général assume une mission d'orientation et de coordination de l'ensemble des actions à mener, via la mise en place d'un Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers (en cours de révision) - 8 déchetteries sont localisées sur le territoire (la moitié sont gérées par le SMED). - Aucun centre de stockage de déchets dans le périmètre du PNR, qui aurait un impact paysager, ou serait à l'origine de nuisances potentielles pour l'homme et l'environnement. - Un nombre d'habitants par déchetterie inférieur à la moyenne régionale. - Une unité de compostage à Carros (dans le PNR) et au Tignet (à proximité du PNR). - Des actions de sensibilisation et de communication régulières menées par les divers acteurs (ambassadeurs du tri, animations dans les écoles, ...). - Distribution de composteurs individuels par le SIVADES, la CANCA, la CUNCA et la CASA sur leur territoire. - Quelques territoires sont bien avancés pour la gestion des dangereux et DASRI (Déchets d'activité de Soin) comme la CASA.	- Le territoire compte 5 acteurs différents en matière de gestion des déchets - Actuellement il n'y a pas de containers pour les déchets verts sur le territoire. - Présence et persistance de décharges sauvages sur le territoire (dans les cavités, rivières, fossés, ...). - Absence de recensement des sites de décharge sauvage - Manque d'homogénéité dans les actions de communication sur la production et la gestion des déchets menées par les divers acteurs - Des difficultés rencontrées par certaines collectivités pour mener leurs actions de sensibilisation sur l'ensemble de leur territoire.	- Un projet d'unité de tri-compostage sur la partie basse de la commune de Le Broc : le Centre de Valorisation Organique (CVO), à proximité du territoire de projet du Parc. L'ensemble des installations sera de Haute Qualité Environnementale - Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) va être conçue pour recevoir les refus du Centre de Valorisation Organique de Le Broc - Un Observatoire Départemental des Déchets est en cours de création - Le Conseil Général subventionne les projets de distribution de composteurs individuels	- Fermeture, en juillet 2009, du site de la Glacière, seul centre de stockage à proximité du territoire, sur la commune de Villeneuve-Loubet, au sud (accueillait 300 000 tonnes de déchets/an) → risque d'augmentation des dépôts sauvages de déchets industriels banaux... - Absence d'aménagements de recueil des déchets sur les sites fréquentés du territoire	→ L'harmonisation des actions de communication et de sensibilisation à l'attention des enfants, habitants et visiteurs du territoire à la problématique de la production / gestion des déchets doit être l'axe majeur de l'intervention du Parc (réduction de la production de déchets). → L'organisation de la collecte et du tri des déchets sur les sites touristiques est aussi un enjeu spécifique et localisé sur lequel le PNR devra se positionner → L'intégration paysagère des conteneurs à l'échelle du territoire → Le soutien et l'amplification des démarches de distribution de composteurs individuels

5 Les ressources énergétiques

5.1 Globalement peu d'installations productrices d'énergie renouvelable

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de bilan de la production énergétique du territoire. Globalement, elle reste faible. De fortes potentialités existent.

5.1.1 Quelques centrales hydroélectriques²⁹

Le territoire de projet du Parc dénombre quelques centrales hydroélectriques (données de 2005)³⁰:

- sur le Var, à Bonson (en service), seuil 16, site Charles Albert, 3,3MW installés ;
- sur le Loup, à Courmes, site de Bramafan, 825 KW installés ;
- sur le Loup, à Gourdon, site de Pont du Loup, 8 MW installés ;
- sur la Siagne, à Saint Cézaire-sur-Siagne (site de la Siagne en service), 9 MW installés (EDF en est le propriétaire et l'exploitant).

Par ailleurs, le SICASIL « a adopté en 2008 un programme de production hydroélectrique à partir de ses infrastructures d'eau potable. Une étude hydraulique détaillée a permis de confirmer un potentiel hydroélectrique cumulé de 850 kW réparti sur cinq sites assurant un productible moyen de 3570 Méga Wh / an, soit l'équivalent de 10 % de la production de l'usine hydroélectrique de Saint-Cassien. Le montant des investissements pour l'équipement des cinq microcentrales hydroélectriques est évalué à 3,3 millions d'euros HT pour un temps de retour moyen brut de 9 ans et de 7,5 ans avec les subventions »³¹. Après confirmation auprès de la structure, il apparaît que 2 communes du PNR sont concernées par ce type de projets hydroélectriques: Grasse (Canal de la Siagne) et Saint Cézaire sur Siagne(Canal de la Siagne)³².

5.1.2 De rares installations solaires thermiques

Tout comme l'ensemble du département, le territoire de projet du PNR bénéficie d'un niveau d'ensoleillement important (supérieur à 3,4kWh/m²/jour)³³. Pour autant, les installations solaires thermiques restent peu nombreuses.

Elles sont pourtant particulièrement vertueuses et mériteraient d'être développées, même si des contraintes existent au niveau des POS / PLU (contraintes administratives).

²⁹ Sur l'Estéron, à le Broc, une chute pourrait constituer un potentiel (évalué à 3 MW) à le Broc sur Bouyon, mais le cours d'eau du Bouyon est classé et donc non accessible.

³⁰ Cette partie du Diagnostic (volet « Energies ») a été réalisée sur la base d'entretiens ou d'échanges menés avec : Jean-Michel GRAILLAT, Délégation Régionale PACA de l'ADEME, Responsable Alpes Maritimes ; Mathieu RUILLET, GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités), Chargé de Mission Hydro ; Cyril JARNY, GERES, Chargé de Mission Bioénergies ; Céline GIOVANNESCHI, Chargée de Mission Bois-Energie, Relai départemental de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes ; Laurence GUILBERT, Directrice adjointe, SICASIL.

³¹ Source : http://www.sicasil.com/fileadmin/user_upload/Com_presse/CP_Voeux_2009.pdf

³² Echange avec Laurence Guilbert, Directrice adjointe du SICASIL.

³³ Chiffre de la V1 du Diagnostic

Etude du potentiel régional pour le développement de la petite hydroélectricité

Localisation et typologie des projets

- + Seuils et centrales hors service
- Chutes sur adduction d'eau potable
- ≡ Barrages (turbinage de débit réservé en pied)
- ▼ Chutes de rivières non classées
- Seuils sur canaux
- ◆ Centrales en service

(360) : Energie potentielle du projet (MWh)

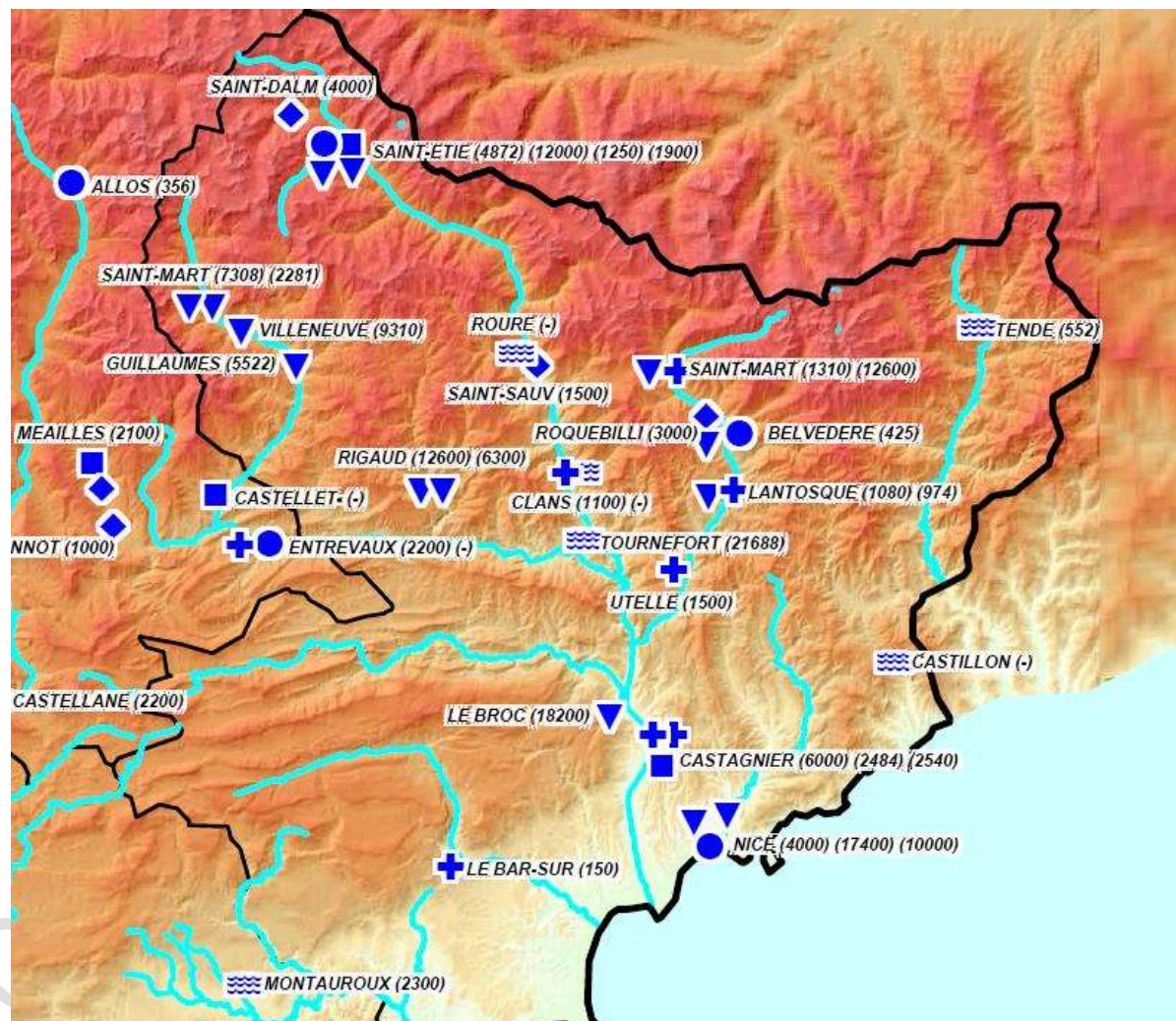
(-) : valeur non connue

— Réseau hydrographique et canaux (13 et 84)

— Limite de région

— Limite de département

SOURCES : GERES
Fond ©IGN - R120®



Source : ADEME, 2009.

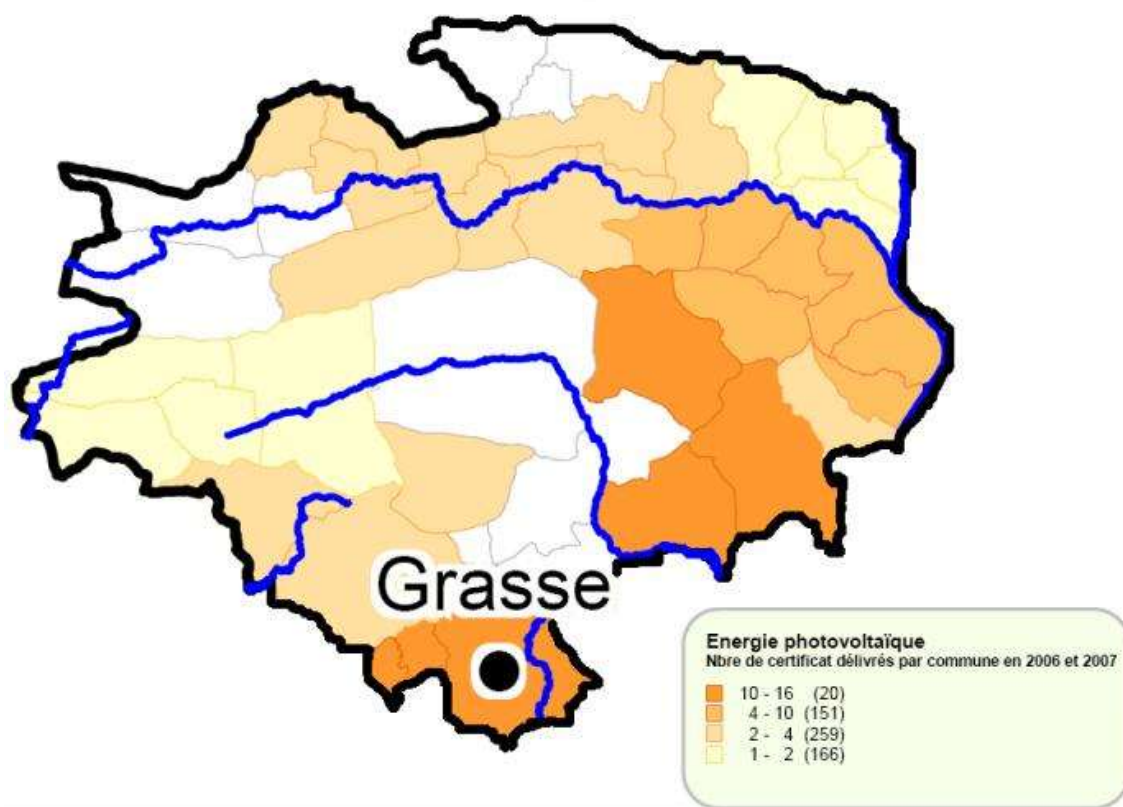
5.1.3 Peu d'installations photovoltaïques, une dynamique localisée au Sud du territoire

Peu d'installations thermiques et photovoltaïques ont été installées sur le bâti actuel.

A noter: «le programme de développement des énergies renouvelables du SICASIL prévoit l'équipement de près de 3 000 m² de panneaux photovoltaïques, pour une puissance de 400 kilowatts crête (KWc) soit une production annuelle estimée à environ 550 MWh/an. Cette production équivaut à 10% de l'énergie électrique consommée annuellement par l'ensemble des installations du SICASIL pour alimenter en eau potable jusqu'à plus de 500 000 personnes »³⁴. En 2008, le SICASIL a obtenu une subvention de la région sur ce thème. Or, parmi les sites retenus, l'un se trouve sur la commune de Grasse (dans le projet de PNR), un autre sur celle de Peymeinade (en bordure du Parc).

Globalement, les installations photovoltaïques sont donc peu nombreuses à l'heure actuelle. Elles prennent place dans les communes de la zone d'étude les plus proches de la côte : Grasse, Coursegoules, Vence et Tourrettes sur Loup ont des nombre de certificats délivrés entre 2006 et 2007 supérieurs à 10 (cf. carte : énergies renouvelables : photovoltaïque sur le territoire des Préalpes d'Azur).

Energies renouvelables: photovoltaïque sur le territoire des Préalpes d'Azur



Source : Extrait d'une carte DRIRE-DIREN PACA, 2008.

³⁴ Source : http://www.sicasil.com/fileadmin/user_upload/Com_presse/Communique_du_SICASIL_-_Subvention_Energie_renouvelable_Region.pdf Contact : Michel TANI Directeur général 04 93 90 54 54 michel.tani@sicasil.com

5.1.4 Des chaudières bois localisées au Nord Ouest du territoire

Les Préalpes est l'un des territoires qui, à l'heure actuelle, regroupe le plus grand nombre de chaudière bois du département. Le nombre total de chaudières (14) existantes ou en projet reste cependant réduit au regard des potentialités. Elles ne couvrent qu'une minorité des communes du périmètre (moins d'1/4).

On observe en 2008 (cf. carte de la DDEA)³⁵ :

- 6 chaufferies en fonctionnement : Briançonnet, Saint Auban (2), Valderoure, Séranon, Saint Vallier de Thiey
- 3 en cours d'installation : Valderoure, Séranon, Gilette
- 1 étude en cours à Gilette

4 projets : le Mas, Andon, Vence et Gattières.

Il accueille par ailleurs, la première plateforme de production de plaquettes (cf. diagnostic forêt).

5.2 Des potentialités insuffisamment mobilisées

5.2.1 Un potentiel intéressant de production d'énergies hydraulique

La micro hydroélectricité (très petites installations hydroélectriques) pourrait permettre à des collectivités de moderniser leur alimentation en eau potable tout en générant de l'électricité et donc de nouveaux revenus. Pour cela, les communes devraient implanter des microcentrales sur l'ancien réseau d'alimentation en eau potable. D'après le GERES, l'implantation de ce type de centrales sur l'ancien réseau d'alimentation en eau potable constitue clairement un potentiel énergétique et pourrait être envisagé sur le territoire du Parc.

A titre d'exemple, d'après l'expérience d'autres communes, une microcentrale de 61 KW installés pourrait dégager un budget de production (vente d'électricité) de 40 000 euros/an (hors taxe) pour un investissement évalué à 400 000 euros et donc un retour sur investissement sur environ 10 ans.

Il peut y avoir une difficulté cependant : ce type de potentiel est intéressant sur des communes situées en hauteur (de petites communes de montagne), puisque la puissance hydroélectrique dépend non seulement du débit, mais aussi de la hauteur de la chute. Or, ces communes ont souvent peu de moyen, notamment pour la recherche d'information. Elles ont donc besoin d'accompagnement et de soutien méthodologique. C'est la mission que porte actuellement le GERES, impliqué sur la Mission PHEE (Petite Hydroélectricité et Environnement)³⁶, proposée par l'ADEME et la Région. L'objectif est alors de rassembler les acteurs et d'accroître le partage d'information sur les enjeux de la filière. Le GERES travaille en binôme avec la Maison Régionale de l'Eau (située à Barjols).

Sur le territoire, il existe par ailleurs d'anciennes centrales micro électriques qu'il est possible de restaurer : c'est le cas sur le Loup, à Bar-sur-Loup (site Marion), où une microcentrale de 15 KW est hors service mais pourrait être réhabilitée, sans réel nouvel impact sur le milieu (cf. carte du potentiel hydro-électrique)³⁷... En 2005, la Mairie s'était d'ailleurs dite favorable à une réhabilitation. L'une des contraintes qui pèsent en général sur ce type de réhabilitation est la perte du droit d'eau par l'ancien exploitant (la personne qui avait

³⁵ Source : Mission Régionale Energie Bois PACA <http://www.ofme.org/bois-energie/filiere-regionale.php>

³⁶ Source : <http://phee.geres.eu/site/index.php>

³⁷ Carte « Etude du potentiel régional pour le développement de la petite hydroélectricité », Sources : GERES, transmise par Jean-Michel GRAILLAT.

l'autorisation de prélèvements sur la ressource n'est plus identifiée). Il faut donc lancer de nouvelles procédures de demande (à la DDEA), qui peuvent être assez longues.

5.2.2 Le Bois : une ressource abondante insuffisamment exploitée³⁸

Sur le territoire du projet de Parc, la ressource en bois-énergie est très importante et utilisable (forêts publiques et privées). La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région forestière française³⁹. En outre, d'après l'étude ressource du Conseil Général des Alpes Maritimes- 2005 :

Le prélèvement récoltable pour la production de plaquettes se situe entre 94 000 m³ et 106 000 m³ par an pour le département des Alpes-Maritimes (env. 31289 m³ public et 68385 m³ privé).

Ce volume représente l'équivalent de :

- 200 000 m³ apparents de plaquettes (map)
- 60 000 tonnes de bois
- 192 000 MWh
- 19 millions de litres de fuel
- Les besoins en chauffage de 9 000 maisons individuelles
- 50 emplois créés en zone rurale⁴⁰.

A un niveau d'analyse plus fin, d'après l'étude ressource du Conseil Général des Alpes Maritimes-1991 :

Le bassin d'approvisionnement de Saint Auban présente plus de 10 000m³ de bois disponible. et les bassins d'approvisionnement du moyen Estéron et du Miolan présentent de 1 000m³ à 2 000m³ de bois disponible, quelles que soient les conditions de mobilisation.

La ressource est donc disponible et peu exploitée dans la zone des Préalpes. Cependant, on ne dispose pas d'étude précise plus spécifique au territoire du Parc, qui permettrait de quantifier la ressource disponible à l'heure actuelle.

Quoiqu'il en soit, dans les Préalpes, une dynamique est en marche, concomitante de la labellisation du Pôle d'Excellence Rurale Filière Bois des Alpes Maritimes en 2006 : ce dernier vise pour partie à faciliter la production de plaquettes forestières. Ainsi des territoires propices à la mise en place de plateformes de stockage de bois énergie ont été identifiés dont un sur le territoire du Parc , à Séranon, 1^{ère} plateforme à avoir été mise en service. Sur cette dernière, il existe actuellement un travail collaboratif entre l'ONF et la Coopérative Provence Forêt qui exploite les forêts privées.

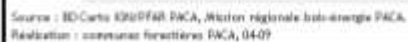
³⁸ Source : <http://www.boisvivant.com/energie/>

³⁹ Source : <http://www.ademe.fr/paca/pages-ademe/energies-renouvelables-thermiques.asp>

⁴⁰ On compte en moyenne un emploi pour 2 000 m³ de bois énergie valorisés (Source ADEME).

Les chaufferies automatiques à bois des collectivités au 31 décembre 2008

Les chaufferies automatiques à bois des collectivités au 31 décembre 2008



- En fonctionnement
- En construction
- En cours d'étude
- Note d'opportunité
- En projet

☐ Limites départementales

License: 20090-402

De nombreux acteurs sont déjà impliqués dans ce développement : l'Union Régionale des Communes Forestières PACA ; l'Association des Communes Forestières 06 ; le Syndicat des Forestiers Privés 06 ; le Centre de la Propriété Forestière Privée PACA ; FIBOIS 06-83 ; l'ONF Alpes Maritimes Var ; le Conseil Général 06 - Direction de l'Écologie et du Développement Durable ; la Région PACA Service Forêt ; l'ADEME PACA – Mission Bois Énergie ; l'Association Bois Énergie Territoires ; la Coopérative Provence Forêt...

Il existe donc un réseau régional bois énergie, porté par la mission régionale⁴¹ et des relais départementaux sont en place dans chaque département de PACA, dont les Alpes Maritimes⁴².

Le développement de cette filière aura pour principaux avantages d'ancrer durablement les emplois de la filière au niveau local, mais également de participer à l'entretien de la forêt, de lutter contre les incendies, de lutter contre le changement climatique... Elle pourrait aussi avoir pour avantage de permettre une amélioration de la gestion des forêts privées (éclatement en petites parcelles), et de la coordination des forêts publiques/privées actuellement insatisfaisantes.

5.2.3 Un fort ensoleillement sous exploité

La région PACA est particulièrement ensoleillée (plus de 2500h/an)⁴³. La partie centrale du Parc est marquée par une nébulosité plus forte, mais globalement, un fort potentiel existe. Or, il y a peu de contraintes, du moins pour le solaire thermique.

Malheureusement, on dispose pour l'heure de rares informations quantitatives spécifiques au territoire.

5.2.4 Une ressource d'énergie éolienne identifiée

L'Ouest du territoire de projet du Parc est particulièrement venté et constitue à ce titre un potentiel d'énergie éolienne. Ainsi toute la partie centrale du Parc est répertoriée selon une classe de densité énergétique à 80m de hauteur > 500 W/m² (cf. carte Gisement Eolien en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Zoom sur le PNR Préalpes d'Azur, source : atlas de gisement de vent sur la région PACA, réalisée dans le cadre du CPER 2007-2013, ADEME-PACA 2009).

A l'heure actuelle, aucune Zone de Développement Eolien n'existe dans les Alpes Maritimes. Or, il est aujourd'hui difficile de développer des projets éoliens en dehors de ces zones (il en existe actuellement 5 en PACA).

5.2.5 Les bioénergies

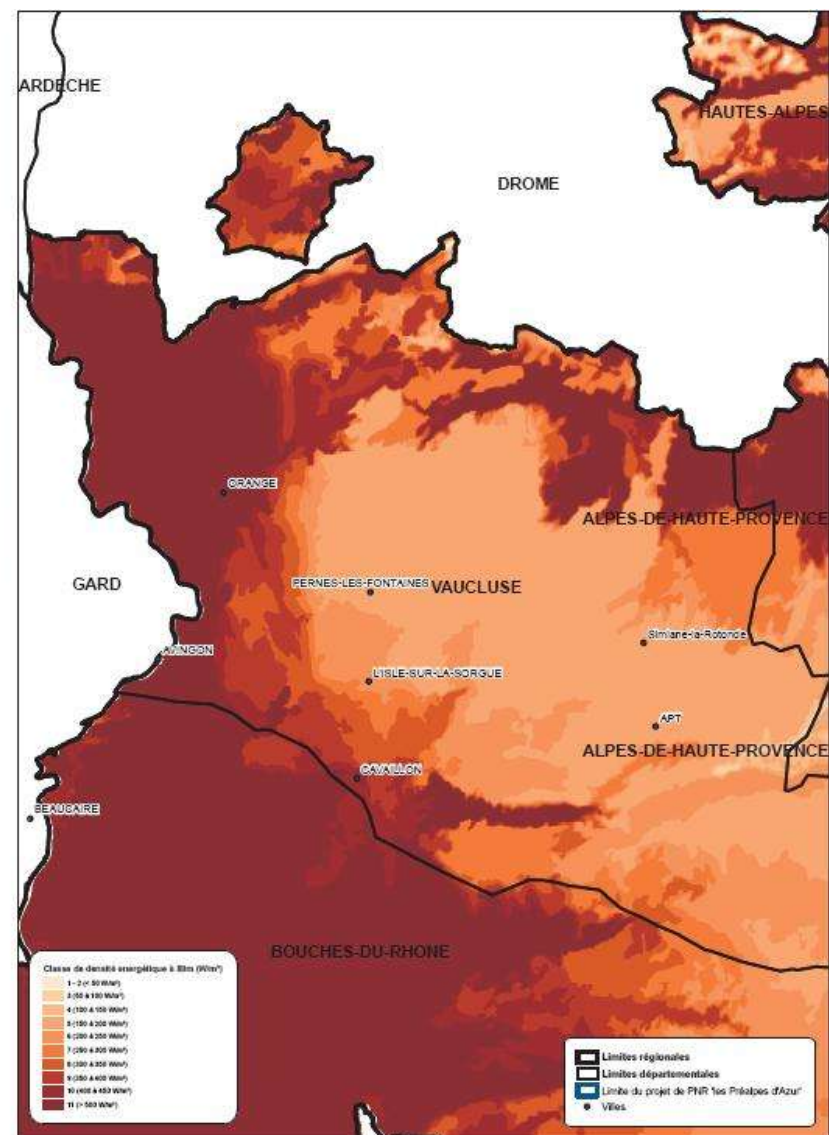
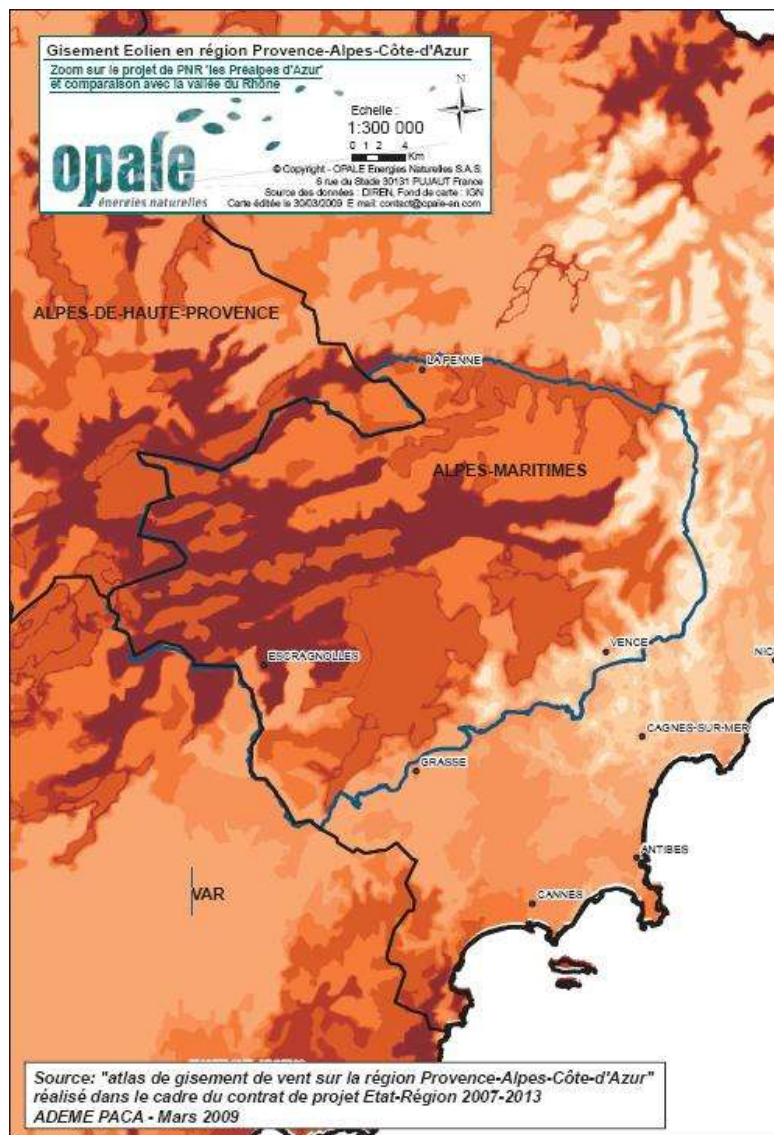
Il existe une culture d'algues microscopiques en bassins sur l'Estéron. Ce type de culture peut être utilisé pour produire des biocarburants. Or, selon le GERES, le développement de biocarburants en circuits courts, par exemple à l'échelle d'un PNR, peut être intéressant, tout en gardant un aspect environnemental intéressant si les biocarburants sont produits et utilisés sur place... Certains petits projets à l'échelle de quelques exploitants ont pu le démontrer par ailleurs.

De façon générale, le biogaz est une autre source de bioénergie envisageable si le territoire du Parc s'y prête (étude à mener) : à partir de centres de traitement des déchets, de stations d'épuration, ou d'exploitations agricoles...

⁴¹ www.ofme.org/energie

⁴² www.boisvivant.com

⁴³ Source : <http://www.ademe.fr/paca/pages-ademe/energies-renouvelables-thermiques.asp>



Source : ADEME PACA, 2009

CERTIFICATS OUVRANT DROIT À L'OBLIGATION D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

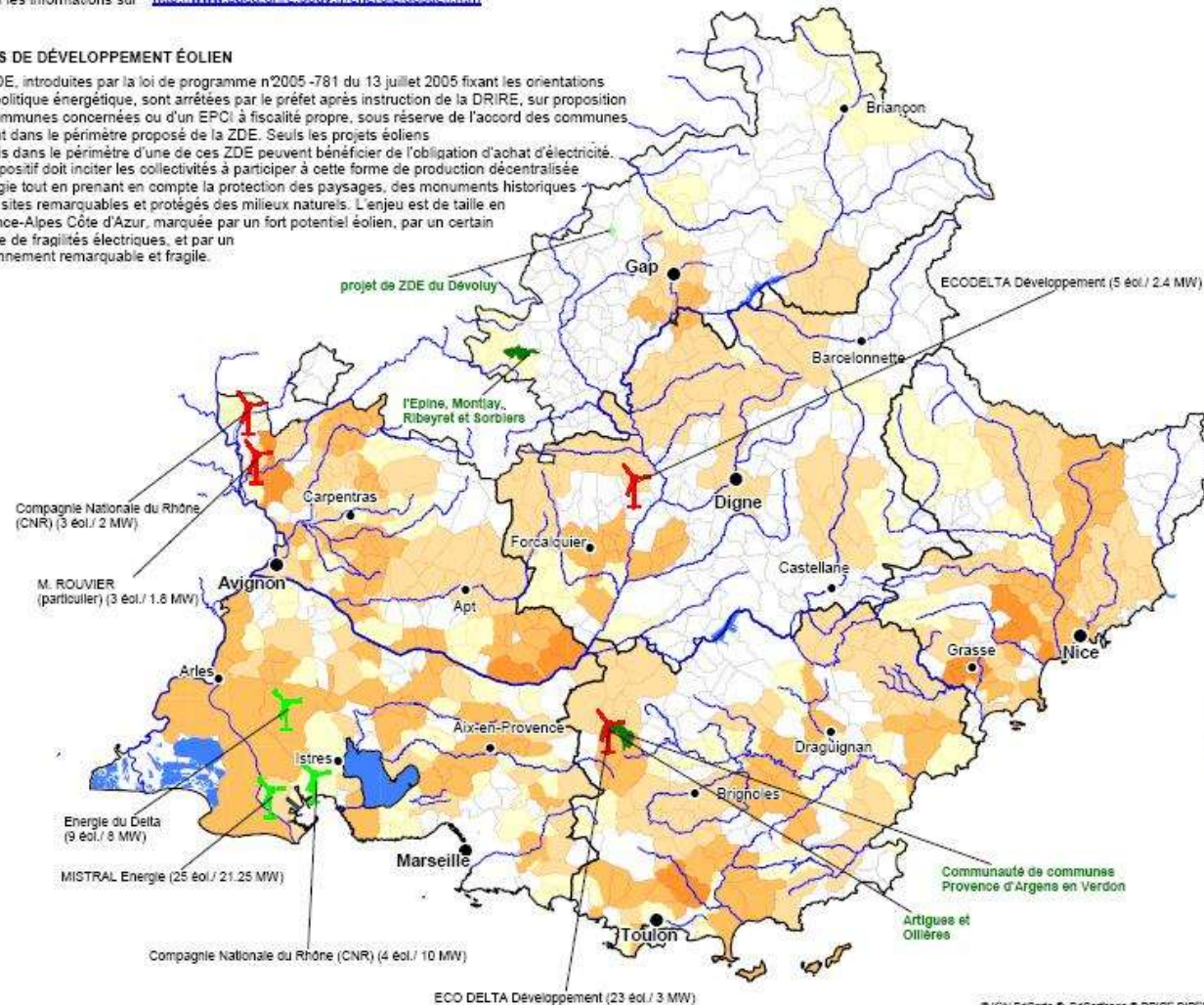
La réglementation prévoit que diverses installations (à partir d'énergies renouvelables ou mettant en oeuvre des techniques performantes en termes d'efficacité énergétique) puissent bénéficier de l'obligation d'achat, par ERDF ou les distributeurs non nationalisés, de l'électricité qu'elles produisent. Hormis les parcs éoliens inscrits dans des zones de développement de l'éolien (ZDE), ces installations doivent avoir une puissance installée inférieure à 12 MW. Pour cela, ces producteurs doivent faire une demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat à la DIRE, service instructeur du préfet de département.

La production d'énergie renouvelable annuelle en PACA est majoritairement assurée par celle des usines hydroélectriques concédées, qui représentaient 8250 GWh en 2006, mais un essor de la production photovoltaïque est constaté depuis 2006 : alors que la puissance installée n'était que d'environ 0,3 MW en fin 2005, elle dépassait 4 MW fin 2007 (soit une production annuelle d'environ 5 GWh).

Toutes les informations sur <http://www.paca.dire.gouv.fr/energie/accueil.htm>

ZONES DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Les ZDE, introduites par la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, sont arrêtées par le préfet après instruction de la DIRE, sur proposition des communes concernées ou d'un EPCI à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE. Seuls les projets éoliens compris dans le périmètre d'une de ces ZDE peuvent bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité. Ce dispositif doit inciter les collectivités à participer à cette forme de production décentralisée d'énergie tout en prenant en compte la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés des milieux naturels. L'enjeu est de taille en Provence-Alpes Côte d'Azur, marquée par un fort potentiel éolien, par un certain nombre de fragilités électriques, et par un environnement remarquable et fragile.



Energies renouvelables: Eolien et Photovoltaïque

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Energie photovoltaïque

Nbre de certificat délivrés par commune en 2006 et 2007

- 10 - 16 (20)
- 4 - 10 (151)
- 2 - 4 (259)
- 1 - 2 (166)

Avancement des projets de parc éolien

- Approuvé, en cours (4)
- En fonctionnement (3)

Zone de Développement Eolien

- approuvée (3)
- en cours d'instruction (1)
- Préfecture
- Sous-Préfecture

GRANDS PROJETS ÉOLIENS

Depuis quelques années, de grands projets éoliens ont été déposés dans la région PACA. A ce jour, 6 ont été approuvés et deux sont en fonctionnement. La DIRE est sollicitée au titre de la sensibilité paysagère ainsi que de la sensibilité environnementale (milieu naturel). Des cartes de sensibilités paysagères et patrimoniales et un guide éolien ont été réalisés sur la région, et sont disponibles sur le site internet de la DIRE <http://www.paca.ecologie.gouv.fr>, rubrique "Impact des aménagements" puis "éolien".

Plus d'informations sur les énergies renouvelables en PACA sur <http://www.ademe.fr/paca>



Validité de la carte : Mai 2008

© IGN, BoCarto, BoCartage, DIRE, DIREN PACA. Réalisation : CM Energie, WOF. Visitez notre site internet : www.paca.ecologie.gouv.fr

5.3 L'énergie est un enjeu majeur dans les Alpes-Maritimes, des solutions existent

5.3.1 Des difficultés d'approvisionnement énergétique émergentes

Les Alpes-Maritimes se trouvent actuellement dans un contexte d'insécurité de l'approvisionnement électrique et d'une demande énergétique croissante en regard de la démographie en augmentation (difficultés d'approvisionnement électrique à l'horizon 2016)⁴⁴.

« Un groupe de travail a été constitué par les pouvoirs publics début 2008 pour explorer l'ensemble des solutions les plus adaptées permettant de sécuriser électriquement l'est de la région PACA. Il devait rendre ses premières conclusions début 2009 mais la panne électrique du 3 novembre 2008, qui a privé d'électricité les 1,5 million de foyers du Var et des Alpes Maritimes, a accéléré les décisions.

La réunion de travail qui s'est tenue le 1er décembre au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, a permis de dégager une solution électrique durable pour l'Est PACA, s'appuyant deux volets indissociables :

- un programme ambitieux d'économies d'énergies et de développement d'énergies renouvelables. Les conseils généraux du Var et des Alpes Maritimes ont convenu de mettre en œuvre ce programme selon les orientations du Grenelle Environnement...
- la réalisation de 3 nouvelles lignes 225 000 volts, utilisant préférentiellement la technique souterraine, pour constituer un filet de sécurité et disposer ainsi de suffisamment d'itinéraires "bis" pour acheminer l'électricité en toutes circonstances, même en cas d'incident sur la principale artère 400 000 volts. Ces 3 infrastructures sont :
 - une ligne entre Manosque et Trans en Provence de 70 km.
 - une ligne entre Fréjus et le poste électrique de Biançon (Tanneron) dans le Var, de 25 km
 - une ligne entre Biançon et Cannes de 15 km.

Le coût de ces réalisations est estimé à 300 millions d'euros. L'échéance de mise en service est fixée à 2014 - 2015. Ce nouveau renforcement complète celui en cours qui consiste à augmenter la capacité de transit de la ligne existante 400 000 volts entre Toulon et Nice »⁴⁵.

5.3.2 Des dispositifs de soutien aux installations productrices d'énergie sont en place

Il existe actuellement plusieurs types d'aides aux installations de production d'énergie renouvelable :

- **le Conseil Régional** : « Dans le cadre de sa stratégie "Energie 2010", la Région s'est fixée comme priorités deux axes : un *plan de développement des énergies renouvelables* et un plan régional de maîtrise de la demande d'énergie et de lutte contre l'effet de serre. Pour prolonger la dynamique impulsée par le Plan « Energie 2010 », approuvé en janvier 2005, et pour faire face aux enjeux énergétiques immédiats, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé en décembre 2006 la

⁴⁴ Source : CASA – mars 2006, *Diagnostic-Charte pour l'Environnement et le Développement Durable* Source : <http://www.agglo-sophia-antipolis.fr/>

⁴⁵ Source : <http://www.securite-electrique-paca.fr/article13.html>

démarche A.G.I.R. Elle comprend notamment un fonds d'innovation et d'expérimentation, doté de 15 M€ pour 2008, qui vise à développer, par divers appels à projets, les modes de consommation économes et les énergies naturelles renouvelables. Par ailleurs, la démarche A.G.I.R est structurée autour d'axes de travail qui mettent l'accent sur trois domaines emblématiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- le bois, facteur de richesses et d'activités. La Région propose aux territoires de développer une filière locale bois énergie. Elle permettra de créer des emplois et d'offrir une alternative aux énergies conventionnelles.
- l'éolien, facteur d'aménagement du territoire et de développement local. La Région accompagnera les territoires dans leurs négociations avec les opérateurs éoliens qui amèneront des ressources sur leur territoire.
- les économies d'énergie, facteurs d'économies financières. La Région soutiendra également les territoires qui veulent impulser des dynamiques d'économies d'énergie avec leurs partenaires locaux.

L'appel à projets commun portera sur ces trois thématiques. Ainsi, les pays, les agglomérations, les Parcs Naturels Régionaux, les collectivités, ... avec leurs partenaires pourront être porteurs d'un projet »⁴⁶.

- **le Conseil Général** : Le département lance un appel à projets « 100 toits bleus pour les Alpes-Maritimes - Photovoltaïque connecté au réseau » à destination des collectivités territoriales du département⁴⁷. Par ailleurs, pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, le Conseil Général attribue une aide pour l'achat d'équipement solaire ou bois énergie (détaillée dans le règlement) et installé par un professionnel...⁴⁸
- **l'ADEME** : Concernant les énergies renouvelables, la Délégation Régionale de l'ADEME accompagne les projets portés par les collectivités, les entreprises, le tertiaire... tandis que les projets des particuliers bénéficient du crédit d'impôt, d'aides directes des collectivités, et de conseils gratuits dispensés par le réseau régional des Espaces Info Energie⁴⁹.

5.3.3 Des outils déjà instaurés au niveau départemental et local

Dans les Alpes Maritimes, un **Plan Climat Energie** assez ambitieux a été mis en œuvre⁵⁰. Il doit permettre de :

- connaître les sources et niveaux d'émissions du département et ses tendances d'évolution, grâce au Bilan Carbone™ Territoire,
- de définir une stratégie concertée avec l'ensemble des acteurs (publics, privés, associatifs),
- de fixer des objectifs et de coordonner les actions à mener dans les prochaines années de façon cohérente et justifiée entre tous les acteurs, notamment en matière de gestion des énergies.

⁴⁶ Source : <http://www.regionpaca.fr/index.php?id=3517>

⁴⁷ Source : <http://www.cg06.fr/fr/servir-les-habitants/le-conseil-general-vous-aide/amelioration-du-cadre-de-vie/les-aides-energie/les-aides-energie/>

⁴⁸ Source : <http://www.cg06.fr/fr/servir-les-habitants/le-conseil-general-vous-aide/amelioration-du-cadre-de-vie/les-aides-energie/aides-utilisation-energies-renouvelables/aides-a-l-utilisation-des-energies-renouvelables/>

⁴⁹ Source : <http://www.ademe.fr/paca/pages-ademe/energies-renouvelables-thermiques.asp>

⁵⁰ Source : <http://www.planclimat-cg06.fr/>

Il existe parallèlement des **Plans Locaux Energies Environnement** (cf. carte Plans locaux énergie environnement (PLEE) Région Provence Alpes Côte d'Azur), tels que :

DOCUMENT DE TRAVAIL

En adoptant la stratégie de développement durable, l'Etat favorise la mise en place d'agenda 21 locaux aujourd'hui définis par un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable. Le PLEE est un projet territorial portant sur l'environnement et le climat en lien avec les thèmes traités par l'Ademe : air, bruit, déchets, déplacements et mobilité, énergie, management environnemental, prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme, sols et sous sols. Il est cohérent avec les autres projets menés à des échelles infra ou supra territoriales.

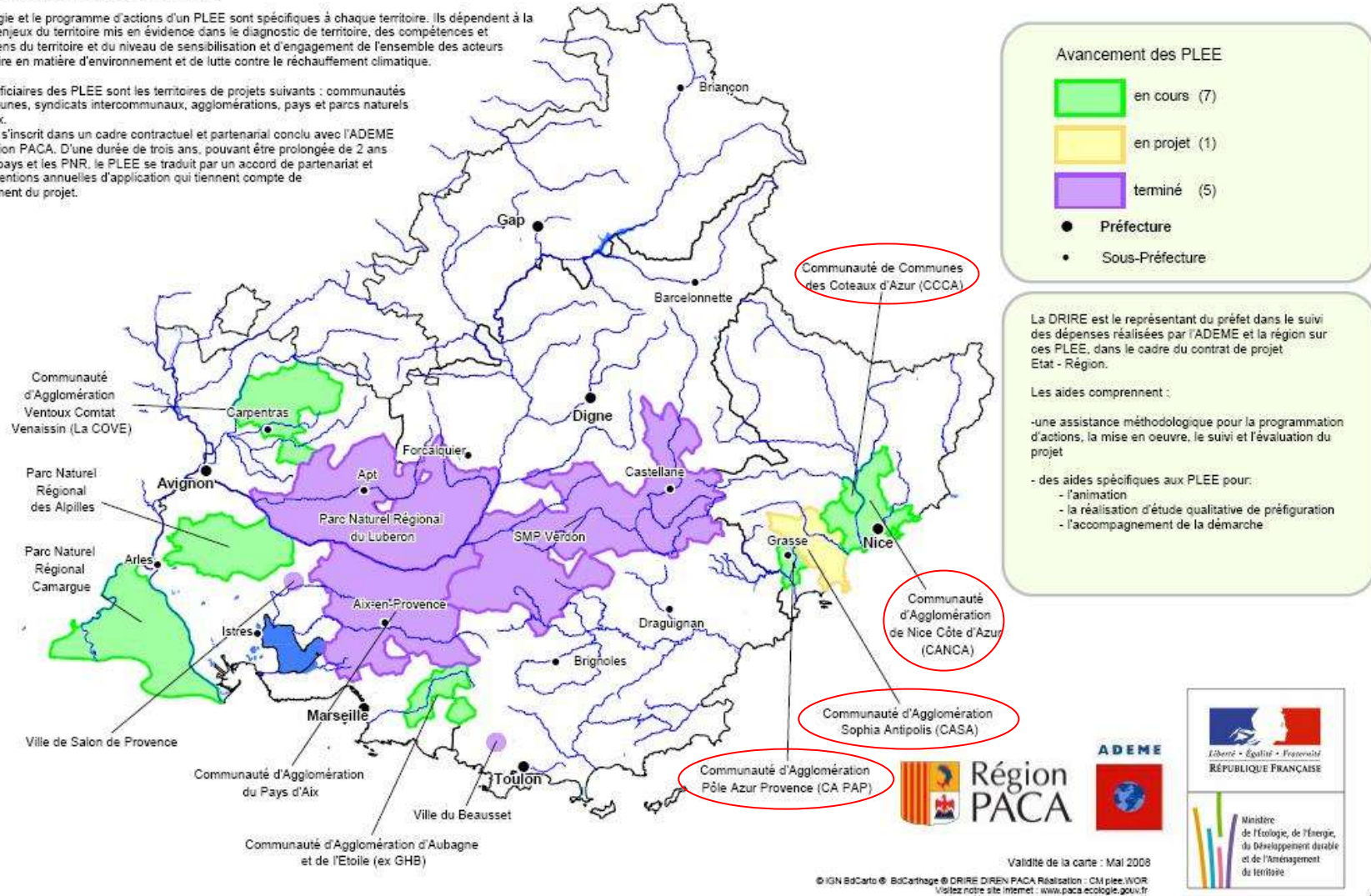
La stratégie et le programme d'actions d'un PLEE sont spécifiques à chaque territoire. Ils dépendent à la fois des enjeux du territoire mis en évidence dans le diagnostic de territoire, des compétences et des moyens du territoire et du niveau de sensibilisation et d'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.

Les bénéficiaires des PLEE sont les territoires de projets suivants : communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays et parcs naturels régionaux.

Le PLEE s'inscrit dans un cadre contractuel et partenarial conclu avec l'ADEME et la Région PACA. D'une durée de trois ans, pouvant être prolongée de 2 ans pour les pays et les PNR, le PLEE se traduit par un accord de partenariat et des conventions annuelles d'application qui tiennent compte de l'avancement du projet.

Plans locaux énergie environnement (PLEE)

Région Provence Alpes Côte d'Azur



- le PLEE de la CASA (en projet en 2008): « Le conseil communautaire a décidé de lancer avec l'ADEME (Agence pour la maîtrise de l'énergie) le Plan local Energie environnement (PLEE) de la Casa prévu pour 2008 dans la Charte communautaire pour l'environnement. Un poste d'ingénieur a été créé. Il travaillera à 80 % de son temps au PLEE. Une subvention régionale assurera 50% de sa rémunération. Un espace communautaire d'information sur les énergies doit notamment être mis en place pour les habitants de la Casa...»⁵¹.
- De même, à Grasse, la CAPAP a signé un PLEE en 2006, en cours en 2008.
- La Communauté de Communes des Coteaux d'Azur a également signé un PLEE en cours en 2008
- Enfin la CU NCA a également signé un PLEE en cours en 2008.

5.3.4 La proximité du Pôle de Compétitivité

Il existe des pôles de compétitivité à proximité du territoire (télétravail + économie d'énergies), dont un **Pôle "énergies non génératrices de gaz à effet de serre"**, CAPENERGIES⁵², spécialisé dans l'énergie :

Les objectifs principaux de ce projet de pôle sont de⁵³ :

- conforter la position de Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant que région de référence pour ses compétences industrielles et technologiques dans le domaine des énergies, applicables aux énergies propres et maîtrisées (fusion, nouvelle, filière fission, gaz naturel puis hydrogène, biocarburants, hydraulique, solaire, éolien, nouveaux carburants pour la filière pétrochimique ...) ;
- valoriser et maintenir des ressources énergétiques locales remarquables; Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose en effet du meilleur gisement solaire Français (ensoleillement supérieur à 2 250 h/an) et du troisième gisement éolien, pour concilier la satisfaction des besoins énergétiques et la protection de l'environnement dans une région écologiquement très fragile ;
- soutenir le pôle énergie déjà fortement dimensionné en région (plus de 55.000 emplois directs dans la région dans environ 10 000 entreprises) et tenter de rééquilibrer le poids relatif du nucléaire, de dimension internationale, et celui des autres énergies, comparativement en retard, surtout au regard du potentiel dû aux conditions régionales naturelles, malgré la recherche et les plateformes technologiques. Les secteurs d'activités concernés sont la fusion nucléaire, la nouvelle filière de fission nucléaire, le gaz naturel puis hydrogène, la cogénération ou la tri-génération hydraulique, le solaire, l'éolien, les biocarburants, les nouveaux carburants pour la filière pétrochimique plate-forme technologique combustions propres, la production d'électricité à partir de la biomasse. Les entreprises concernées sont regroupées autour de huit secteurs d'activités : le nucléaire et la fission, le thermique avancée (producteurs de matériels de pointe), la production et le commerce d'équipements du secteur de l'énergie, les sites de production, la cogénération et la tri-génération, les énergies renouvelables, les véhicules propres, la conception des systèmes énergétiques.

Le pôle, qui s'étend sur toute la région et dont chaque axe énergétique s'inscrit dans un périmètre propre, s'organise autour de trois zones principales : Aix-Marseille, Cadarache et Sophia-Antipolis.

⁵¹ Source : <http://www.nicematin.com/ra/antibes/133377/antibes-la-casa-lance-son-plan-local-energie-environnement>

⁵² <http://www.capenergies.fr/index.php?Accueil>

⁵³ Source : <http://www.paca.pref.gouv.fr/frameset.php>

5.3.5 L'existence d'un Pôle d'Excellence Rurale : Filière Bois, labellisé

Un PER « Alpes Maritimes, Montagnes d'excellence : Filière Bois » a été labellisé en 2006 dans les Alpes Maritimes, sur les bioénergies. Or son territoire intègre le périmètre de projet du Parc.

Implication des Communauté de Communes Coteaux d'Azur et Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, CASA sur les programmes de maîtrise consommation d'énergies.

Si la production énergétique est importante, elle ne doit pas occulter la priorité en matière d'énergie : la maîtrise de la demande en énergie, ce d'autant plus dans une région comme PACA, soumise à des difficultés concernant l'approvisionnement électrique.

En 2005, la **communauté de communes Les Coteaux d'Azur** s'est associée aux partenaires du Plan Eco Energie dans le cadre de l'action Maîtrise de la Demande d'Energie.

Début 2006, elle a signé pour 3 ans avec la région et l'ADEME un « Plan Local Energie Environnement » dont l'objectif est une maîtrise de la consommation et une utilisation des transports plus rationnelle et respectueuse de l'environnement pour les particuliers comme pour les communes.

Fin 2006, dans une optique de lutte globale contre le réchauffement climatique, la démarche AGIR -Action Globale Innovante pour la Région- a été lancée par la Région qui a créé l'appellation « Communauté de communes Lauréate agir pour l'énergie » visant à « reconnaître l'engagement durable et responsable » des collectivités participantes. Le lancement officiel du projet s'est effectué vendredi 11 janvier 2008. Dans la Région PACA, la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur est la seule « communauté de communes » signataire, les autres participants étant des communes. Pour une durée d'un an, Le Broc, Gattières et Carros vont devenir une « communauté de commune pilote »⁵⁴.

La **Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence**⁵⁵ : Le Pôle Azur Provence souhaite participer à l'effort de maîtrise de la demande en électricité pour contrebalancer la fragilité du réseau d'alimentation, notamment en utilisant les outils mis à disposition par l'ADEME et la Région et en utilisant le potentiel local (solaire, bois...). Il s'agit notamment de s'appuyer sur le programme de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables du Sud-Est de la région PACA...

La **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis**⁵⁶ : la CASA « traite du domaine de l'énergie par le biais de son Plan de Déplacements Urbains et de son Schéma de cohérence territoriale. Ses orientations énergétiques peuvent s'appuyer sur le Plan Eco-Energie de la Région et le programme du Département ». Il existe par ailleurs « sur le territoire de la C.A.S.A. de nouvelles entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables (exemple de Solar System, à Villeneuve-Loubet, vente de capteurs et chauffe-eau solaire en grande distribution)... ». Enfin, la CASA bénéficie de la présence à Sophia Antipolis d'organismes de recherche appliquée (...) spécialisés dans les énergies renouvelables ».

⁵⁴ Source : <http://www.cc-coteauxdazur.fr/tri-selectif-et-environnement/energie/index.htm>

⁵⁵ Source : <http://www.poleazurprovence.com/pagesEnvironnement/energie.php>

⁵⁶ Source : CASA – mars 2006, *Diagnostic-Charte pour l'Environnement et le Développement Durable* Source : <http://www.agglo-sophia-antipolis.fr/>

5.4 Un développement d'installations productrices d'énergies renouvelables à encadrer

5.4.1 Un territoire soumis à pression

Les communes du territoire des Préalpes d'Azur sont aujourd'hui particulièrement soumises à pression en terme de sollicitation pour des projets d'installations productrices d'énergies renouvelables. Il représente en effet l'un des derniers réservoirs de foncier pour les installations liées aux énergies renouvelables (champ photovoltaïque, parc éolien).

Cela tient à 2 raisons essentielles :

- La sur-urbanisation de la bande littorale ne permet plus d'envisager des parcs éoliens ou des champs photovoltaïques de moyenne, voire même de petite dimension dans ces secteurs. Les projets sont donc souvent localisés sur des territoires plus ruraux dont celui des Préalpes d'Azur. Les collectivités locales sont notamment très régulièrement sollicitées pour accueillir sur leur territoire des champs photovoltaïques (Gourdon, Valderoure, Caussols, Spéracèdes...) ou des parcs éoliens (Caussols, Cipières...).
- Certains points du territoire des Préalpes d'Azur (montagne du Cheiron et de ses prolongements - de Bouyon à Valderoure via les montagnes de Bleine et Thorenc- ; site autour de Saint Auban, le Mas et Briançonnet, plateau de Calern, montagne de l'Audibergue et montage de Thiey) apparaissent être des gisements éoliens très importants (dus à des phénomènes de compression de la veine d'air liés aux reliefs des Préalpes). Au niveau de la ressource éolienne, le PNR est une des seules zones du département des Alpes Maritimes présentant un gisement éolien important. Ce territoire est également une zone à fort potentiel solaire.

5.4.2 Des arbitrages à réaliser en matière de vocation d'espace ainsi que d'impacts paysagers et environnementaux

La question de la compatibilité des zones « techniquement exploitables », avec les enjeux liés au maintien des activités économiques traditionnelles, au paysage, au cadre de vie et aux milieux naturels est décisive.

Il est impossible d'apporter aujourd'hui, sans une étude approfondie des espaces favorables et du caractère d'acceptabilité ou non de tel ou tel type d'installation productrice d'énergie renouvelable, une réponse à cette question de compatibilité.

Il est cependant possible de détailler les questions qui devront être posées dans le cadre de cette étude :

- Le terrain ciblé a-t-il une valeur et une fonction agronomique ?
- Les équipements nécessaires à la production d'énergies renouvelables auront-ils un impact paysager (notamment dans le cas de fermes photovoltaïques) ?
- Les impacts prévisibles seront-ils résorbables par une démarche de prise en compte de leur intégration paysagère ?
- Si oui, le rapport coût / production énergétique restera-t-il intéressant ?
- Ces équipements auront-ils un impact environnemental ? Peut-il être maîtrisé ? ...
- Quid de la vocation de l'espace une fois le bail d'exploitation terminé ?

Par ailleurs, certaines contraintes liées aux statuts spécifiques de certains espaces s'imposent (ZPPAUP, sites classés, monuments historiques, ...). Elles devront être prises en considération.

5.4.3 Un nécessaire positionnement du projet de Parc quand aux différents types d'installations

In fine, le Parc devra rapidement se positionner pour chacun des types d'installations productrices d'énergie renouvelable. Les zones dédiées à l'accueil des installations devront être localisées.

La filière hydroélectrique et bois-énergie pose moins problème car les impacts paysagers sont moindres. L'exploitation forestière pouvant aussi permettre des réouvertures paysagères et de lutter contre les risques incendies. En matière environnementale, les impacts sont maîtrisables.

En matière de développement de la micro hydroélectricité, il apparaît que les communes ont besoin d'un appui méthodologique pour le développement de la filière. Le Parc pourrait éventuellement apporter cet appui. Le GERES est très favorable au développement de partenariats pour l'évaluation du potentiel disponible ou pour accompagner le futur PNR à porter des projets en propre...

Concernant la filière bois-énergie, la démarche de constitution de la filière est en cours. Le Conseil Général est leader de la démarche. Le PNR pourrait soutenir et dynamiser la structuration de cette filière à l'échelle de son territoire (l'apport de territoires référents en la matière pourrait être intéressant – PNR Luberon, PNR Vercors, ...).

A noter : en matière de développement de la filière bois-énergie, le PNR du Luberon a été le véritable précurseur en région PACA. Il joue encore aujourd'hui un rôle incontournable dans ce domaine. Au niveau du PNR Préalpes d'Azur, il faudrait donc réfléchir à une façon originale de valoriser la filière, peut-être en lien avec la R&D de Sophia Antipolis, sur les produits dérivés du Bois (produits d'isolation...).

Concernant le photovoltaïque, le Parc a un rôle à jouer vis-à-vis de l'implantation des fermes photovoltaïques, en règlementant précisément cette dernière sur la base des critères énoncés précédemment.

A titre d'exemple, le Département des Alpes de Haute Provence a récemment constitué un « Document de recommandations relatif au développement des technologies utilisant le rayonnement solaire dans le département des Alpes-de-Haute-Provence »⁵⁷ : « Conçu comme un outil d'aide à la décision, tant pour les collectivités locales que pour les porteurs de projets, il s'attache à rappeler la législation actuelle et les critères d'appréciation des projets par les différents partenaires publics. »

Concernant l'éolien :

Exemple de la démarche du Parc Naturel Régional du Luberon

« Un groupe de réflexion sur l'éolien proprement dit, composé d'élus du Parc, d'associations, et de représentants des services de l'Etat et du Conseil Général a été créé. En effet dès l'an 2000, les communes les plus ventées du Parc avaient été démarchées par des investisseurs et des bureaux d'études. Peu informées, mais conscientes des enjeux, elles se sont tournées vers le Parc.

Tout d'abord, une visite de parcs éoliens en Languedoc-Roussillon a été organisée pour l'information des élus concernés. Puis, à travers une cartographie des contraintes et des potentiels de vent, le groupe s'est penché sur l'acceptabilité des projets éoliens dans les différentes zones définies dans la charte du Parc, notamment, la zone « de nature et de silence » et les zones « de valeur biologique majeure ». Une limitation

⁵⁷

Source :

http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr/telechargements/documents/environnement/doctrine_photovoltaique_v14.pdf

de la taille des parcs éoliens a été évoquée, ainsi que l'intérêt de coordonner les éventuels projets avec les lieux de consommation (zones d'activités, couloir rhodanien)... Il s'agissait d'éviter l'implantation de projets «au coup par coup» en portant un regard d'ensemble et prospectif.

Le rôle des collectivités locales a été souligné et précisé : importance de l'intercommunalité, question relative à la fiscalité (incitation à un partage de la taxe professionnelle), nécessité d'une concertation élargie. Le conseil des associations du Parc regroupant une trentaine d'associations locales est partie prenante.

Les travaux de ce groupe de réflexion ont donné lieu à l'élaboration d'une « doctrine » qui engage les différents partenaires autour de principes de développement de l'éolien en harmonie avec la charte du Parc ; la « doctrine » et la carte ont été validées par le comité syndical en juin 2003 ».

De façon générale, le PNR des Préalpes d'Azur devra rapidement définir une véritable stratégie énergétique et obtenir l'engagement des communes à répercuter ses orientations directement dans leurs documents d'urbanisme. Cela permettrait de répondre au niveau local au Plan Départemental.

Il serait, par exemple, très intéressant qu'un Plan Local Energie Environnement puisse être défini sur 3 ans à l'échelle du territoire du projet de Parc, sur la base d'un partenariat avec l'ADEME et la Région. Cela pourrait financer un poste de Chargé de Mission Energie, comme cela a déjà pu se faire au niveau du PNR du Lubéron et des Alpilles.

Exemple du PNR du LUBERON : « En se basant sur sa charte de Parc affirmant la volonté de développer une politique de maîtrise de l'énergie et d'utiliser les énergies renouvelables, le Parc du Luberon a engagé en 2001 une réflexion sur sa politique énergétique dans le cadre du programme d'action Région - ADEME.

Un Plan Local de l'Energie a été défini sur 3 ans. Un chargé de mission a été recruté, et une étude globale énergétique vient d'être réalisée ».

Les actions à initier en priorité seraient donc⁵⁸ :

- Intégrer à la charte la limitation du solaire sur les terres agricoles
- Lancer une réflexion globale sur l'intégration des panneaux solaires
- Lancer une réflexion globale sur l'intégration des éoliennes
- Evaluer la possibilité (légale) d'implanter sur les quelques cours d'eau du parc des microcentrales.
- Identifier les acteurs de l'énergie
 - Producteurs
 - Entreprises de Maçonneries
 - Forestiers (producteurs de bois)
 - Communes

En règle générale il apparaît un fort besoin de chiffrer de façon rigoureuse et scientifique l'ensemble des possibilités de ressources énergétiques et leur incidence sur le milieu ; d'où la nécessité confirmée de se reposer sur un comité scientifique indépendant.

5.4.4 Des installations soumises à des contraintes importantes

Des installations coûteuses

⁵⁸ Source : Notes de la réunion Energie du 05-05-09 à Grasse (à l'attention de Thierry Gueguen).

Une contrainte qui s'exerce sur le développement des énergies renouvelables actuellement est le coût élevé des installations : c'est très net pour le solaire, qui, selon l'ADEME, présente des coûts d'installation bien plus élevés dans les Alpes Maritimes qu'ailleurs.

Cela peut aussi jouer sur le développement de l'énergie éolienne : il faut un raccordement électrique à forte puissance du parc éolien. Pour cela, il faut qu'il y ait un réseau de raccordement à proximité, si ce n'est pas le cas, plus il est éloigné, plus cela revient cher et moins c'est rentable...

Des contraintes techniques

Plusieurs critères doivent être étudiés en détails pour envisager un projet éolien :

D'un point de vue technique :

- Accessibilité (les convois peuvent atteindre jusqu'à 45m de longueur pour le transport des pales)
- Raccordement au réseau public d'électricité
- Les servitudes réglementaires (faisceau hertzien, radar de l'aviation civile au Haut Montet, ...)
- Distance de recul vis-à-vis des habitations,....

Sans oublier la concertation nécessaire à avoir avec la population et les élus locaux sur de tels projets.

Des contraintes administratives

Concernant le développement du potentiel micro-électrique, les contraintes ne sont pas tant technologiques et économiques (car les microcentrales sont en général rentables), mais plutôt :

- méthodologiques
- liées à un manque d'accompagnement
- réglementaires.

Les besoins des communes sont prioritairement d'avoir accès très vite à des données pertinentes et de ne plus être confrontées au blocage de situations administratives qui stagnent (du fait d'antécédents parfois négatifs qui ont pu avoir lieu en région du fait de l'entretien insuffisant d'ouvrages ayant induits des impacts environnementaux sur le milieu...).

5.4.5 Une stratégie à redéfinir en matière d'économie d'énergie

De façon générale, la stratégie d'économie d'énergie est mal ciblée (aucune aide individuelle, aide du Conseil Général pour bâtiments publics norme HQE). Ce constat est conforté par :

- L'absence de règles d'urbanisme
- L'absence d'acteurs technologiques (sensibilisation, compétences)
- Le peu de points de connexion Très Haut Débit
- Le risque de fermeture des sites de recherche et d'enseignement supérieur (désertification)
- L'absence d'incitation vers les entreprises pour la création d'activités sur la zone

- Le manque de centres de télétravail
- Le manque de données quantitatives (ressources, compétences, moyens...)

5.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

DOCUMENT DE TRAVAIL

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Le territoire des Préalpes présente des potentialités importantes quel que soit le type d'énergie renouvelable concerné : ensoleillement important, dénivelés et cours d'eau, gisements éoliens, ressource en bois-énergie très importante et utilisable. ... - Présence de 4 centrales hydroélectriques. - Une des 6 plates-formes bois du département (Séranon).	- Peu d'information sur les installations existantes - Globalement les installations solaires thermiques et photovoltaïques sont peu nombreuses car des limitations existent au niveau des POS / PLU - 1 seule ligne THT (225kV) - Les chaudières bois, sont principalement localisées à l'Ouest du territoire - Une réelle difficulté pour développer les fermes photovoltaïques. - Peu d'installations thermiques et photovoltaïques sur le bâti actuel. - Une ressource bois insuffisamment exploitée. - Une mauvaise gestion des forêts privées, un manque de coordination forêts publiques/privées. - Une stratégie d'économie d'énergie mal ciblée. - Peu d'incitation dans les documents d'urbanisme sur le volet énergie. - Peu de points de connexion	- Un potentiel de production d'énergies renouvelables à développer (bois, solaire, micro hydraulique...) - Une prise de conscience politique de l'enjeu de sécurisation électrique de l'Est de la Région PACA - Des collectivités engagées en matière d'économie et de productions d'énergies renouvelables (Conseil Général, Région PACA, EPCI) - Mise en place d'instruments en faveur de ces politiques : plan régional «Energie 2010», plan climat départemental, plans locaux énergies (PLEE). - Existence d'atlas solaire et éolien. - Une démarche de développement de la filière bois impulsée par le Conseil Général (plate-forme bois à Séranon) à soutenir - Une amorce de culture d'algues microscopiques en bassins sur l'Estéron. - Existence d'anciennes centrales micro électriques qu'il est possible de restaurer. - De multiples subventionnements accessibles aux PNR sur les énergies renouvelables. - Possibilité d'aides financières sur	- Les carences émergentes en matière d'alimentation électrique au niveau du département face à l'augmentation de la demande accentuent le besoin de développer des solutions de productions énergétiques alternatives. - La pression subie par le territoire en matière de projets d'installations productrices d'énergies renouvelables entraîne des risques d'impacts paysagers et environnementaux si elle n'est pas maîtrisée - La pression sur les communes est d'autant plus importante que le type d'espaces nécessaires aux installations (fermes photovoltaïques, ...) n'est plus disponible sur les communes plus urbanisées du département. - Il y a concurrence foncière entre projets éoliens et / ou photovoltaïques et activités agricoles. - Existence de problématiques liées à la desserte en téléphonie mobile (effets de relais). - Les éventuels projets d'infrastructures d'alimentation en énergie peuvent avoir des impacts paysagers (ligne THT, implantations	- La définition d'une doctrine géolocalisée en matière d'installations productrices d'énergies renouvelables - La définition d'un programme de maîtrise des consommations d'énergie (habitants, collectivités, entreprises). - La promotion et l'assistance technique au développement des installations productrices d'énergies renouvelables en cohérence avec la doctrine de développement prédéfinie - Le soutien au projet départemental de structuration et d'aide à l'exploitation de la filière bois - Le suivi des projets d'infrastructures de desserte en énergie et communication sur le territoire (THT, GSM, haut débit, ...) - IL'information des particuliers en matière d'énergies renouvelables

Très Haut Débit.	l'enterrement de ligne moyenne tension	d'antenne de téléphonie mobile).
- Faible nombre de centres de télétravail.	- Présence d'un pôle de compétitivité "énergies non génératrices de gaz à effet de serre", à proximité du territoire.	- Réchauffement climatique.
	- Existence d'un Pôle d'Excellence Rurale : « Alpes Maritimes, Montagnes d'excellence : Filière Bois »	

DOCUMENT DE TRAVAIL

C. Le développement démographique et urbanistique du territoire

1 La population

1.1 Des dynamiques démographiques, localisées

1.1.1 Une population concentrée sur les franges Sud et Est du territoire

Nota : les 49 communes incluses dans le périmètre d'étude sont prises en considération dans cette analyse. A noter cependant que Courmes et Conségudes ne sont actuellement pas adhérentes à la démarche. Par ailleurs pour les communes de Grasse, Vence et Carros, dont la partie la plus urbanisée sera exclue du périmètre du projet de PNR, des ratios ont été appliqués⁵⁹ lorsque cela été possible (la précision est donnée lorsque cela n'a pas pu être fait) afin de pondérer leur impact dans la population totale.

Le périmètre du territoire des Préalpes d'Azur ne couvre pas totalement les surfaces des communes de Grasse, Carros et Vence. Sa population en 2006 est de 75 944 habitants.

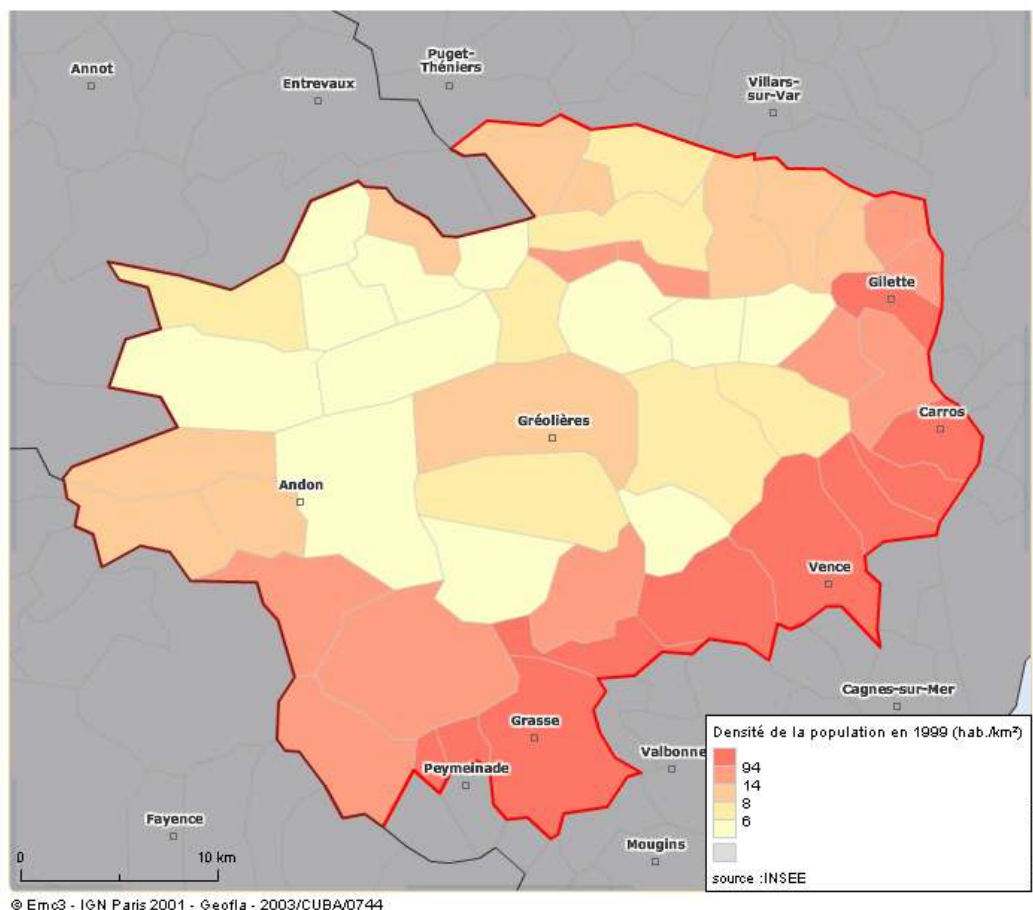
La grande majorité de la population du territoire est localisée dans les communes situées à ses extrémités Sud et Est.

A quelques exceptions près, l'ensemble de ces communes présente des densités de population supérieures à 94 habitants du km². Si ces chiffres sont supérieurs à la moyenne nationale pour le périurbain (74hab/km², cela reste néanmoins inférieur à la moyenne nationale totale (113 hab/km²) et très inférieur à la moyenne régionale (156 hab./km²).

Les variations de densité de population à l'intérieur du périmètre sont extrêmes. La commune qui a la plus forte densité est Grasse (988 hab./km²), Les Mijoux ont la plus faible densité (2 hab./km²).

⁵⁹ Carros 66%, Vence 76% et Grasse 36%.

Densité de population en 1999 sur le territoire des Préalpes d'Azur



1.1.2 De fortes dynamiques démographiques⁶⁰, localisées

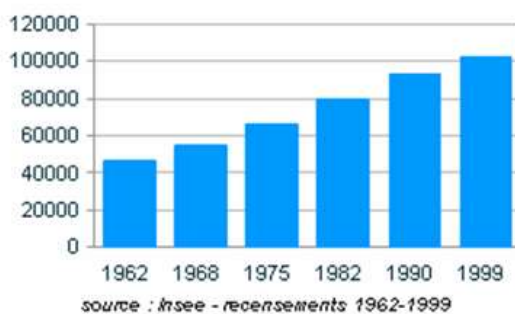
Le département des Alpes-Maritimes et le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur ont enregistré, depuis 1962 et jusqu'en 1999, une dynamique démographique exponentielle (+3,25% par an en moyenne). La population du territoire⁶¹ s'est en effet accrue de 120% sur cette période. Cette dynamique, qui s'est sensiblement ralentie à partir de 1999 au niveau départemental s'est légèrement amplifiée au niveau du territoire du projet de PNR (+3,5%). Elle est aujourd'hui très nettement supérieure au reste des Alpes-Maritimes (+1,1). La population du périmètre s'est accrue de 25% entre 1999 et 2006. Le taux d'évolution démographique constaté dans le territoire du projet de PNR est très supérieur aux objectifs de maîtrise de la croissance démographique tels que fixés dans la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes.⁶²

⁶⁰ L'analyse prend en compte les données démographiques pour l'entièreté des communes qui seront in fine comprise que partiellement dans le périmètre du projet de PNR.

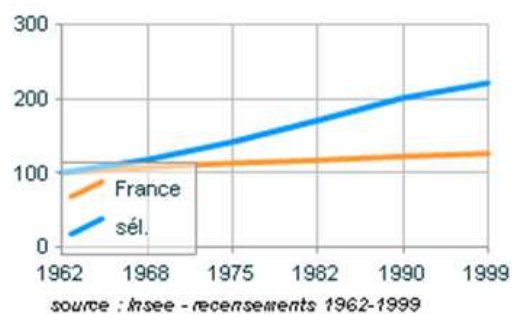
⁶¹ Ce taux tient compte des communes de Grasse, Vence et Carros comprises dans leur entièreté.

⁶² La DTA des Alpes-Maritimes de Décembre 2003 envisageait un taux de croissance annuelle de l'ordre de 0,6% lissé jusqu'à 2025.

**Evolution 1962-1999
Sélection**



**Evolution comparée 1962-1999
base 100 en 1962**



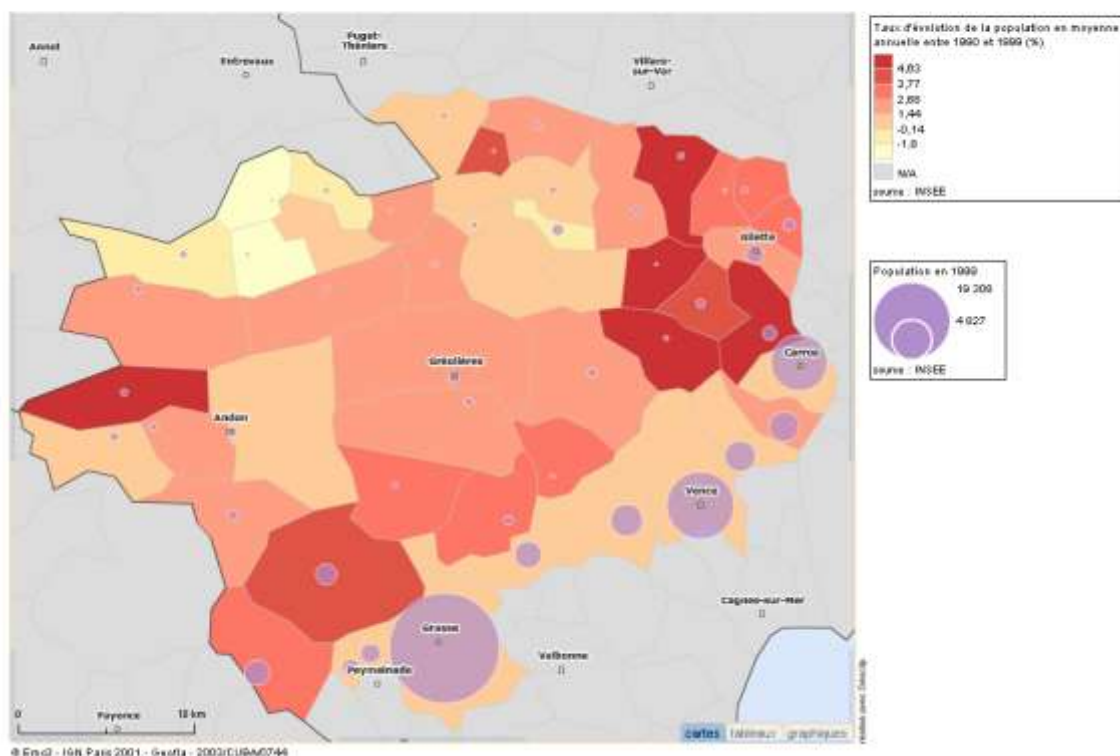
Ce dynamisme démographique, ayant permis de contenir en partie le phénomène de vieillissement de la population est principalement le fait d'un solde migratoire positif. L'attractivité résidentielle des Alpes-Maritimes et notamment du périmètre concerné ne s'est jamais démentie. Au contraire, en lien avec la proximité des pôles d'emploi majeurs que constituent la conurbation Nice - Sophia Antipolis, le territoire du projet de PNR est l'objet d'un report progressif de la pression d'urbanisation sur ses communes en limite du projet de PNR (Le Bar sur Loup, Saint Vallier de Thiey, Gilette). Plus récemment, on constate un phénomène d'expansion de ces dynamiques sur de nouvelles communes limitrophes aux communes situées sur le premier front du périmètre (Escragnolles, Séranon, Cipières, Caussols, Bouyon, Bonson...).

Des disparités voire des phénomènes opposés doivent cependant être mis en exergue. En effet, la dynamique démographique a surtout impactée les parties du territoire les plus proches du littoral ou des pôles d'emplois influents. Certaines communes du Haut Pays, à l'inverse perdent encore de la population. Le solde migratoire, positif pour la quasi majorité des communes du territoire, reste négatif pour certains d'entre elles, situées à l'extrême Nord (Briançonnet, Amirat, Gars, Collongues).

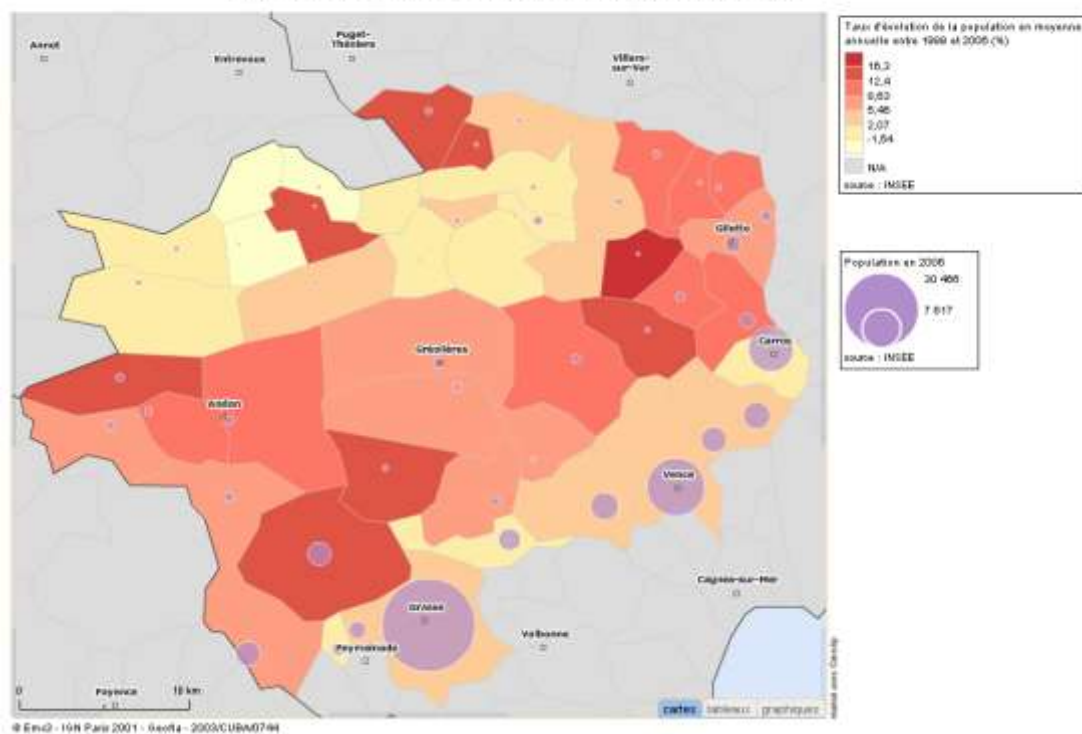
Par ailleurs la population du territoire est légèrement vieillissante, en valeur absolue, la tranche des 0 à 19 ans s'accroît légèrement, la tranche des 0 à 39 ans reste stable tandis que les 3 tranches d'âge les plus élevées augmentent., notamment la tranche des 40 à 59 ans ...

En %, on constate donc un léger vieillissement de la population notamment impacté par l'évolution de la tranche des 60 à 75 ans. Néanmoins l'évolution positive de la tranche des 40 à 59 ans peut souligner un certain dynamisme et une attractivité résidentielle du territoire.

Population en 1999 et taux d'évolution entre 1990 et 1999 sur le territoire des Préalpes d'Azur



Population en 2006 et taux d'évolution entre 1999 et 2006 sur le territoire des Préalpes d'Azur



2 Le développement urbanistique du territoire

2.1 Des directives cadrant le développement de l'urbanisation

La prise de conscience des enjeux liés à la maîtrise des phénomènes de pression foncière et d'étalement urbain décrits précédemment est ancienne.

Notamment, en application de la Loi Montagne, une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) a été mise en place à partir de Décembre 2003 dans les Alpes-Maritimes. La DTA dans ses grandes orientations, suit les prescriptions de la Loi Montagne concernant le territoire. L'ensemble du territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur est couvert par la Loi Montagne.

2.1.1 Les modalités d'application de la Loi Montagne :

- préservation du cadre paysager du territoire notamment dans les **sites à haute valeur paysagère**⁶³. Ne sont admis que les aménagements liés aux infrastructures d'intérêt général ou à l'exercice des activités agricoles ou de loisirs de pleine nature (ils seront alors « légers » ;
- les **grottes et vestiges préhistoriques** ne peuvent faire l'objet que d'aménagements légers liés et nécessaires à leur mise en valeur ;
- la **préservation des terres agricoles et pastorales**, notamment : cultures oléicoles, horticoles, élevage extensif et terres à l'abandon pouvant être remises en valeur facilement,
- le **patrimoine bâti** doit être sauvegardé et amélioré dans les vieux villages, et les caractéristiques architecturales et volumétriques seront prises en compte dans tout aménagement nouveau ;
- les **socles des villages**, ainsi que les **prés et jardins familiaux** délimitant les fronts urbains, doivent être protégés ;
- les **oliveraies**, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'une préservation au titre de l'économie agricole, doivent faire l'objet de mesures spécifiques de protection (limiter le nombre d'oliviers qu'il est nécessaire de supprimer ou de transplanter) ;
- la structure des **restanques** et murs de pierre sèche qui sculptent les versants doit rester prédominante dans la perception du paysage ;
- les **espèces floristiques ou faunistiques remarquables** doivent être protégées en application des directives ou législations en vigueur.
- Les **secteurs urbains** constitués **peuvent être densifiés** en l'absence de contraintes paysagères spécifiques.
- **L'extension de l'urbanisation** doit se réaliser **en continuité des secteurs urbains constitués**⁶⁴ (avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations

⁶³ Les crêtes et les versants des Préalpes de Grasse et des « Baous » au Nord de Tournettes-sur-Loup et de Saint-Jeannet. La plaine agricole de Caille, à forte valeur paysagère, doit être protégée.

⁶⁴ Selon les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.145-3-III. Lorsqu'elle ne pourra se réaliser en continuité, l'extension de l'urbanisation s'effectuera, dans les conditions définies au b) du quatrième alinéa de l'article L.145-3-III

- **Limitation des implantations et autorisations** dans les **espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel**, et obligation d'un traitement environnemental et paysager respectueux de la valeur patrimoniale de ces sites.

2.1.2 Synthèse des orientations de la DTA des Alpes-Maritimes s'appliquant au territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur

« Conformément à l'Article L.111-1-1 du code de l'urbanisme, "des directives territoriales d'aménagement peuvent fixer, sur certaines parties du territoire, les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. »

Les DTA expriment dans ces domaines les responsabilités de l'Etat, en assurant le respect de la libre administration des collectivités locales. Validée en Décembre 2003, la DTA des Alpes-Maritimes distingue 3 secteurs d'intervention : le littoral, le Moyen-Pays et le Haut-Pays.

Les communes des coteaux du projet de PNR sont localisées dans le Moyen Pays, les autres sont situées dans le Haut Pays.

Le diagnostic de la DTA identifiait une série d'enjeux concernant le moyen et le haut pays :

Le Moyen-Pays a conservé une grande valeur paysagère : villages remarquables, végétation abondante et structures paysagères où dominent restanques et oliveraies, cours d'eau et espaces boisés séparant les quartiers urbanisés caractérisent le paysage malgré une forte extension de l'habitat individuel. La Frange sud de la zone Montagne qui constitue l'arrière-plan paysager des communes du littoral, correspond à la partie sud du périmètre du projet de PNR. Elle se distingue par la diversité de ses paysages, de ses vallées et massifs aux caractères très contrastés.

Les particularités géographiques de la Frange sud de la zone Montagne

La Frange sud de la zone Montagne est à la fois proche de la mer et des grands pôles urbains de l'agglomération. Les villages les plus éloignés sont implantés à moins de vingt kilomètres du rivage. Elle se caractérise par une altitude assez faible (420 mètres en moyenne), le grand cadre paysager de l'agglomération (les préalpes de Grasse et les « Baous » à l'Ouest pour ce qui concerne le territoire du projet de PNR), une activité agricole en déclin (les exploitations agricoles, ont diminué de moitié en dix ans, les surfaces cultivées, résiduelles, pour la plupart « en herbe » -activités pastorales -ne représentent que 4 % de la superficie, l'olivier est encore très présent jusqu'à 800 mètres d'altitude dans la plupart des communes), une très forte dynamique démographique (multiplié par 2 entre 1975 et 1999), la forte proportion de résidences principales dans le parc total de logement (deux fois supérieure à celle qui est constatée dans le Haut-Pays), caractérise sa fonction d'accueil de la population permanente. La proportion d'actifs travaillant dans l'agglomération, en dehors de leur commune de résidence, avoisinait 65 % en 1990. L'habitat de faible densité est largement dominant (les villages anciens totalisant moins de 200 hectares ne représentent plus que 4 % de l'espace urbanisé) résultat d'une croissance extensive, sous forme de maisons individuelles, sur des terrains supérieurs en moyenne à 2 000 m². 5 000 hectares. Les bourgs et villages de la Frange sud ont ainsi une configuration spécifique, ils sont constitués par les « vieux villages » groupés et des secteurs d'urbanisation de plus ou moins faible densité où vivent 80 % des habitants permanents.

Les orientations pour l'aménagement du territoire

précité: sous forme de "hameaux ou de groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement" ; ou, à titre exceptionnel, et après accord de la chambre d'agriculture et de la commission des sites, sous forme de "zones d'urbanisation future" de taille et de capacité d'accueil limitées.

Les espaces naturels en limite des secteurs urbanisés, ou susceptibles d'être urbanisés, représentent plus de 80 % de la superficie et comprennent les principaux espaces, paysages et milieux naturels remarquables ou caractéristiques du patrimoine de ce secteur et les principales terres nécessaires au maintien des activités agricoles, pastorales et forestières.

Dans ces espaces naturels les orientations sont les suivantes :

- préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. Sont admis : les opérations de confortement, d'adaptation ou d'extension limité des groupes d'habitations existants, des aménagements touristiques compatibles avec la vocation naturelle de ces espaces, ainsi que la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics d'intérêt général, dans le respect de la qualité environnementale de ces espaces.
- gestion économe rigoureuse de l'espace : les extensions de l'urbanisation doivent s'effectuer prioritairement dans les secteurs déjà équipés, au moins partiellement. De nouveaux espaces peuvent néanmoins accueillir des aménagements urbains représentant un enjeu à l'échelle de l'agglomération (SCOT, ...) mais en dehors des espaces naturels, pour satisfaire les besoins liés à la croissance de l'agglomération (plus de 20 000 habitants nouveaux prévus dans la Frange sud de la zone Montagne, à l'horizon 2020).

Les modalités d'application de la "loi montagne", sur les espaces du projet de PNR situés dans la Frange sud et disposition applicables correspondantes :

I - les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du projet de PNR :

Préservation du grand cadre paysager (crêtes et les versants des préalpes de Grasse et des « Baous » au Nord de Tourrettes-sur-Loup et de Saint-Jeannet). Sont admis que les travaux liés aux infrastructures d'intérêt général, à l'exercice des activités agricoles ou de loisirs de pleine nature (aménagements légers) sous réserve d'un traitement respectueux de la valeur paysagère de ces sites.

les gorges des rivières Siagne, Loup et Cagne : identiques à celles précisées pour l'application de l'article L145- 7-2 pour le Haut-Pays.

les grottes et vestiges préhistoriques des plateaux de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiery ne peuvent faire l'objet que d'aménagements légers liés et nécessaires à leur mise en valeur.

II - les espaces agricoles et pastoraux, à préserver

- terres agricoles actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux (cultures oléicoles, horticoles, élevage extensif...), abandonnées sans modification de la vocation initiale pouvant être mises en valeur facilement (remise en culture des olivaies, défrichement d'espaces pastoraux, ...)

III - les espaces, paysages et milieux caractéristiques, du patrimoine naturel et culturel montagnard situés en dehors des espaces naturels, concernent :

- les vieux villages : le patrimoine bâti doit être sauvegardé et amélioré et les caractéristiques architecturales et volumétriques seront prises en compte dans tout aménagement nouveau ;

- les socles des villages ainsi que les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains, sont protégés ;

- les olivaies : les constructions admises sur les olivaies non exploitées doivent limiter le nombre d'oliviers à supprimer ou transplanter ;

- la structure des restanques et murs de pierre sèche qui sculptent les versants doit rester prédominante dans la perception du paysage ;

- les espèces floristiques ou faunistiques remarquables doivent être protégées en application des directives ou législations en vigueur.

IV - les secteurs urbanisés et leurs extensions.

Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

L'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants qui peuvent être localisés aux documents d'urbanisme des communes. Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan d'urbanisme ou d'une carte communale, l'urbanisation doit prendre en compte ces critères.

Les bourgs et villages

Dans la Frange sud, les bourgs et villages sont constitués de "vieux villages" et de quartiers nouveaux dont les habitations sont concentrées. A titre méthodologique et non normatif, chaque maison existante en 1998 a été considérée comme le centre d'un cercle de 25 mètres de rayon. Un « secteur urbain constitué » comporte au moins cinq cercles sécants.

Les secteurs urbains constitués peuvent être densifiés en l'absence de contraintes paysagères spécifiques.

Les secteurs d'urbanisation diffuse et les secteurs susceptibles d'être urbanisés

Ces secteurs sont situés dans les mêmes unités de site que les secteurs urbains constitués et sont limités par les espaces naturels. Ils comprennent les secteurs d'urbanisation diffuse (habitat de faible densité - 2 à 4 maisons à l'hectare) et les secteurs susceptibles d'être urbanisés. L'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité des secteurs urbains constitués. Lorsqu'elle ne pourra se réaliser en continuité, l'extension de l'urbanisation s'effectuera, dans les conditions définies au b) du quatrième alinéa de l'article L.145-3.III (voir DTA) :

Dans le Haut-Pays, le problème essentiel est l'expansion de la forêt au détriment des anciennes cultures. Il nécessite la mise en place d'actions en faveur de la gestion de l'espace et du maintien des activités humaines.

Les particularités géographiques du Haut-Pays

Malgré la diversité des entités qui le constitue, le Haut-Pays des Alpes-Maritimes est marqué par de nombreux facteurs communs qui fondent ses particularités géographiques :

C'est un territoire très contraint (relief important, vallées alpines et préalpine relativement encaissées). A ce relief s'ajoute des risques naturels importants. Il ne compte que 3 % de la population départementale, en augmentation mais très diffuse (9,3 habitants au km²) et dont répartition reste très inégale et assez dispersée. Certains secteurs sont proches de la désertification, certains bourgs-centres stagnent ou régressent. Il présente une économie fragile, car l'augmentation de la population s'est traduite pas une hausse des migrations de travail sans progression du nombre d'emplois locaux.

Les activités du secteur tertiaire dominent largement avec 71 % des actifs du Haut- Pays dont la moitié dans le secteur public. Le secteur secondaire (22 % des actifs), s'appuie fortement sur le BTP (+ de 50%). Du fait des difficultés de l'agriculture de montagne et la faiblesse de l'exploitation de la forêt, le secteur primaire (7 % des actifs en 1990) est en nette régression. Le tourisme reste le moteur essentiel de l'économie du Haut-Pays mais il est inégalement réparti, assez peu diversifié et relativement fragile (manque d'enneigement, forte fréquentation à la journée et en fin de semaine, importance des résidences secondaires et faiblesse de l'hébergement banalisé). La plupart des communes n'ont pas les capacités d'investissement nécessaires au soutien des projets touristiques. Le Haut Pays présente, une grande richesse patrimoniale grâce à sa

position de carrefour entre la Provence à l'Ouest, les Alpes au nord, l'Italie à l'Est qui lui donne une image de qualité. Les modes d'urbanisation y sont variés et très typés avec une juxtaposition des urbanisations traditionnelles et plus récentes : bourgs et villages de fond de vallée, villages perchés, stations de montagne, quartiers pavillonnaires, ...

Les orientations pour l'aménagement et le développement du Haut-Pays

Le Haut-Pays présente une richesse patrimoniale exceptionnelle qu'il convient de préserver et de valoriser. Cette richesse, qui contribue à l'image de qualité de la Côte d'Azur, constitue une source d'attractivité pour le tourisme et les loisirs.

Il faut constater que la problématique d'aménagement du Haut-Pays se pose, moins en termes de protection, qu'en termes de gestion du territoire. Les grands espaces naturels, sont déjà largement couverts par des protections réglementaires et ne connaissent que des menaces ponctuelles. A l'inverse, la déprise humaine et de la régression des activités gestionnaires de l'espace entraînent fermeture des paysages, perte de biodiversité, augmentation des risques naturels ...

Le maintien de la présence humaine est la condition indispensable à la préservation de la qualité patrimoniale du Haut-Pays.

L'aménagement du Haut-Pays ne se fera donc qu'à travers le soutien à ses activités humaines : il faut diversifier les produits touristiques, maintenir et développer les activités traditionnelles (agriculture, pastoralisme, activités forestières), favoriser la diversification d'activités s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement du télétravail, assurer un niveau d'équipement et de services de qualité répondant aux besoins multiples des résidents, définir des conditions d'extension de l'urbanisation compatibles avec le développement envisagé et la protection de l'environnement.

Dans ce cadre, au titre des modalités d'application de la loi Montagne, seront précisées la notion de terres agricoles et pastorales à préserver, les modalités d'extension de l'urbanisation (habitat et activités).

L'aménagement et le développement d'un territoire qui est, à la fois, riche sur le plan patrimonial et fragile sur le plan économique, impliquent, sur la base d'un diagnostic partagé, une participation active de l'ensemble des acteurs concernés. Cette question sera abordée dans le dernier chapitre de la présente directive, qui traite des politiques d'accompagnement.

Les modalités d'application de la "loi montagne"

I- Les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard

Plaines et plateaux (plateaux de Caussols et de Calern, de Saint- Barnabé, la plaine agricole de Caille), les espaces forestiers (bois du Cheiron), les gorges, cluses et cours d'eau (gorges de la haute Siagne, du Loup, les cluses d'Aiglun, du Riolan et de Saint Auban, le cours d'eau de l'Estéron).

La plaine agricole de Caille, à forte valeur paysagère, doit être protégée. Dans les autres espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel, seuls peuvent être implantés ou autorisés les aménagements légers liés à l'accueil et à l'information du public, à la pratique des activités de sports et loisirs de pleine nature ou les modifications, constructions et aménagements indispensables aux : activités agricoles, pastorales ou forestières, à l'aménagement de l'observatoire de la Côte d'Azur ; aux infrastructures et équipements d'intérêt général existants et à la gestion de l'eau ; aux infrastructures de transport et installations liées à leur gestion et à leur mise en sécurité lorsque leur localisation répond à une nécessité technique ; aux installations et ouvrages scientifiques, de défense d'intérêt national, de protection contre les risques naturels et de services publics autres que les remontées mécaniques ainsi que les travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux.

Ces travaux sont tolérés uniquement si leur localisation dans ces espaces correspond à une nécessité technique impérative et lorsqu'ils impactent des patrimoines culturels sous réserve de respecter leurs caractères architecturaux. Ils doivent faire l'objet d'un traitement environnemental et paysager respectueux de la valeur patrimoniale des sites.

II-Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard et dispositions applicables

Les vestiges préhistoriques, protohistoriques et historiques, le patrimoine religieux, les terres agricoles à forte valeur paysagère, doivent être protégés. Les chemins de crête doivent être préservés et valorisés. Les compositions paysagères résultant de l'héritage naturel et agro-pastoral doivent être mises en valeur en respectant les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles, boisés, bâtis, et en assurant la préservation des coupures vertes, et l'intégration dans le paysage des travaux, des aménagements et des constructions.

Dans les autres espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, sont admis les aménagements, constructions et installations : prévus pour les espaces, paysages et milieux les plus remarquables, liés aux stations de montagne existantes ; entrant dans le cadre l'extension des stations climatiques du début du siècle en respectant leurs caractères architecturaux. Est aussi tolérée l'extension des villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques, soit dans les espaces peu perçus des axes de vue principaux qui révèlent le bâti ancien, soit en respectant la continuité avec la morphologie et l'architecture du bâti ancien ; les socles, les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains et leur approche devront être protégés.

III - Les espaces agricoles et pastoraux à préserver

Les terres agricoles et pastorales à préserver sont celles qui sont actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux : cultures céréalières, fourragères, légumières, fruitières, les espaces naturels à vocation pastorale comprenant les alpages ou estives et les zones de parcours ...;

Les terres dont l'abandon, par sa durée, n'a pas modifié leur vocation initiale et qui, en l'absence d'autre enjeu de développement économique, peuvent être remises en valeur moyennant quelques aménagements facilement réalisables (déroussaillements, labours profonds, taille de régénération d'arbres fruitiers ...).

Parmi les espaces cultivés, certains présentent des caractéristiques très affirmées sur le plan paysager, comme les grandes plaines des préalpes de Grasse et de la haute vallée de l'Estéron, les grands prés de fauche ceinturant les bourgs et villages, les oliviers en terrasse des vallées de la Roya, de la Bévère et de l'Estéron, les terres alluvionnaires de la haute et moyenne vallée du Var et de la vallée de la Levensa.

Les dispositions applicables aux terres agricoles situées dans les espaces, paysages et milieux les plus remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard figurent dans les paragraphes I et II précédents.

Outre ces dispositions, dans les autres terres agricoles et pastorales ne peuvent être admises que les constructions liées et nécessaires aux exploitations agricoles et pastorales ainsi que les constructions et équipements visés à l'article L 145-3-I (voire DTA).

Le changement d'affectation de terres agricoles peut être admis lorsque leur localisation représente un enjeu pour l'implantation d'habitat ou d'activités, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes.

IV - L'urbanisation nouvelle : continuité et hameaux ou groupes d'habitations nouveaux

Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

L'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants qui peuvent être localisés aux documents d'urbanisme des communes. Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan d'urbanisme ou d'une carte communale, l'urbanisation doit prendre en compte ces critères (les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas dans certains cas - Voir DTA p 128-129).

L'urbanisation nouvelle est définie, à partir des perspectives de développement établies à l'échelle communale ou intercommunale et des capacités résiduelles des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

Cette urbanisation doit se réaliser en continuité des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants. La forme urbaine et l'inscription dans le site sont les éléments déterminants pour l'identification des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations ainsi que pour l'appréciation des possibilités d'extension en continuité.

Les villages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ont été identifiés, de même que les critères conduisant à identifier les hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques (§ III-232 précédent).

L'urbanisation nouvelle, lorsqu'elle ne peut être réalisée en continuité (cas spécifique de l'alinéa b) p.129 de la DTA), pourra s'effectuer sous forme de hameaux ou de groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel, de zone d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées.

Un hameau est caractérisé par deux éléments essentiels : le regroupement des constructions constituant une forme urbaine d'aspect homogène et une organisation cohérente des équipements.

Un hameau nouveau peut être constitué de constructions à usage divers : habitat, équipement, activités, et il peut inclure tout ou partie d'un secteur partiellement urbanisé.

Un hameau ou un groupe d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel, une zone d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, peuvent être créés dans le cadre de l'alinéa b de l'article L.145-3-III (voir DTA) lorsque les objectifs de développement démographique ou économique communaux ne peuvent être satisfaits par les possibilités d'extension en continuité, la nature ou la destination des constructions nécessaires aux besoins de développement clairement identifiés engendrerait une forme urbaine incompatible avec la nécessaire préservation des caractéristiques du village.

Pour répondre aux besoins de développement économique et résidentiel du Haut-Pays, les hameaux nouveaux peuvent, le cas échéant, être composés de constructions à destination d'habitation individuelle pavillonnaire ou d'activités, dès lors que celles-ci ne peuvent être réalisées en continuité des bourgs, villages ou hameaux ou encore pour des raisons fonctionnelles telles que les conditions d'accès, proximité des voies de communication, la forme bâtie ou la volumétrie des constructions, les exigences techniques inhérentes à certaines activités (exemple : filière bois), les risques ou nuisances qu'elles seraient susceptibles d'engendrer dans le voisinage de zones habitées.

2.1.3 Une planification urbaine en cours de mise en place

Des outils de planification urbaine ont été adoptés ou sont aujourd'hui en cours de constitution. Actuellement, seul le SCOT de Sophia-Antipolis⁶⁵ est approuvé, tandis que les SCOT de Nice Côte d'Azur⁶⁶ et de Ouest Grasse⁶⁷ sont en cours d'élaboration.

⁶⁵ Qui couvre notamment les communes de Tourettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Gourdon et Caussols.

⁶⁶ Qui couvre les communes de Vence, St Jeannet, Gattières, Carros, Gilette et Le Broc

Ils couvrent les principales zones de pression urbaine identifiées dans le cadre de ce diagnostic :

- le front Sud et Est couvert par les trois SCOT existants ou en cours ;
- le front Est sera couvert par le SCOT de Nice Côte d'Azur
- l'Ouest du territoire, présentant les premiers signes d'une pression urbaine naissante sera couvert par le SCOT Ouest Grasse.

Les grandes orientations du SCOT de Sophia Antipolis concernant les communes du territoire du PNR des Préalpes (3 communes du territoire concernées) :

- La restructuration des espaces proches des grands axes de circulation et de transports et de protéger et de mettre en valeur les sites et les paysages remarquables, gages du maintien de l'attractivité touristique et culturelle qu'exerce ce secteur ;
- La protection des espaces remarquables, constitués par les versants des Baous, identifiés au titre de la « loi montagne » et les espaces naturels inclus dans le réseau Natura 2000 du Loup ;
- Le développement des centralités (lieux d'échanges sociaux entre habitants du territoire) ;
- Le maintien des « continuités naturelles entre la vallée du Loup et le site des Baous ;
- la prise en compte des « enjeux agricoles » (Tourrettes-sur-Loup, versants des baous, ferme du Caire, ...);
- la confortation de bassins de vie et de leurs fonctions de ville centre (Bar-sur-Loup , ...)
- la définition de secteurs de développement mixte (économie, habitat, ...)
- La préservation des secteurs identifiés comme « espaces paysagers sensibles »
- Les extensions de l'urbanisation préserveront les « espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, en continuité de l'urbanisation existante ou sous forme de hameaux et groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou de zones d'urbanisation future

Aujourd'hui, un nombre important de communes du PNR est doté d'un document d'urbanisme. 16 ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en élaboration, 2 un PLU arrêtés et 1 un PLU approuvé. 4 Plan d'Occupation des Sols, sont approuvés. 12 communes disposent d'une Carte Communale approuvée et 6 en cours. 8 communes n'ont pas de document d'Urbanisme et s'en remettent au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

En terme de couverture géographique, la bande Sud, d'Ouest en Est (Séranon à Carros) et le versant Est du territoire (Carros à Bonson) disposent soit de POS, soit de PLU. Comme il a été vu, ce sont les secteurs les plus touchés par les phénomènes de pression d'urbanisation.

A l'inverse, la moitié Nord et le centre du territoire, à l'exception de Gréolières (PLU), La Penne, Saint-Auban et Roquestéron (POS), moins fortement concernée par la dynamique d'étalement urbain, est couverte par des documents de planification moins adaptables aux enjeux locaux, cartes communales et RNU.

⁶⁷ Qui couvre les communes de Grasse, Spéracèdes, Saint Cézaire sur Siagne, St Vallier de Thiey, Escragnolles, Andon, Caille, Séranon, Andon, Le Mas, Saint Auban, Briançonnet, Gars, Amirat, Collongues, Les Mujouls et Aiglun.

2.1.4 Une veille nécessaire sur les communes ne disposant pas de règlement d'urbanisme propre

Les POS et PLU, permettent à une commune, à travers la définition de son règlement, de maîtriser en fonction des enjeux locaux, la vocation de ses espaces. Ils nécessitent néanmoins un travail de conception accru, pas toujours pertinent eu égard aux moyens et aux dimensions de certaines communes. Contrairement à ces documents, les cartes communales n'ont pas de règlement propre mais permettent aux communes de maîtriser la vocation de leurs espaces. Elles apparaissent comme le document d'urbanisme le mieux adapté aux besoins et moyens des communes rurales des Préalpes d'Azur.

L'absence de règlement et d'un plan de zonage défini par les élus de la commune ne pose pas systématiquement problème. Néanmoins, dans le cas de figure où le territoire d'une commune serait concerné par une forte dynamique de pression foncière résidentielle, la commune ne pourra pas définir de périmètres d'inconstructibilité (en dehors des espaces concernés par des inconstructibilités légales) et s'en remettra aux compétences de l'Etat pour l'instruction des permis de construire. Dans la même logique, une commune dans cette situation ne pourra définir des zones de préemption urbaine si elle souhaite organiser le développement urbain de son territoire.

Quoi qu'il en soit, ce sont les modalités d'application de la Loi Montagne telles que détaillées dans la DTA des Alpes-Maritimes qui s'appliquent.

Dans les communes disposant d'un règlement d'urbanisme celles-ci doivent donc être prise en considération, pour les autres, une veille et un suivi particulier doit permettre d'accompagner les projets et le développement de ces communes afin d'en assurer la cohérence vis-à-vis des orientations de la DTA.

2.2 Des dynamiques d'urbanisation antérieures aux démarches de planification urbaine

2.2.1 Des constructions résidentielles peu contrôlées ayant amené un fort mitage de la zone des côteaux et une forte concurrence sur l'usage du foncier

La densité de population de la côte aujourd'hui très importante a amené un report progressif de la pression foncière résidentielle et d'activité sur des secteurs moins urbanisés dont, pour en ce qui concerne le périmètre du projet, la zone des coteaux.

Le développement urbanistique longtemps incontrôlé dans cette zone a amené, un phénomène de mitage aujourd'hui irréversible. La maîtrise de l'urbanisme y est encore partielle, différents documents de planification urbaine ont cependant été adoptés récemment ou sont en cours de constitution afin de pallier à cette carence.

Du fait de la densification observée sur la zone littorale, gagnant la zone des coteaux, les communes situées en retrait du premier front de report de l'urbanisation localisé sur les limites Sud et Est du périmètre du projet de PNR, présentent à la fois une forte attractivité au niveau de la qualité de vie, pour les habitants des milieux urbains saturés mais, surtout représente un potentiel d'espace constructible qui n'existe plus sur le littoral.

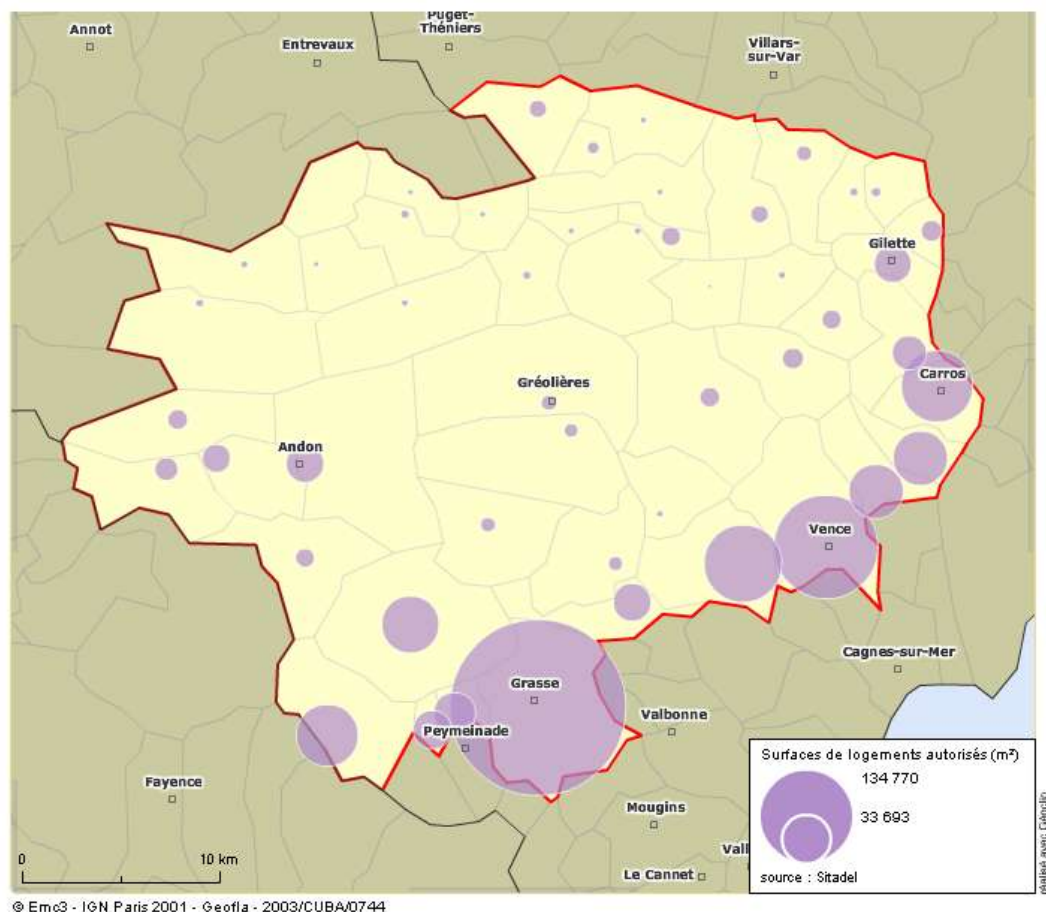
De fait, dans certaines communes situées à l'intérieur du territoire du projet, la concurrence sur le foncier disponible potentiel, s'est accrue. Les problématiques liées au foncier restent cependant, encore aujourd'hui, très hétérogènes selon les secteurs du territoire du projet de PNR.

En matière de dynamique de construction, quatre catégories d'espaces doivent être distinguées sur le territoire du projet de PNR :

1. **La zone des coteaux** qui comprend la bande sud du territoire et s'étend jusqu'à son front Est (limitrophe à la vallée du Var) a déjà fait l'objet, comme il a déjà été vu, d'un fort phénomène de mitage notamment lié à l'étalement urbain. En effet, les surfaces de logements autorisées restent très largement supérieures sur les communes de la bande sud en limite du Parc (Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Grasse, Le Bar-sur-Loup, Tourettes-sur-Loup, Vence et Saint Jeannet). Cette zone est largement mitée, les impacts paysagers constatés difficilement résorbables.
2. Les **communes limitrophes** à celles constituant les franges du périmètre et subissant directement les fronts de pression urbaine enregistrent aussi des dynamiques importantes même si elles restent moindres. Plus au nord (Bézaudun, Bouyon, Coursegoules) mais aussi à l'Est, certaines communes enregistrent des dynamiques de construction mais encore à un degré moindre.
3. Sur certaines **communes plus rurales**, des surfaces très importantes par rapport au parc existant, ont été construites. On identifie notamment une dynamique naissante sur le front Ouest (Andon, Caille, Valderoure, Séranon) mais aussi sur certaines communes situées en limite Nord-Est du territoire (La Penne, Saint-Antonin, Pierrefeu, Roquesteron, Toudon).
4. Les **communes rurales isolées** (zones de reliefs marqués, zones centrales notamment) qui ne sont pas ou très peu touchées par les dynamiques d'urbanisation citées.

Dans les secteurs les plus touchés, l'augmentation du prix du foncier, entraîne des difficultés dans le processus de reprise / installation des activités par les agriculteurs. L'arrivée massive de population aisée a aussi eu un impact sur le prix du foncier, il est aujourd'hui difficile pour des jeunes de s'installer résidentiellement et économiquement sur ce territoire.

Surfaces de logements autorisés (m²) sur le territoire des Préalpes d'Azur entre 1990 et 2006



2.2.2 Des fronts d'urbanisation dépassant les communes en limites du projet de PNR

Deux principales zones de progression urbaine peuvent être identifiées sur le territoire du Parc.

- Un front Est (Bouyon, Les Ferres, Bézaudun, Le Broc, Gilette, Bonson) dont la dynamique est impulsée par la proximité de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur et de la zone industrielle de Carros/Le Broc ;
- Un front Sud (Saint Cézaire-sur-Ciagne, Saint Vallier-de-Thiey, Gourdon, Caussols, Tourrettes-sur-Loup, Coursegoules) ayant déjà fortement impacté les villes en limite du périmètre déjà fortement densifiées (+de 100 hab au km²), et se reportant désormais sur les communes limitrophes, attractif car à proximité des pôles d'emploi de Grasse, Vence, Sophia Antipolis et plus proche du littoral ;

2.2.3 Une périurbanisation menaçant les formes urbaines traditionnelles

Il existe une grande diversité de villages et d'habitations patrimoniales dans le périmètre du projet de PNR.

Le bâti local est particulièrement caractérisé par des influences médiévales (un bâti regroupé à caractère défensif), avec des caractéristiques de construction, implantation, matériaux et proportions particuliers, devant être respecté dans le cadre du développement des bourgs anciens du plateau et de l'arrière pays.

Excepté sur la zone des coteaux, relativement touchée par le phénomène d'étalement urbain, les villages du territoire conservent encore aujourd'hui des formes regroupées et caractéristiques de ce territoire (bourg promontoire, villages regroupés, ...).

Cette morphologie urbaine particulière est aujourd'hui menacée par des dynamiques de mitage de l'espace, due à la périurbanisation autour des centres bourgs anciens.

2.2.4 Malgré les fortes dynamiques de construction, des carences de logement subsistent

Les très importantes surfaces de logements autorisées notamment entre 1990 et 2007 (133,5 hectares⁶⁸) n'ont pas permis de répondre à la demande constante. En effet, la part très importante de résidences secondaires (43%) et le taux de maisons individuelles (80%) amplifient le phénomène d'étalement urbain sans pour autant apporter de réponse à la demande massive de logements en résidence principale.

Par ailleurs si une forte dynamique de réhabilitation et d'occupation des logements anciens vacants a pu être identifiée sur la période récente, une subsistance de logements vacants (entre 5 et 7%) peut être pointée, dans la zone Nord-Est du territoire notamment.

A noter aussi différentes contraintes liées au caractère montagneux du territoire qui limitent les possibilités de réponse à la demande: la loi Montagne, la DTA, les risques naturels, ... Les reliefs sont aussi un facteur limitant notamment en terme de foncier constructible.

In fine, dans les zones attractives, l'offre de logement reste nettement en dessous de la demande. Les carences concernent plus fortement l'offre de logements locatifs. Il s'avère d'autre part que le parc de logements disponibles est souvent inadapté aux besoins des populations (confort et habitabilité).

2.2.5 Une attractivité résidentielle ayant impacté négativement la dynamique sociale du territoire

L'attractivité résidentielle, qu'elle soit due à la proximité des pôles d'emplois majeurs ou à la qualité du cadre de vie proposé par le territoire des Préalpes, a provoqué un phénomène convergent : une perte de dynamique économique locale et, en conséquence, une perte des lieux d'échanges et de contacts entre habitants. In fine, cette disparition des centralités a amené une perte du lien social, phénomène largement amplifié par l'afflux migratoire exponentiel et l'absence de culture commune entre les populations résidentes.

De fait, la faiblesse des dynamiques locales, confrontée à l'ampleur des dynamiques exogènes qu'elles soient démographiques ou économiques, très largement subies, n'a pas résisté à un phénomène de perte du lien social et une relative désappropriation du territoire.

⁶⁸ Soit un ratio de 0,13% de la surface du territoire, légèrement inférieur au ratio départemental de 0,19% mais dans une zone rurale.

2.2.6 Une multiplication d'échanges domicile-travail ayant des impacts négatifs en terme d'économie locale, de déplacement et d'environnement

La multiplication des déplacements quotidiens réalisés par les habitants du territoire pose des questions en matière de transports, d'environnement, d'activités économiques et de lien social.

En effet, en terme d'activités économiques, les achats sont, si l'on s'en tient aux observations des participants à la concertation, pour une grande part réalisés sur le littoral. Les commerces et services locaux, ne sont donc pas sollicités à la hauteur de ce que la dynamique démographique pourrait leur faire espérer.

Ensuite, les allers et retours quotidiens, sur un réseau routier peu adapté aux flux importants, entraînent de nombreux points de congestion. Les transports en commun, peu développés et insuffisamment utilisés, ne permettent pas actuellement de résorber ce phénomène.

Enfin, les impacts sociaux et environnementaux de ces déplacements doivent être considérés.

2.3 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un solde migratoire positif du à l'attractivité résidentielle des Alpes-Maritimes - La proximité des pôles d'emploi majeurs - Une grande diversité de villages et d'habitations patrimoniales - Un bâti local particulièrement caractérisé par des influences médiévales - Un nombre important de communes dotées de Documents d'Urbanisme - Des outils de planification urbaine adoptés ou en cours de constitution couvrant les principales zones de pressions urbaines identifiées	- Un territoire démographiquement déséquilibré : une densité de population très variable à l'intérieur du périmètre, très faible au Nord du territoire - Un taux d'évolution démographique très supérieur aux objectifs de maîtrise de la croissance démographique tels que fixés dans la DTA - Un fort mitage de la zone des coteaux et une forte concurrence sur l'usage du foncier dus à des constructions résidentielles peu contrôlées - Des impacts paysagers constatés difficilement résorbables sur les coteaux - Une part très importante de résidences secondaires et de maisons individuelles - Une subsistance de logements vacants - L'offre de logement est inférieure à la demande - Un parc de logements disponibles souvent inadapté aux besoins des populations - Difficulté pour des jeunes de s'installer résidentiellement et économiquement sur le territoire - Une perte de dynamique économique locale, ainsi qu'une perte des lieux d'échanges et de contacts entre habitants - Une disparition des centralités et une absence	- Une prise de conscience ancienne des enjeux liés à la maîtrise des phénomènes de pression foncière et d'étalement urbain - Un territoire couvert par la loi Montagne, ainsi que par une DTA - Une cohérence importante entre les orientations de la DTA et celles du projet de PNR - Différents documents de planification urbaine ont été adoptés récemment ou sont en cours de constitution - Une forte dynamique de réhabilitation et d'occupation des logements anciens vacants - Des logements vacants subsistent sur le territoire - Existence	- Une forte dynamique démographique depuis de nombreuses années, aujourd'hui supérieure à celle du département - Les dynamiques démographiques sont très différentes entre les franges situées à proximité des pôles d'emploi et les territoires isolés - Certaines communes du Haut Pays perdent de la population - Un phénomène de vieillissement de la population - On a observé un report progressif de la pression d'urbanisation sur les communes en limite du projet de PNR, qui tend à s'étendre plus à l'intérieur - Deux fronts d'urbanisation peuvent être identifiés sur les franges Est et Sud du territoire - Un potentiel d'espaces constructibles qui n'existe plus sur le littoral - Certaines communes ne possèdent pas de document d'urbanisme - Une pression urbaine entraînant une augmentation du prix du foncier et des difficultés dans le processus de reprise / installation des exploitations agricoles	→ Mise en oeuvre des modalités d'applications de la loi Montagne déclinées pour le Moyen et le Haut-Pays dans la DTA des Alpes-Maritimes → Suivi des transactions foncières concernant des espaces agricoles, naturels et forestiers → Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire → Coordination de la concertation de l'usage de l'espace à l'échelle du PNR (aide à la décision) afin de définir les destinations pertinentes (optimisation du foncier) → Accompagnement de la modernisation et du développement du Parc de logement en fonction des projets et des besoins résidentiels et économiques en cohérence avec le bâti existant (respect des caractéristiques architecturales des villages) → Accompagnement des communes dans la conception et la révision de leurs documents d'urbanisme (prise en compte du projet de territoire: objectifs agricoles, forestiers, architecturaux, besoin de logement, ...) en partenariat avec les gestionnaires des SCOT existants (niveau intermédiaire)

de culture commune entre les populations résidentes

- Des commerces et services locaux pas sollicités à la hauteur de ce que la dynamique démographique pourrait leur faire espérer

d'informations et de structures intervenant en matière de foncier (SAFER, Communautés d'Agglomération, ...)

- Des concurrences grandissantes sur l'usage du foncier

- Un phénomène de périurbanisation menaçant les formes urbaines traditionnelles

- Un phénomène de désappropriation du territoire, de sa culture, de ses savoir-faires, ...

DOCUMENT DE TRAVAIL

3 Mobilités et déplacements

« La forte croissance des déplacements urbains est significative du fonctionnement “ métropolitain ” de la Bande Côtière. Entre 1990 et 1999, la part des actifs travaillant dans une commune différente de celle de leur résidence principale, est passée de 39 % à 47 % et leur nombre s'est accru de 31 000 !

L'augmentation des déplacements s'explique par le caractère polycentrique de la conurbation doublé d'une importante urbanisation diffuse dans le Moyen-Pays, par l'absence de transports en commun performant et par les comportements contraints des ménages privilégiant l'usage de la voiture individuelle qui représente 85 % de l'ensemble des déplacements motorisés. [...] les déplacements en voiture particulière dominent dans le Moyen-Pays [...] »⁶⁹.

3.1 Un réseau exclusivement routier, développé mais peu connecté

Le territoire est préservé des grandes infrastructures de transport (voies rapides notamment) ce qui rend son accès plus difficile notamment pour les visiteurs venant du littoral. Si cette situation lui évite de trop forts flux de déplacement et de traversée de son territoire, apparaissent néanmoins certains secteurs enclavés au cœur du territoire. En effet, le réseau secondaire, développé et dans un bon état général, est parfois insuffisamment interconnecté ce qui isole certaines parties du territoire. Il s'agit principalement de routes de montagnes étroites dont l'accessibilité est parfois difficile. Ces routes se terminent souvent en cul-de-sac et traversent rarement le massif du Nord au Sud.

L'agrandissement des infrastructures routières ne serait cependant pas une solution optimale car, si elle permettrait de désenclaver le territoire, notamment pour ce qui concerne sa partie haute, et de fait, de le rendre accessible plus aisément aux excursionnistes du littoral, ce type de projet aurait des effets négatifs à différents endroits. Notamment, des impacts paysagers et environnementaux importants pourraient en découler. Par ailleurs, la croissance de la fréquentation excursionniste, consécutive à ce type de projet pourrait avoir des impacts négatifs sur les espaces naturels du territoire et demanderait la mise en place de mesure d'encadrement.

Enfin, ce type de projet apparaît difficile voire impossible au regard des reliefs en présence.

Le périmètre du projet n'est pas directement desservi par une voie de chemin de fer. La plus proche contourne le massif par la vallée du Var.

Notons néanmoins que sa proximité de la zone littorale, fortement peuplée, permet au territoire de bénéficier d'infrastructures de transports de qualité (gares, aéroports, autoroutes, ...). L'accès à ces infrastructures est cependant inégal selon les secteurs du périmètre.

3.2 La voiture unique mode de transport du territoire : un trafic en hausse

La voiture est devenue le principal moyen de transport du massif. Il s'agit cependant d'un constat qui peut-être généralisé à l'ensemble du département, puisque les trajets en voiture représentaient 93% des

⁶⁹ DTA des Alpes-Maritimes, p.30.

déplacements dans les Alpes-Maritimes en 1998⁷⁰. Cependant, ce phénomène est amplifié sur le territoire des Préalpes-d'Azur, l'automobile étant quasiment l'unique moyen de transport⁷¹. La voiture est le mode de transport de 94% des touristes se rendant dans l'espace montagne.

A noter que les routes nationales des Alpes-Maritimes ont connu des hausses de trafic importantes.

« Sur les trajets Nord-Sud, la hausse de trafic s'échelonne de +5 à +15% en six ans sur le réseau national, confortant l'augmentation des échanges entre la bande littorale et le moyen pays. En 2005, l'augmentation c'est poursuivie notamment dans la plaine du Var avec un pic de +7% en un an sur le RN 202 à hauteur de Colomars (Observatoire ADAAM 2005). La moyenne des points noirs de comptages sur le réseau national des Alpes-Maritimes montre une variation annuelle de +1,6%, soit bien au-dessus de la moyenne française de +0,3. »⁷²

Actuellement, les principales pistes qui permettraient d'améliorer les déplacements sur le territoire sont les modes alternatifs (déplacements doux) ou mais surtout le développement des transports routiers collectifs (covoiturage, bus, ...).

3.3 Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire

L'essentiel du trafic routier du territoire des Préalpes d'Azur en 2007 se concentre au niveau de ses limites Sud et Est. On constate ainsi des trafics importants au niveau de la RD901 (12 938 véhicules par jour en moyenne) et de la RD6210 (12 253) à Carros, ainsi qu'au niveau de la RD2210a (10 118 véhicules par jour) à Vence, de la RD9 (13 569) à Grasse, et de la RD6202 (14 540 véhicules par jour) à Gilette.

Mais c'est surtout au niveau des itinéraires d'accès au territoire du Parc que l'on constate les trafics les plus denses. Ainsi, au niveau de la RD6089 à Mouans-Sartoux, on enregistre en moyenne 37 673 véhicules par jour. De même, au niveau de la RD2210 à Colomars, on enregistre en moyenne 21 657 véhicules par jour. Au niveau de la RD336 à Cagnes-sur-Mer, on enregistre en moyenne 33 071 véhicules par jour. Enfin, au niveau de la RD6202 entre Saint-Laurent-Du-Var et La Gaude, on enregistre en moyenne plus de 41 730 véhicules par jour.

Du fait du fort trafic, on constate, sur les itinéraires les plus fréquentés, une saturation des réseaux. Notamment, les itinéraires faisant la liaison entre le territoire du projet de PNR et les pôles d'emplois attractifs situés sur les coteaux (Grasse, Vence) ou plus bas (Le Broc-Carros, Nice, Sophia Antipolis, ...), sont, conséquence des mouvements pendulaires, régulièrement l'objet de ralentissements voir de blocages (notamment Grasse, Villeneuve-Loubet, Cagne-sur-Mer, liaison le Broc Gilette⁷³). Si les principaux points noirs se situent pour la plupart en dehors du périmètre du projet, ils affectent néanmoins grandement son accessibilité.

⁷⁰ Source, tableau de bord annuel de l'observatoire des déplacements des Alpes-Maritimes, 2005, l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes.

⁷¹ Une Enquête Ménages Déplacements est en cours par l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes afin d'évaluer la répartition par mode de la mobilité quotidienne, ainsi que l'impact des politiques de transport engagées ces dernières années.

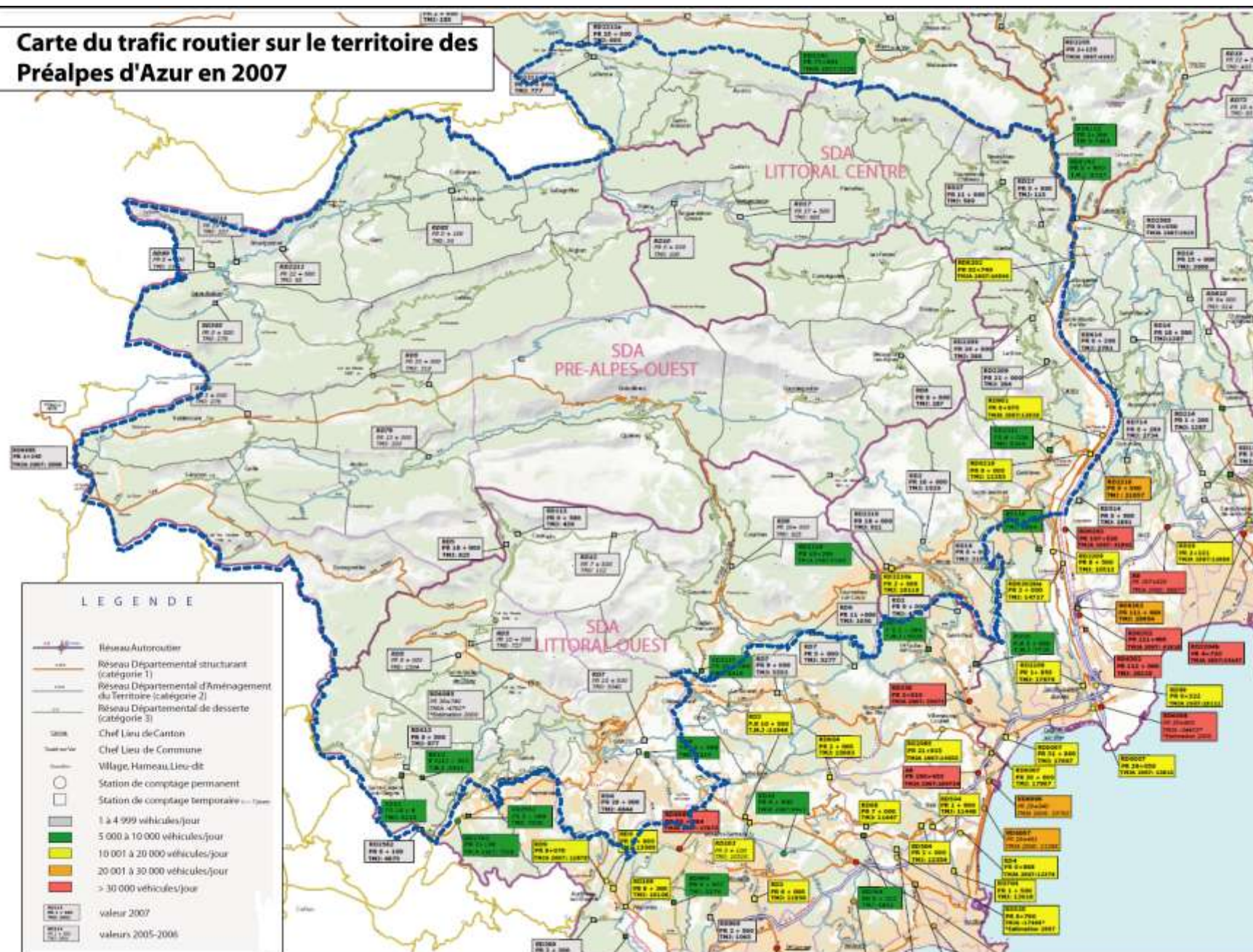
⁷² Source, tableau de bord annuel de l'observatoire des déplacements des Alpes-Maritimes, 2005, l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes.

⁷³ Des points noirs routiers ont été identifiés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes dans ces secteurs, une part importante a fait l'objet d'opérations de résorption.

On constate donc que des phénomènes d'engorgement se produisent dans les communes limitrophes du territoire, principalement dus aux échanges entre les communes du littoral et celles des coteaux. En revanche, le reste du territoire enregistre des trafics journaliers assez faibles.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Carte du trafic routier sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2007



Source des données : DRAT/SCERR/CGT
Nathalie RUSSO
Conception : EMOR/SOMV/SIGD
Stéphane ARNAUD
Date de réalisation : Novembre 2008
Date de mise à jour : Décembre 2008 - version 2

3.4 Une offre de transport en commun insuffisante

Le très important recours à l'automobile, résulte en partie du manque de solutions alternatives. En effet, de part le dimensionnement du réseau routier qui ne favorise pas toujours les transports en bus mais aussi l'insuffisance de la demande sur certaines parties du territoire, il est aujourd'hui difficile de justifier la constitution d'une offre de transports en commun classique car elle ne serait pas adaptée à la demande.

Actuellement, seules 7 lignes de bus (Grasse-Saint Auban, Grasse-Gréolières, Nice-Sigale, Nice-Carros-Bouyon, Grasse-Pont du Loup et Gilette-Ascros) couvrent le territoire de manière très partielle. Le réseau est principalement centralisé sur la commune de Grasse, le Nord du territoire n'étant quasiment pas desservi.

Pour répondre à cette carence, les Agences Organisatrices des Transports (AOT) ont mis en place un système de transport à la demande. La question de la mobilisation de ce système par les bénéficiaires éventuels se pose.

Enfin, la connaissance précise des besoins et de la demande en matière de transports en commun serait à approfondir.

3.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un territoire préservé des grandes infrastructures de transport - Une proximité de la zone littorale offrant des infrastructures de transports de qualité	- Un réseau routier peu adapté aux flux importants, pouvant entraîner des points de congestion - Un périmètre de projet qui n'est pas directement desservi par une voie de chemin de fer - La voiture est l'unique moyen de transport du massif - Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire - Un accès difficile au territoire, notamment pour les visiteurs venant du littoral - Des transports en commun, peu développés et insuffisamment utilisés - Des secteurs enclavés au cœur du territoire en raison d'un réseau routier insuffisamment interconnecté - Difficulté d'adaptation des infrastructures routières aux flux, en raison des reliefs.	- La mise en place d'un système de transport à la demande par les Agences Organisatrices des Transports (AOT)	- Une multiplication des déplacements quotidiens réalisés par les habitants du territoire - Des hausses de trafic importantes sur le réseau de routes nationales - On constate une saturation des réseaux notamment sur les itinéraires faisant la liaison entre le territoire du projet de PNR et les pôles d'emplois attractifs situés sur les coteaux	→ Recherche de solutions alternatives innovantes en matière de transport (covoiturage) → Promotion des pratiques économes en déplacements et/ou peu émettrices de CO² (transports en commun, déplacements doux, ...) → Développement de la couverture TIC du territoire (téléphonie mobile) afin de favoriser son attractivité (télétravail, télé activité,...) tout en restant vigilant sur l'implantation des antennes-relais et sur l'impact sur l'environnement → Prise en compte de la question des déplacements dans les projets mise en œuvre dans le cadre de la charte (critère déterminant la structuration des projets)

4 Risques, pollutions, nuisances

4.1 Un territoire sujet à une multiplicité de risques naturels

Le territoire de projet du PNR des Préalpes d'Azur est exposé à de nombreux risques naturels, ces risques restent modérés cependant.

Le périmètre du projet de PNR est concerné par le risque d'incendie de forêt avec enjeu humain. Ce risque est aggravé par une gestion insuffisante de la forêt tant privée que communale, ainsi que par le vent sur certains secteurs et le mitage du bâti. La zone des côteaux est le seul secteur du territoire couvert par un PPR⁷⁴ feux de forêt.

Le climat méditerranéen (cumul de pluies sur un faible nombre de jours) cumulé au relief entraîne des risques inondation et de mouvements de terrain. Sur le territoire de projet de PNR des Préalpes d'Azur, les risques d'inondation avec enjeu humain se situent principalement en section aval des cours d'eau. Seule la commune du Bar-sur-Loup est dotée d'un PPR Inondation. Les communes de Grasse et de Tourettes-sur-Loup sont actuellement en train d'élaborer le leur⁷⁵. Le territoire des Préalpes d'Azur joue un rôle limitant en termes de risque inondation à travers la présence de l'agriculture dans la partie Nord.

Les risques de mouvements de terrains concernent également toutes les communes du territoire. Or on constate qu'en dehors de la zone des coteaux, elles ne sont pas couvertes par un PPR Mouvements de terrain⁷⁶.

L'ensemble des communes du département est également exposé aux risques de séismes. Sur le territoire de projet du PNR des Préalpes d'Azur, le risque sismique est faible. Seules les communes de Carros et Gattières sont en zone de sismicité moyenne, elles ont approuvé leur PPR Séismes⁷⁷.

In fine, les communes de la zone des côteaux (Grasse, Vence, ...), présentant, en ce qui concerne le territoire du projet de PNR, les plus forts enjeux humains ne se sont que partiellement dotées de Plans de Prévention des Risques (PPR) notamment en ce qui concerne les risques inondation et séismes. Le reste du territoire n'est pas couvert par des démarches de type PPR.

A noter la présence de différentes structures et / ou démarche compétentes en matière de suivi et d'alerte sur les risques naturels :

- réseau de surveillance pour les risques incendies (vigies sur le Plateau de Calern et au domaine des Courmettes)
- réseau de surveillance sismique dans les Alpes (un sismographe est installé au sommet de Calern)

Les risques naturels concernant ce territoire sont relativement bien connus des services de l'Etat alors que ces risques ne sont pas connus du grand public. Une sensibilisation pourrait être faite en ce sens en lien avec la géologie du territoire.

⁷⁴ Source DIREN PACA, Juin 2008.

⁷⁵ Source DIREN PACA, Juin 2008.

⁷⁶ Source DIREN PACA, Juin 2008.

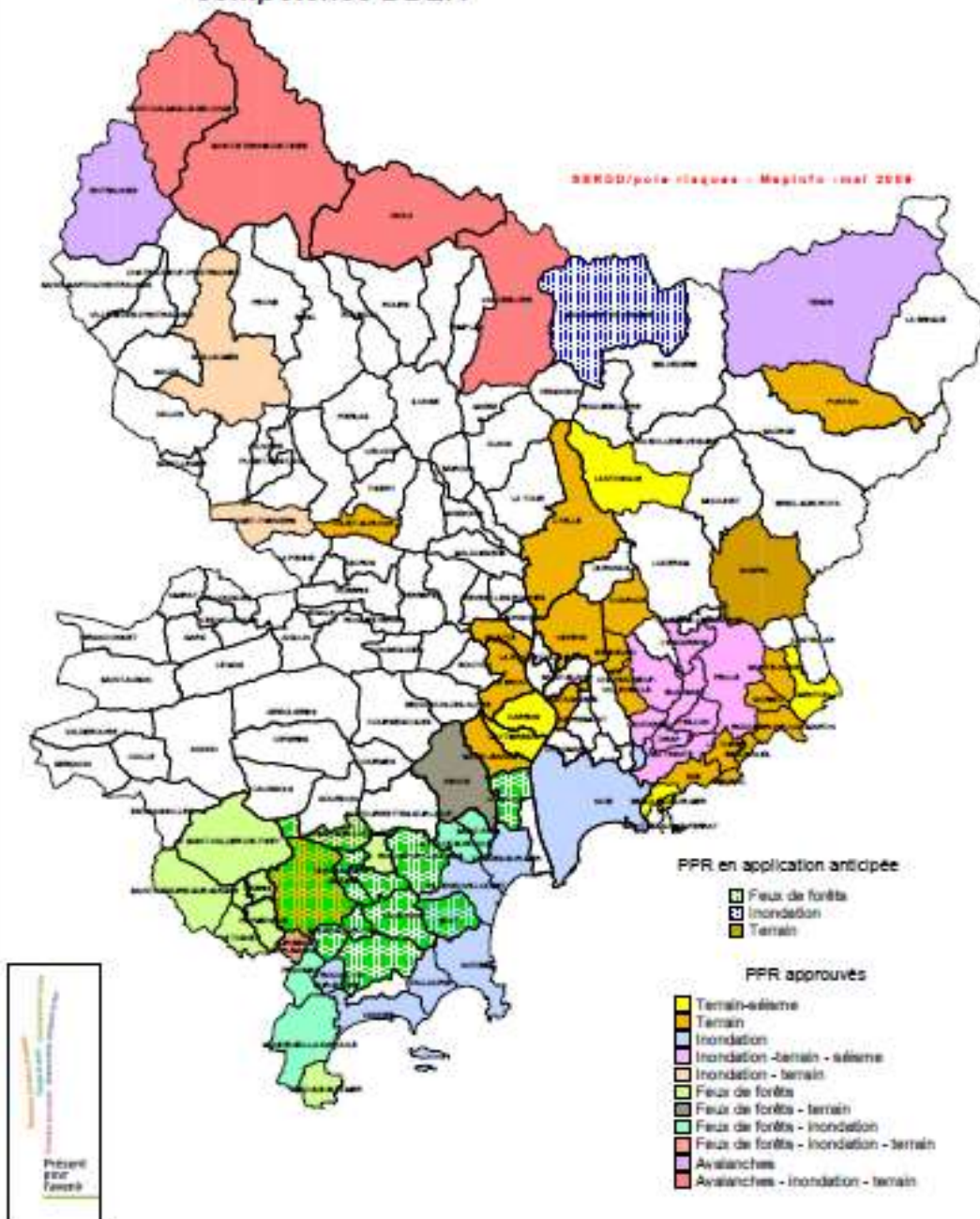
⁷⁷ Source DIREN PACA, Juin 2008.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Alpes-Maritimes

PPR opposables

tous types de risques : avalanches, feux de forêts, mouvements de terrain, séismes, inondations
compétence DDEA



Source : http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/PPRopposables_mai09_cle07c923.pdf

4.2 Les risques industriels

Sur le département des Alpes Maritimes, on identifie 8 établissements soumis à la directive européenne SEVESO. 2 de ces sites se situent dans les communes du territoire de projet de PNR des Préalpes d'Azur : La Mesta Chimie fine (Gilette) et Mane (Le Bar-sur-Loup). Ces deux sites présentent un risque bas d'émission de gaz toxique.

A noter la présence d'un gazoduc, ainsi que de lignes à moyenne et haute tension (avec des difficultés d'enfouissement).

4.3 Les nuisances, pollutions lumineuses et sonores

Le territoire de projet de PNR des Préalpes d'Azur est soumis à plusieurs types de nuisances et de sources de pollution potentielles.

- Les nuisances sonores sont engendrées par certaines activités : le trafic aérien (activités professionnelles et de loisir - ULM, hélicoptères, développement du tourisme aérien, proximité de l'aéroport de Cannes - Mandelieu ou par les activités de loisirs terrestres motorisés (motos, quads, rallyes...). Le développement de ces usages et le non encadrement des pratiques motorisées terrestres sont responsables de nombreuses pollutions et destructions. La faiblesse du réseau d'assainissement, accentuée par le mitage de l'habitat, entraîne une source de pollution des eaux diffuse. De part sa composante karstique le territoire y est en effet très sensible (voir par ailleurs la partie eau / assainissement).
- L'utilisation de produits phyto-sanitaires entraîne également des pollutions des sols et des eaux et un impact sur la faune et la flore. Si le Conseil Général des Alpes-Maritimes s'est engagé à ne plus épandre de débroussaillants chimiques dans l'entretien des abords du réseau routier en particulier dans les zones Natura 2000, cette initiative devrait être étendue à l'ensemble du territoire. Une réflexion serait à mener sur le devenir du stock de ces produits. De la concertation a émergé l'idée que le PNR soit le référent pour les collectivités quant au choix des produits respectueux de l'environnement à acheter pour les travaux d'entretien des abords routiers. Une sensibilisation auprès des professionnels mais aussi auprès des particuliers (jardins) devra être faite pour réduire de manière significative l'utilisation des produits chimiques.
- Les nuisances olfactives liées à certaines activités industrielles (industrie aromatique et de parfumerie).

La qualité de l'air est remise en cause par les pollutions en provenance des agglomérations du littoral (notamment lors des pics de pollution). L'ampleur réelle de la pollution de l'air sur le territoire est cependant méconnue. Le développement des énergies renouvelables apporte également son lot de contraintes et de nuisances. On pense cependant d'avantage à des pollutions d'ordre paysager (parcs éoliens et photovoltaïques). Le patrimoine architectural se voit ainsi menacé par les nouvelles technologies. La question de l'adaptation des nouvelles installations (paraboles, climatisation, panneaux photovoltaïques...) et normes environnementales (HQE) aux caractéristiques architecturales du territoire se pose. Des initiatives locales ont permis de réfléchir sur certaines de ces problématiques. Ainsi, la commune de Gilette a mené une réflexion sur l'intégration paysagère des paraboles, réflexion qui pourrait être étendue à l'ensemble du territoire. La pollution lumineuse de plus en plus importante engendre des pressions sur les espèces (impact sur les chiroptères, les insectes nocturnes...), un gaspillage énergétique et une atteinte aux activités scientifiques spécifiques qu'il y a sur le territoire (astronomie). Pour lutter contre la pollution lumineuse, 2 axes seraient à privilégier : travailler avec les communes du territoire mais également et surtout travailler avec les communes hors parcs, à l'origine de l'essentiel de ce type de pollution. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Estéron a travaillé sur cette problématique et propose aujourd'hui une gestion de l'éclairage public moderne (lampe au sodium...).

Différentes structures peuvent participer à la maîtrise et l'information sur les nuisances et pollutions en présence :

- présence de nombreuses structures associatives qui peuvent apporter leur concours informatif ou préventif (GADSECA, CEEP, LPO, FFRP, CAF, CDS, etc...) ;
- présence de l'Observatoire de la Côte-d'Azur qui peut être le moteur pour faire prendre conscience de la pollution lumineuse et la limiter. L'Observatoire de la Côte-d'Azur est un atout pour ce territoire pour les aspects innovation, recherches et activités scientifiques. Cela représente également une originalité d'avoir un observatoire astronomique en plein cœur d'un PNR d'autant qu'il s'agit d'un des derniers observatoires à faire encore des observations.

4.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentielles

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Des risques naturels multiples mais modérés voire faibles sur la majeure partie du territoire des Préalpes	- Un territoire exposé à de nombreux risques naturels - Peu de PPR approuvés actuellement sur le territoire - Des secteurs à enjeux humains partiellement couverts par des PPR sur le territoire - Le climat méditerranéen cumulé au relief entraîne des risques inondation et de mouvements de terrain. - 2 sites SEVESO sont présents sur le territoire, et 6 autres sont limitrophes - Présence d'un gazoduc, ainsi que de lignes à moyenne et haute tension - Un territoire exposé à des nuisances sonores (loisirs motorisés et trafic aérien) - Présence de nuisances olfactives liées à certaines activités industrielles - Une qualité de l'air remise en cause par les pollutions en provenance des agglomérations du littoral - Une pollution lumineuse de plus en plus importante qui engendre des pressions sur les espèces, un gaspillage	- Présence d'un réseau de surveillance pour les risques incendies - Présence d'un réseau de surveillance pour le risque sismique dans les Alpes - Présence de nombreuses structures associatives qui peuvent apporter leur concours informatif ou préventif en matière de risques naturels - Présence de l'Observatoire de la Côte d'Azur qui peut être le moteur pour prendre conscience de la pollution lumineuse et la limiter.	- Un risque incendie aggravé par une gestion insuffisante de la forêt, le vent et le mitage du bâti - Un développement des activités aériennes et un non encadrement des pratiques motorisées terrestres responsables de nombreuses pollutions et destructions. - Un patrimoine architectural menacé par les installations de nouvelles technologies	- Porter à connaissance du grand public des différents risques existants sur le territoire du PNR (dépliants, panneaux, conseils de prudence aux portes d'entrée du PNR...) - Encouragement à la réalisation des Plan Prévention des Risques sur les communes à risques humains (avec POS/PLU) - Soutien à l'amélioration de la gestion des éléments pouvant augmenter la prégnance des risques naturels (gestion de la forêt, talwegs à risque, entretien des berges des cours d'eau) - Identification et limitation des pollutions lumineuses, sonores et de l'air (utilisation d'ampoules basse consommation, contrôle de la direction des flux lumineux, extinction des lumières la nuit, adaptation des horaires d'éclairage)

énergétique et une atteinte aux
activités scientifiques

des bâtiments publics,
patrimoniaux, ...)

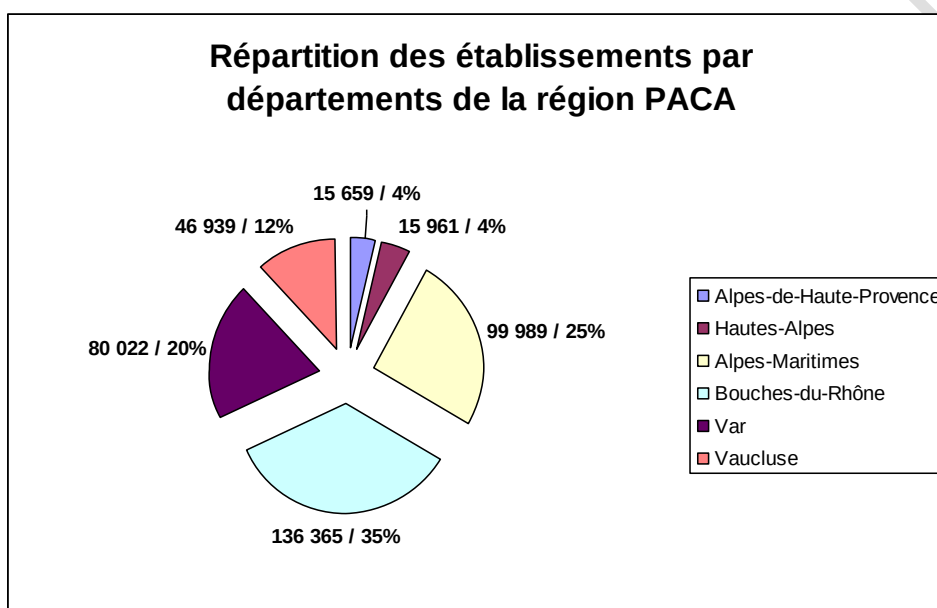
D. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

1 Les activités économiques globales

1.1 Des activités fortement concentrées sur la frange Sud du territoire

1.1.1 ¼ des établissements⁷⁸ de PACA situés dans les Alpes-Maritimes

Le Département des Alpes-Maritimes dénombre environ 100 000 établissements d'activité.



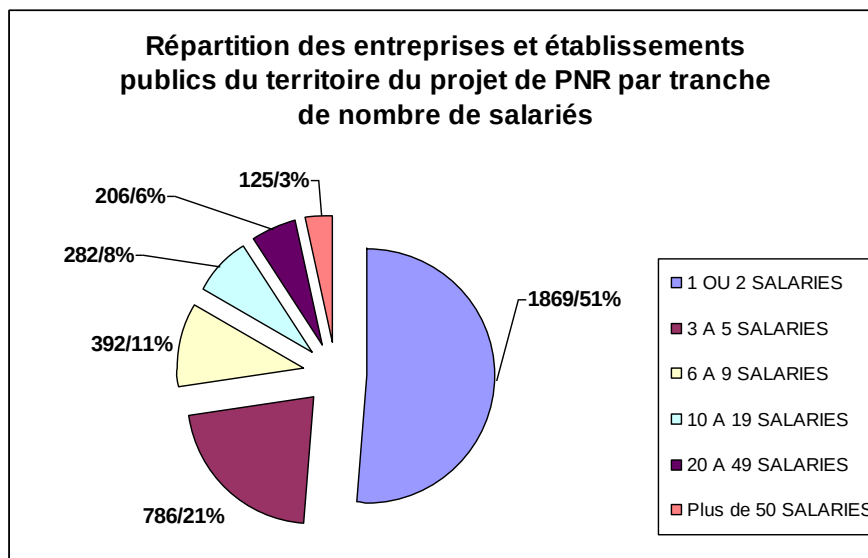
Source : INSEE, SIRENE, 2007

Ceux du projet de PNR représentent 6% des établissements maralpins et 1,5% des établissements de la région PACA.

1.1.2 Une prépondérance de très petites entreprises et établissements (dont publics) sur le territoire du projet de PNR

Les entreprises et établissements de moins de 10 salariés (83%) sont nettement majoritaires dans l'ensemble du paysage des activités du territoire. Ceux de plus de 20 salariés représentent moins de 10% des activités.

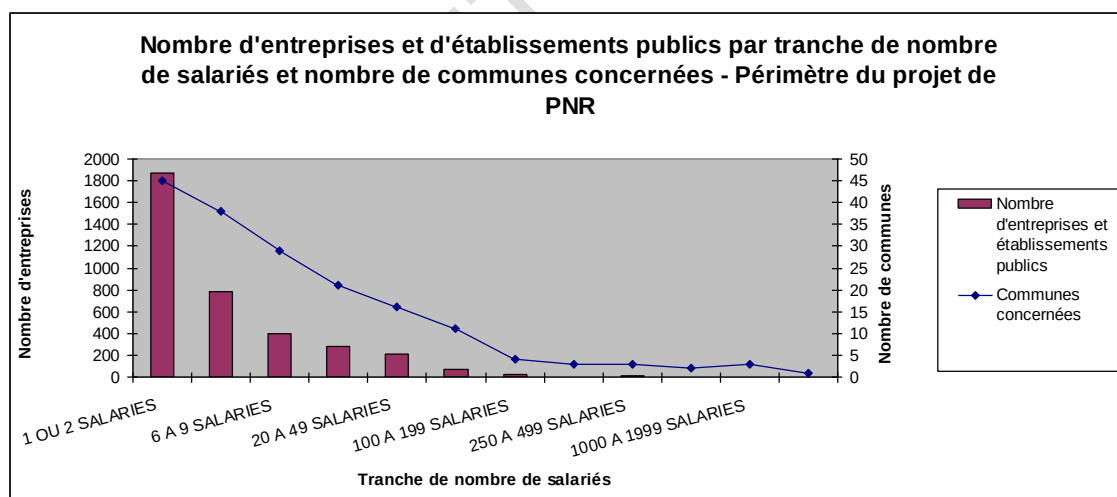
⁷⁸ Lorsque les bases de données statistiques sur les établissements intègrent les établissements publics (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes...) cela est précisé dans l'intitulé des graphiques.



Source : Fichier CCI, 2009

1.1.3 Une concentration des moyennes et grandes structures (dont publiques) sur un nombre très restreint de communes

Le graphique suivant montre que la présence d'entreprises de plus de 20 salariés est très localisée sur le territoire du projet de PNR. A l'inverse, les entreprises de 1 ou 2 salariés sont présentes sur la totalité des communes du périmètre.



Source : Fichier CCI, 2009

1.1.4 Des activités polarisées sur les communes de Carros/ Le Broc, Grasse et Vence

Les communes de Carros/Le Broc, Grasse et Vence concentrent à elles 3, 73,5% des entreprises et établissements publics présents sur le territoire du projet de PNR. En terme d'emplois, la concentration est encore plus marquante, en effet, les activités comprenant le plus d'emplois salariés sont encore plus fortement ancrées sur ces trois secteurs. 81% des entreprises et établissements publics comprenant entre 10 et 99 salariés et 98% de celles de 100 salariés et plus sont situés sur ces communes.

Grasse est la commune qui, de loin, rassemble le plus d'activités avec 1442 établissements dont la moitié de 1 ou 2 salariés. Vence, comme Grasse, présente les caractéristiques d'un pôle d'emploi attractif à l'échelle d'un bassin de vie. Ils enregistrent respectivement 89 et 84% de très petites entreprises et établissements (moins de 10 salariés) dans leur tissu d'activités.

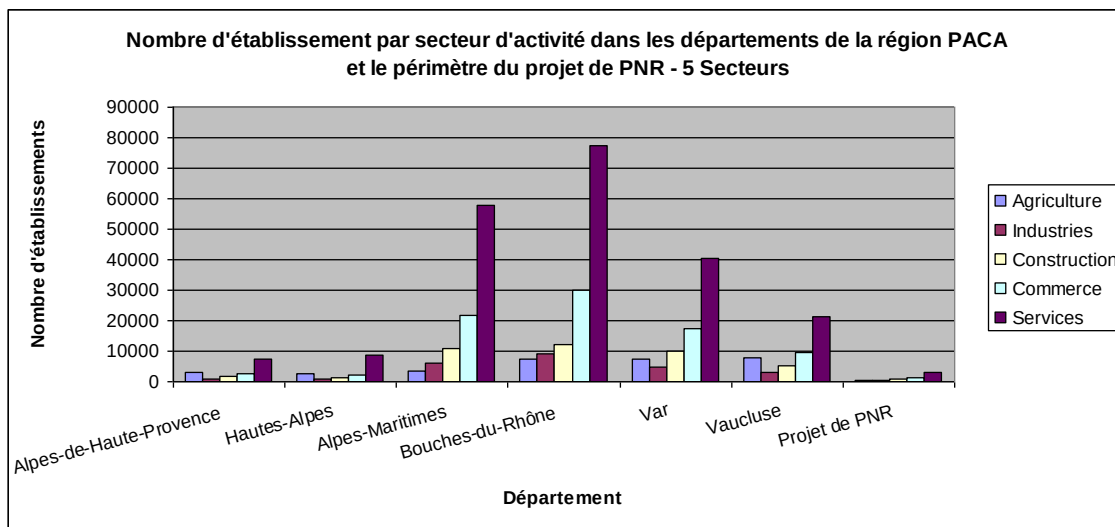
Si Vence et Carros/Le Broc sont proches en terme de nombre d'établissements, la présence de la 1^{ère} zone d'activité des Alpes-Maritimes permet à Carros et Le Broc d'accueillir des établissements de taille plus élevée. Le tissu économique de ce secteur n'est donc constitué qu'à 70% de TPE. Le rayonnement de la zone d'activité en terme d'emploi est très probablement plus importante que celui de la commune de Grasse. Elle compte en effet 2 entreprises comprenant entre 2000 et 4999 salariés.

1.2 Une légère surreprésentation des secteurs du bâtiment et de l'agriculture

1.2.1 Une légère prédominance des secteurs de l'agriculture et de la construction aux dépens des services⁷⁹

En nombre d'établissements (hors public), les activités économiques présentes dans le périmètre du PNR des Préalpes d'Azur ne représentent qu'une petite minorité des activités du département des Alpes-Maritimes (6%). Les établissements présents représentent néanmoins environ 40% des établissements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

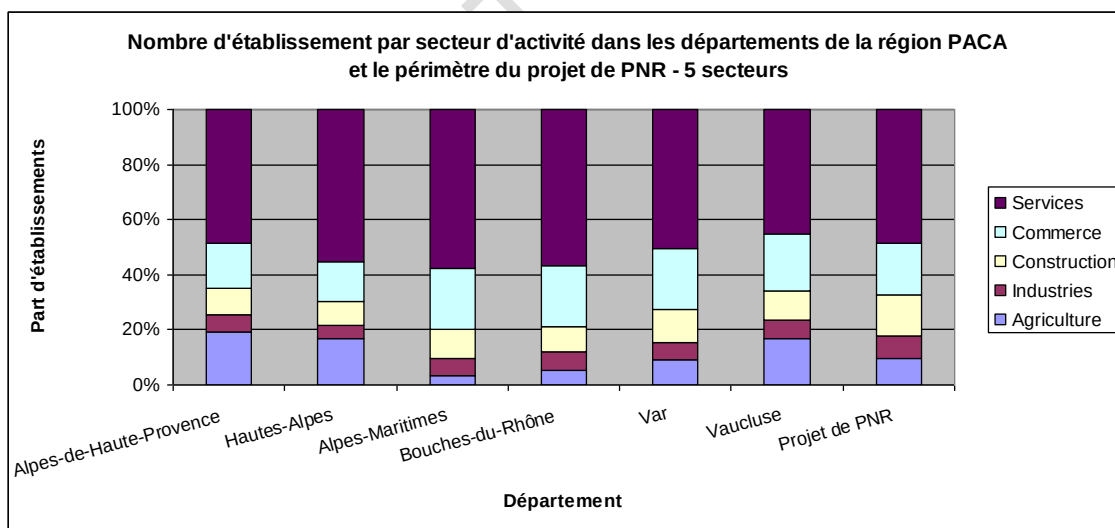
⁷⁹ Pour l'analyse en 5 secteurs d'activité, des ratios ont pu être appliqués pour les communes de Grasse (0,36), Vence (0,76) et Carros (0,66) afin de pondérer l'impact de leurs activités dans le total des activités du Parc. Ces communes, bien plus dynamiques économiquement que le reste du territoire, ne sont en effet intégrées que partiellement dans son périmètre. Cette pondération n'a pu être appliquée pour l'analyse en 16 secteurs.



Source : INSEE, SIRENE 2007

La répartition des établissements présents dans le PNR en 2007 parmi les 5 grands secteurs d'activités existants est relativement proche de celle des autres départements de la région PACA. A noter cependant une part plus faible d'établissements de services, principalement compensée par une part plus importante d'établissements dans le secteur de la construction.

Comparées au département des Alpes-Maritimes, les parts d'établissements de services et de commerce sont moindres compensées par une part plus importante d'établissements des secteurs de la construction et de l'agriculture.

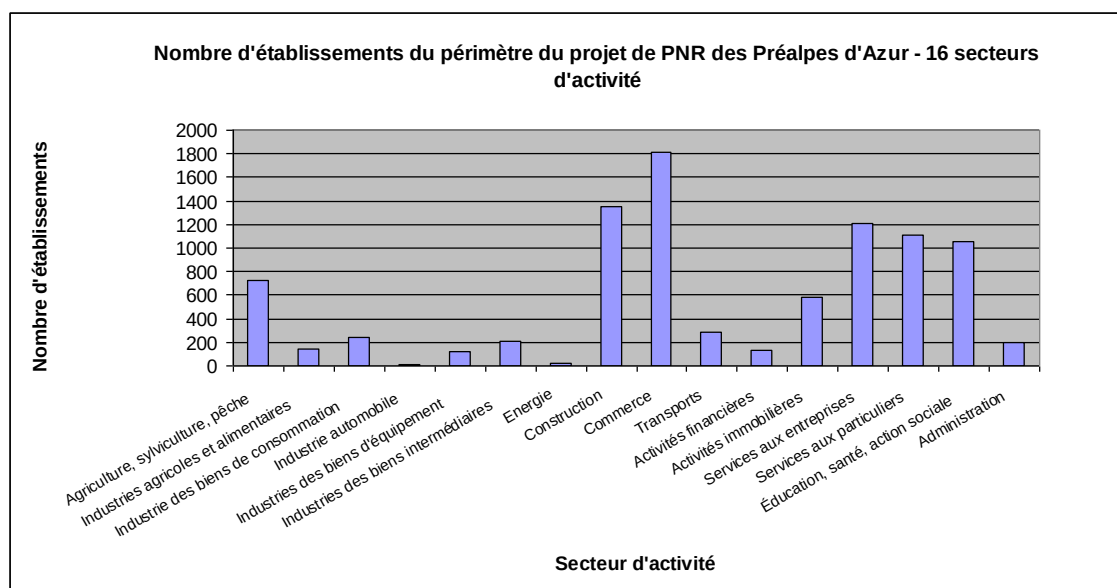


Source : INSEE, SIRENE 2007

1.2.2 Cinq sous secteurs représentant chacun plus de 1000 établissements⁸⁰ (hors public)

La répartition des établissements du projet de PNR (les communes de Grasse, Vence et Carros sont ici prises dans leur globalité) en 16 secteurs d'activité fait apparaître la prépondérance des secteurs du commerce (1810 établissements), de la construction (1347 établissements), des services aux entreprises (1213), aux particuliers (1113) et les établissements intervenant dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

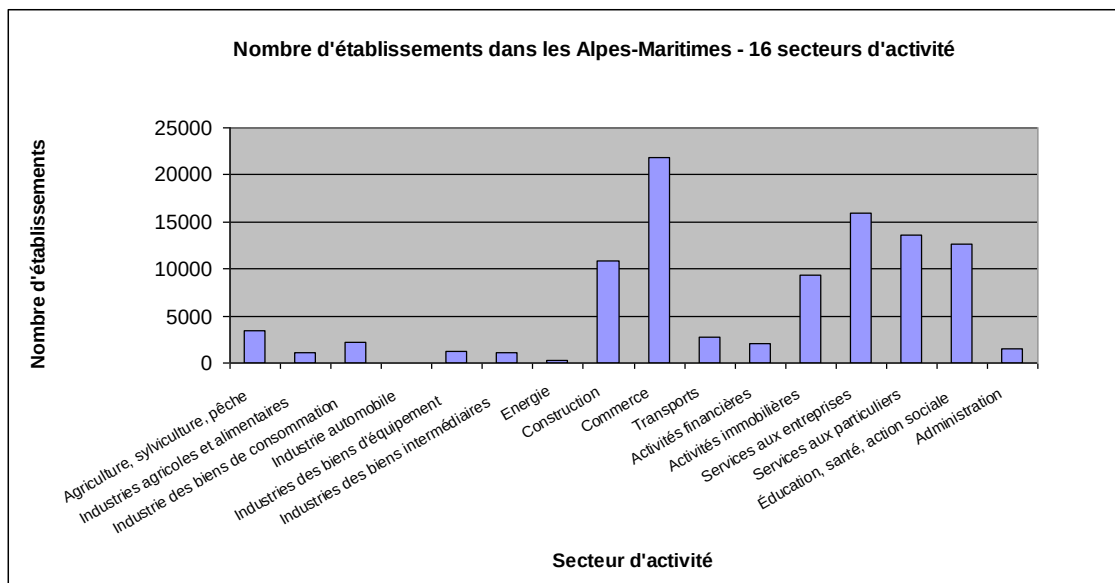
Ces 5 secteurs d'activités représentant 71% des établissements du périmètre du projet de PNR.



Source : INSEE, SIRENE 2007

Ce graphique fait clairement ressortir l'écart entre le périmètre du projet de PNR et le département des Alpes-Maritimes pour ce qui concerne les établissements du secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche et de la construction.

⁸⁰ Ces analyses prennent en compte l'entièreté des communes de Grasse, Vence et Carros.



Source : INSEE, SIRENE 2007

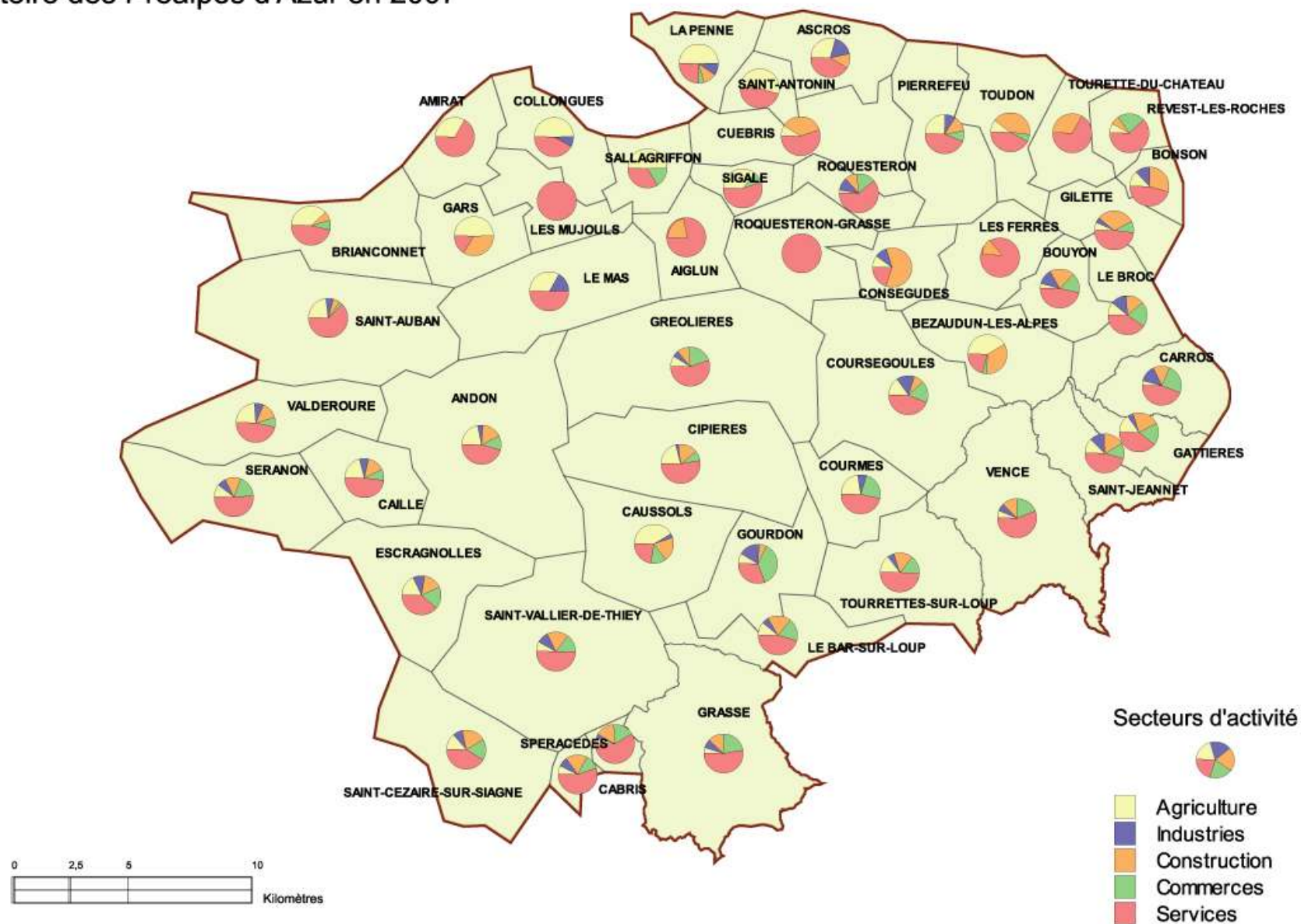
1.3 Une répartition très disparate des établissements par secteur d'activité sur les communes du territoire

La carte suivante permet d'identifier des écarts importants entre la structure des activités économiques selon les différents secteurs du territoire.

On note :

- la prépondérance des établissements agricoles dans la partie extrême Nord-Ouest du territoire ;
- la prépondérance des établissements de commerce et de services dans la frange Sud et Sud-Est du territoire ;
- la rareté voire l'absence d'établissements commerciaux dans la moitié Nord, Nord-Ouest du territoire ;

Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2007



Source : INSEE, SIRENE 2007

1.4 Des activités commerciales et de services fortement concentrées en partie Sud du territoire

L'offre de **commerces** se concentre principalement sur la partie Sud du territoire du projet de PNR.

On dénombre ainsi 28 commerces de type grande surface sur le territoire des Préalpes d'Azur⁸¹, mais 23 de ces établissements se situent sur les seules communes de Carros, Grasse et Vence. Seule la partie Sud et Sud-Est du territoire dispose de ce type d'offre commerciale.

On dénombre 211 commerces spécialisés dans l'alimentation de moyenne à petite dimension sur le territoire : 5 supérettes, 49 épiceries, 102 boulangeries, 47 boucheries et 5 poissonneries. 65% de ces commerces se concentrent sur les communes de Grasse, Carros et Vence. Comme il a déjà été vu, de nombreuses communes situées dans la moitié Nord du territoire ne disposent d'aucune alimentation.

En matière de commerces dans le domaine de la santé, on dénombre 13 opticiens et 40 pharmacies sur le territoire, principalement localisés dans la partie Sud.

Pour les autres types de commerces, on en dénombre 304, mais le constat est le même que précédemment, puisque 80% d'entre eux se concentrent sur la partie Sud du territoire.

Enfin, on dénombre 428 restaurants sur le territoire, principalement répartis dans la partie Sud du territoire.

En matière **de services** de santé, sur les 626 professionnels de santé que compte le territoire, on dénombre 119 omnipraticiens, 78 spécialistes, 168 infirmiers, 115 kinésithérapeutes, 36 orthophonistes, 2 orthoptistes, 26 pédicures et 2 audioprothésistes. Il n'y a qu'un seul hôpital sur le territoire, situé à Grasse.

A noter que le territoire des Préalpes d'Azur est peu doté en matière de spécialistes : 10,2 spécialistes pour 10 000 habitants, contre 22 pour la région et 25 pour le département.

D'autre part, on constate un taux de concentration de ces professionnels de 79,4% sur les communes de Carros, Vence et Grasse, qui indique la très inégale répartition de l'accès aux soins sur ce territoire.

En matière de scolarité de niveau primaire et secondaire, on dénombre 96 établissements, dont 24 écoles maternelles, 57 écoles primaires, 9 collèges et 6 lycées. Leur répartition est concentrée sur les communes de Carros, Grasse et Vence notamment pour les niveaux secondaires (collèges et lycées).

Concernant le secteur du bâtiment, le territoire des Préalpes d'Azur compte 1091 professionnels, dont 404 maçons, 204 plâtriers, 123 menuisiers, 189 plombiers et 171 électriciens. La majorité de ces professionnels sont localisés dans la partie Sud du territoire.

Enfin, en termes de services sociaux, le territoire compte 17 établissements, principalement concentrés dans la partie Sud.

⁸¹ L'entièreté des communes de Grasse, Vence et Carros est ici considérée.

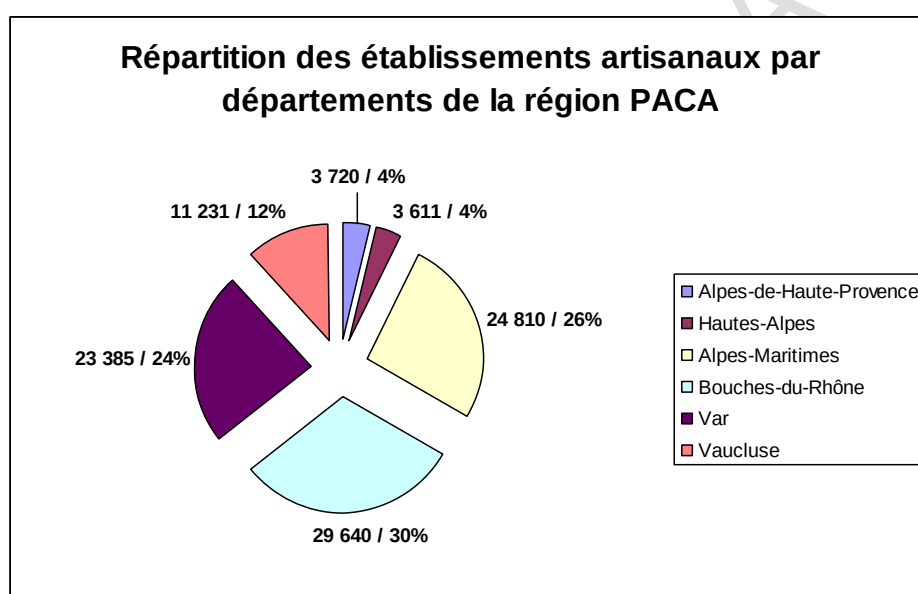
2 Les activités artisanales

2.1 Un secteur artisanal dynamique et plus représenté qu'au niveau départemental

2.1.1 Les Alpes Maritimes, l'un des trois départements de la région PACA pour l'artisanat⁸²

Le département des Alpes-Maritimes comprend 26% des établissements artisanaux de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les établissements situés à l'intérieur du périmètre du projet de PNR représentent 7,6% des établissements du département et 2% des établissements au niveau régional.

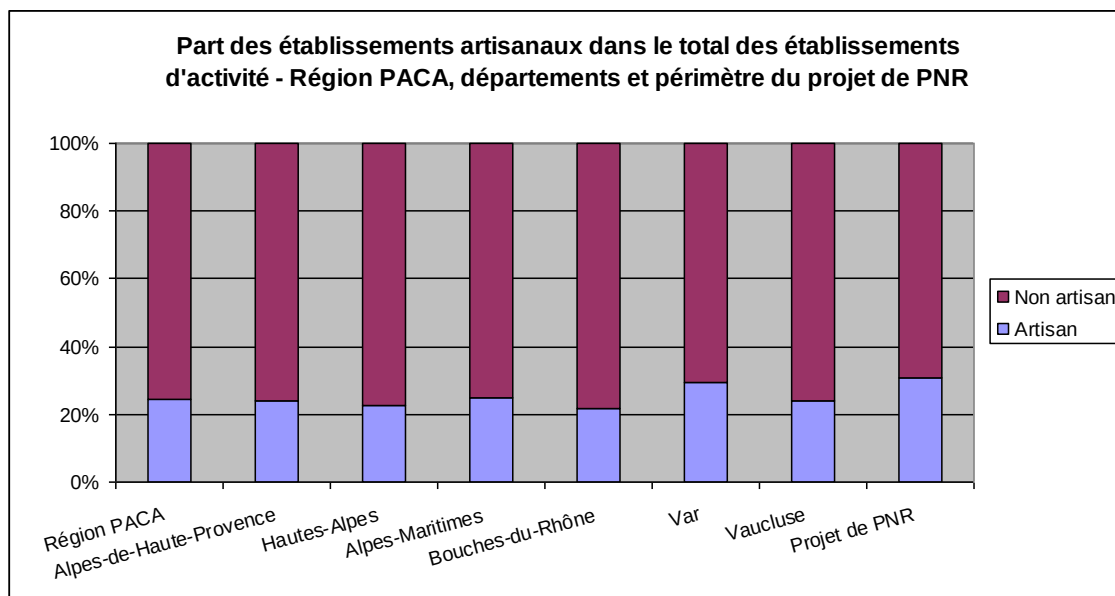


Source : INSEE, SIRENE 2007

2.1.2 Une présence d'entreprises artisanales plus forte qu'en moyenne régionale et départementale

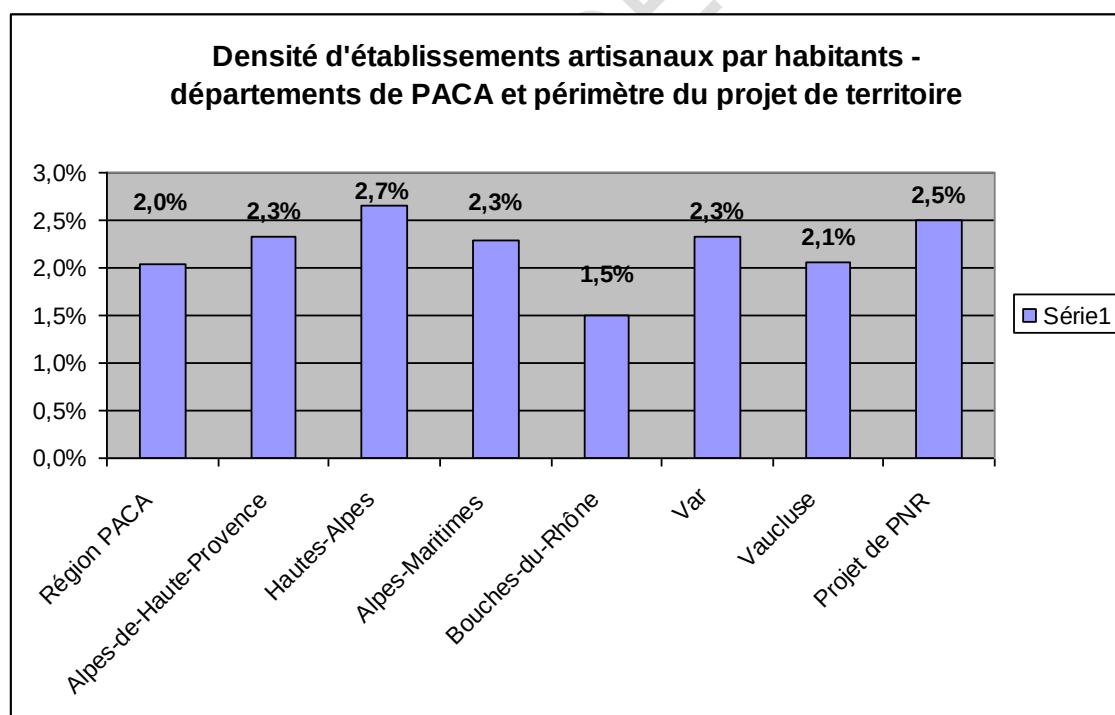
La part d'établissements artisanaux dans le total des établissements du périmètre du projet de PNR (30,8%) est plus importante qu'en moyenne régionale (24,4%) et pour le département des Alpes-Maritimes (24,8%).

⁸² Pour l'artisanat, les analyses tiennent compte des ratios pour les communes de Grasse, Vence et Carros.



Source : INSEE, SIRENE 2007

Ramené à la population, on constate encore une fois que le territoire du PNR (2,5%) est au-dessus de la moyenne régionale (2%) et départementale (2,3%) pour les établissements artisanaux.



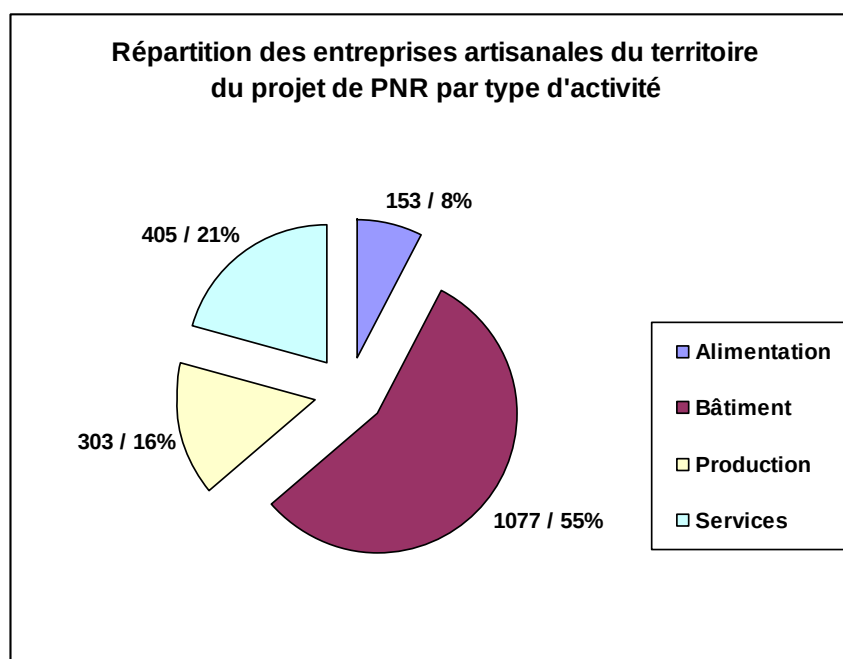
Source : INSEE, SIRENE 2007

Néanmoins, si on affine l'analyse, il ressort que la densité artisanale des communes du territoire est hétérogène.

2.1.3 Une nette majorité d'entreprises artisanales dans le domaine du bâtiment

Les entreprises artisanales présentes sur le territoire du projet de PNR sont principalement centrées sur le bâtiment (55% - maçonnerie, menuiserie, électricité, terrassement, peinture, espaces verts, plomberie, ...). Viennent ensuite les entreprises de services (21% - coiffure, taxi, réparation, mécanique, ...) puis les activités de production (16% - ferronnerie d'art, céramique, sellerie, menuiserie, parfums, ...). Les alimentations (8% - boulangeries, pâtisseries, charcuteries, snacks, ...) apparaissent en retrait.

Au niveau départemental, la part représentée par le bâtiment est moindre (-11%) cet écart étant essentiellement compensé par l'importance plus élevée du secteur des services (+8%).



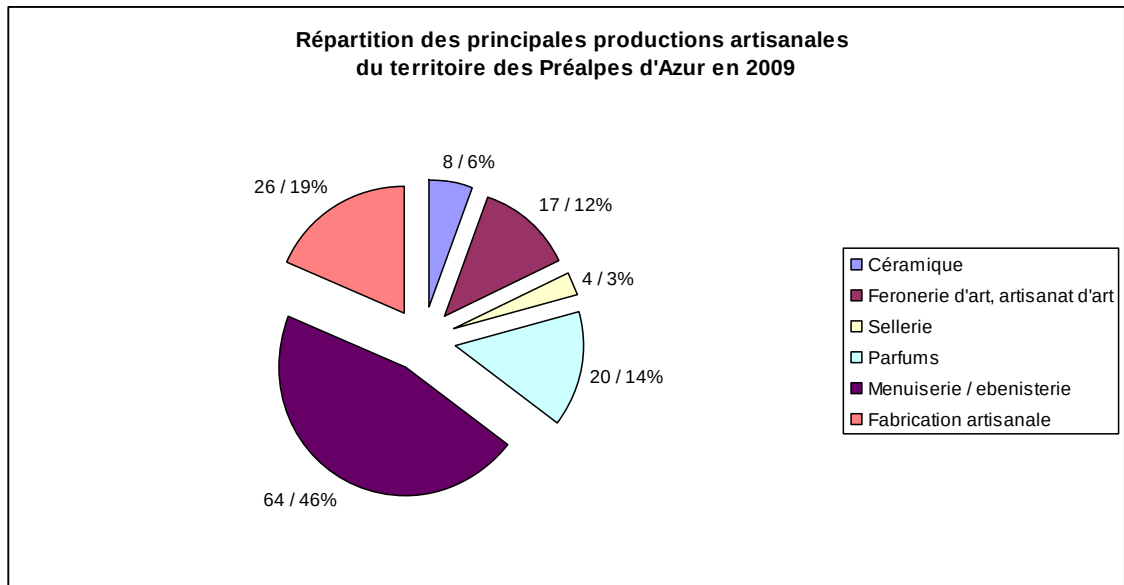
Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2009

2.1.4 Une production artisanale très spécialisée

46% de la production artisanale traditionnelle et / ou d'art du territoire⁸³ des Préalpes d'Azur concerne la menuiserie et l'ébénisterie. La fabrication artisanale (bijoux, vêtements) occupe 19% de la production, tandis que la parfumerie 14 % et la ferronnerie d'art 12%.

En matière de développement seul le pôle de compétitivité « parfums, arômes, saveurs, senteurs » sur la filière de la parfumerie présente un réel potentiel. Cette filière arôme et parfum est en effet très spécifique au territoire contrairement aux autres activités de production artisanale qui ne présentent pas de différences notables avec ce qui peut se rencontrer dans d'autres territoires. Elle comporte par ailleurs l'avantage de pouvoir être développée y compris dans les territoires à tendance rurale du territoire.

⁸³ Ont été exclues de cette analyse les activités artisanales identifiées dans le secteur de la production mais ne mobilisant pas de savoir-faire de fabrication artisanale spécifiques (électromécanique, prothésiste, rechapage pneumatiques, ...) valorisables dans le cadre de l'action d'un PNR.



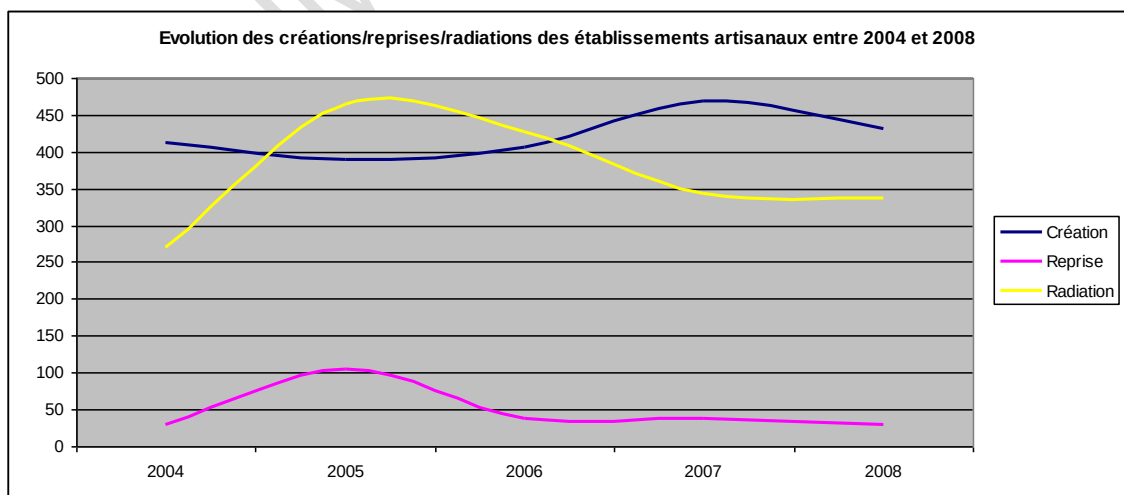
Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2009

2.1.5 Un taux de création d'entreprises artisanales élevé

Le taux de création des entreprises artisanales⁸⁴ a connu une progression croissante entre 2004 et 2008. Il atteint les 17,5% en 2008, ce qui est supérieur au taux de création des Alpes-Maritimes (13,7%). Cette dynamique positive est notamment liée à la capacité d'adaptation des modèles d'entreprises au contexte actuel.

Le taux de reprise d'entreprises artisanales est très faible aussi bien à l'échelle des Alpes-Maritimes (1,15) que du territoire (1,2).

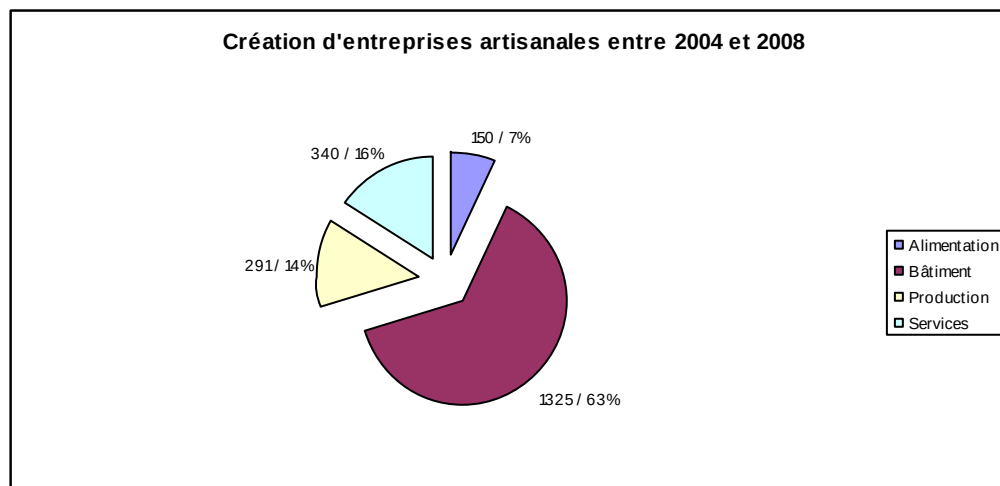
Le taux de radiation a connu une forte augmentation entre 2004 et 2005, depuis il ne cesse de diminuer (13,7% en 2008).



Source : fichier Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

⁸⁴ Nombre de créations d'entreprises artisanales divisé par l'effectif total, année 2008.

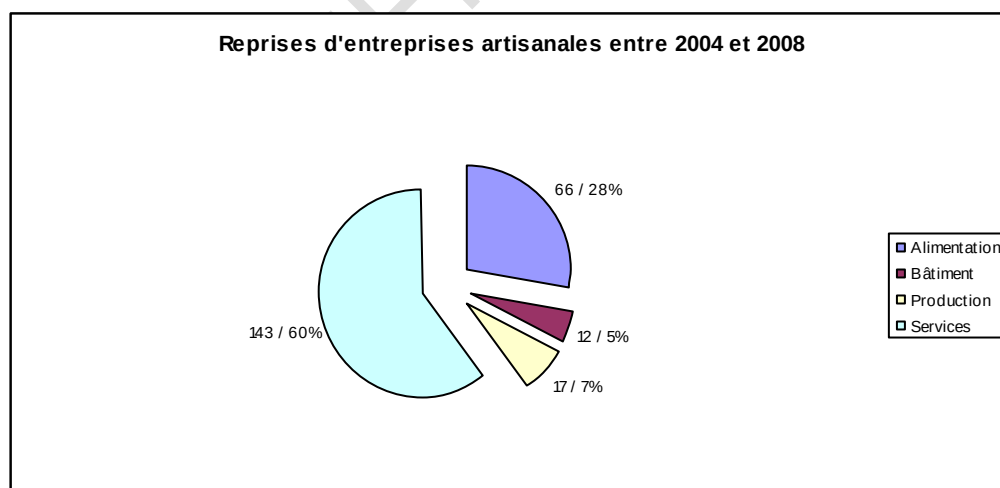
La répartition des créations d'entreprises artisanales sur la période 2004-2008, est fortement concentrée sur le secteur du bâtiment qui représente 63% de ces créations (pour 55% des effectifs). La part des créations représentée par les autres secteurs (entre 7 et 16% des créations) est toujours inférieure à la part qu'il représente dans l'effectif total des entreprises artisanales du territoire. Cet écart est plus important pour le secteur des services (-5%).



Source : fichier Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

En revanche, le secteur des services représente 60% des reprises, tandis que le bâtiment ne représente que 5%. On constate donc que le faible nombre de créations d'entreprises artisanales dans les secteurs de l'alimentation et des services, sont compensés par un nombre de reprises important. Les entreprises artisanales du secteur des services sont, en effet, plus pérennes.

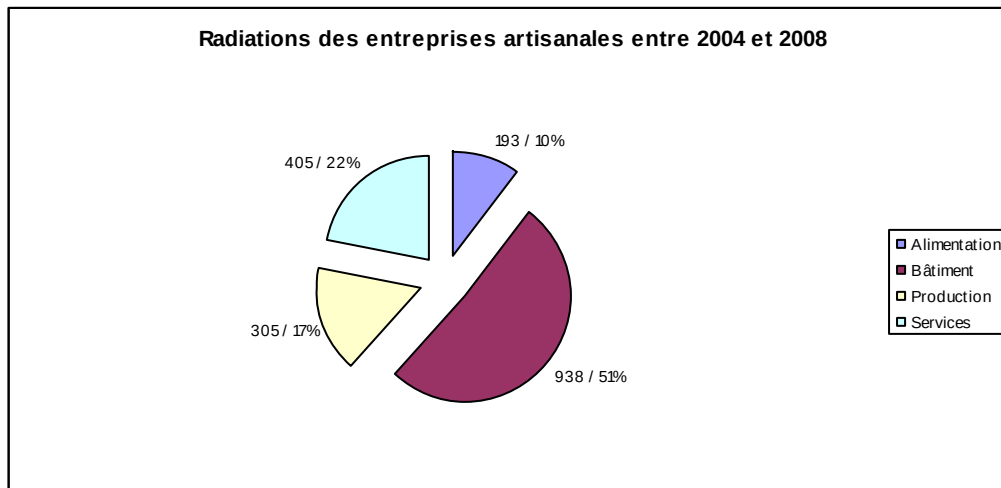
A l'inverse, la faiblesse de la part des reprises du secteur du bâtiment est marquante, démontrant la fragilité de ce type d'activité.



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

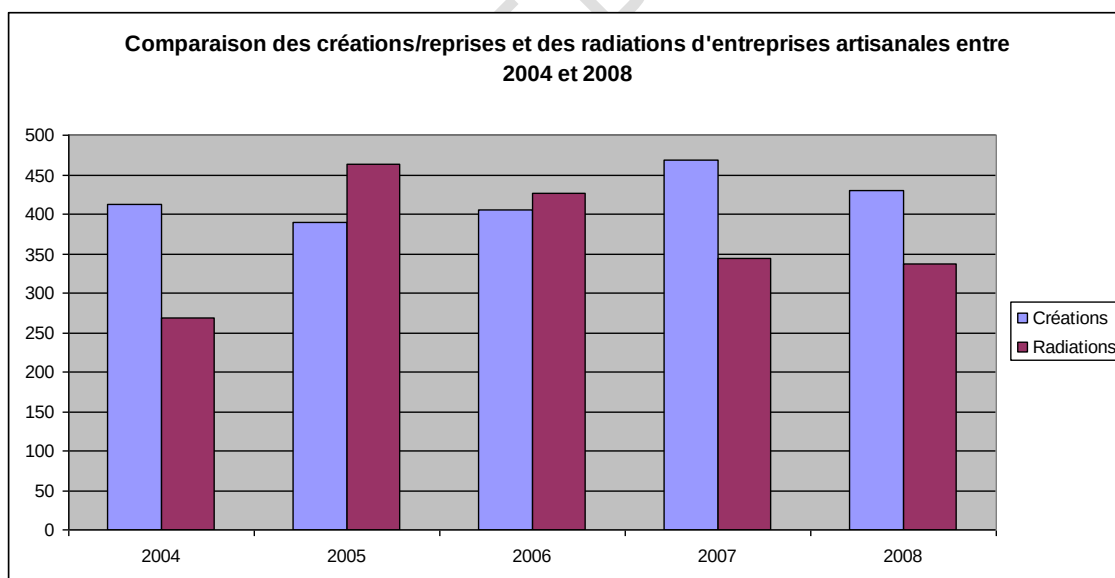
Sur la période 2004-2008, c'est le secteur du bâtiment qui a connu le plus grand nombre de radiations (51%). Cet indicateur confirme la fragilité de ce secteur d'activité⁸⁵.

On constate néanmoins que les créations et reprises d'entreprises, combinent largement les radiations dans chaque secteur, sur la période.



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

Le taux de renouvellement⁸⁶ des entreprises artisanales sur le territoire des Préalpes d'Azur est ainsi de 18,7 % (contre 15,4% pour le département des Alpes Maritimes).



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

⁸⁵ Le secteur du bâtiment est le plus fragile car constitué d'entreprises familiales individuelles. Les entreprises artisanales du bâtiment ont du s'adapter. Par exemple, certaines entreprises qui, auparavant, pouvaient compter plusieurs salariés se sont aujourd'hui recentrées sur l'emploi des membres de la famille et n'emploient que ponctuellement des salariés extérieurs au réseau familial.

⁸⁶ Le taux de renouvellement divise l'effectif total par le nombre de créations et de reprises sur une même année.

2.2 Un secteur artisanal fortement fragilisé dans les petites communes, notamment situées au Nord du territoire

2.2.1 Une densité artisanale plus faible pour les petites communes du territoire

Comme le démontre le tableau suivant, la densité artisanale est nettement plus faible dans les communes de moins de 1000 habitants dans le territoire du projet de PNR que dans l'ensemble des Alpes-Maritimes. Ceci peut s'expliquer notamment par l'isolement d'une part importante des communes du territoire et les difficultés rencontrées face à la concurrence des zones d'activités dynamiques du Sud du territoire.

Tableau : comparaison de la densité artisanale⁸⁷ sur le territoire du projet de PNR et l'ensemble des Alpes-Maritimes

Taille des communes	Alpes-Maritimes	Nombre de communes	Projet de PNR	Nombre de communes
Moins de 1000 habitants	281	87	207	35
1000 à 1999	242	19	265	4
2000 à 4999	268	30	275	6
Entre 5000 et 99 999	255	26	242	3

Source : INSEE, SIRENE 2007

Comme pour la majorité des activités économiques du territoire du projet de PNR, les artisans se localisent principalement dans les communes les plus peuplées, situées au Sud et à l'Est du territoire.

Les 5 communes du territoire comptant moins de 100 établissements pour 10000 habitants sont toutes situées au Nord du territoire (Sigale, Briançonnet, Le Mas, Tourrette-du-Château et Saint-Antonin).

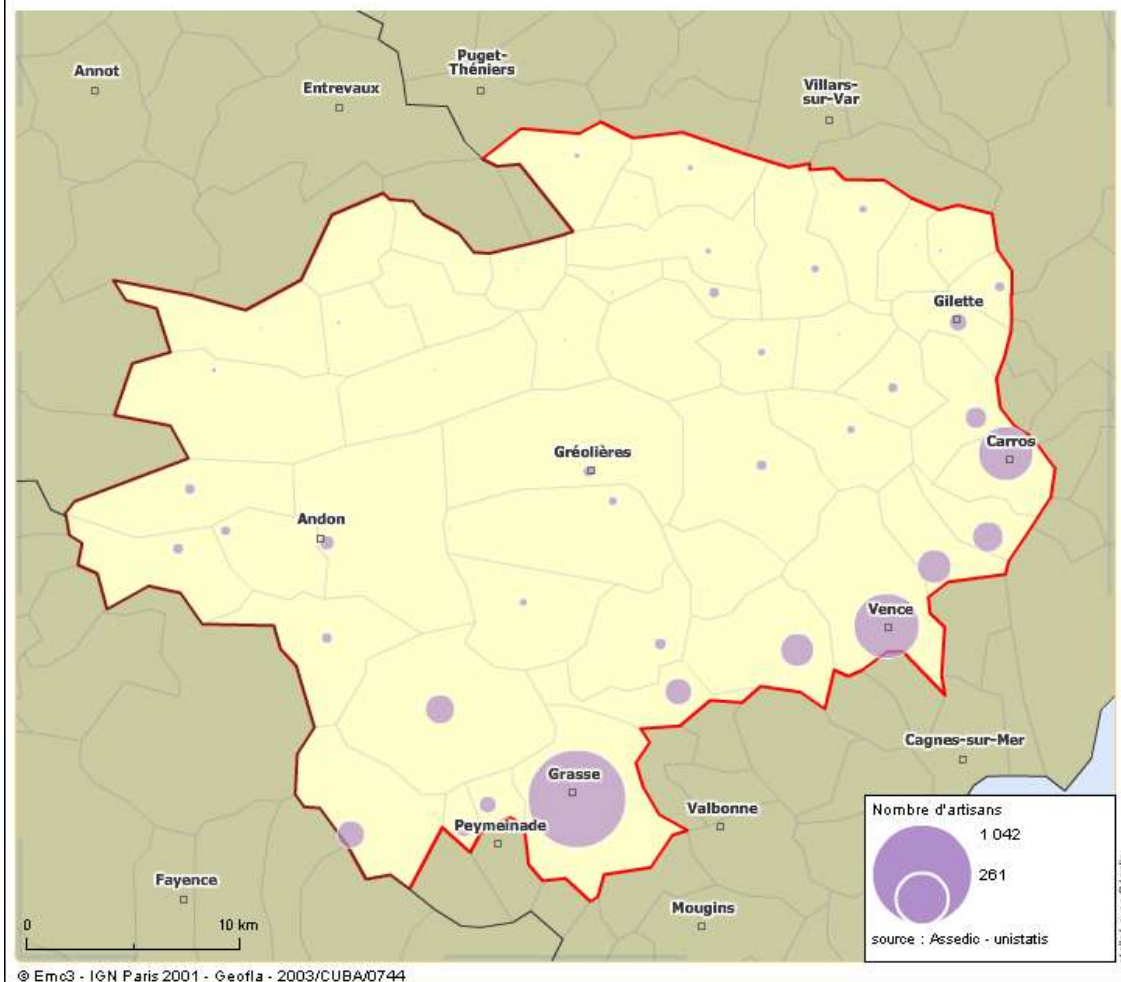
A l'inverse les communes comptant plus de 3% d'établissements artisanaux par habitant sont soit situées sur les plateaux, soit sur la frange sud du territoire. Des exceptions apparaissent néanmoins, certaines communes du Nord du territoire présentant une densité d'établissements intéressante (Pierrefeu, Gars, Ascros).

2.2.2 Des activités artisanales plus étoffées et plus diversifiées au Sud du territoire

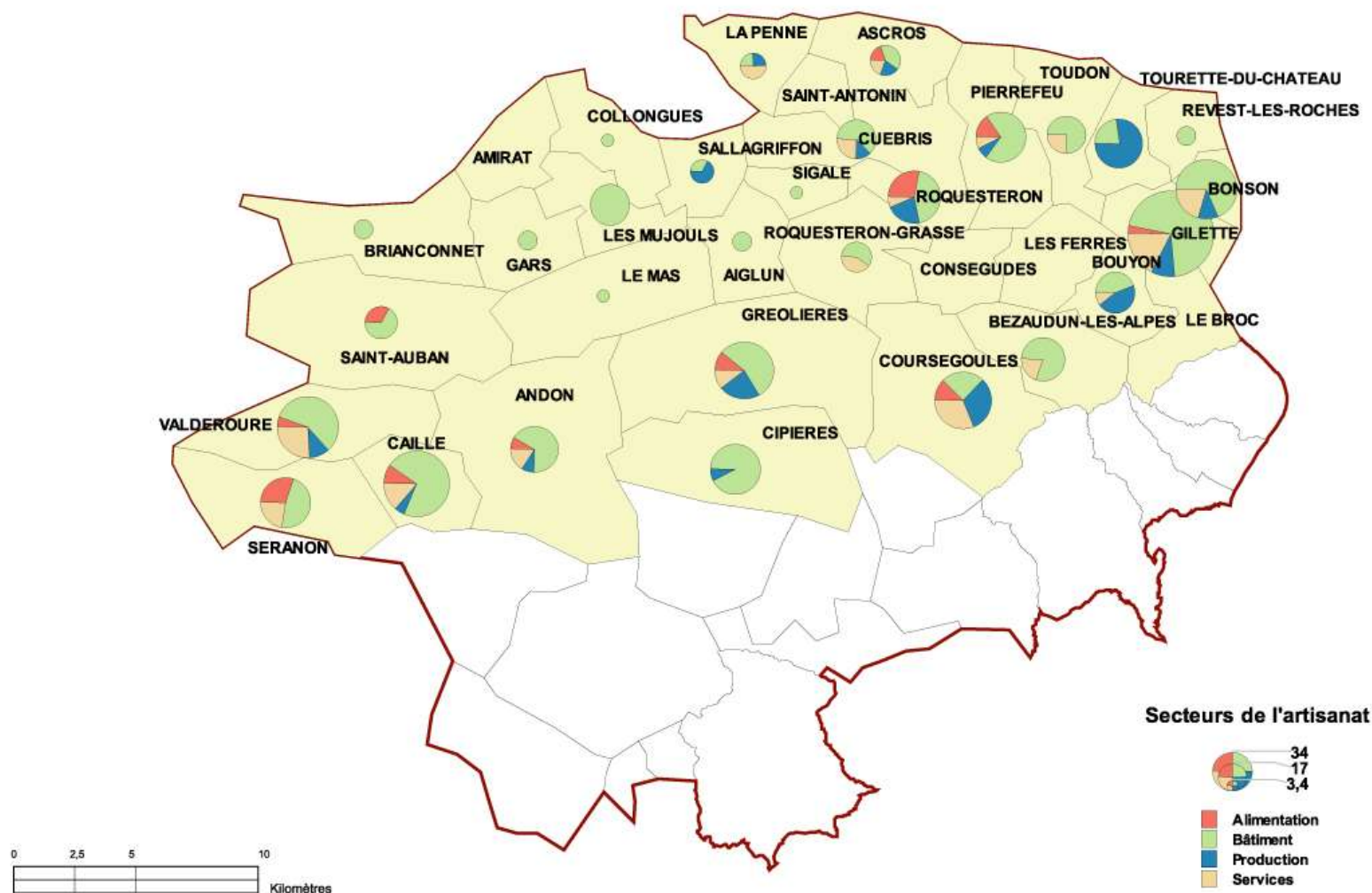
Comme le montre la carte suivant, la majeure partie des activités artisanales se situent sur la frange Sud du territoire du projet de PNR.

⁸⁷ Nombre d'entreprises artisanales pour 10 000 habitants.

Nombre d'artisans en 2004 sur le territoire des Préalpes d'Azur

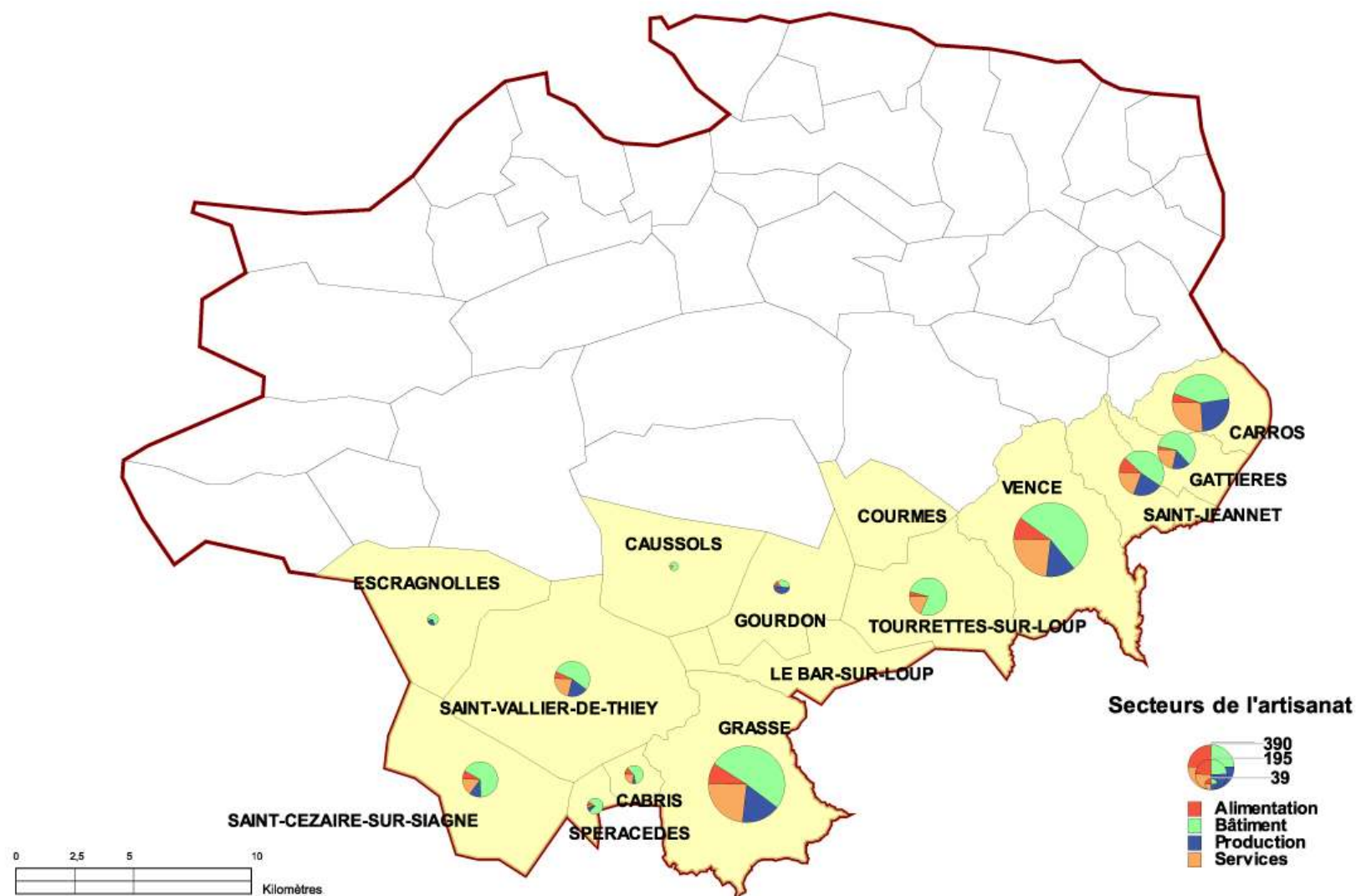


Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par commune du territoire des Préalpes d'Azur en 2009: partie nord



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2009

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par commune du territoire des Préalpes d'Azur en 2009: partie sud

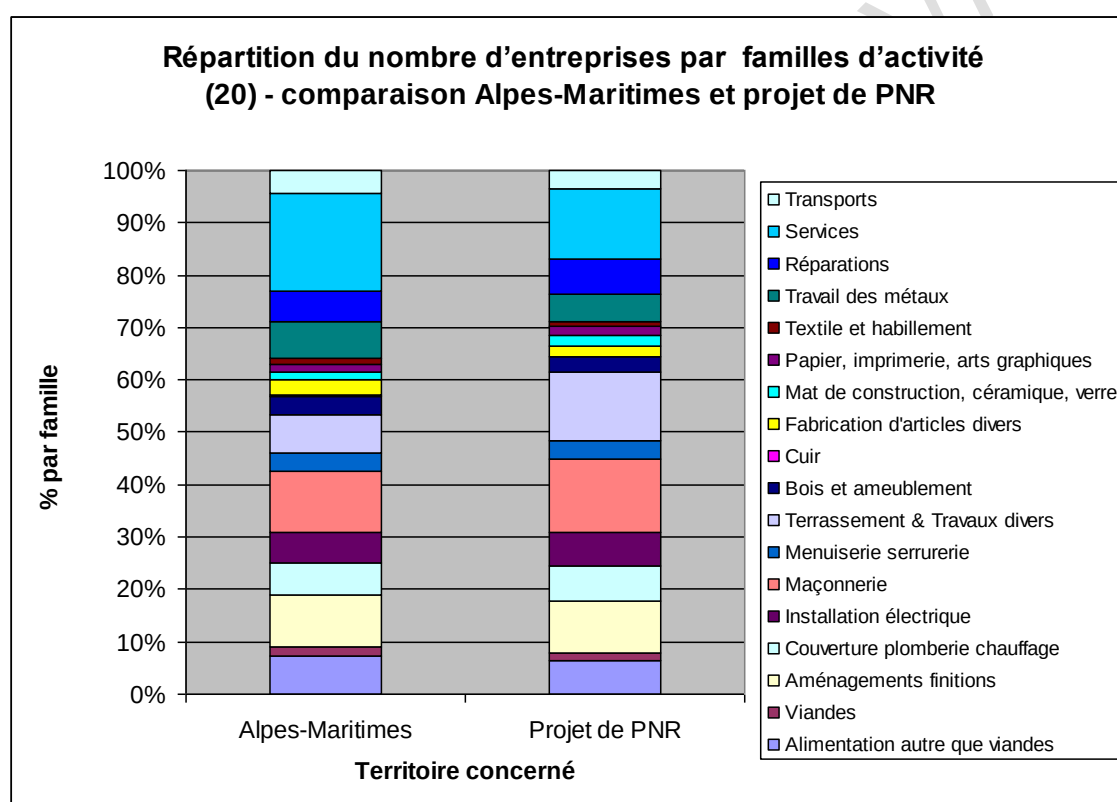


La répartition des entreprises artisanales des communes de la partie Sud du territoire fait apparaître l'ensemble des secteurs d'activité artisanaux. Le bâtiment y est dominant mais les secteurs de l'alimentation, des services et de la production y sont bien représentés, notamment dans les villes importantes (Grasse, Vence, Carros, ...).

Dans la partie Nord, le bâtiment est omniprésent. A l'inverse, 60% des communes du Nord du territoire n'ont pas d'entreprise artisanale dans le secteur de l'alimentation⁸⁸ et 50% dans le secteur de la production⁸⁹.

2.2.3 Plus de construction, moins de services

L'écart constaté sur l'analyse en quatre familles se retrouve ici. La part des entreprises artisanales de services est moindre dans le périmètre du projet de PNR, à l'inverse, la construction (notamment terrassement, travaux et maçonnerie) y est plus présente. A noter aussi que le travail des métaux est plus répandu sur l'ensemble du département que dans le seul territoire du projet.



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

L'âge moyen des chefs d'entreprises artisanales du territoire est sensiblement proche de celui constaté dans l'ensemble des Alpes-Maritimes (45 ans contre 46 ans). A noter qu'au niveau départemental, 10,3% des chefs d'entreprises artisanales ont plus de 60 ans. En vingt ans, ce chiffre a est passé de 13 à 10 %⁹⁰.

⁸⁸ Briançonnet, Gars, Les Muijols, Le Mas, Collongues, La Penne, Toudon, Tourette-du-Château, Roquesteron-Grasse, Bonson, Cuébris, Sallagriffon, Bouyon, Bézaudin-les-Alpes, Cipières, Aiglun, Sigale et Revest-les-Roches.

⁸⁹ Briançonnet, Gars, Les Muijols, Le Mas, Collongues, Seranon, Saint-Auban, Toudon, Tourette-du-Château, Roquesteron-Grasse, Bézaudin-les-Alpes, Aiglun, Sigale et Revest-les-Roches.

⁹⁰ Etude « L'artisanat dans les Alpes-Maritimes », Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009.

A noter enfin que les artisans locaux répondent très peu aux appels d'offre car d'une part ils n'ont pas connaissance des appels d'offre publics et d'autre part ils ne sont pas structurés pour répondre avec des artisans d'autres corps de métiers. Les marchés sont donc passés avec des sociétés extérieures au territoire.

2.3 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

DOCUMENT DE TRAVAIL

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Les franges Sud et Est du territoire (parfois en limite voire en dehors du périmètre) sont économiquement dynamiques - Elles proposent une gamme complète d'offre de commerce et de services - Le secteur artisanal, mieux représenté qu'au niveau départemental, est aussi plus dynamique (taux de création d'entreprise élevé) - Présence d'une filière de production artisanale dynamique autour de la transformation des plantes à parfum - Présence d'un pôle de compétitivité « parfums, arômes, saveurs, senteurs » centré sur Grasse - De nombreux savoir-faires et artisans (apiculteurs, artisanat, artisanat d'art : ferronnier d'art dans la vallée de l'Estéron...) - Des fabrications locales de produits du terroir (miel, fromage, huile d'olive, fraise...) - Une valorisation des produits locaux via de nombreux marchés locaux	- Le cœur du territoire, le moyen et le haut pays, est en forte déprise économique - L'offre de commerces et de services, notamment d'alimentation est quasi absente de la partie haute du territoire - La densité artisanale est plus faible dans les petites communes du territoire - Une couverture partielle en téléphonie mobile - Le territoire compte 83% d'entreprises et d'établissements de moins de 10 salariés - Les entreprises de 1 à 2 salariés sont majoritaires dans le haut pays - Les zones de chalandises des activités situées dans les communes rurales sont très limitées - Les activités économiques et donc les emplois liés restent très fragiles dans la moitié Nord du territoire du fait de la petite taille des entreprises et de la faiblesses des zones de chalandises - Les activités et les emplois sont concentrés (73% des entreprises et établissements) sur 4 communes situées au Sud et à l'Est du territoire (Carros/ Le Broc, Grasse et Vence) - Le territoire enregistre une légère prédominance des secteurs de l'agriculture et de la construction aux dépends des services, - Le secteur du bâtiment, le plus représenté (55% des entreprises artisanales), est aussi le plus fragile (beaucoup de radiations, peu de reprises) - Les entreprises artisanales dans le secteur	- Le projet de PNR doit être l'occasion de recréer un lien économique réciproque entre le territoire et les zones économiquement dynamiques qui l'entourent - Il doit aussi permettre de redynamiser l'économie résidentielle en encourageant les habitants à consommer localement - Le projet de PNR est aussi l'opportunité de valoriser et d'améliorer la qualité des productions artisanales locales - La croissance démographique entraîne une demande croissante en équipements et services à la population, cette demande devrait justifier la création d'activités - Le territoire est fortement marqué par le travail de la pierre sèche. Le développement de savoir-faire artisanaux autour de la construction en pierre sèche est une piste intéressante	- Les grandes surfaces, positionnées sur ou à proximité des principaux itinéraires domicile / travail entre les pôles d'emplois dynamiques et le territoire concurrencent fortement les activités locales - Certains savoir-faires locaux en voie de disparition notamment les plus typiques du territoire tels que le travail de la pierre sèche, - Les trajets domicile / travail du fait de la périurbanisation d'une partie du territoire ont fortement augmentés ces dernières années, ils amènent les habitants à consommer en dehors du territoire - Le territoire a donc enregistré une forte perte en matière d'économie résidentielle - Aujourd'hui, l'attraction exercée par les zones dynamiques situées notamment au Sud et à l'Est du territoire en matière de consommation des résidents du territoire	- L'amélioration de la connaissance des itinéraires des trajets domicile – travail et des conditions à réunir afin que la clientèle des migrants quotidiens consomme à l'intérieur du territoire ; - La sensibilisation des habitants à l'importance du soutien et du maintien d'une activité et d'un dynamisme économique local ; - La mise en réseau des acteurs économiques du territoire afin de : - développer des actions de promotion collective (événements, supports de communication, ...) ; - positionner l'offre locale sur un créneau de haute qualité (labellisations, ...) ; - adapter l'offre aux nouveaux horaires et itinéraires de déplacement domicile / travail ; - les faire bénéficier d'un soutien technique et financier (de type FISAC) à la fois à l'échelle du territoire du PNR mais aussi à des échelles intercommunales plus localisées (niveau des bassins de vie) ; - Valoriser l'offre par sa modernisation (vitrines, façades, ...), son identification (signalétique, ...) et sa promotion à l'échelle intercommunale voire au-delà du

des services sont très en deçà de la part départementale (21% contre 29%)

- Pas de filière artisanale spécifique en dehors de la transformation des plantes à parfum

- Un tissu d'entreprises peu structuré, des difficultés à faire émerger des projets interentreprises

menace grandement la survie des services et commerces du moyen pays, ceux du haut-pays ont déjà quasiment disparus

- Menace de disparition des savoir-faires locaux avec celle des activités économiques du haut-pays

territoire;

- **Maintenir les dynamiques des bourgs centres**, tout en assurant une offre minimum dans leurs communes satellites ;

- **L'appui et l'amplification des démarches existantes en matière de soutien à la transmission d'entreprises** notamment mettre en contact repreneurs et vendeurs (bourse aux entreprises, accompagnement des repreneurs potentiels, ...);

- **L'appui et l'amplification des actions et de l'offre de formations existantes** (installations énergies renouvelables, formation au marché public, savoir-faires et qualifications artisanales de haute qualité, ...);

- **L'appui et l'amplification des actions existantes en matière de soutien aux porteurs de projets en matière de création d'activités.**

- **Le soutien au développement, de filière d'emploi à petite échelle** adaptée aux atouts des territoires ruraux (réseau d'hébergement touristique rural, transformation de productions agricoles, établissements d'accueil pour retraités, personnes handicapées, services d'accueil de santé,...)

DOCUMENT DE TRAVAIL

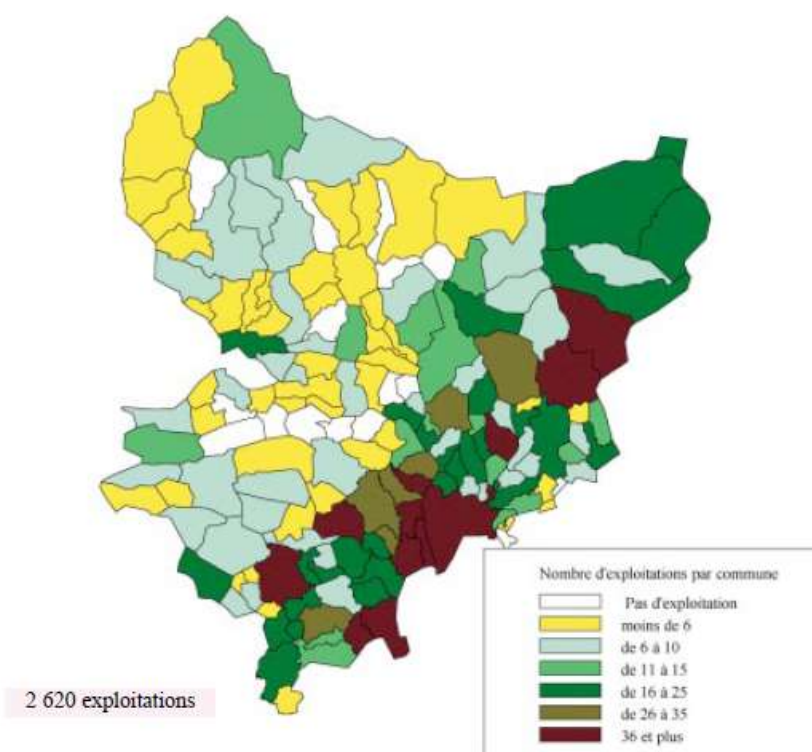
3 L'agriculture

3.1 L'agriculture dans le territoire

Le territoire du PNR compte environ 250 exploitations agricoles et 187 exploitants à titre principal. 280 actifs familiaux sont mobilisés. Les agriculteurs représentent 0,8% de la population au niveau du département des Alpes-Maritimes mais certaines communes du territoire du PNR voient ce taux augmenter du fait du départ de la population vers des zones plus urbaines (Amirat et Saint Antonin dépassent les 20%).

La SAU (Surface Agricole Utile) est de 21 700 ha, soit 22% du territoire. 700 ha sont des terres labourables et 21 000 ha des surfaces toujours en herbe, supports de l'activité dominante qu'est l'élevage (Source : RGA 2000). Dans la réalité, les espaces pâturés semblent représenter plus des deux tiers du territoire.

La particularité de l'activité agricole est qu'elle constitue la base de l'organisation rurale et le support d'enjeux clefs du territoire : activité économique et vie dans les villages, paysage, cadre de vie, biodiversité, prévention incendie etc. Pourtant, son existence est très fragile.



Le nombre d'exploitation a diminué de moitié en 12 ans entre 1988 et 2000, date du dernier recensement agricole. La SAU moyenne par exploitation a par contre augmenté, de 48,3ha pour les exploitations professionnelles en 1988 à 119ha en 2000. Mais, les surfaces de terres labourables ont diminué d'un tiers entre 1988 et 2000. La superficie en fermage a quant à elle doublé.

La moyenne d'âge des exploitants est de 50 ans. 14% des exploitants ont moins de 40 ans, 43% entre 40 et 55 ans et 43% plus de 55 ans. 28% des chefs d'exploitation sont des femmes. (Source : RGA 2000). Les conjoints non-exploitants participent activement aux travaux de l'exploitation, dont 15% d'entre eux sont à temps complet sans être reconnus co-exploitants. 44% se déclarent sans aucune activité sur l'exploitation. Il n'y a que peu ou pas de salariés agricoles. La moitié des chefs et coexploitants pratiquent la profession d'exploitant agricole à temps complet. Les jeunes sont de mieux en mieux formés avec une part de plus en

plus importante de niveau Bac et BTS. La pluriactivité se stabilise (14% en 1970, 19% en 1988 et 20% en 2000) et intervient beaucoup dans la pérennité des exploitations en milieu rural. Les agriculteurs utilisent du matériel en commun via des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).

→Enjeu écologique :

La biodiversité du territoire repose essentiellement sur le maintien d'une mosaïque de milieux (forêt, landes, milieux ouverts). Or, les milieux ouverts ayant tendance à disparaître au profit de la forêt, le maintien de l'agriculture et notamment du pastoralisme est essentiel pour préserver la richesse écologique du territoire.

Ensuite, les dégâts avérés sur la santé humaine comme sur l'environnement de certains types d'agriculture industrielle démontrent l'enjeu essentiel de préserver une agriculture comme celle du territoire du PNR qui est globalement une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement.

→Enjeu paysager et de prévention incendie :

Le recul de l'agriculture entraîne sur le territoire l'arrivée de la broussaille puis de la forêt. On dit alors que les paysages « se ferment », les points de vue disparaissent, la sensation de confinement apparaît, le territoire perd de son attractivité, que ce soit comme lieux de visite ou comme cadre de vie. Il est donc essentiel pour le territoire de maintenir des milieux ouverts par le pâturage et des éléments agricoles structurants comme les prairies, les restanques etc.

L'embroussaillage augmente également les risques de départ d'un incendie, et, lorsque le feu a démarré, les températures atteintes sont largement supérieures et l'incendie plus difficile à maîtriser pour les pompiers.

L'entretien ou la réfection des restanques pour l'agriculture permet de limiter le risque inondation et l'érosion : en créant une succession de bassins de rétention, cela permet ainsi à l'eau d'avoir le temps de s'infiltrer.

→Enjeu économique :

Si le nombre d'exploitation diminue, l'agriculture est néanmoins une base essentielle de l'activité économique rurale. Notamment, les exploitants agricoles ré-investissent beaucoup plus que les autres types d'entreprises. Ensuite, la demande en produits alimentaires sains et locaux étant en augmentation, l'agriculture représente un potentiel de développement d'entreprises pour le territoire à l'avenir. Enfin, l'attractivité du territoire dépendant de l'agriculture, celle-ci constitue un des facteurs permettant le développement des autres secteurs économiques.

La réglementation, notamment pour des raisons sanitaires, se durcit cependant ce qui rend plus onéreux les investissements de départ et pose le problème de la pérennité de la production de certains produits locaux.

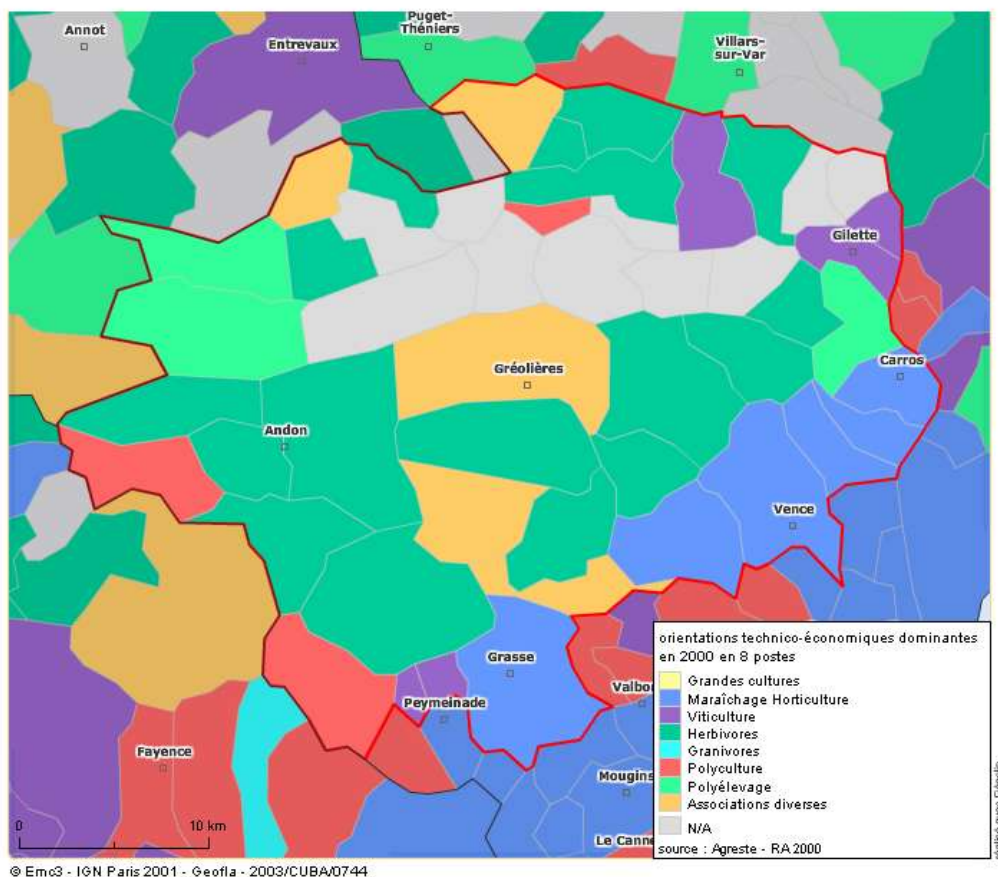
A noter que la DDEA a lancé en 2009 une réflexion sur la stratégie de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes : « L'agriculture et la forêt des Alpes-Maritimes sont à un tournant. [...], il est urgent de s'interroger sur l'avenir de l'agriculture et de la forêt en vue d'élaborer une stratégie de leur développement durable ». ⁱ Différents enjeux ont été identifiés :

- Contribuer à l'approvisionnement durable de la population
- Alimenter la dynamique économique du territoire
- Conforter l'activité touristique
- Maintenir la biodiversité
- Entretenir les paysages
- Prévenir les risques naturels

Ces enjeux listés au niveau départemental recoupent les enjeux identifiés pour le territoire des Préalpes d'Azur.

3.2 Des types de cultures et des terroirs différents

Orientations technico-économiques dominantes en 2000 sur le territoire des Préalpes d'Azur



Le territoire du PNR laisse apparaître au moins trois types de terroirs différents :

La zone de montagne

La majeure partie du territoire possède une agriculture de montagne, avec une prédominance de l'élevage pastoral (ovin, bovin, caprin) et ensuite du maraîchage de montagne (pomme de terre notamment). Les surfaces toujours en herbe sont très largement dominantes.

Ce terroir est composé des grands plateaux calcaires de Caussols, Calern et Saint Barnabé. Ce sont des zones de pelouse, essentielles pour la ressource pastorale, avec un risque d'embroussaillage et de colonisation par la forêt. Ce terroir concerne également les vallées étroites, orientées Est/Ouest, comportant des zones de pâturage en forêt sur les versants, quelques pelouses sur les hauteurs et dans les fonds de

vallon des plaines labourables, souvent utilisées pour la production de foin et pâturées en automne ou utilisées pour le maraîchage.

Les coteaux

Les coteaux, situés au Sud et à l'Est du territoire, possèdent un climat plus chaud et une agriculture différente, au caractère méditerranéen plus marqué : oliviers en terrasse et maraîchage dominant. Ce sont des zones généralement plus urbanisées, ce qui entraîne une pression foncière importante. Toutefois, elles offrent une proximité avec un bassin de clients conséquent et souvent des conditions d'installation en maraîchage correctes. Dans la plaine du Var, à l'Est du territoire, maraîchage et horticulture sont présents. A noter que dans tous les types de culture le nombre d'exploitation baisse, mais, dans le secteur de l'oléiculture la baisse est la moins importante

La vallée de l'Estéron

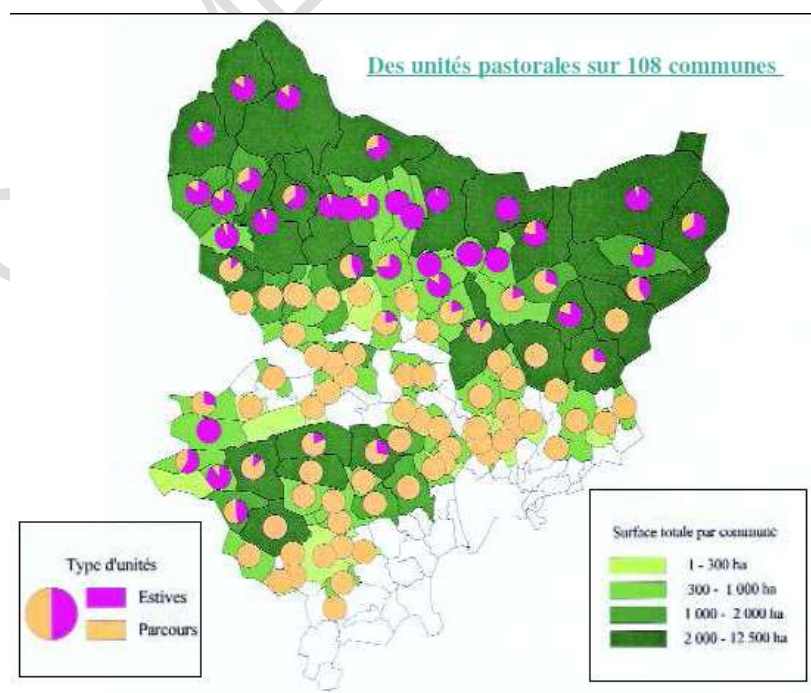
10 communes de la vallée de l'Estéron n'ont plus d'exploitation agricole. Les contraintes sont nombreuses dans ces territoires : fortes pentes, sol pauvre et enclavement.

3.3 Les productions du territoire des Préalpes d'Azur

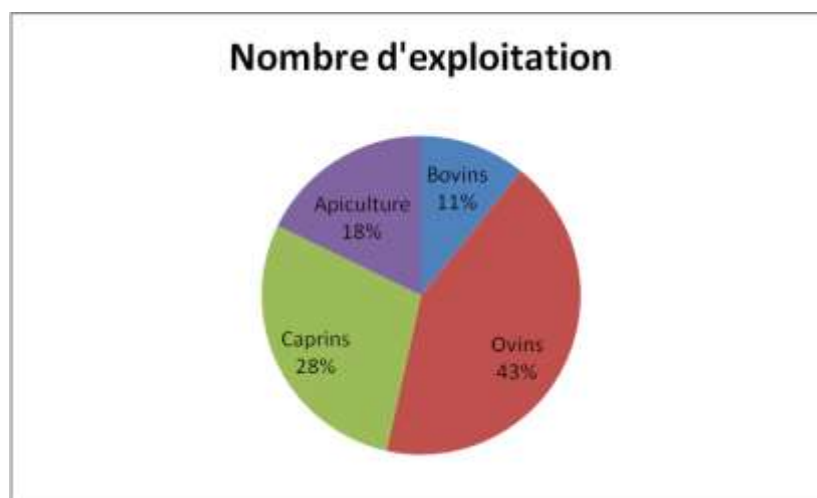
3.3.1 L'élevage pastoral : le type de production dominant

Le territoire compte environ 90 exploitants en élevage pour un cheptel de 366 bovins, 17366 ovins, 1600 caprins et 1300 ruches (d'après le RGA 2000). Les systèmes sont généralement pastoraux, basés sur l'herbe.

C'est la plus grande zone pastorale du département des Alpes-Maritimes. Le territoire du PNR représente environ 36% des pâturages du département.



- **Les pratiques d'élevage**

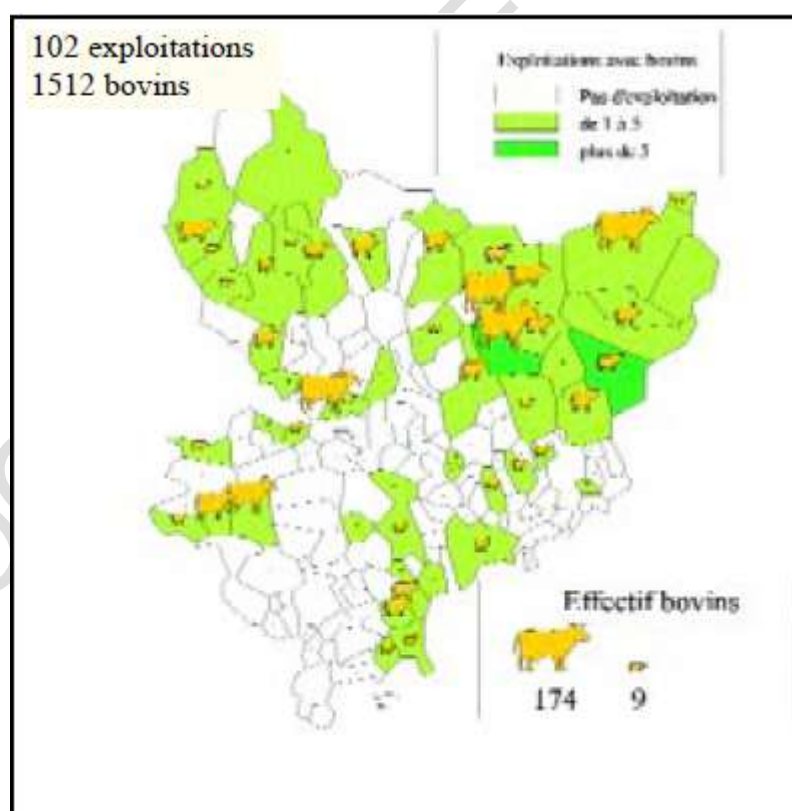
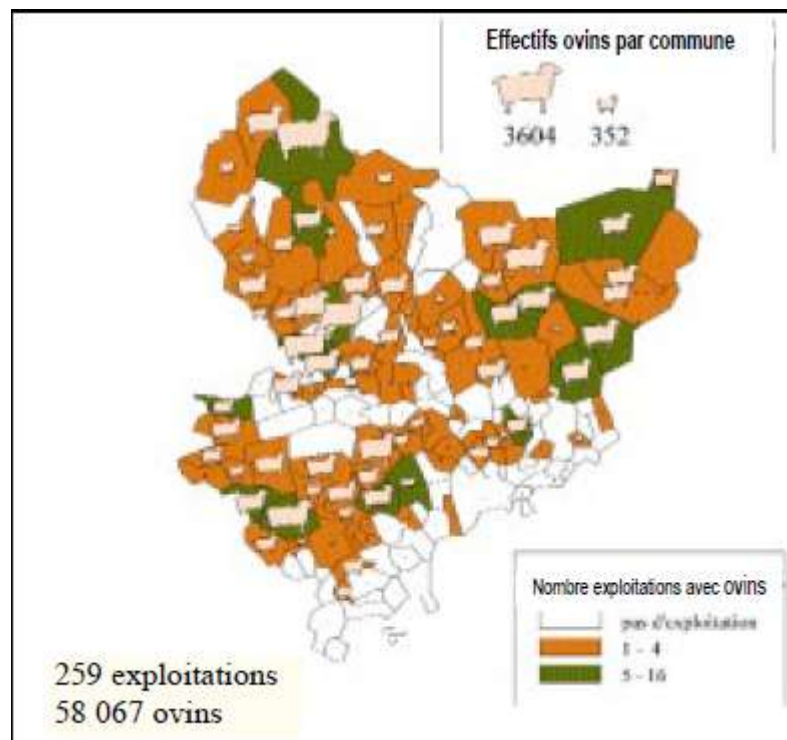


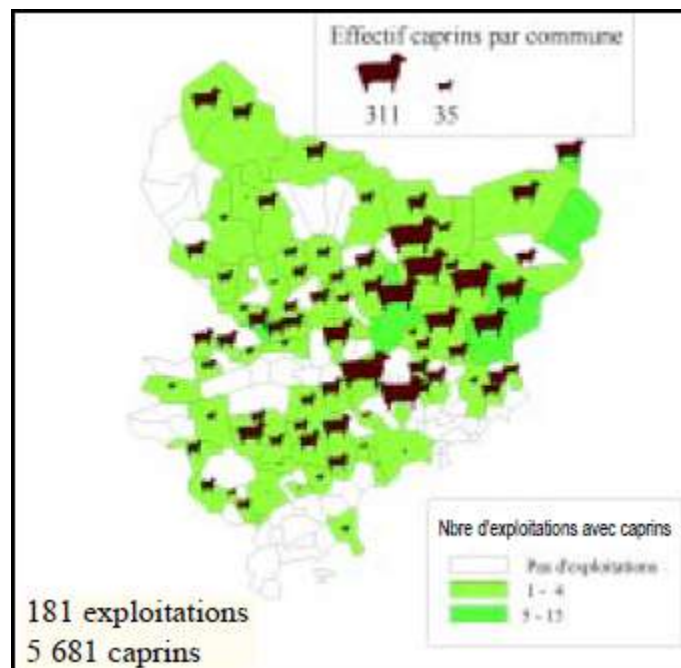
La majorité des exploitations ont une production d'ovins viande. Les troupeaux ovins ont augmenté en nombre de bêtes par exploitant (50% par rapport à 1988) même si l'effectif global du département des Alpes-Maritimes a baissé de 18%. On compte environ 1 ovin pour un hectare.

Ce sont généralement des pâturages à l'année où le recours à une estive en zone de plus haute montagne n'est pas systématique (environ 50% des cas). Des estives locales de basse altitude sont utilisées : les plateaux calcaires, Audibergue et Cheiron notamment. La transhumance inverse (descente des troupeaux vers le Sud en hiver) est parfois pratiquée. Le territoire a toujours été un lieu de passage des transhumants montant dans les estives plus en altitude. Le pâturage en forêt est courant. L'utilisation des parcours est individuelle dans neuf cas sur dix. La garde du troupeau est quotidienne, dans les deux tiers des cas c'est l'éleveur et sa famille qui assurent la garde. La présence de parcs de pâturage vient soit renforcer la garde permanente sur un quart des parcours soit y suppléer. La zone est moins bien équipée en clôtures et parcs que le reste de la Région. Les races ovines principales sont les Mourerous, Préalpes du Sud et en moindre proportion les Mérinos d'Arles.

Au niveau des bovins, les vaches allaitantes augmentent alors que les vaches laitières diminuent. Les principales races sont des races rustiques.

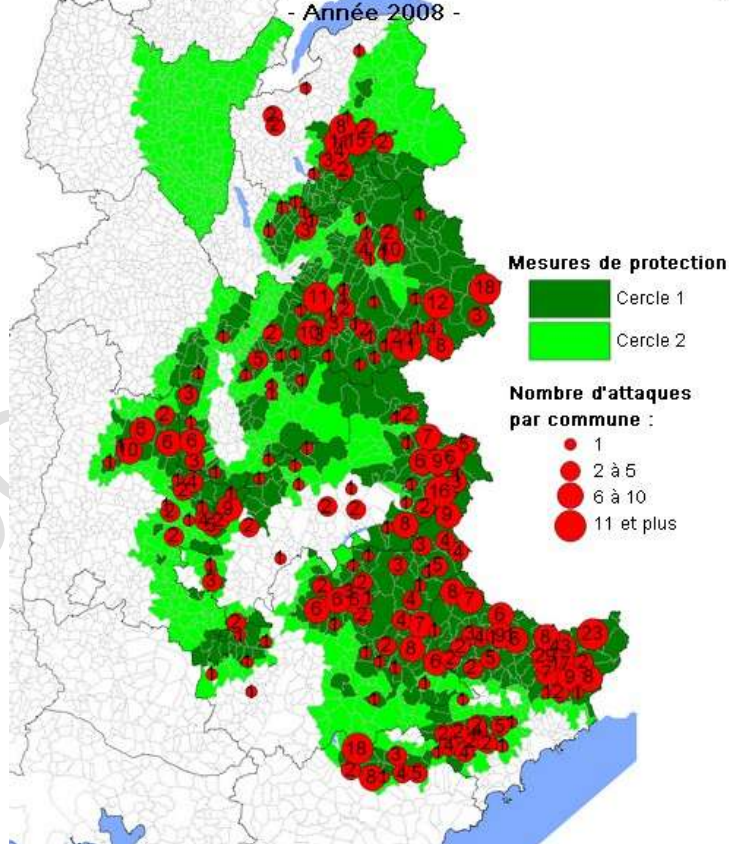
Les élevages caprins comprennent majoritairement la fabrication et vente du fromage. Les troupeaux ovins sont souvent accompagnés de quelques chèvres, souvent des chèvres du Rove.





- **Présence du Loup**

Nombre d'attaques par commune indemnisées au titre du loup
- Année 2008 -



Le Loup est arrivé en 1992 dans les Alpes-Maritimes. Depuis, sa présence s'est étendue et des dégâts sont régulièrement constatés sur le territoire du PNR. Cette situation a rendu nécessaire l'adaptation des éleveurs : chiens de protection, parcs de nuit etc mais des améliorations restent encore à apporter, notamment parce que sur le territoire les éleveurs sont confrontés au loup toute l'année. La particularité de la zone du PNR par rapport au loup est que le climat étant chaud en période d'été, le bétail a besoin de se nourrir la nuit, la méthode de protection contre le loup en faisant des parcs électrifiés pour la nuit n'est donc pas idéale et des solutions innovantes sont à rechercher. La majorité du territoire est classé en zone de présence permanente depuis 2008.

- **Le fourrage**

Un facteur clef de la réussite d'une exploitation en élevage réside dans la possibilité de produire son foin. Sur le territoire il est pratiqué en général une coupe par an, sur des parcelles sans irrigation. La plupart des exploitants sont en recherche de davantage de prairies. En effet, beaucoup de prairies sont exploitées par des non-éleveurs. De plus en plus la concurrence des équins se fait sentir sur les foins. Le nombre de chevaux augmentent et les besoins, la pression foncière sur les prairies et les prix du foin également.

- **L'eau**

L'eau est un élément indispensable à une bonne alimentation des troupeaux. La consommation journalière moyenne d'un ovin est de 2 à 5 litres celle des caprins de 3 à 8 litres tandis que les besoins des bovins atteignent 30 à 60 litres. Ces besoins varient en fonction du stade physiologique (lactation), du type d'alimentation (végétation ligneuse par exemple), des conditions climatiques, de la topographie du quartier et des déplacements des animaux.

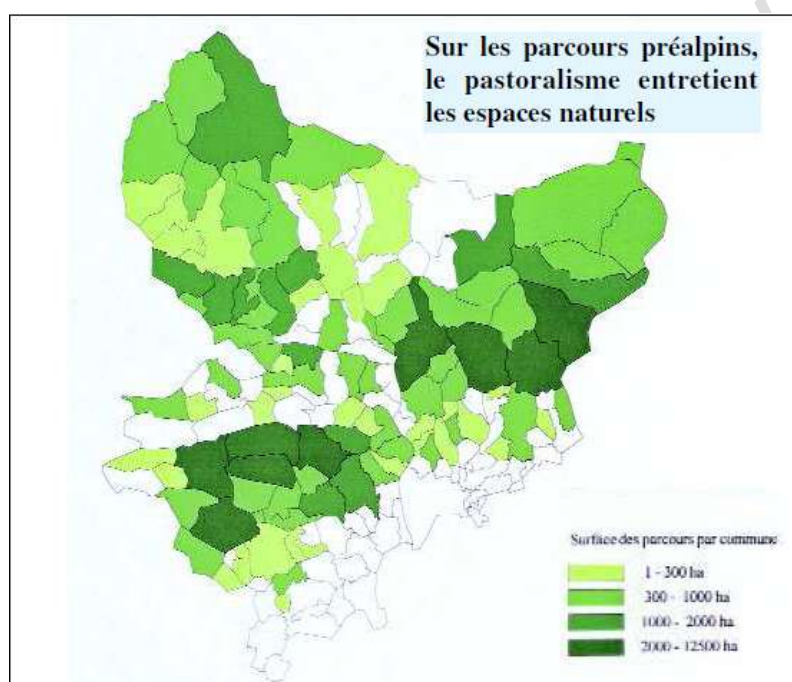
Il est essentiel que les besoins en eau de chaque animal soient correctement couverts : une sous-alimentation en eau peut perturber le fonctionnement de l'organisme de l'animal, notamment la rumination.

Or, le territoire du PNR manque de points d'eau. Dans le cadre d'une bonne gestion pastorale, la présence d'au moins un point d'abreuvement sur chaque unité pastorale est essentielle. En effet, en l'absence de point d'eau sur le quartier de pâturage, le troupeau doit faire de longs déplacements pour s'abreuver, ce qui entraîne des dépenses énergétiques mais aussi des passages répétés sur certaines zones pouvant dégrader localement le milieu. De plus, pour pâturer des espèces moins appétentes pour le troupeau et plus « grossières » donc plus sèches comme la « baouque » (brachypode penné) ou les broussailles, la présence d'eau est indispensable.

Aussi, l'augmentation du nombre de points d'eau constitue un enjeu pour les éleveurs du PNR.

- **L'embroussaillage**

Les paysages du PNR sont marqués par la mosaïque de milieux qui le compose, des grandes pelouses calcaires aux milieux forestiers. Cet équilibre est menacé par la forte dynamique d'enrésinement qui fait diminuer les surfaces des milieux ouverts, pourtant essentiels pour les troupeaux du fait de leur qualité fourragère, mais aussi d'un point de vue de la biodiversité. Il est essentiel de repérer les zones sur lesquelles il est essentiel de maintenir les milieux ouverts afin qu'ils soient toujours pâturés et préserver l'équilibre entre forêt, lande, prairies et pelouses. Des actions pour favoriser le maintien de ces milieux (débroussailllements, coupes, fauche, etc.) pourraient être mises en place. L'objectif ne sera pas d'intervenir sur les milieux déjà forestiers mais au moins sur les lisières et les zones où la colonisation est récente. Il est à noter que cet enjeu est lié à celui de l'eau car la présence de points d'abreuvement permet de faciliter la lutte contre la fermeture du milieu par les troupeaux.



- **La commercialisation**

Une partie des éleveurs vendent à des négociants. Ceux-ci ont l'avantage d'emporter les animaux vivant sur le lieu de l'exploitation, ce qui évite à l'éleveur du temps de travail et des investissements. L'inconvénient est que le prix d'achat des animaux par le négociant ne permet en général pas une grande marge. Ce mode de commercialisation est plutôt adapté à de grands troupeaux.

Une autre façon de commercialiser est pour la fête musulmane de l'Aïd-El-Khébir où la tradition est la consommation d'agneaux. Cette fête étant ponctuelle, cela pose le problème de l'abattage Halal de grandes quantités d'agneaux en seulement quelques jours. L'abattoir de Puget-Théniers, le seul du département, peut réaliser cela.

Enfin, la vente directe se développe de plus en plus. Les éleveurs doivent transporter leurs animaux à l'abattoir de Puget-Théniers, situé en limite Nord du territoire du PNR ou bien dans les Alpes-de-Haute-Provence (Digne ou Sisteron). Ensuite, les carcasses peuvent être découpées à Digne, Sisteron, Annot, chez des bouchers ou encore des éleveurs qui se sont construit leur propre atelier de découpe et de transformation. Enfin, la livraison au client se fait par véhicule réfrigéré. Ce système implique beaucoup de

temps de travail supplémentaire : transport à l'abattoir, retour froid, livraison au client et des investissements : bétailière, véhicule réfrigéré, éventuellement chambre froide etc. Toutefois, les marges sont généralement supérieures par rapport au négociant. Beaucoup d'éleveurs et particulièrement les plus jeunes ou ceux ayant le moins de capacité d'investir sont demandeurs d'une mutualisation et d'une utilisation collective des outils de la vente directe (atelier de découpe et de transformation et transports notamment).

Deux appellations sont présentes sur le territoire : l'IGP (Indication Géographique Protégée) agneau de Sisteron et la dénomination « montagne » – agneau des estives.

L'élevage ovin est limité par sa faible valorisation.

- **Conflits d'usage**

La pratique du pastoralisme nécessite l'utilisation d'un foncier conséquent. Aussi, les éleveurs sont en contact avec tous les types de public que l'on peut rencontrer en milieu naturel. Les conflits d'usage peuvent alors apparaître avec des propriétaires de villas que le troupeau dérange (jardins non-clôturés), avec des propriétaires fonciers qui ne veulent pas laisser le droit de passage, avec des utilisateurs d'engins motorisés, avec des chasseurs etc. Notamment la présence nouvelle des chiens de protection, les « patous », indispensables pour aider à la protection du troupeau contre le loup peuvent augmenter ce risque de conflit. Les patous sont protégés par la loi et ne peuvent pas être considérés comme en divagation, toutefois, dans la pratique, leur présence n'est pas toujours acceptée.

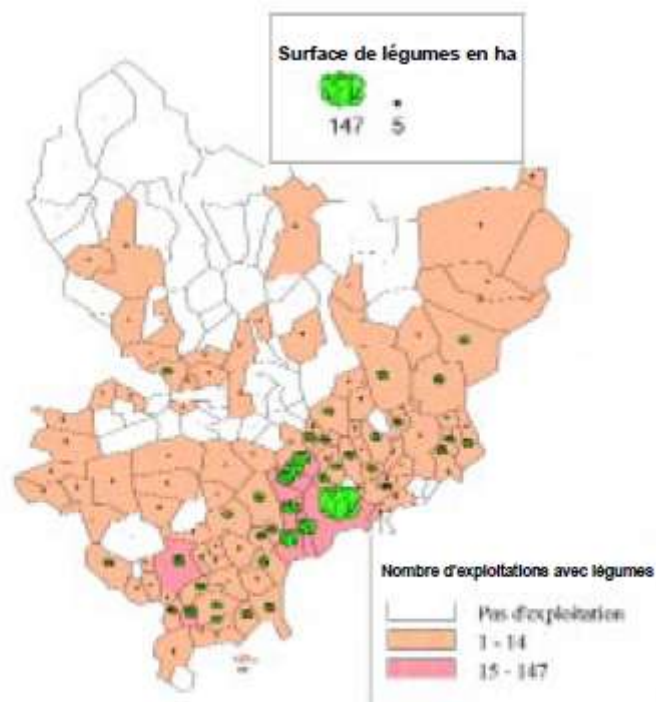
- **Exemplarité écologique**

Le système pastoral est basé sur l'herbe, contrairement aux systèmes hors-sol. Les animaux sont produits à partir de l'herbe des milieux naturels qui pousse sans intervention humaine (pas d'engrais, pas de pesticides etc). Ils sont élevés en majorité à l'extérieur avec seulement de courts moments en bergerie, ce qui en fait des animaux plus sains et en bonne santé. Les seuls compléments apportés sont souvent du sel, du foin et des aliments pour la finition. Seuls les traitements sanitaires peuvent parfois ne pas être très écologiques (type ivermectine). De plus, le pâturage « entretient » les milieux naturels parce qu'il évite le développement des broussailles, favorisent la biodiversité, le paysage et diminuent le risque d'incendie. Aussi, ce type d'élevage est absolument exemplaire au niveau écologique.

3.3.2 Les autres productions

- **Le maraîchage**

Le maraîchage est un maraîchage de montagne dans la majeure partie du territoire, excepté sur les coteaux où le climat est plus méditerranéen. L'enjeu clef du maraîchage réside dans les possibilités d'irrigation, la qualité du sol et le bassin de clientèle. Les principales zones cultivées sont les plaines de Valderoure, Caille, Saint-Auban et de Caussols ainsi que les coteaux vençois et grassois.



Les productions dominantes :

Le secteur Ouest des Préalpes d'Azur est dominé par des productions types pommes de terre, carotte et également des fruits rouges (framboise). Ces productions sont cultivées en pleine terre et en pleins champs pendant la saison estivale.

Les coteaux vençois possèdent un climat plus favorable. Les productions sont donc plus diversifiées : légumes plein champs et sous abris (tomate, aubergine, poivron, fraise, haricot, chou, poireau, petits fruits...).

Le climat :

Le climat est le facteur principal limitant l'expansion du maraîchage dans la zone des Préalpes d'Azur. Les températures sont trop fraîches au printemps et à l'automne ne permettent que des cultures estivales.

L'eau :

Est un élément indissociable au maraîchage diversifié. Il est nécessaire d'assurer une bonne gestion de l'alimentation en eau sachant que les besoins hydriques sont de l'ordre de 35 à 50m³ par hectare et par jour selon les cultures.

La commercialisation

Les légumes de contre-saison de l'arrière pays des Alpes-Maritimes, produits principalement sur le territoire du PNR, ont tendance à diminuer. Par contre, le potentiel de clients est présent sur la zone urbanisée du littoral. On peut également citer la présence du MIN (Marché d'Intérêt National) à Nice. On a donc un potentiel de développement du maraîchage. La demande de la population en produits alimentaires sains et locaux est en pleine expansion. C'est dans ce secteur de production que l'agriculture biologique se développe le plus. Les associations de consommateurs utilisant le système des paniers (Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne par exemple) sont au nombre d'une quinzaine au moins dans les Alpes-Maritimes et sont en augmentation. Sur le territoire du PNR, le lien entre la population habitante et les

producteurs locaux n'est pas évident : très peu de marchés sur le territoire du PNR, peu de points de vente. D'autres outils pourraient être créés en parallèle aux AMAP.

Le maraichage est affaibli par la pression foncière.

Les oliviers, éléments culturels majeurs des Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes est le 4^{ème} département français en nombre d'oliviers et le 3^{ème} département français producteur d'olives à huile. Sur le territoire du PNR, les oliviers se retrouvent au Sud et à l'Est, jusqu'à une altitude de 700m. Un engouement pour l'oléiculture se fait ressentir actuellement, ce qui limite la disparition des exploitations par rapport aux autres secteurs agricoles et permet également l'entretien des terrasses en pierres sèches, éléments essentiels du paysage d'une partie des Préalpes d'Azur. Toutefois, cette activité est souvent considérée comme secondaire par bon nombre de chefs d'exploitation.

L'AOC « Olive de Nice » a été officialisé en 2001 (huile, olive de bouche et pâte d'olive) et concerne les communes Sud et Est du PNR jusqu'à une limite de 700m d'altitude.

L'oléiculture est une culture ancienne et traditionnelle sur ce territoire, pour exemple :

Roquestéron comptait 6000 oliviersⁱⁱ,

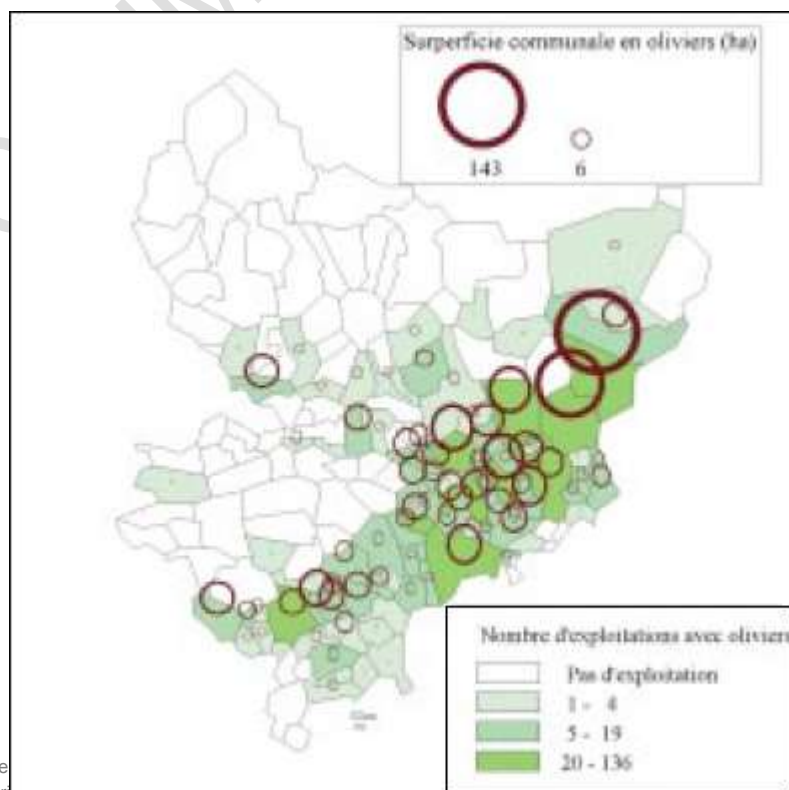
Pierrefeu 9000 oliviers,

Sigale 10 000 oliviers,

Ils donnaient 48 tonnes d'olives par an en moyenne.

Des événements climatiques extrêmes au début du siècle (hiver 1910) ont détruit en grande partie ces oliveraies.

Les oliveraies constituent une protection contre l'érosion et permettent de limiter la propagation des incendies lorsqu'elles sont entretenues. Les variétés principales sont le Calletier (majoritaire), puis, au Nord du territoire du PNR, l'Aglandau et la Petite Noire de Puget. La production d'olives est marquée par des fluctuations liées au climat mais aussi à la caractéristique de l'olivier : une année de forte récolte sera généralement suivie d'une année à faible récolte. De plus, le rendement peut être affecté par des insectes (la mouche de l'olivier

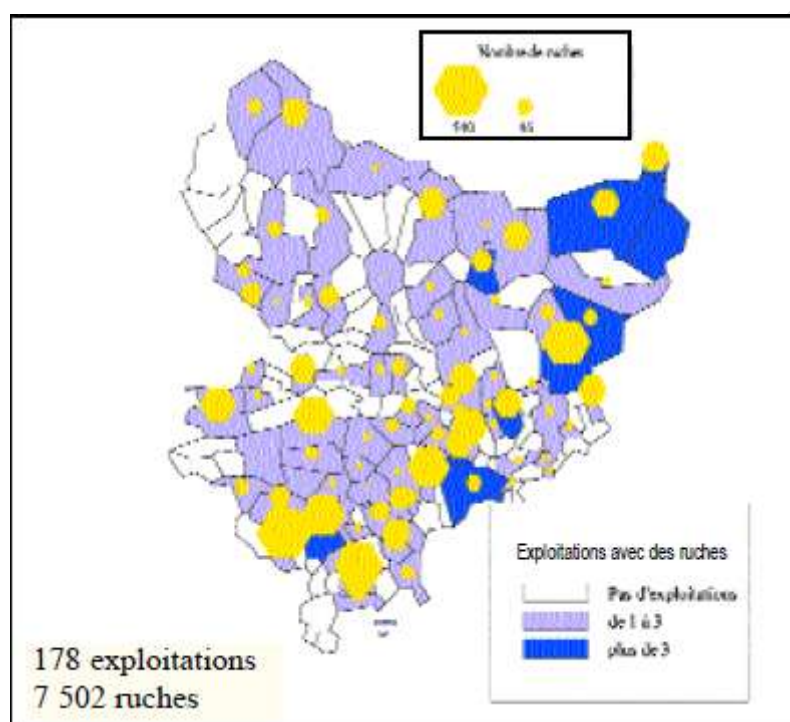


notamment) ou des maladies.

Il existe 2 coopératives oléicoles sur le territoire du PNR (Saint Cézaire sur Siagne et Gilette) et 4 moulins à huile (Bonson, Le Broc, Spéracèdes, Saint Cézaire sur Siagne et 3 moulins à huile en périphérie immédiate du territoire à Grasse (2) et Opio).

Une réflexion pourrait être engagée pour valoriser **les margines et les grignons**, résidus de la trituration des olives.

- **L'apiculture**



Le rôle essentiel des abeilles pour les écosystèmes comme pour l'alimentation humaine n'est plus à démontrer, de même que leur fragilité. Les apiculteurs sont très souvent transhumants (3/4 des apiculteurs font des migrations hors département), ils déplacent leurs ruches selon les saisons et le type de miel qu'ils veulent obtenir. La pression foncière entraîne cependant des difficultés à trouver des terrains pour la transhumance pourtant nécessaire à l'activité.

A côté des producteurs amateurs, les apiculteurs professionnels sont peu nombreux sur le territoire.

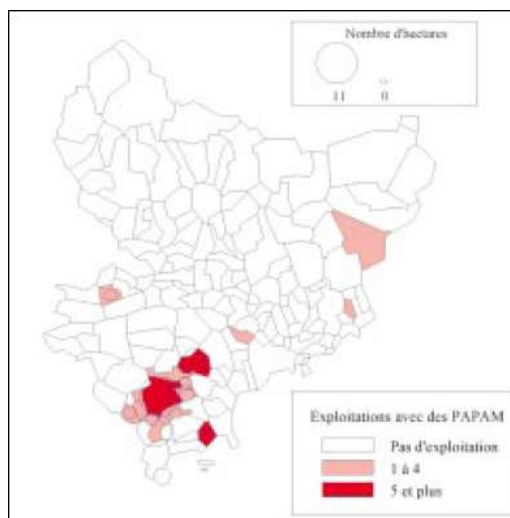
Un atout des Préalpes d'Azur est la présence d'une flore diversifiée (mellifère et pollinifère) d'un grand intérêt apicole qui permet d'obtenir des miels caractéristiques à valoriser. Afin de maintenir cette diversité florale, il est essentiel de préserver les milieux ouverts.

Ce territoire offre peu d'emplacement accessible à la mise en place de grands ruchers.

A noter l'existence d'une abeille locale en danger de disparition : l'abeille noire de Provence.

Les Plantes à Parfum aromatiques et médicinales (PAPAM)

On compte quelques exploitations en Plantes à Parfum aromatiques et médicinales principalement en zone



Sud.

Ce marché semble aujourd'hui très porteur. Un atout essentiel est la proximité de Grasse qui est la place la plus importante au monde de transformation des produits naturels en arômes, cosmétiques ou parfums et qui offre une image reconnue parfois mondiale pour certains produits.

3.4 L'installation agricole

Si les candidats à l'installation sont nombreux à se déplacer au point info installation (environ 140 par an sur le département des Alpes-Maritimes), ils le sont beaucoup moins à s'installer concrètement. La difficulté majeure est général l'obtention du foncier nécessaire à l'activité agricole. Le foncier est très difficile à obtenir à cause du prix d'une part et du petit nombre de ventes pertinentes pour l'installation d'autre part. Ensuite d'autres problèmes peuvent apparaître : difficultés financières pour réaliser les investissements de départ, difficultés pour obtenir les permis de construire des bâtiments, conflits d'usage, temps nécessaire pour se former une clientèle etc.

Aussi, l'installation agricole est aujourd'hui très difficile et, au vu des problèmes rencontrés, particulièrement lorsque le jeune installé est hors cadre familial. La transmission d'une exploitation est plus évidente tant au niveau foncier que des investissements déjà réalisés ou des conflits d'usage. Le soutien des collectivités locales et notamment des communes à l'installation est en général déterminante pour la réussite ou non de l'installation.

Un des rôles du PNR sera de maintenir, de soutenir le renouvellement de l'agriculture et de développer cette activité, de favoriser et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

3.5 Le foncier agricole

Les acteurs du territoire, les élus, les aménageurs, mais en premier lieu les agriculteurs – installés ou qui ont la volonté de l'être – sont confrontés à des problématiques de maîtrise foncière. Le volet foncier s'inscrit de façon transversale dans le projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

La transparence du marché foncier est l'une des missions confiée par le législateur à la SAFER.

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, reçoit de la part des notaires les notifications de ventes. Ces projets de vente correspondent à des biens vendus dans des zones Naturelles et Agricoles des POS ou des PLU, ou comportant un positionnement mixte, urbain et naturel.

La SAFER collecte et compile sous forme de base de données des informations sur les territoires, leur structuration foncière et leur marché foncier.

L'observation des mouvements fonciers gérés et générés par la SAFER (biens acquis et rétrocédés voire échangés) ainsi que la base des notifications regroupant l'ensemble des D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) adressées par les notaires, constituent le socle de cette base de données.

Nous vous proposons de toucher du doigt les premiers éléments d'analyse du marché foncier sur l'ensemble du territoire des 47 communes du projet de PNR, et ce sur la période 2000 -2008.

Analyse du marché foncier :

La SAFER a été notifiée au cours de 9 dernières années de 470 ventes par an sur l'ensemble du territoire, dont 44% comportaient du bâti. Ainsi $\frac{1}{4}$ des notifications du département se concentre sur la zone.

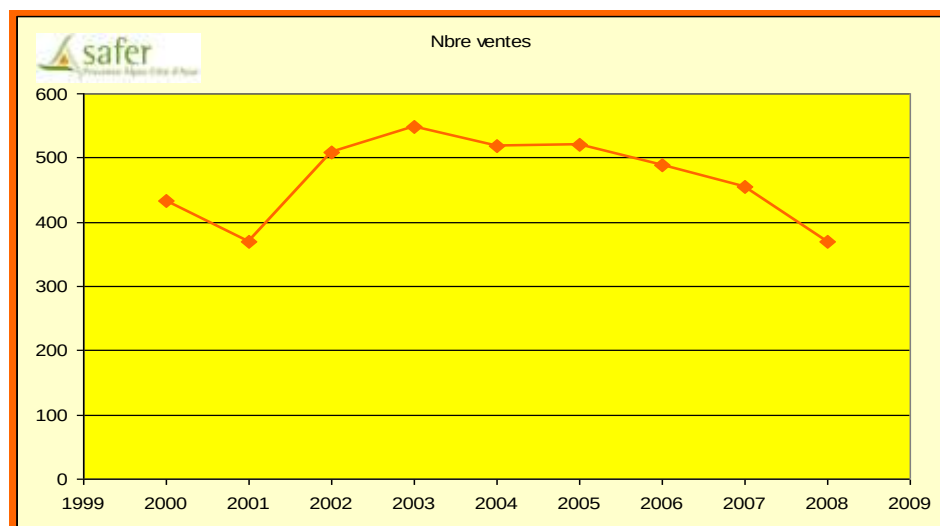
A titre de comparaison sur cette même période la SAFER a reçu :

- Dans les *ALPES MARITIMES* : 16 006 notifications, soit 1778 ventes annuelles ;
- Dans les *ALPES de HAUTE PROVENCE* : 10 131 notifications, soit 1125 ventes annuelles ;
- Dans le *VAR* : 27 322 notifications soit 3035 ventes annuelles ;

65% de ces ventes concernent des biens de moins d'un hectare, et la part des ventes de moins de trois hectares consenties aux non-agriculteurs est de l'ordre de 38%.

Depuis 2000, et après un pic de 548 ventes enregistrées en 2003, le nombre moyen de vente à tendance à baisser. Ainsi la variation constatée de 2003 à 2008 est de 48.5 % à la baisse.

De même qu'au 1^{er} semestre de l'année en cours l'on peut noter un nouvel infléchissement du marché à la baisse : – 12% en comparaison avec les chiffres du 1^{er} semestre de l'année 2008.



Données SAFER Paca.

❖ **Le marché foncier en surface :**

Le marché total est de **7 500 hectares**. Ce sont ainsi 833 hectares qui sont vendus annuellement, ce qui représente 44 % des surfaces vendues à l'échelle départementale.

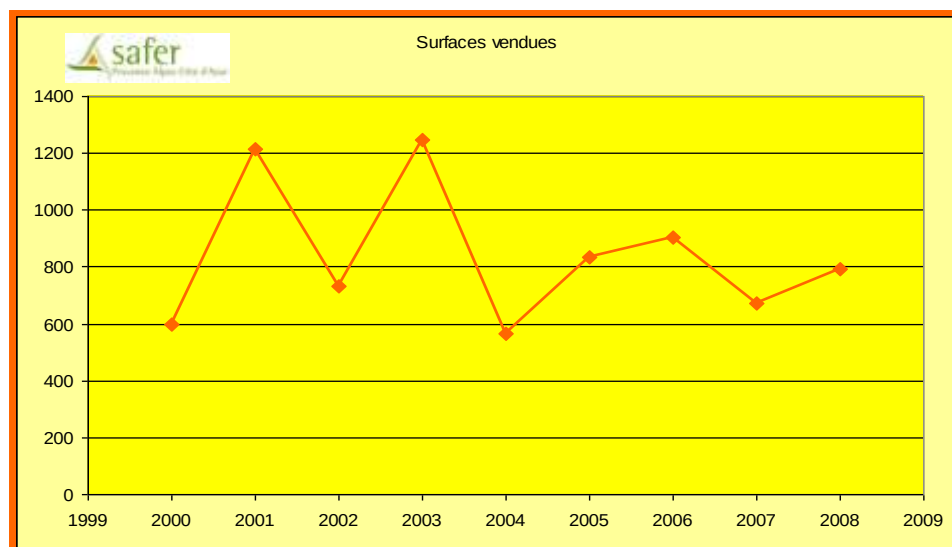
82 % de ces surfaces sont maîtrisées par des non-agriculteurs et 44 % sont liés à des ventes de fonds bâtis.

A titre de comparaison sur cette même période il a été mouvementés :

- Dans les *ALPES MARITIMES* : 16 995 hectares, soit 1 888 hectares annuels ;
- Dans les *ALPES de HAUTE PROVENCE* : 32 360 hectares, soit 3 595 hectares annuels ;
- Dans le *VAR* : 26 712 hectares, soit 2 968 hectares annuels ;

Beaucoup plus erratique la représentation du marché foncier des surfaces fluctue grandement d'une année sur l'autre. Si bien que la baisse constatée du nombre de notifications reçues au premier semestre de cette année, est moins marquée au niveau des superficies : 230 hectares notifiées au 30/06/2008, pour 290 au 30/06/2009.

Ces variations interannuelles importantes traduisent la diversité des ventes enregistrées par la SAFER. Ainsi, la commune d'ANDON a enregistré en 2003 une vente de 682 hectares. Propriété pour laquelle la SAFER avait déjà été notifiée en 2001, mais où la vente n'était pas allée à son terme. L'on constate sur le graphique ci-dessous comment ces 2 notifications impacte la représentation de ce marché.



Données SAFER Paca.

❖ **Le marché foncier en valeur :**

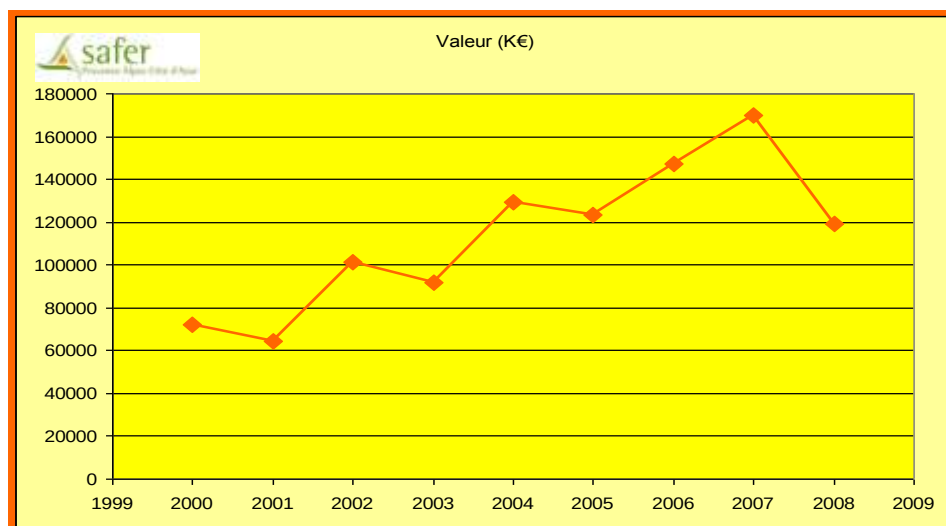
Les valeurs échangées sur le marché de l'espace rural représentent plus d'1 milliard d'euros.

On note :

- Une moyenne de 242 000 € par transaction ;
- Une moyenne de 462 000 € par transaction de fonds bâtis ;
- Une moyenne de 65 000 € par transaction non bâtie ;
- La moyenne départementale sur le marché des transactions non-bâties étant de 83 900 €.
- Le marché bâti fonde 86 % des valeurs movimentées, dans le périmètre d'étude, proportion comparable à celle observée à l'échelle départementale.

Il conviendrait d'entrer davantage dans le détail des notifications pour opérer un tri et dégager des données justes sur le prix moyen de l'hectare agricole.

L'on constate donc sur la période étudiée que les valeurs ont dans l'ensemble augmentées de façon significative jusqu'en 2007 avec une variation de +136 %. Ainsi, le volume du marché foncier a plus que doublé en valeur en l'espace de 8 années.



Données SAFER Paca.

Au regard du début d'année on remarque que la tendance à la baisse déjà amorcée en 2008, tend à se confirmer. En comparaison avec le 1^{er} semestre 2008 on note une baisse de 40% des valeurs échangées.

✓ **Le marché maîtrisé et généré par la SAFER :**

Sur le même intervalle de temps la SAFER est intervenue :

- ❖ Par acquisition amiable, à 101 reprises, représentant 1 091 hectares pour plus de 7 millions d'euros. Le prix moyen par hectare des terrains acquis à l'amiable par la SAFER est de 5 700 € / ha.
- ❖ Par préemption, à 22 reprises, représentant 292 hectares pour 1.4 millions d'euros. La part des préemptions (17.8%) dans la zone du projet de Parc Naturel Régional est sensiblement inférieure à la moyenne départementale de l'ordre de 19%.

Un tiers des opérations de la SAFER dans le département des Alpes-Maritimes ont eu lieu dans le périmètre d'étude. La proportion des surfaces maîtrisées est davantage marquée dans cette zone, plus agricole et plus naturelle. Ainsi, ce sont plus de 50% des superficies départementales qui sont mouvementées sur le secteur.

Plus à l'écart des fortes pressions foncières exercées sur la côte et dans les zones périurbaines marquées par de forts conflits d'usages, le périmètre étudié enregistre 20% des valeurs échangées par la SAFER.

✓ **La SAFER dans son partenariat avec les Collectivités locales :**

Parmi les 47 communes adhérentes au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur, 14 communes ont contractualisé avec la SAFER sous forme de Convention d'Intervention Foncière (C.I.F.).

Il s'agit des communes suivantes :

- AMIRAT ;
- ASCROS ;
- LE BAR/LOUP ;
- BEZAUDUN-LES-ALPES ;
- BOUYON ;
- BRIANCONNET ;
- CAUSSOLS ;
- ESCRAGNOLLES ;
- GARS ;
- GRASSE ;
- GREOLIERES ;
- LE MAS ;
- St-VALLIER-DE-THIEY ;
- VENCE ;

L'intérêt de cette convention pour la commune ou l'EPCI est de :

- Connaître le marché foncier immobilier de son territoire et ses évolutions ;
- Disposer d'un outil de veille foncière ;
- Eviter les implantations non conformes à la réglementation dans les zones agricoles ou naturelles ;
- Contribuer au maintien et au développement de l'Agriculture ;
- Protéger durablement l'environnement, la ressource naturelle.

Comment fonctionne la **C.I.F.** :

La SAFER transmet jour après jour à la collectivité partenaire les éléments d'information dont elle dispose sur les ventes qui lui sont notifiées.

A la demande de la collectivité, un conseiller de la SAFER effectue une enquête sur certains projets de vente.

Après accord des Commissaires du Gouvernement, la SAFER peut exercer son droit de préemption. Elle peut ainsi viser à éviter le mitage des zones agricoles et naturelles, contribuer au maintien de l'agriculture par l'installation d'exploitants et la restructuration foncière, lutter contre un prix de vente excessif non compatible avec une mise en valeur agricole.

La collectivité partenaire doit s'engager à acquérir le bien préempté dans le cas où il n'y aurait pas d'autre acquéreur ayant un projet agricole et au prix éventuellement fixé par le tribunal en cas de contestation du prix.

D'autres informations plus détaillées sont accessibles aux partenaires des C.I. F. sur le [portail cartographique](#).

Les informations suivantes peuvent être fournies :

- évolution des prix en fonction de la nature cadastrale du bien, de la présence ou non de bâtiments...
- catégories d'acquéreurs (personne physique-personne morale, personne publique ou privée, catégories socioprofessionnelles, lieu de résidence...) ;
- segmentation du marché (agricole, résidentiel-loisirs, artificialisation) ;

Le foncier est la contrainte majeure du développement de l'agriculture dans les Alpes-Maritimesⁱⁱⁱ.

Une réflexion devra être menée pour définir :

- Comment organiser le foncier pour que le foncier agricole soit productif ?

- Comment les agriculteurs peuvent avoir accès à ce foncier agricole ? Comment faciliter l'acquisition, la reprise du foncier agricole ?
- Comment protéger le foncier agricole ?
- Comment sensibiliser les propriétaires fonciers pour qu'ils mettent à disposition leurs terres pour l'agriculture ?

Dans le plan du Parc, il a été demandé aux communes de mentionner leurs secteurs agricoles à préserver.

Il ne faudra pas condamner le foncier agricole pour développer des énergies renouvelables (parcs éoliens, fermes photovoltaïques...).

3.6 L'agriculture biologique

Il y a environ 30 producteurs AB sur le territoire du PNR, ce qui représente un tiers des producteurs certifiés des Alpes-Maritimes et un quart des exploitations du PNR. Ce sont une quinzaine de maraîchers (bio ou en conversion), environ 8 éleveurs, 1 apiculteur, 1 oléiculteur, et le reste en PAM (plante aromatiques) et/ou cueillette sauvage de PAM.

A titre informatif il y a environ une centaine de producteurs AB (ou en conversion) sur le département des Alpes-Maritimes. La tendance est à l'augmentation.

Les freins au passage en agriculture biologique de certains éleveurs pastoraux sont d'une part le manque d'autonomie fourragère et d'autre part la difficulté de trouver des traitements sanitaires biologiques efficaces.

4 Une forêt omniprésente mais peu valorisée

4.1 Description générale

La forêt occupe 70 000ha, soit un taux de boisement de 70%, selon la classification de l'Inventaire Forestier National. Les peuplements sont en majorité résineux (70% des peuplements forestiers) avec en majorité du Pin sylvestre (80% des résineux). Cette essence montagnarde rustique a naturellement colonisé les terrains laissés par la déprise agricole. La plupart de ces peuplements ont entre 50 et 100 ans.

La zone Sud du territoire ainsi que la zone Est via la plaine du Var bénéficient d'un climat plus chaud. On y trouve donc parmi les résineux une majorité de Pins d'Alep, essence typiquement méditerranéenne. Plus au Nord et plus à l'Ouest sur les ubacs des massifs montagneux on retrouve des peuplements de Sapins pectinés en limite Sud de leur aire de répartition. Des Pins noirs et des Pins maritimes sont présents notamment en aval de la vallée de l'Estéron.

Les peuplements feuillus occupent 30% du territoire, présents surtout dans la partie Sud : chênes pubescents et chênes verts dans les endroits les plus chauds. Des hêtraies sont à noter dans des vallons frais.

Des problèmes importants de dépérissement des arbres sont observables dans la plupart des peuplements, particulièrement ceux de Pins sylvestres et de Sapins pectinés. Cela est dû à la sécheresse des dernières années, particulièrement de 2003. Cela pose la question du devenir de ces forêts qui sont probablement en train d'évoluer vers des forêts plus sèches.

4.2 Propriétaires et gestion

La forêt est très majoritairement privée avec 49 000ha, soit 70% de la superficie forestière. Attention toutefois, ce chiffre inclut les propriétés communales ne relevant pas du régime forestier. Le parcellaire est très morcelé et cela induit des difficultés de gestion. Pour pallier à ce déficit de gestion des organismes (aidés par le CG 06) ont pour but de regrouper des propriétaires : le CRPF et la Coopérative Provence Forêt. Les propriétaires forestiers sont généralement âgés, car, les forêts n'étant souvent pas rentables, elles changent de propriétaire majoritairement par héritage. 6000ha de forêts privées bénéficient d'un plan simple de gestion, composé d'une description de la forêt, d'orientations de gestion et d'un plan d'intervention sur 15-20ans.

Les forêts communales relevant du régime forestier et donc gérées par l'Office National des Forêts représentent 13 000ha, soit 19% des forêts du territoire. Les forêts domaniales représentent 8000ha, soit 11% des forêts. Toutes les forêts domaniales bénéficient d'un aménagement forestier. La majorité des forêts communales en possèdent également un. Ce sont généralement les milieux boisés les plus anciens.

4.3 Exploitation et commercialisation du bois

Les feuillus sont assez facilement commercialisables en bois de chauffage. L'exploitation la plus courante est la coupe rase de taillis. Les prix peuvent atteindre 15€/m³ soit 10€/stère sur pied. L'exploitation a surtout lieu en forêt privée et quelques communes pratiquent l'affouage.

Les résineux sont difficilement commercialisables même si ce territoire est le mieux positionné des Alpes-Maritimes au niveau de l'accessibilité. Le bois industriel, représentant le plus gros volume, était acheté par l'usine de pâte à papier de Tarascon (84) mais celle-ci ne s'approvisionne plus actuellement dans le secteur

et l'avenir est incertain. Le bois d'œuvre représente environ 20% du bois des forêts publiques sur le territoire, mais, si quelques peuplements de pins sylvestres sont de très bonne qualité, la globalité est de qualité moyenne à faible. Les problèmes de dépérissement aggravent ce constat. Quelques scieurs des environs achètent des coupes de temps en temps. Les peuplements sont généralement conduits en futaie régulière ou en futaie jardinée.

Une scierie est présente sur le territoire à Séranon. Elle scie peu de volume et serait à moderniser. Dans les Alpes-Maritimes d'autres scieries existent (Grasse, Vence, Castagniers, vallée de la Tinée, vallée de la Vésubie) mais elles s'approvisionnent peu en bois local ou bien sont trop éloignées du territoire des Préalpes d'Azur. La scierie JAUFFRET des ARCS dans le Var est un acheteur habituel des lots de pins sylvestres de bonne qualité.

Le débouché en Italie a toujours existé du fait de la proximité de la frontière mais, avec des hauts et des bas et actuellement la demande est faible. Dans les forêts publiques des Alpes-Maritimes, pour répondre notamment à la demande italienne, l'ONF a mis en place des ventes de bois façonné bord de route, évitant ainsi aux clients italiens la difficulté de constituer une équipe d'exploitation.

Les entreprises de transformation secondaires consomment assez peu de bois local. La filière bois est très peu structurée et très peu existante sur le territoire.

Le développement du bois-énergie est très attendu par les forestiers pour valoriser la majorité du volume, c'est-à-dire les bois de mauvaise qualité et les produits de faible valeur issus des éclaircies nécessaires à l'amélioration des peuplements. Pour l'instant la demande est relativement faible, mais, si elle venait à se développer, le territoire du PNR aurait l'avantage d'avoir des forêts plus accessibles que les étroites vallées alpines du département.

Sur le territoire du PNR, 5 chaufferies à plaquettes bois sont en fonctionnement :

- Le collège de Saint Vallier de Thiey
- Le centre médical de Valderoure
- La base Forsap à Saint Auban
- Les locaux de la communauté de communes à Saint Auban
- La salle polyvalente et l'école de Briançonnet
- Une ferme et un camping privé

2 sont en cours de construction :

- Une résidence hôtelière privée à Andon
- Le SCEA Le Gattilier à Valderoure

2 autres projets sont en cours de réflexion.

Une plateforme publique de stockage de plaquettes bois a été réalisée par la communauté de communes des Mont d'Azur à Séranon. Un exploitant forestier des Alpes de Haute-Provence en a la gestion. Ce hangar de 1000m² possède un potentiel de 500 à 700t de plaquettes. Il n'est pour l'instant pas entièrement utilisé et présente des potentiels de développement. D'autres plateformes sont en projet dans le département des Alpes-Maritimes. Un privé possède également un broyeur et un espace de stockage à Thorenc. Cette plateforme subventionnée par le CG06 n'a pas le droit d'en faire commerce, uniquement à usage privé (condition d'obtention des aides obtenues).

L'utilisation des granulés de bois pour le chauffage est en cours de développement mais pour l'instant ces derniers ne sont pas fabriqués dans le département.

4.4 Pastoralisme et autres exploitations de la forêt

Le pâturage en forêt est très développé sur le territoire du PNR. Ce sont principalement des troupeaux ovins qui y pâturent et des caprins. L'outil de contractualisation entre éleveurs et propriétaires est souvent le bail verbal ou la convention pluriannuelle de pâturage. La ressource pastorale du territoire tend à diminuer à cause de la fermeture des milieux pastoraux par la forêt.

Les forêts sont également quelquefois exploitées pour la cueillette de plantes aromatiques, plantes médicinales etc, notamment sur la commune de Gourdon.

4.5 Risque incendie

Le territoire du PNR correspond quasiment exactement au massif Moyen Var – Préalpes de Grasse identifié au Plan départemental de Protection contre les incendies de forêt des Alpes-Maritimes réalisé par la Préfecture des Alpes-Maritimes et approuvé le 27 avril 2009.

Nous en avons donc la description.

Les feux de 1930 à 2003 :

Nombre de feux d'été (% total annuel)	Nombre de feux d'hiver (% total annuel)	Surface parcourue en été (ha)	Surface parcourue en hiver (ha)	Surface du massif (ha)	Surface totale brûlée (été + hiver) (ha)	Pourcentage du massif brûlé
130 (33%)	260 (66%)	10782	3954	91648	14736	16,1

➤ Dispositif en place :

Au niveau de la surveillance, le massif du Moyen Var – Préalpes de Grasse dispose sur son territoire de 3 vigies principales et secondaires :

- Vigie Escagnolles sur la commune d'Escagnolles (secondaire)
- Vigie Arpille sur la commune de Saint Auban (secondaire)
- Vigie Vial sur la commune de Tourette du Château (principale)

Ces postes de guets ont un angle de vue qui dépasse les limites du massif où ils sont implantés géographiquement et permettent de détecter des départs de feux sur d'autres massifs.

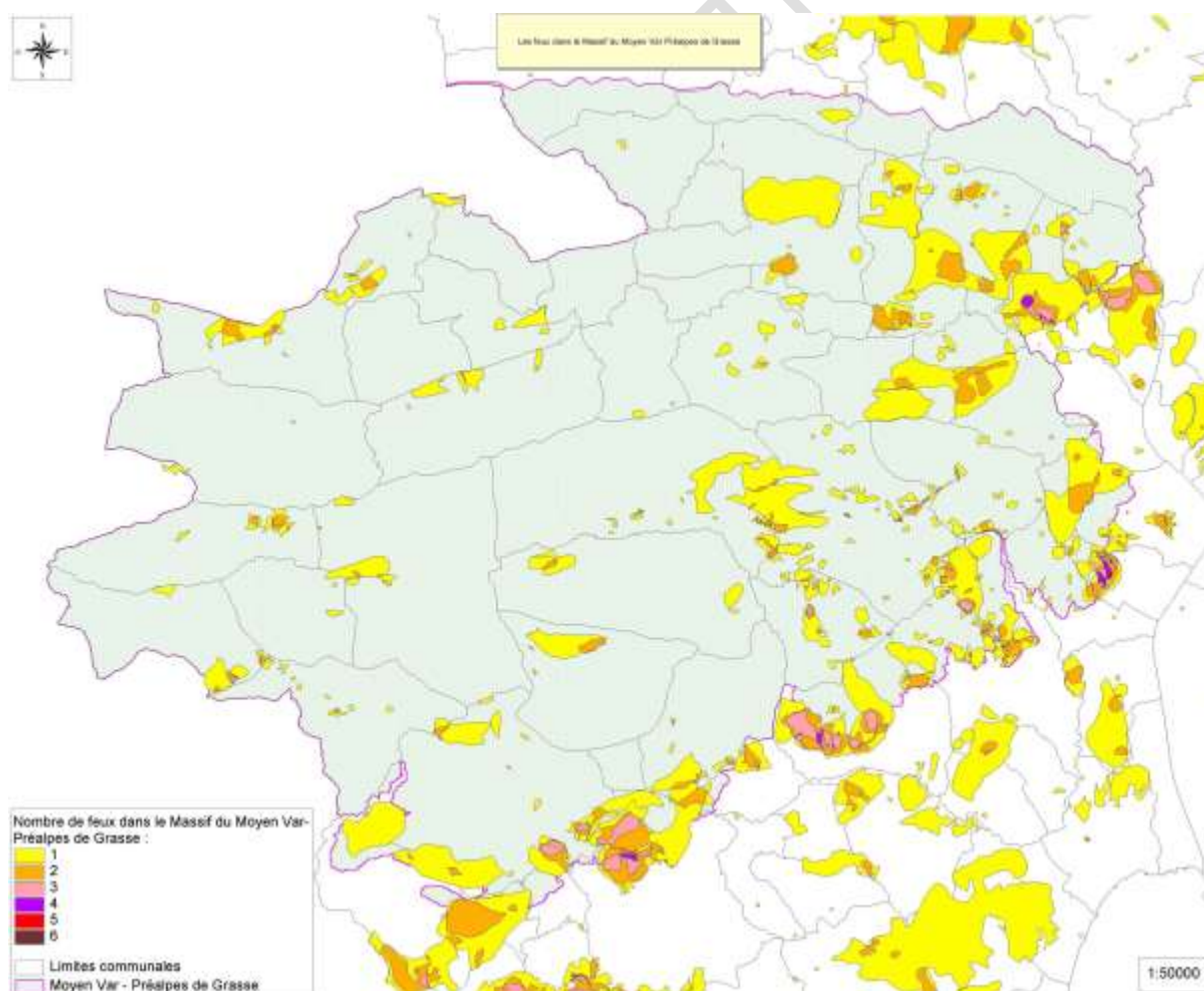
8 patrouilles du dispositif RFSA surveillent les départs d'incendies, ce sont les patrouilles de Cabris, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier-de-Thiery, Gourdon, Pierrefeu, Arpille, Saint Auban et Var 3.

Avec un peu plus de 790 km de pistes toutes catégories confondues et 122 points d'eau permanents, dont 49 sont accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau (HBE), la densité d'équipements pour 1000 ha d'espaces naturels est la suivante.

Types d'équipement	Nature	Quantité (pour 1000 ha de milieux naturels)
Pistes	1 ^{ère} catégorie	0m
	2 ^{ème} catégorie	107m
	3 ^{ème} catégorie	4453m
	4 ^{ème} catégorie	4190m
	TOTAL	8750m
Points d'eau permanents	Citernes non HBE	0,85
	Citernes HBE	0,56
	TOTAL	1,41

Les moyens de lutte et de prévention sont les suivants :

- 8 centres de secours situés directement dans la zone délimitée par le massif équipés de 34 véhicules utilisés pour la lutte contre les feux de forêts (VLTT, CCFL, CCF,...). Ces moyens sont renforcés par l'ensemble des autres centres de secours. Le CODIS assure la coordination de l'ensemble du dispositif de lutte contre les feux de forêts.
- 2 Bases DFCI, ce qui représente 33 personnes, 24 véhicules d'intervention et 8 engins de forestage/travaux publics.



➤ Stratégie de prévention et de lutte

Ce massif peut, en terme d'homogénéité de milieux, être divisé en quatre secteurs : le secteur Estéron, le secteur de Saint-Auban, le secteur des Préalpes et le secteur des Baous.

Le secteur Estéron est très accidenté et difficile d'accès. Très chaud et très sec durant l'été, l'aléa est fort. Ce secteur est une véritable poudrière en attente, due en partie à une forte déprise agricole, une très faible densité de population et un élevage quasi inexistant, ce qui entraîne une fermeture du milieu naturel. La présence d'un grand nombre de Pins maritimes atteints, pour la plupart, par un insecte ravageur, le *Matsucoccus feytaudi*, qui amène l'arbre à sécréter beaucoup de résine, le rendant encore plus combustible par l'intermédiaire de celle-ci. Les feux ont généralement lieu en période estivale, par vent d'Ouest et sont souvent de cause anthropique par imprudence ou accident. Les enjeux de protection se limitent essentiellement aux villages (autoprotection par débroussaillage et création / entretien de points d'eau en nombre suffisant). Sur un tel secteur, il est difficile de dégager une réelle stratégie de lutte. Elle ne peut qu'être envisagée au cas par cas, en fonction des possibilités du moment, de l'ampleur et du déroulement du sinistre et des enjeux menacés.

Le secteur de Saint Auban est un secteur plus frais, avec des ubacs marqués, l'aléa y est plus faible que dans la vallée de l'Estéron. Comme dans l'Estéron, les grands feux, poussés par un vent d'Ouest festonnent le long des vallées orientées Est-Ouest. Les enjeux de protection des personnes et des biens se limitent essentiellement aux villages. On retrouve sur ce secteur la même fermeture progressive du milieu naturel. Toutefois, en raison de la topographie qui dégage de larges plaines, cette fermeture est à un stade moins avancé. Ici, la stratégie de lutte préconisée, sera de s'appuyer sur les crêtes, préalablement équipées en points d'eau (citernes - HBE, autoalimentées, de capacité supérieure ou égale à 30 m3) et en accès par les ubacs, pour lutter contre le front de feu, en utilisant la technique des commandos feux de forêt, comme pour le massif des Quatre Vallées, et du feu tactique sur les flancs.

Sur le secteur des Préalpes, les feux surviennent autant en hiver qu'en été, les causes principales sont pastorales (pour l'hiver) et le combustible est bien souvent réduit à une végétation ligneuse basse et herbeuse (plateaux de Caussols, Calern, Saint Vallier de Thiey, ...), les enjeux de protection restant très faibles. La stratégie est d'anticiper les départs de feu par l'utilisation du brûlage dirigé. Lorsque l'incendie est déclaré, le feu tactique semble à envisager afin de supprimer le combustible restant devant le front de feu.

Sur le secteur des Baous, nous avons une majorité de feux d'été, en provenance de l'urbanisation se trouvant au pied de ces reliefs rocheux et dont la problématique est celle des feux de type périurbains, avec des accès difficiles à très difficiles. Les causes sont en quasi exclusivité d'origine anthropique (imprudence, accident, malveillance). Globalement, la stratégie de lutte sera ici une stratégie d'accès. L'incidence des incendie est très élevée, car l'impact visuel est très important, et les risques de déstabilisation des éléments minéraux sont élevés, d'autant plus que de l'habitat urbain à péri - urbain se trouve directement en contrebas.

En résumé, ci-dessous les points faibles et forts du territoire par rapport à l'incendie :

Points faibles	Points forts	Remarque
Aléa moyen à aléa fort Très accidenté et difficilement accessible (secteur Estéron) Peu d'élevage Peu de points d'eau Fermeture du milieu naturel	Bon réseau de pistes Politique de débroussaillage Brûlage dirigé	Densité de population faible

➤ Préconisations de travaux, d'équipements et de moyens

- Le maintien des coupures agricoles par débroussaillage mécanique et/ou brûlage dirigé est à poursuivre.
- L'équipement en points d'eau (citernes HBE, points d'aspiration) doit être accentué, notamment sur les secteurs Baous (Est) et Saint-Auban (Ouest), notamment pour la commune du Mas.

- Afin de couvrir le secteur de l'arrière pays grassois et ainsi parfaire le maillage DFCI, à la fois en terme d'entretien des équipements et en terme de surveillance estivale, un renforcement des effectifs de Forestiers Sapeurs serait utile entre les bases actuelles de Saint-Auban et de Mouans-Sartoux.
- Quelques accès et / ou liaisons complémentaires pourront améliorer l'équipement existant.
- Repositionnement et aménagement de la vigie du Mont Vial.
- Préconisations de réglementation et de porter-à-connaissance
- Pour la voirie, le débroussaillage en 2 fois 3 mètres prévu par l'arrêté préfectoral du 19/06/2002 est suffisant, sauf pour le secteur Estéron où il doit être porté à 2 fois 7 mètres de manière généralisée, et à 2 fois 20 mètres sur deux endroits précis. Inversement, pour le secteur Saint Auban, le débroussaillage le long des voies publiques situées en ubac pourra être abandonné. L'arrêté préfectoral correspondant devra être modifié en ce sens.
- La fermeture de massif est envisageable en situation de sécheresse intense et durable.
- Aucun PPRIF (Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt) n'est préconisé. Des PPRIF sont déjà approuvés sur les communes de Saint Vallier-de-Thiery, Saint Cézaire-sur-Siagne, Bar-sur-Loup, Tourettes-sur-Loup et Vence.

4.6 Rôle social de la forêt

La forêt est fréquentée par de nombreux usagers de loisirs : chasseurs, randonneurs, VTT, cavaliers, chercheurs de champignons, pratiquants d'activités motorisés etc.

De nombreux utilisateurs ont tendance à s'approprier l'espace forestier pour leur plaisir ou même dans certains cas pour le «commercialiser». Des conflits d'usage peuvent alors apparaître, entre usagers ou bien avec les propriétaires qui souhaitent faire valoir leur droit.

Par ailleurs, certains propriétaires ou les collectivités vont aménager l'espace pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles.

4.7 Biodiversité et paysages forestiers

La richesse du patrimoine naturel en forêt est décrite notamment dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 du territoire.

Site Natura 2000 « Préalpes de Grasse » et « gorges de la Siagne » :

Les habitats d'intérêt communautaire concernant la forêt sont :

- Tillaies à Erable à feuilles d'obier des pentes d'éboulis calcaires du Tilion platyphyllis* (UE 9180, Cor 41.4)
- Bois méditerranéens à *Taxus baccata** (UE 9580, Cor 42.A76)
- Pinèdes provenço-liguriennes de Pin d'Alep (UE 9540, Cor 42.843)
- Chênaies vertes du Quercion ilicis (UE 9340, Cor 45.3) regroupant notamment :

45.31 Forêts de Chêne vert mésoméditerranéennes (*Viburno-Quercetum ilicis*, *Epipactido microphyllae-Quercetum ilicis*)

45.319 Forêts de Chêne vert à Frênes à fleurs

(*Orno-Quercetum ilicis*)

45.319 Forêts de Chêne vert à Charmes-houblon

(*Ostryo-Quercetum ilicis*)

45.32 Forêts de Chêne vert supraméditerranéennes

45.32 Forêts de Chêne vert supraméditerranéennes à Buis

- Chênaie verte saxicole à Genévrier de Phénicie du *Junipero phoeniceae-Quercetum ilicis* (UE 9340, Cor 45.32)

- Forêts de pentes du *Tilio-Acerion* (UE 9180, Cor 4141)

- Forêt galeries de *Salix alba* et *Populus alba* (*Populion-nigrae*) (UE : 92A0, Cor 44.141)

- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (*Alnion glutinosae-incanae*) (UE 91E0, Cor 44.3)

-Bois de châtaigniers (UE 9260, Cor 41.9)

- Forêts de chêne-liège (*Quercion suberis*) (UE 9330, Cor 45.2)

- Bois de houx (UE 9380, Cor 45.8)

-Hêtraies calcicoles médio-européennes (UE 91.50, Cor 41.16)

- Pinèdes méditerranéennes de Pins mésogéens endémiques (UE 9540, Cor 42.8)

Les préconisations générales pour les espaces forestiers consistent à favoriser la gestion des peuplements et une exploitation forestière respectueuse des milieux. Si des pistes sont à créer, une attention particulière sera portée aux milieux particuliers décrits dans les DOCOB. Les peuplements matures seront favorisés. La richesse des ripisylves sera à préserver ainsi que leur rôle par rapport aux inondations. Enfin, de manière générale, la gestion des milieux naturels sur ces sites est orientée vers le maintien des milieux ouverts voire la réouverture des milieux récemment colonisés par les pins.

➤ Paysage

Au niveau paysager, l'enjeu du territoire est généralement le maintien de milieux ouverts. Toutefois quelques forêts ont un intérêt particulier et sont notées dans la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes comme le bois du Suma Longa et le bois du Cheiron.

4.8 Les principaux acteurs de la forêt

Liste non-exhaustive des acteurs intervenant sur la forêt

Thème	Usagers	Associations	Entreprises	Institutions et associations

Gestion et exploitation forestière		Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs 06 Syndicat Bâtiment et travaux publics Confédération de l'artisan et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Interprofession Fibois 06 Association des communes forestières	Entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers, 1ère et 2ème transformation	Coopérative Provence Forêt Centre Régional de la Propriété Forestière Office National des Forêts Union régionale des communes forestières
Pastoralisme	éleveurs	Associations des agriculteurs du Parc	Exploitations agricoles	Chambre d'agriculture Centre d'Etude et de Recherche sur le Pastoralisme Alpes-Méditerranée
Chasse	chasseurs	Sociétés communales de chasse		Fédération de chasse 06 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Tourisme	Randonneurs, sports de pleine nature, cueilleurs de champignons, pratiquant d'activités motorisés	Nombreuses cf Tourisme		

Des actions de communication, de sensibilisation et de formation du public et des propriétaires devront être menées. En effet, est-ce que la valorisation de la forêt ne passe pas en tout premier lieu par l'organisation et l'information des propriétaires privés et par la mise en place d'outils en ce sens ? Les pratiquants de sports nature doivent être sensibilisés au fait qu'ils se trouvent sur des terrains privés, Certaines personnes qui habitent le territoire ne sont aujourd'hui plus ni issues du terroir ni des ruraux, d'où la difficulté qu'ils ont à comprendre pourquoi on coupe des arbres. Une information devra être faite dans ce sens.

4.9 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
Agriculture	Passé agricole séculaire du territoire	Hivers froids dans la majeure partie du territoire	Utilisation du potentiel de clients de proximité et développement de la vente directe	Déstructuration du foncier agricole par les nouveaux aménagements et l'urbanisation	Préserver le foncier agricole
	Peu d'urbanisation dans la majeure partie du territoire	Fort taux d'embroussaillage	Augmentation de la reconnaissance du rôle environnemental et paysager de l'agriculture et notamment du pastoralisme	Réduction continu du nombre d'exploitants agricoles et forestiers	Valoriser les produits agricoles et forestiers
	Grandes surfaces de parcours	Pression foncière importante			Développer la vente directe et les circuits courts
	Relative accessibilité des espaces naturels	Morcellement de la propriété		Abandon des terres les plus difficiles et embroussaillage	Encourager la gestion forestière durable
	Potentiel de clients à proximité très important	Relief très pentu et pauvreté du sol dans certaines zones (Estéron notamment)	Renforcement de la demande en produits de qualité, sains et dont la production est respectueuse de l'environnement	Perte de la biodiversité et fermeture du paysage	Faciliter la pratique du pastoralisme
	Présence du Marché d'Intérêt National à Nice	Difficulté d'irrigation dans certaines zones	Augmentation des coûts de transport qui peuvent favoriser les circuits courts	Absence de gestion forestière et augmentation des risques feux de forêt	Accompagner les effets du changement climatique et concourir à la diminution des gaz à effet de serre
	Climat favorable sur les coteaux	Filières de valorisation des produits peu structurées, notamment pour la viande (pas d'atelier de découpe ou de transformation dans les Alpes-Maritimes)	Développement du bois-énergie	Changement climatique	Inciter aux pratiques respectueuses de l'environnement, favoriser la labellisation agriculture biologique
	L'AOC « Olive de Nice », l'IGP (Indication Géographique Protégée) agneau de Sisteron et la		Augmentation de la demande		Créer des lieux de concertation

	dénomination « montagne » – agneau des estives Qualité des produits globalement très bonne et pratiques actuelles en général respectueuses de l'environnement	Présence du Loup dans un contexte pastoral Diminution du nombre d'exploitants et difficultés de l'installation agricole Manque de fourrage et concurrence avec le marché des chevaux sur ce thème pour l'agriculture traditionnelle Présence de conflits d'usage Dépérissement des peuplements forestiers dû au changement climatique	en bois, matériau reconnu écologique pour la construction		pour une gestion efficace des milieux et éviter les conflits d'usage
--	---	--	--	--	---

5 Les activités traditionnelles

5.1 La chasse

La chasse est une activité très présente sur le territoire des Préalpes d'Azur (49 sociétés de chasse). Les chasseurs sont pour la plupart des résidents et des propriétaires mais également des personnes extérieures.

Le département des Alpes-Maritimes est concerné par un schéma de gestion cynégétique mis en place en 2009 et réalisé par la Fédération de Chasse des Alpes-Maritimes. Cette Fédération a pour rôle de gérer les espèces et les espaces. Ainsi avec les sociétés de chasse locales, des actions sont menées pour :

Réguler les espèces en forte expansion : des battues administratives sont parfois organisées pour limiter les populations de Sangliers notamment.

Favoriser certaines espèces en réglementant les prélèvements cynégétiques et en effectuant des travaux d'aménagement ou de réouverture des milieux. Sur le territoire, ces types d'action sont notamment menés pour la population sauvage de Perdrix rouge, ce qui permet aujourd'hui d'avoir une population en bon état de conservation.

La Fédération de Chasse des Alpes-Maritimes effectue également :

- Le suivi des populations des espèces sauvages, qu'elles soient chassables ou non,
- L'information et la formation d'un public varié (chasseurs, grand public, scolaires).
- La formation réglementaire au permis de chasser.

Il existe sur le territoire XXXXXX réserves de chasse.

Le grand gibier (Cerfs, Chevreuils, Sangliers) est en expansion numérique. Le Bois de Garavagne abrite ainsi l'effectif le plus important de Cerf élaphe du département des Alpes-Maritimes où il est en expansion numérique (ce qui a nécessité la mise en place d'un plan de chasse).

Le gibier très diversifié dans ce secteur, est également constitué de Lièvres, Faisans, Perdreaux, Bécasses...

5.2 La pêche⁹¹

Les Alpes-Maritimes bénéficient d'un important réseau hydrographique :

- 2500 km de rivières de première catégorie
- 500 ha de plan d'eau de première catégorie
- 220 km de rivières de deuxième catégorie

⁹¹ Données issues du site de la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques des Alpes-Maritimes : <http://www.peche-cote-azur.com/>

- 25 ha de plan d'eau de deuxième catégorie

Soit 97% des cours d'eau classés en première catégorie. Sur le territoire qui nous concerne :

Les cours et plans d'eau de 1ère catégorie sur tout leur cours : L'Artuby, La Lane et les lacs de son bassin supérieur, L'Estéron,

Les cours et plans d'eau de 1ère catégorie piscicole ayant des limites :

- Le Loup : en amont du barrage de Lauron (Commune de Tourrettes sur Loup et Roquefort les Pins),
- La Siagne : en amont du Pont de Tanneron (RD 509 - Commune d'Auribeau sur Siagne),
- Le Var : en amont du Pont de la Manda (Communes de Colomars, Carros et Gattières),
- La Cagne : en amont de l'usine désaffectée de La Gaude (Communes de La Gaude et de Vence).
- Les cours et plans d'eau de 2ème catégorie piscicole : tous les cours d'eau, plans d'eau et canaux non classés en 1ère catégorie.

4 associations de pêche se partagent le territoire :

A.A.P.P.M.A.	LIMITES cours d'eau principal et affluents entre les limites
Grasse	La Lane et le Haut Artuby dans le département La Siagne à l'amont du barrage d'Auribeau L'Estéron de la limite du département à l'aval de la clue de St Auban
Nice	La Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans L'Estéron de la confluence avec le Var au Pont de Vescous et de la Clue d'Aiglun à la limite de commune de St Auban à l'aval de la clue
Vence	La Cagne à l'amont des gorges (Val de Cagnes)
Roquestéron	L'Estéron du pont de Vescous à la clue d'Aiglun

La faune piscicole observable dans ces cours sont la Truite fario, Truite arc-en-ciel, Chevesne, Loup, Mulet, Vairon, Blennies, Epinoche et pour les plus remarquables Barbeau méridional, Blageon et Anguille. A noter également la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs.

Toutes ces espèces sont très sensibles à la préservation de leur habitat et à l'altération de leur biotope. Les activités en eaux vives (canyoning...) ont des impacts sur la faune halieutique (dégradation notamment des zones de frayère par piétinement...). Les pollutions des eaux et les captages qui altèrent la qualité et le débit des cours d'eau ont également des incidences. Il est donc primordial de mener des actions sur la préservation de la ressource en eau en qualité et en quantité. Des actions de sensibilisation et d'information devront également être menées.

6 Le tourisme et les loisirs

6.1 Une offre touristique distincte de l'offre littorale⁹²

6.1.1 Le tourisme dans les Alpes-Maritimes, un tropisme littoral

Historiquement, l'essor touristique des Alpes-Maritimes a émergé sur la Côte d'Azur. De fait, la zone littorale a longtemps bénéficié d'une forte croissance de sa fréquentation touristique liée à son attrait touristique. Cette forte fréquentation touristique, a permis très tôt au littoral de se structurer et de développer d'importantes capacités d'accueil touristique afin de capter les revenus potentiels qui y sont liés.

Aujourd'hui, le tourisme y est fortement installé, contribuant pour une part importante au dynamisme économique de la zone. Les projets touristiques qui y sont développés aujourd'hui, le sont dans une logique plus qualitative, la période d'installation de grosses infrastructures et de grands projets touristiques y est révolue.

6.1.2 Littoral et Préalpes, deux types d'offre touristique bien différents

Dans les Alpes-Maritimes, deux types de territoires doivent être distingués en matière d'activités touristiques. Le littoral et le moyen d'une part, et le haut pays d'autre part. Ces deux entités présentent des caractéristiques très différentes. En effet, si le littoral a su profiter de son potentiel pour le tourisme de masse, les vallées du moyen et du haut pays bénéficient d'atouts différents.

Des vallées maralpines au cadre exceptionnel

Les vallées de moyennes montagnes des Alpes-Maritimes présentent les caractéristiques de territoires ruraux, peu habités et relativement préservés des grands aménagements impactant liés au développement économique et démographique massif. La particularité de ces territoires dans les Alpes-Maritimes est l'exceptionnelle qualité de leurs paysages d'une part et l'impressionnante richesse de leurs patrimoines naturels et culturels d'autre part. La géologie, la flore, la faune mais aussi l'archéologie et le bâti constituent autant de facteurs, constituant un environnement exceptionnel, très recherché des touristes adeptes de ce type d'offre.

Ces territoires ne se prêtent donc pas au développement d'un tourisme de masse car ils n'y sont pas adaptés tant en terme d'accessibilité, qu'en en terme d'espace et de capacité d'accueil. Leur potentiel de développement touristique, limité, se situe plus autour du développement d'une attractivité en terme d'activités de pleine nature (randonnée, escalade, ...) d'une vie culturelle et locale agréable (marchés d'été, expositions artistiques, productions artisanales, ...) et de structure d'accueil et d'hébergement de qualité.

Ce type de tourisme, de qualité, revêt un double intérêt pour les territoires qui le développent car il permet à la fois de créer une dynamique économique et sociale locale (création d'emplois) et de valoriser leurs patrimoines à la fois en terme de notoriété mais aussi de connaissance et d'amélioration qualitative (restaurations, expositions, ...).

⁹² Ce diagnostic touristique a été réalisé avec les sources du CRT La Riviera Côte-d'Azur. Les éléments présentés ont été enrichis sur la base d'entretiens et d'échanges avec Manuel Harbreteau (CRT La Riviera), Flore Baglieri (Pôle touristique du Pays de Grasse), Françoise Dubois (Ancienne Directrice du SIVU Pays d'Accueil Provence 06), Eric Pazzaglia salarié du Comité Départemental 06 de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Eric Madelaine président du Comité Départemental de la Spéléologie des Alpes Maritimes et François SCHULLER, chargé des sports de montagne à la DDJS 06.

Sur ce territoire, Gourdon qui a développé un tourisme de qualité attire de nombreux touristes avec le label « Les plus beaux villages de France ». Le village de Coursegoules a déposé un dossier d'instruction de demande de classement au label « Les plus beaux villages de France ».

6.1.3 Les Préalpes d'Azur, une offre touristique qui reste à structurer et valoriser

Le département des Alpes-Maritimes compte d'autres vallées de moyenne montagne dont certaines ont réussi un développement touristique significatif. A l'inverse, le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas encore su ou pu réellement tirer profit de ses potentialités.

S'il présente un potentiel très intéressant, l'offre touristique actuelle des Préalpes d'Azur reste nettement en deçà des possibilités offertes, certaines caractéristiques du territoire ont en effet pu freiner les démarches de structuration / valorisation de l'offre entreprises par les acteurs du territoire :

1. **c'est un territoire plutôt positionné en partie basse de la zone de montagne** des Alpes-Maritimes. De fait, ne bénéficiant pas comme d'autres vallées situées plus en altitude, de potentialités fortes en terme de sports d'hiver, son développement dans ce secteur est resté limité. Le territoire des Préalpes ne dénombre en effet que deux stations de ski de moyenne montagne, ce qui comparativement à d'autres territoires situés à l'intérieur ou en dehors du département (vallées de Cians Var et de la Tinée, PNR du Vercors, ...) rend difficile le développement d'une stratégie touristique prenant appui sur la dimension sport d'hiver.
2. **c'est un territoire difficile d'accès** car principalement desservi, ce qui a joué en faveur de sa préservation, par des routes secondaires. Du fait des reliefs et des capacités routières limitées la circulation y est relativement difficile. De Nice il est plus rapide d'aller à Isola 2000 qu'à Saint-Auban.
3. **malgré son homogénéité et sa variété, l'offre touristique des Préalpes d'Azur reste relativement dispersée ;**
4. **en effet, l'échelle territoriale du projet actuellement en cours est nettement plus large que celle des autres vallées touristiques prise pour comparaison** (voir plus avant, La Vésubie, La Tinée, La Roya-Bévéra qui ne compte qu'une dizaine de communes contre une cinquantaine pour les Préalpes. La concentration de l'offre est donc nettement moindre sur le territoire des Préalpes d'Azur ;
5. **le territoire ne compte que peu de pôles d'attractivité touristique structurés** et la plupart se situent en limites (Pays de Grasse, Communauté de Communes des Coteaux d'Azur) ;
6. **des pôles d'attractivité potentiels existent à l'intérieur du territoire** (Canton de Saint Auban notamment) mais, malgré certaines démarches de valorisation entreprises, ils ne proposent pas encore une offre touristique suffisamment structurée (qualité de l'accueil et de l'hébergement, offre d'hébergement, diversité et richesse de l'offre sur site, activités « hors saison », ...). Certaines activités sont d'ailleurs menacées, l'enneigement ne suffit plus à garantir le fonctionnement de la station de ski de Gréolières les Neiges et l'activité touristique y périclité.
7. **malgré la forte implication des acteurs locaux (Contrat montagne, ...) les moyens humains et financiers mobilisés jusqu'alors ont été insuffisants** pour permettre d'obtenir un réel effet le vier en terme de développement / structuration de l'offre touristique des Préalpes.

A la fois en termes d'identité / image et d'organisation / structuration, les Préalpes d'Azur doivent améliorer leur offre touristique. Dans cette optique, une meilleure organisation des activités permettra une information et une commercialisation plus lisibles, en cohérence avec l'évolution actuelle de la demande. La difficulté d'accéder à une information claire et complète constitue aujourd'hui un frein à l'achat de séjour ou la réservation de prestations.

6.1.4 Les Préalpes d'Azur, une offre touristique à la fois homogène et diversifiée

L'offre touristique présente sur le territoire des Préalpes d'Azur est homogène au regard des principaux types d'offre ou de points d'attractivité touristiques que l'on peut retrouver dans les différents sous territoires qui le constituent (tourisme de découverte nature, sportif et patrimonial dans un cadre paysager exceptionnel). Elle est diversifiée, si dans chacun des domaines qui la compose, on rentre dans le détail des éléments en présence :

- **patrimoines culturels:** édifices religieux, villages perchés, patrimoines bâti vernaculaire mobilisant la pierre sèche (restanques, terrasses, murets, ...), sites et patrimoines archéologiques (dolmens, mégalithes, ...), lisibilité des traces des civilisations s'étant succédées, ...;
- **patrimoines naturels :** grottes, milieux rupestres, nombreuses espèces patrimoniales observables, astronomie, ...
- **paysages :** de moyenne montagne, de plateaux d'altitude, panoramas méditerranéens, ...
- **activités sportives de pleine nature :** randonnée, activités d'eau vives, escalade, spéléologie, ski, vol libre ...
- **cadre de vie :** ruralité, calme, paysages, villages patrimoniaux.

Si l'on peut faire émerger une homogénéité globale de l'offre, chacun des 5 grands thèmes qui la constituent se retrouvant à des échelles différentes dans les sous ensembles territoriaux présents sur le périmètre du projet de PNR, chaque territoire a cependant ses particularités. Se distingue en effet, pour chacun de ces sous territoires, parmi les 5 grands thèmes, un à deux thème dominant. Pour exemple, l'offre touristique proposée sur le territoire du Pôle Touristique du Pays de Grasse est fortement liée à la parfumerie, la culture florale, les plantes à parfum, ... Celle de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur se distingue par la richesse de l'offre culturelle proposée, celle du canton de Saint-Auban par l'offre d'activité de découverte et de sports de pleine nature.

Si les grands éléments fondateurs de l'offre touristique des Préalpes peuvent donc être mis en avant à l'échelle du territoire, des thématiques prépondérantes peuvent distinguer l'offre à une échelle infra territoriale.

6.1.5 Un territoire favorable à l'itinérance

Le territoire des Préalpes, se prête bien à l'itinérance, de part sa taille et l'éloignement des sites potentiellement touristiques. Il présente notamment un potentiel intéressant en matière de découverte des patrimoines et paysages de village en village non motorisée (à pied, à vélo, à cheval, ...) ou motorisée (moto, voiture, camping-car, ...). Cependant, il manque des structures d'accueil adaptées à la pratique de l'itinérance aussi bien en termes d'hébergement, de commerces mais aussi d'aires d'accueil des camping-cars.

Par ailleurs, si, une offre de circuits touristiques existe ou est en cours de constitution par les acteurs du développement touristique du territoire (Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, Pôle Touristique de Grasse), sa structuration à l'échelle du projet de PNR est à mettre en place.

Un potentiel de randonnée équestre intéressant

La randonnée équestre est une activité existante dans les Alpes-Maritimes mais n'est pas structurée. Le territoire des Préalpes d'Azur se prête bien aux itinéraires équestres. Cependant, les acteurs et l'information disponibles sur cette activité sont dispersés et aucune offre globale touristique n'est disponible à ce jour. Le

développement de cette filière a été inscrite par Conseil général des Alpes-Maritimes au programme d'actions 2009 en faveur du développement touristique.

6.2 Une offre d'hébergement déficiente

6.2.1 Un secteur à professionnaliser

Ce territoire se caractérise aussi par des carences en matière d'hébergement, tant en qualité qu'en quantité. Le niveau de qualité est assez faible notamment par manque d'investissements privés et de professionnalisation de l'activité. Si l'évaluation précise de la qualité des hébergements du territoire reste difficile du fait de l'absence d'études réalisées sur l'ensemble de son périmètre, certaines indications laissent à penser que des améliorations pourraient être apportées dans ce domaine. Partant du constat du nombre élevé de plaintes reçues de la part de clients des hébergeurs de son territoire, le Pôle Touristique du Pays Grassois a en effet mis en place des visites régulières chez les prestataires volontaires afin de pointer les faiblesses de leur offre en matière de qualité de l'accueil. L'intégralité des chambres d'hôtes et meublés du territoire est concernée. Les prestataires associés à cette action, réalisant les améliorations jugées nécessaires par le Pôle Touristique, bénéficient de l'interface hébergeurs / clientèle mise en place sur le portail du Pôle Touristique du Pays de Grasse hébergé sur le site Internet de l'Office de Tourisme de Grasse. Du fait de cette démarche de professionnalisation, aujourd'hui le nombre de plaintes au niveau des chambres d'hôte a baissé de manière significative.

Le Conseil général œuvre dans ce domaine pour soutenir l'investissement et la qualification des hébergements touristiques, restaurants et commerces multiservices en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre des projets Tourval Café, Bistrot de Pays et des subventions individuelles.

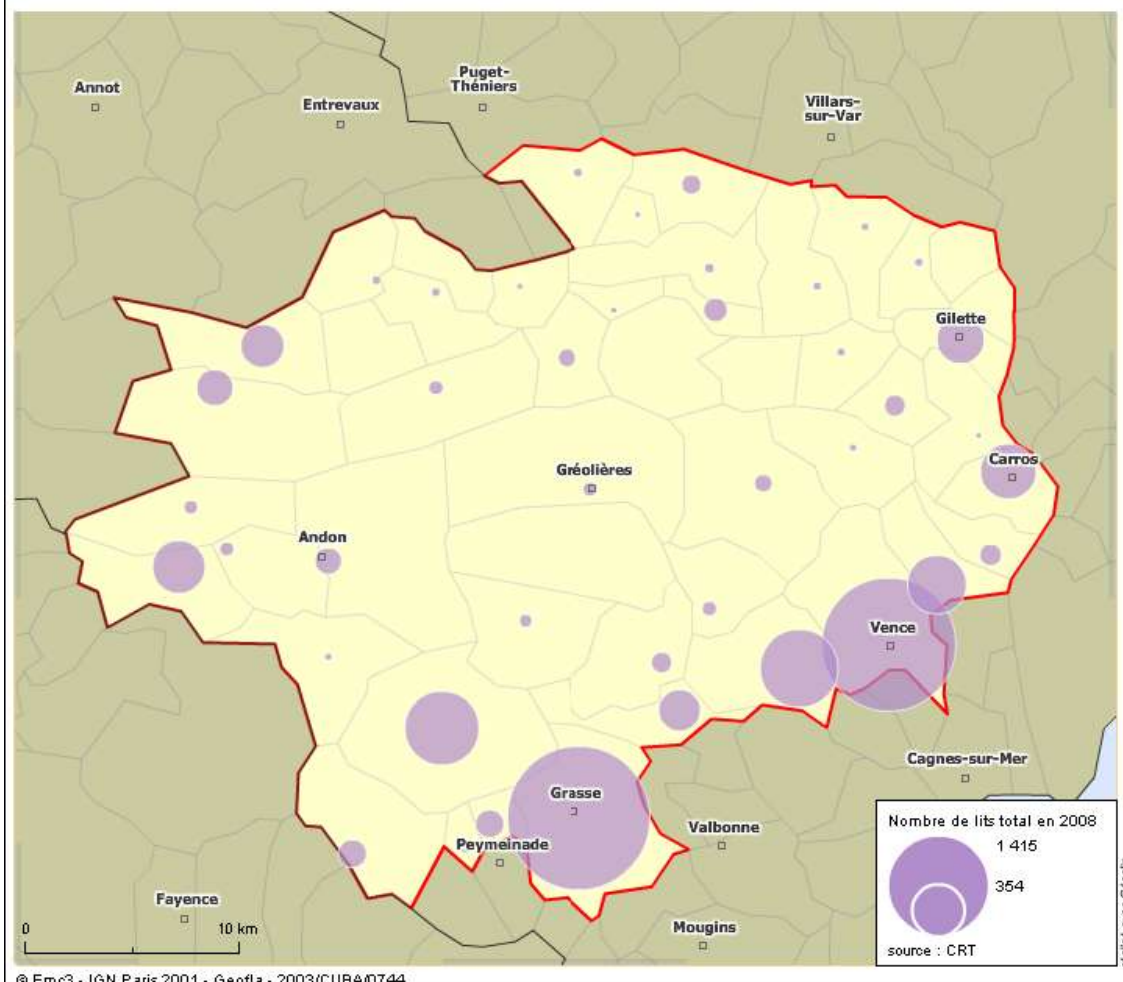
L'ensemble du territoire n'a cependant pas, aujourd'hui, bénéficié d'actions de professionnalisation et d'amélioration de l'offre d'hébergements. Notamment, le territoire du SIVU Pays d'accueil Provence 06 (PAP 06 – 21 communes) qui a réalisé un diagnostic de l'offre touristique sur son territoire, n'a pas pu développer d'approche en matière de professionnalisation des prestataires hébergeurs. L'enjeu d'amélioration de la qualité de l'hébergement, soulignés par les acteurs du tourisme interrogés se retrouve donc à minima sur l'ensemble des secteurs ruraux du territoire pour lesquelles aucune intervention n'a été entreprise.

6.2.2 Une offre d'hébergement limitée⁹³

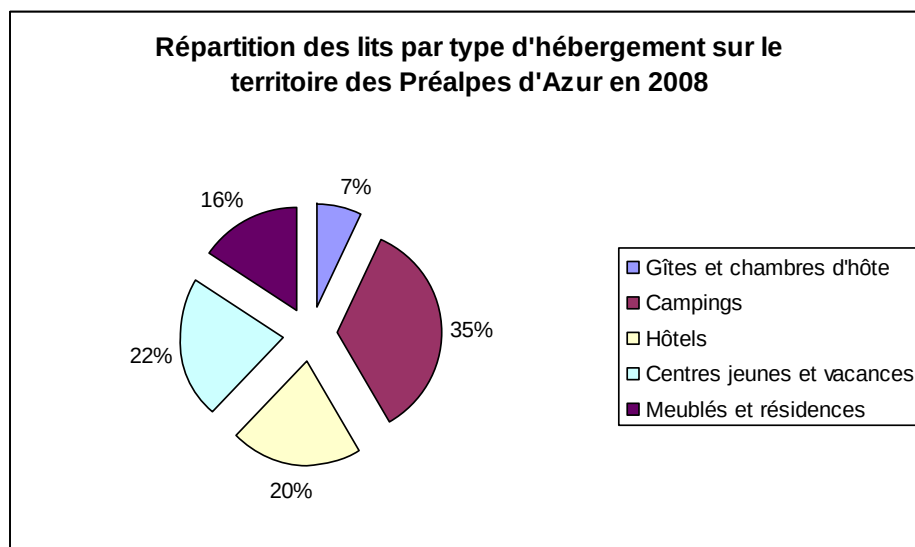
Les capacités d'accueil touristique des Préalpes sont fortement concentrées sur ses limites Sud. Si certaines communes en limite de périmètre (Grasse, Vence, Carros, Gillette, Tourrette-sur-Loup...) dénombrent ainsi plus de 2000 lits (campings compris) la plupart, ont des capacités d'hébergement très limitées, notamment au centre et au Nord du territoire où les communes ne comptent qu'une vingtaine de lits en moyenne. Ces capacités ne correspondant aux potentialités présentes sur certaines parties du territoire. En lien avec une offre touristique qui pourrait être renforcée, aujourd'hui, les Préalpes d'Azur ne profitent pas à plein des potentialités de développement de sa filière d'accueil et d'hébergement touristique notamment en regard de la nouvelle attractivité constatée pour ce type de territoire, matérialisée par une tendance au retour à la montagne et une recherche d'espaces préservés.

⁹³ Les analyses présentées ci-après sont basées sur les fichiers hébergements du CRT la Riviera.

Nombre de lits total par commune sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2008



Très peu de centres de vacances ou d'accueil de groupe peuvent être identifiés sur le territoire (7 au total), ils sont tous situés en limite Sud ou Est, 76% des lits sont situés à Grasse. Il y a peu de chambres d'hôtels classés, situés à 90% sur la bande Sud et Sud-Est. Les campings sont peu nombreux mais représentent un nombre de lits important, l'existant se situe au Sud ou à l'Ouest du territoire. Les hébergements alternatifs (gîtes et chambres d'hôtes) sont mieux répartis, en majorité sur la moitié Nord du territoire. Ils constituent d'ailleurs le principal de l'offre d'hébergement présente sur les communes du centre et du Nord du territoire, même s'ils restent peu nombreux (7% de l'offre totale). Enfin, les communes du territoire prévoient peu de sites d'accueil pour les campings car.



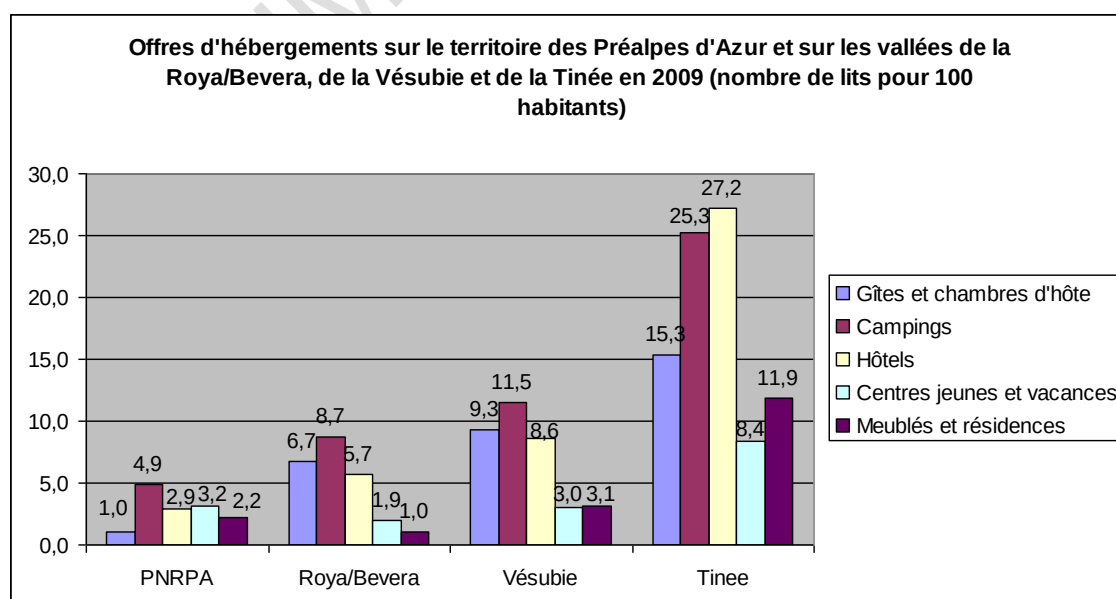
Source : CRT La Riviera

Si, en valeur absolue, l'offre en hébergements des Préalpes d'Azur est plus importante que celle des autres territoires touristiques pris pour comparaison, ramenée à la population, elle apparaît très en deçà de l'offre des vallées de la Roya/Bévéra, de la Vésubie et de la Tinée.

L'offre en gîtes et chambres d'hôtes n'est que d'un lit pour 100 habitants (contre 6,7 pour la Roya/Bévéra, 9,3 pour la Vésubie et 15,3 pour la Tinée).

Le constat est le même en ce qui concerne l'offre en campings et hôtels, qui apparaît très inférieure à celle des autres vallées (respectivement 4,9 et 2,9 lits pour 100 habitants pour le Parc contre 8,7 et 5,7 pour la Roya/Bévéra, 11,5 et 8,6 pour la Vésubie, 25,3 et 27,2 pour la Tinée).

En revanche, au niveau de l'offre en centres jeunes et vacances, le territoire des Préalpes d'Azur se positionne au dessus de la vallée de la Roya/Bévéra (3,2 lits pour 100 habitants, contre 1,9 pour la Roya/Bévéra) même s'il elle reste inférieure à celle de la Tinée.



Source : CRT La Riviera

A noter que les territoires des vallées touristiques pris pour exemple sont cependant nettement plus restreints que celui des Préalpes d'Azur (Roya- Bévéra et Vésubie 7 communes Tinée 12).

Nombre de lits pour 100 habitants				
	PNRPA	Roya/Bevera	Vésubie	Tinee
Gîtes et chambres d'hôte	1,0	6,7	9,3	15,3
Campings	4,9	8,7	11,5	25,3
Hôtels	2,9	5,7	8,6	27,2
Centres jeunes et vacances	3,2	1,9	3,0	8,4
Meublés et résidences	2,2	1,0	3,1	11,9
Tous	14,2	24,0	35,5	88,1

Source : CRT La Riviera

6.3 Une demande touristique en mutation, vers un tourisme de qualité

6.3.1 Les signes d'une évolution de la demande

Parallèlement à cette évolution, est apparue très clairement depuis quelques années, au travers d'études réalisées auprès de la clientèle touristique à un niveau local, régional voire national une modification des attentes de certaines populations touristiques.

Une part de plus en plus importante de la clientèle touristique se tourne aujourd'hui vers un tourisme de qualité, respectueux tant de la qualité environnementale et paysagère de l'espace visité que de son cadre authentique et des habitants qui l'entretiennent. Cette recherche d'authenticité, ciblant des séjours à la campagne ou à la montagne va de pair avec une exigence de confort et de qualité accrue des structures d'accueil et de l'hébergement proposé.

Auparavant confidentielle, cette clientèle représente aujourd'hui un axe de développement intéressant, notamment pour les zones rurales d'arrière pays, présentant le cadre préservé et naturel recherché.

6.3.2 Une fréquentation touristique méconnue

La fréquentation du territoire des Préalpes d'Azur reste méconnue. En effet, il n'a pas fait l'objet d'études spécifiques en la matière.

Quantitativement, les seules données disponibles à l'échelle du territoire analysent **la fréquentation du territoire par les visiteurs venus dans les Alpes-Maritimes par avion**.

Elles n'offrent donc qu'une approche très partielle de la fréquentation touristique du territoire.

En terme qualitatif, les seules informations disponibles sont celle de l'étude « la fréquentation touristique des Alpes d'Azur » du CRT Riviera Côte d'Azur. Elle cible cependant les vallées de montagne touristiquement structurées que sont la Roya Bévéra, la Tinée, la Vésubie et le Var / Haut Var. Seules 3 communes du territoire (secteur Var / Haut Var) sont concernées. Les enseignements de cette étude, peuvent néanmoins

être intéressants dans le cadre du projet de PNR des Préalpes d'Azur car transposables à minima à la partie Nord du territoire des Préalpes. Une synthèse en est proposée plus avant.

6.3.3 Une fréquentation par avion en hausse, concentrée sur le Sud du territoire

Nota: les analyses suivantes ne prennent en compte que la fréquentation par avion. Elle ne représente qu'une part mineure de la fréquentation touristique totale du territoire. C'est cependant la seule donnée quantitative disponible actuellement pour les Préalpes d'Azur. D'autre part, pour certaines communes, les données n'étaient pas disponibles sur l'ensemble de la période, elles ont donc été exclues de l'analyse (13 communes du Parc, 2 pour la vallée de la Roya, 2 pour la vallée de la Tinée, 2 pour la vallée de la Vesubie et 37 pour le département).

La DTA des Alpes-Maritimes précise « ...la fréquentation du Haut-Pays demeurant stable : environ 500 000 touristes par an. »⁹⁴

Très confidentielle en regard de la fréquentation de la zone littorale, la fréquentation du territoire par avion⁹⁵, tant en nuitée qu'en séjours, est fortement concentrée sur les communes en limite Sud du territoire, présentant à la fois une offre touristique riche et diversifiée et d'importantes capacités d'hébergement (Vence et Grasse totalisent à elles seules 70% des séjours). La majeure partie du territoire bénéficie donc d'une fréquentation touristique diffuse, limitée par les capacités d'hébergement des communes.

La fréquentation du territoire par avion a connu une hausse significative entre les périodes 1992-1999 et 2001-2008 (+20%).

Les Préalpes d'Azur sont dans la moyenne en terme de fréquentation par avion.

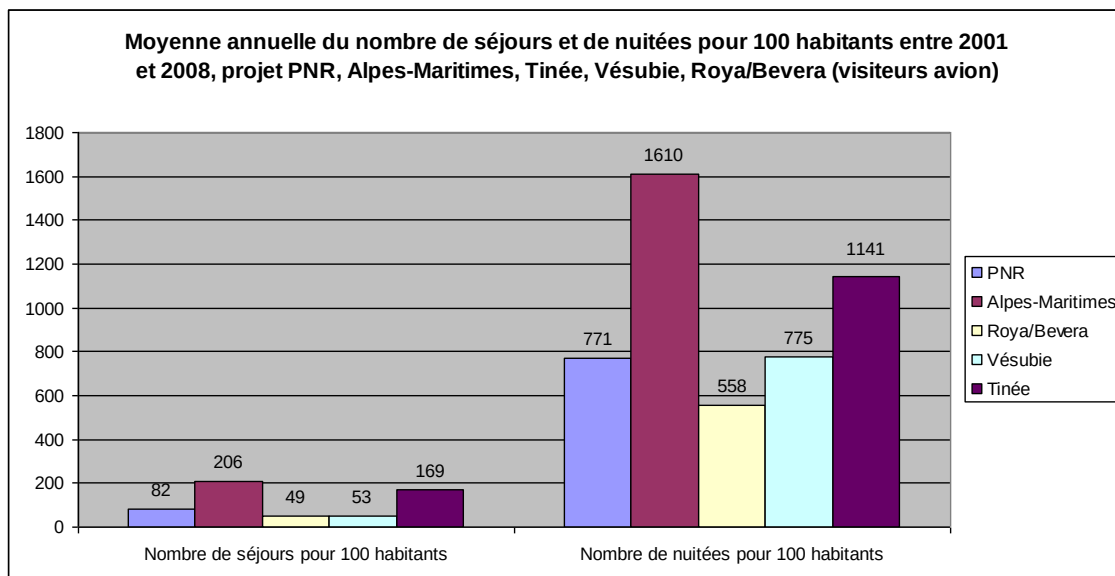
La moyenne des nuitées pour 100 habitants est nettement plus importante à l'échelle départementale (1610) que dans les vallées de moyenne montagne retenues pour l'analyse comparée. Le territoire du projet arrive en 4^{ème} position pour les nuitées (771), devant la Roya/Bévéra (558), à un niveau proche de la Vesubie mais en deçà de la Tinée (1141) nettement en tête.

Avec 82 séjours 100 habitants entre 2001 et 2008, le territoire des Préalpes d'Azur se situe en 3^{ème} position sur cet indicateur derrière le territoire départemental (206) et la vallée de la Tinée (169). A l'inverse, la Vesubie et la Roya/Bévéra sont en retrait (respectivement 53 et 49 séjours pour 100 habitants).

La fréquentation touristique sur le territoire des Préalpes d'Azur représente 4,1% des séjours du département, et 4,9% des nuitées.

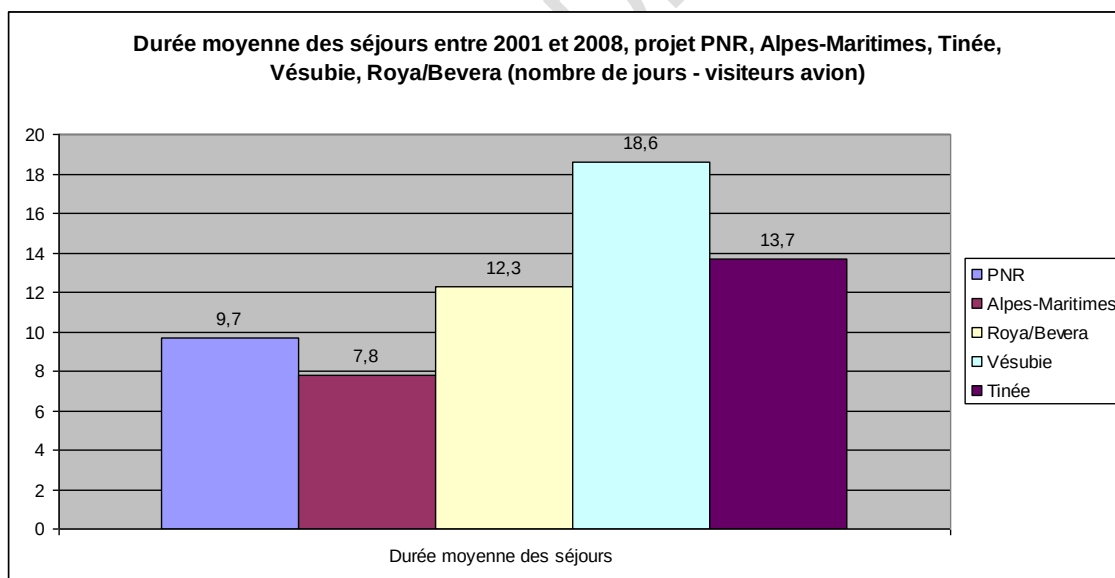
⁹⁴ DTA des Alpes-Maritimes, p.22.

⁹⁵ Analyses basées sur une enquête réalisée auprès des visiteurs venus sur la Côte d'Azur en avion.



Source : CRT PACA

En terme de durée moyenne des séjours, le Parc se situe au dessus de la moyenne départementale (9,7 jours contre 7,8 jours). Ce chiffre reste en revanche inférieur à celui des autres vallées prises pour comparaison : la durée moyenne des séjours dans la vallée de la Vésubie est de 18,6 jours, celle de la Vallée de la Tinée est de 13,7 jours et celle de la vallée de la Roya, de 12,3 jours sur la période 2001-2008.



Source : CRT PACA

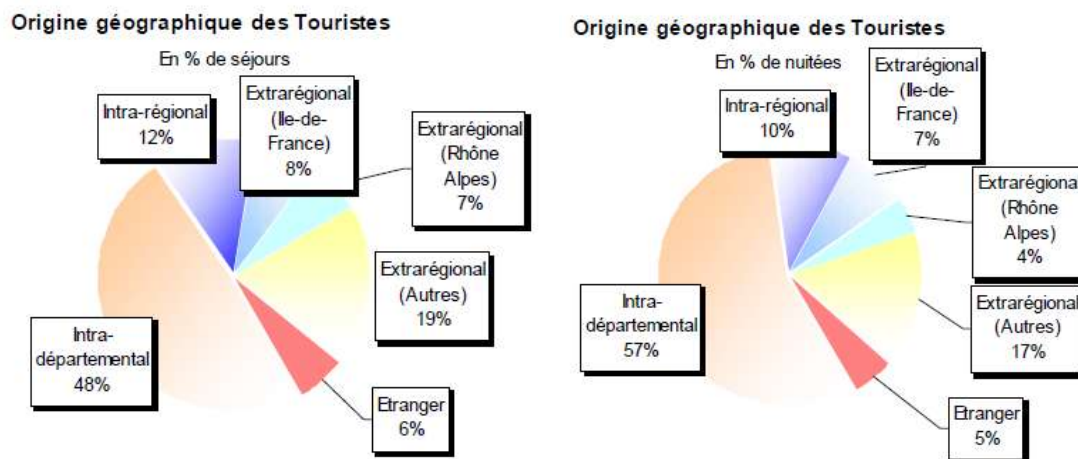
6.4 Analyse qualitative de la fréquentation touristique des Alpes D'Azur

NB : l'analyse suivante provient de l'étude de la fréquentation touristique en montagne « La fréquentation touristique des Alpes d'Azur », réalisée en 2003 par le CRT PACA. Elle concerne 4 secteurs : la

Roya/Bévéra, Tinée, Var/HautVar, Vésubie. Seules 3 communes du territoire (secteur Var / Haut Var) sont concernées. Certains paragraphes sont directement repris de l'étude.

6.4.1 Une majorité de touristes intra-départementaux

En nuitées et séjours, près de la moitié de la fréquentation touristique est le fait de touristes « intra-départementaux » (57% des nuitées, 48% des séjours). Les régionaux (hors 06) représentent 10% des nuitées et 12% des séjours, les extrarégionaux 28% et 34% et les étrangers 5% et 6% de la fréquentation de montagne. L'attractivité du territoire à l'échelle régionale (hors 06) est donc limitée.



Source : CRT PACA

Au niveau intra-régional, les touristes maralpins sont largement dominants (80% des séjours et 85% des nuitées).

Après les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône (7%) et surtout le Var (12%) constituent les principaux bassins émetteurs de clientèles touristiques au profit de l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes.

Le graphique suivant ne tient pas compte des excursionnistes résidents les Alpes-Maritimes, uniquement comptés et non enquêtés. Pour mémoire, ils représentent à eux seuls un volume de 257 777 personnes, soit 67% des excursionnistes intra-régionaux.

De manière identique aux touristes, les Bouches-du-Rhône (13) et le Var (83) constituent (hors 06) deux des principaux bassins émetteurs de clientèles excursionnistes. La grande différence provient de la proportion importante d'excursionnistes originaires des Alpes-de-Haute-Provence (19%).

Concernant les touristes extrarégionaux, l'Ile-de-France et Rhône Alpes constituent les principaux bassins émetteurs au profit de l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes. Hormis Monaco, la région Pays de Loire est celle qui se place le mieux avec plus de 50 000 nuitées de touristes. En y ajoutant la Bretagne, cette grande région Ouest totalise près d'un touriste français (hors PACA) sur 10. En revanche, la Corse est très faiblement représentée.

L'origine des excursionnistes diffère de celle des touristes. La place de Monaco, au deuxième rang, est surprenante du fait de sa population réduite (32 000 habitants) mais témoigne d'une forte demande pour des séjours en montagne de la part d'une clientèle qui reste en manque d'espace et dispose de revenus confortables.

Parmi les excursionnistes provenant de régions plus lointaines, comme l'Île de France ou Rhône-Alpes, l'excursion dans la montagne des Alpes-Maritimes peut être simplement complémentaire d'un séjour plus long dans la région.

La clientèle étrangère la plus présente est celle des Italiens (34,4% des nuitées), même si la proximité de ce marché aurait pu expliquer une part plus élevée que celle effectivement observée. Cette clientèle italienne est suivie par celle des Hollandais (19,8%) et des Belges (15,1%).

En pourcentage de séjours, les Belges passent devant les Hollandais alors que les séjours anglais sont en fait plus nombreux que les séjours allemands. Malgré tout, les potentiels de séjours en montagne au départ de ces marchés demeurent limités, et la diversité des origines rencontrées bien moindre que sur la zone littorale du département.

Près de 30% des excursionnistes non résidents des Alpes-Maritimes sont d'origine étrangère, ce qui apparaît bien supérieur au taux de touristes (avec nuitée) étrangers.

Naturellement les visiteurs à la journée de l'Espace Montagne proviennent en majorité du pays frontalier qu'est l'Italie, soit deux excursionnistes étrangers sur trois. Pour les autres nationalités on peut penser qu'il s'agit d'excursions organisées depuis le lieu de vacances, situé dans la région mais hors de l'Espace Montagne. Les Belges représentent près d'un excursionniste étranger sur 10.

6.4.2 Une clientèle familiale

Les familles (71% des nuitées et des séjours), avec enfants le plus souvent, et les couples (21% des nuitées, 18% des séjours) constituent la majeure partie des touristes. Les groupes d'amis apparaissent assez peu nombreux, et séjournent moins longtemps (8% des séjours, 4% des nuitées).

La taille du groupe est évidemment corrélée avec le type de groupe (famille, couple). De fait, 76% des séjours sont constitués de groupes 3 personnes ou plus. La moyenne est de 4 personnes par groupe.

Les séjours sont effectués par des touristes dont l'âge moyen est de 47 ans.

En nuitées, 35% sont des cadres et des professions intermédiaires. Presque autant sont retraités (31%). En séjours, la proportion de « CSP+ » est plus importante (45%), alors que celle des retraités l'est beaucoup moins (18%), ce qui s'explique par les séjours sensiblement plus longs réalisés par ces derniers.

6.4.3 Une attractivité liée à l'environnement et au climat

Ce qui attire les touristes est essentiellement lié à l'environnement et au climat. En premier lieu, l'altitude et la fraîcheur (d'actualité pendant l'été 2003, marqué par une canicule exceptionnelle) obtiennent près de 40% des suffrages. Le calme, propre à la montagne mais également opposé à l'animation de la zone littorale, constitue la deuxième raison pour passer ses vacances dans l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes. En grande partie, on constate que la montagne attire aussi une clientèle d'habituels, cette raison étant citée par près d'un touriste sur cinq (mais par 25% des touristes résidents du département). Pour les non résidents, l'aspect climatique est cité par un touriste sur cinq. La présence d'un parc naturel est citée comme l'une des raisons par 13% des touristes.

6.4.4 Un hébergement non marchand prépondérant

De manière générale, le mode d'hébergement non marchand prédomine, avec 64% des nuitées globales. Mais la répartition s'avère différente selon que l'on considère les touristes résidents du département ou non.

Pour les résidents des Alpes-Maritimes, la part d'hébergement marchand est réduite en raison de l'importance des modes « famille-amis » et « résidence secondaire ». Elle se limite donc à 41% des séjours et seulement 27% des nuitées.

Pour les touristes provenant de l'extérieur du département, la part de l'hébergement marchand en séjours est largement majoritaire et assez élevée, soit 64%. En nuitée, elle tombe à 49% en raison de la durée importante des séjours en hébergements non marchands.

La résidence secondaire personnelle est le mode d'hébergement qui apparaît le plus fréquent avec près de 37% de l'ensemble des séjours touristiques. En y ajoutant celles appartenant à des parents ou amis on obtient une part supérieure à 42% pour les résidences secondaires.

La location (une nuitée sur 5) et le camping sont les modes les plus fréquents après la résidence secondaire. En revanche, la part des nuitées réalisées chez des parents et amis dans leur résidence principale reste très limitée (moins de 9%), mais s'explique par la faiblesse démographique de l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes (population résidente limitée et générant peu de visites touristiques).

En pourcentage des séjours, la répartition des modes d'hébergement est assez proche de celle des nuitées. Le poids de la résidence secondaire est toujours aussi écrasant (37,5% des séjours). Mais l'hôtellerie est mieux placée, avec un séjour sur 10 et le 3^{ème} rang des hébergements les plus fréquemment choisis, devant le camping. Toutefois, les séjours en hôtels étant courts, ils ne génèrent que moins de 5% du total des nuitées.

6.4.5 Promenade / randonnée, baignade et détente

La quasi totalité des touristes pratiquent au moins une activité (pris au sens large) et près d'1/4 d'entre eux en pratiquent même 4 ou plus. La promenade est l'activité phare de la montagne (60%) suivie par la baignade (45%) et la randonnée pédestre (+ de 3 heures de marche, 42%). La détente occupe 46% des touristes en nuitées.

Globalement les activités de pleine montagne (VTT – 19%, sport eau vive – 10%, escalade – 13,3%...) ne sont fréquentées que par une minorité de touristes, mais de manière intense. A noter l'équitation pratiquée par 9% des touristes.

Les activités liées à la découverte des patrimoines sont pratiquées par 16% des touristes (en nuitées). Il apparaît aussi que les activités les plus pratiquées restent accessibles (physiquement et financièrement) à un grand nombre d'individus.

6.4.6 La notoriété du Parc National du Mercantour

Nombreux (94%) sont les touristes qui peuvent citer au moins un Parc naturel de la région. Le plus connu est de très loin le Parc National du Mercantour (91% des touristes l'ont cité en premier), mais c'est aussi le seul situé dans les Alpes-Maritimes, c'est-à-dire sur l'espace fréquenté. On note que la Vallée des Merveilles est quelquefois citée comme un parc à part entière, tandis que la Vanoise, Parc National à très forte notoriété, est citée, mais à tort puisqu'il ne se situe pas dans la région.

6.4.7 La dépense moyenne

Chaque touriste a dépensé 253 euros pour son séjour. Il y a peu de différence entre les résidents et les non résidents des Alpes-Maritimes. La dépense moyenne par jour et par personne d'un touriste est évaluée à **15,3€**. Lorsque le touriste utilise un hébergement marchand, la dépense moyenne augmente à près de **25,3€** /jour/personne. La dépense des non résidents (18,3 euros) est supérieure à celle des résidents (12,9 euros).

La dépense moyenne (par personne) d'un excursionniste est évaluée à **22,5€**. Cette dépense est donc plus élevée que celle des touristes avec nuitée (car le total de la dépense s'attribue à une seule journée de consommation, alors que celles des touristes se répartit sur un nombre important de jours de présence).

Ce qui participe le plus à cette dépense est le poste « restauration », qui représente 70% de la dépense moyenne globale.

La dépense touristique globale est estimée à **59,2 millions d'euros** pour la saison d'été (juillet et août 2003). Près de la moitié de cette dépense (28,3 millions) est consacrée à la restauration, qui est donc le poste le plus important, suivi de l'hébergement avec 16,6 millions. La dépense globale des excursionnistes est estimée à **9 millions d'euros** pour la saison d'été (juillet et août 2003). Ainsi, au total, ce sont plus de **68 millions d'euros** qui sont dépensés l'été en montagne par la clientèle des touristes et des excursionnistes.

6.5 Les Préalpes d'Azur, un territoire sans stratégie touristique

Contrairement à la plupart des autres vallées montagnardes des Alpes-Maritimes, les Préalpes d'Azur n'ont pas su fédérer les acteurs touristiques afin de définir et de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique durable. C'est aujourd'hui le principal écueil de ce territoire aux potentialités majeures en matière de tourisme.

Ce territoire doit donc aujourd'hui se donner une stratégie et un positionnement touristique, tant en termes d'image, d'offre que d'activités et de philosophie.

Dans cette optique, la création d'axes touristiques, à la fois portes d'entrée du territoire et vecteurs d'organisation et de valorisation touristique du territoire apparaît aujourd'hui indispensable. Peuvent d'ors et déjà être retenus la route napoléon, la route des gorges du Loup, la vallée de l'Estéron ou encore la route du Col de Vence.

Différentes structures d'accompagnement au développement touristique interviennent sur le territoire du projet : le pôle touristique de Grasse, l'office de tourisme intercommunal LeBroc-Carros-Gattières et dix offices de tourisme ou syndicats d'initiative agissant à l'échelle communale. L'observatoire du tourisme CRT La Riviera est un acteur majeur de la connaissance de l'activité touristique au niveau régional. Enfin, le Conseil Général des Alpes-Maritimes apporte un soutien intéressant aux acteurs du tourisme.

6.5.1 Des démarches de développement touristique à renforcer, coordonner et uniformiser

Les démarches de développement touristique en cours sur le territoire des Préalpes d'Azur sont relativement hétérogènes. En effet, l'ampleur des dynamiques impulsées et les stades d'avancement des démarches sont très différents selon les territoires. Globalement, ce territoire souffre d'un manque de moyens humains et financiers importants, ce qui a empêché le développement de projets structurants. Les dynamiques en présence sont insuffisantes si l'on considère celles hors soutien du Conseil général des Alpes-Maritimes. La capacité des acteurs locaux à porter les projets sur leur territoire est faible, pour mémoire, citons l'abandon d'un des projets du Pôle d'Excellence Rural (PER) situé dans le périmètre du PNR et qui concernait la mise en place d'outils de TIC pour valoriser le patrimoine médiéval.

Par ailleurs, le travail de coordination des acteurs et de structuration de l'offre sera l'un des rôles essentiels du futur PNR.

Les principaux déterminants de l'état d'avancement de ces démarches sont les suivants :

- état de la structuration de l'offre touristique lors du lancement de la démarche de développement (d'où part-t-on ?)

- les moyens disponibles (quelles ressources financières la collectivité compétente est-elle en capacité de mobiliser ?),
- la volonté politique (quelle place le politique donne-t-il au développement touristique ?)
- les moyens humains et financiers dévolus au développement touristique (quels moyens ont été mobilisés en faveur du développement touristique ?)

Le SIVU Pays d'Accueil Provence 06, une démarche axée sur la connaissance de l'offre

La démarche de développement touristique entreprise par le SIVU Pays d'Accueil Provence 06 à l'échelle des 21 communes des cantons de Saint Auban et de Coursegoules, situées au cœur du territoire a principalement permis de réaliser des études, inventaires et diagnostics (diagnostic de l'hébergement touristique, recensement des sites d'escalade, recensement des édifices religieux, démarche de recensement des sites équestres, ...) et quelques opérations de promotion souvent dédiées à la promotion du projet de PNR⁹⁶. En effet, si l'offre en présence sur le territoire est riche et diversifiée, elle présente des carences importantes en matière de structuration (connaissance globale de l'offre, qualité de l'accueil, sites multi activités, offre hors saison, ...).

Seule une minorité des études réalisées ont abouti à la réalisation d'opérations de structuration et de développement de l'offre touristique. Celles-ci sont donc restées relativement rares (développement du vallon de la Mouillère, création de l'école de canyoning à Aiglun, mise en place d'un plan signalétique...). Les effets observés sont néanmoins positifs.

Par ailleurs, ces dernières années, le SIVU a consacré une partie importante de ses moyens à la mise en place du projet de Parc Naturel Régional. Le SIVU est aujourd'hui en cours de dissolution.

Le Pôle Touristique de Grasse, coordination et soutien à la dynamique touristique du territoire

L'action du Pôle Touristique de Grasse a été, dès le départ, orientée sur des actions plus opérationnelles, ciblant directement le soutien à la dynamique touristique. Les deux territoires sont cependant différents, le Pays de Grasse pouvant déjà s'appuyer sur une offre touristique riche et structurée. Son intervention s'articule donc principalement autour de la promotion de l'offre existante, l'assistance technique aux acteurs du tourisme, la coordination de l'action et des acteurs touristiques sur le territoire et l'accompagnement des hébergeurs:

1. **Promotion, diffusion information** : édition d'un guide touristique en commun, participation à des salons grand public ou professionnels, réalisation de présentoirs Pays de Grasse dans les Offices de Tourisme, ...
2. **Coordination de l'action touristique du territoire** : réunions mensuelles collectives afin de définir des actions communes, calendrier commun de manifestations de tous types,
3. **Assistance technique aux acteurs du tourisme** : soutien logistique et conseil aux les communes les moins structurées en matière de développement touristique (OT ne comprenant que des bénévoles, ...), interface hébergeurs / clientèle, ...
4. **Soutien à la professionnalisation des prestataires et à l'amélioration de la qualité de l'accueil touristique (pour plus de détails voir ci-après « Un secteur à professionnaliser »).**

Communauté de Communes des Coteaux d'Azur

Peut encore être citée en exemple l'importante dynamique touristique impulsée sur son territoire par la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur : développement de circuits touristiques, multiplication des

⁹⁶ Une partie importante des action du SIVU ont été réalisées dans le cadre du Contrat Montagne.

évènementiels et de l'offre culturelle, soutien à l'enrichissement de l'offre touristique, promotion (agenda culturel, livret d'accueil, dépliants « restauration », « hébergement », « parcours découverte » ...).

Le **Conseil général des Alpes-Maritimes** met en œuvre une politique de développement touristique sur l'intégralité du Département afin de structurer l'offre touristique sur le territoire et de permettre un développement économique durable.

Dans le cadre du schéma départemental du tourisme 2009-2015 en cours de finalisation, le Conseil général va encore accentuer son action sur le moyen et le Haut pays et donc sur le territoire du parc. Certaines opérations sont ou ont déjà été mise en œuvre par le département, notamment :

- aides aux hébergements de la zone rurale : pour soutenir l'investissement en matière de création, de rénovation ou d'extension des hébergements touristiques ;
- PIT Tourval: programme transfrontalier avec l'Italie lancé début 2009. Le Conseil général des Alpes-Maritimes est chef de file sur le projet Tourval Café axé sur la qualification et l'amélioration des hébergements touristiques ainsi que de la restauration. Cette opération est menée en partenariat avec le CRT Riviera Côte d'Azur pour la « Diversification de l'offre touristique », la Chambre d'Agriculture pour « La valorisation des produits typiques », la Chambre des Métiers 06 – UDOTSI – GRETA pour « La formation des acteurs du tourisme » ;
- sentiers de randonnée : le Conseil général est en charge de l'élaboration du PDIPR et de l'entretien des sentiers qui y sont inscrits. La promotion de ces sentiers est faite par le biais des éditions « Guides Randoxygène ». Des éditions Rando VTT, Canyons et Clues, Raquettes à neige et Via Ferrata existent également.;
- création de deux syndicats mixtes sur les stations de Gréolières et de l'Audoubert pour participer à la gestion de l'activité neige et aider à la diversification d'activités en été.

Le Conseil général a inscrit dans ses actions 2009 le développement et la structuration des filières VTT et équestre. L'itinéraire Les chemins du Soleil reliant le lac Léman à Nice en VTT vient d'être finalisé et d'autres itinéraires devraient également suivre. En partenariat avec le CRT Riviera Côte d'Azur, la thématique des APN est en cours d'étude, le CRT visant la création d'une labellisation de cette filière.

6.6 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Une offre touristique bien distincte de l'offre littorale : loisirs, patrimoines, sports et de pleine air, cadre, tranquillité, beau temps garanti - Une offre à la fois homogène et diversifiée - Une offre touristique complémentaire sur l'ensemble territoire du PNR (chaque sous territoire a ses particularités) - Un territoire offrant un cadre de vie calme et préservé - Des paysages rares et d'une exceptionnelle qualité - Un territoire très riche en matière de patrimoines naturels et culturels - Une multiplicité d'activités de pleine nature offertes sur le territoire : randonnée (à pied, à vélo, à cheval), activités d'eau vive, escalade, spéléologie, vol libre, ... - 700 km de sentiers inscrits au PDIPR sur les cantons de Coursegoules et Saint Auban - Une offre intéressante de sites de découverte (Grotte de Baume	- Une offre touristique encore insuffisamment structurée et valorisée à l'échelle du projet de territoire - Un territoire plutôt positionné en partie basse de la zone de montagne présentant une offre restreinte de sports d'hiver - C'est un territoire difficile d'accès car principalement desservit, ce qui a joué en faveur de sa préservation, par des routes secondaires - Malgré son homogénéité et sa variété, l'offre touristique des Préalpes d'Azur reste relativement dispersée - L'échelle territoriale retenue pour le projet de PNR rend difficile le travail de développement d'une offre touristique - Le territoire ne compte que peu de pôles d'attractivité touristique structurés et la plupart se situent en limites - Les démarches de développement touristique en cours sont très hétérogènes - Des moyens humains et financiers globalement insuffisants pour permettre une réelle structuration de l'offre touristique	- Une clientèle amatrice du type d'environnement offert par le territoire qui se développe - Un type de tourisme de qualité permettant de créer une dynamique économique et sociale locale et de valoriser les patrimoines en présence - Le projet de PNR est l'occasion de structurer et d'étoffer l'offre touristique à l'échelle du territoire - Présence de pôles d'attractivité potentiels à l'intérieur du territoire - Présence de fortes potentialités de développement de l'offre touristique - Le territoire est favorable à l'itinérance (découverte de village en village) - Le territoire des Préalpes d'Azur se prête bien aux activités équestres mais elles sont encore peu développées. - Les touristes pratiques au moins 1 activité, ¼ en pratiques 4 ou plus (territoires Alpes d'Azur) - Des démarches de développement touristiques ont été réalisées (contrat montagne) ou sont en cours sur le territoire (promotion, signalétique, professionnalisation des prestataires,	- Le manque de structuration de l'offre touristique entraîne des difficultés économiques chez les prestataires touristiques - L'augmentation du trafic sur les itinéraires amenant au territoire accentue les difficultés d'accès - Une méconnaissance globale de l'activité touristique du territoire : quelle clientèle ? Quelle fréquentation ? qui rend difficile l'appréhension fine des problématiques en présence - Certains comportements observés risquent d'entraîner, à long terme, une dégradation des milieux naturels - Une incompréhension entre habitants et visiteurs du fait d'un rapport différent à la nature et aux territoires ruraux	→ Approfondissement de la connaissance de l'offre et des pratiques touristiques à l'échelle du territoire → Définition d'un positionnement et d'une image claire du territoire en matière d'offre touristique → Promotion touristique du territoire et de ses patrimoines dans une perspective de développement durable → Mise en synergie de l'action en faveur du développement touristique à l'échelle du territoire → Conception partagée et mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du territoire → Structuration de l'offre touristique notamment sur les territoires les plus ruraux → Identification des carences en matière d'hébergement sur le territoire → Amélioration, en partenariat avec les structures intervenant dans le champ touristique, de l'offre et de la qualité de l'accueil en hébergement sur le territoire et

obscur, Observatoire de la Côte d'Azur, sites préhistoriques, ...)

- Un territoire à proximité du littoral

- Une offre d'hébergement étoffée sur les franges Sud et Est du territoire

- Le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas encore su ou pu réellement tirer profit de ses potentialités.

- Des carences en matière d'hébergement, notamment à l'intérieur et au Nord du territoire

- Une offre d'hébergement nettement en deçà de l'offre des autres vallées de montagnes maralpines

- L'offre d'hébergement touristique actuelle présente des faiblesses en terme de qualité, le secteur reste, pour partie, à professionnaliser (labellisation)

- Le territoire est dans la moyenne en matière de fréquentation par avion mais loin derrière les deux vallées les plus fréquentées

- L'hébergement non marchand est prépondérant (64% - territoires Alpes d'Azur)

- La résidence secondaire personnelle est le mode d'hébergement le plus fréquent (37% des séjours - territoires Alpes d'Azur)

qualité des hébergements...)

- Enquête clientèle en cours par le CRT La Riviera

- Ce type de territoire est majoritairement fréquenté par des touristes intra départementaux (territoires Alpes d'Azur), la création de liens économiques à l'année est donc possible

- La clientèle est très majoritairement familiale (71% - territoires Alpes d'Azur)

- Dans les Alpes d'Azur, chaque touriste a dépensé 253 euros pour son séjour (la dépense touristique globale est estimée à **59,2 millions d'euros** pour la saison d'été 2003)

- Certains sites du territoire sont déjà soumis à des pressions anthropiques

labellisation

→ Accompagnement à **l'aménagement et à l'amélioration de la qualité de l'accueil des sites touristiques du territoire**

→ **Développement de l'offre d'itinérance** (circuits touristiques, sentiers de randonnée)

→ **Adaptation des structures d'accueil au tourisme d'itinérance** (aires de camping-car, relais VTT, équestres, ...)

→ **Valorisation économique**, à travers la sensibilisation de la clientèle touristique et leur mise en marché de proximité **des productions locales** notamment agricoles mais aussi artisanales

DOCUMENT DE TRAVAIL

présentes sur le territoire

7 Les activités de pleine nature

7.1 Une offre d'activité multiple attirant un public local et international

La partie haute du territoire des Préalpes, plus montagnarde, offre une diversité d'activités de pleine nature : escalade, canyoning, pêche, randonnée pédestre et équestre, VTT, vol libre...

Les sites d'escalade, de canyoning et de spéléologie sont nombreux. Certains sont valorisés dans des topoguides départementaux. L'offre va cependant bien au-delà des sites identifiés au niveau départemental notamment concernant le canyoning (36 sont identifiés dans le topoguide du Conseil Général alors que plus de 300 sont répertoriés et publiés dans les Alpes Maritimes).

En comparaison avec d'autres secteurs du Département, le potentiel de ce territoire est plus important car la diversité des possibilités de pratique est plus grande, notamment pour la spéléologie. De plus, comparée à d'autres vallées, ce territoire est plus accessible pour une pratique en famille.

7.2 Un secteur majeur pour la spéléologie et l'escalade

De part l'étendue de l'emprise des surfaces karstiques (80 à 90% du territoire), son périmètre est de loin, le secteur le plus intéressant en matière d'activités et d'explorations spéléologiques. Il présente un grand réseau de cavités. On en dénombre environ 3000 dans les Alpes-Maritimes dont environ 500 sur le territoire du projet de PNR. Le périmètre comprend les plateaux de Calern-Caussols et notamment le secteur de l'Audibergue où est située une dizaine de cavités majeures de réputation nationale et internationale, pouvant attirer des clubs de toute la France et de l'étranger (300 à 400 mètres de profondeurs).

En matière d'escalade, le territoire compte de nombreux sites dont quelques uns sont de renommée internationale⁹⁷. Par ailleurs, du fait du climat, l'escalade peut se pratiquer à l'année dans les Alpes-Maritimes même si l'été y est moins propice. C'est donc un territoire recherché par les amateurs en toute saison. De nombreux professionnels de l'encadrement travaillent sur le territoire. Les activités d'escalade et de spéléologie attirent autant des pratiquants locaux, régionaux qu'internationaux.

⁹⁷ 23 communes sur les 49 incluses dans le périmètre regroupent 27 sites d'escalade. 6 sont de niveau facile est adaptés à la découverte de la pratique, 14 présentent des niveaux variables de facile à difficile, 7 sont des sites de haut niveau. De nombreux sites d'escalade potentiels ont pu être recensés (19 de niveau découverte, 21 tous niveau et 10 de haut niveau).



Source : FFME 06

Même s'il compte de nombreux canyons (24), le territoire du PNR n'est pas un secteur majeur du canyon dans les Alpes Maritimes. Sa proximité des zones urbaines le rend néanmoins intéressant pour les activités de canyon professionnel. Par ailleurs, certains canyons, telle la Clue d'Aiglun, peuvent véhiculer une image forte du projet de PNR, car typique des Préalpes d'Azur, même s'il est peu parcouru du fait de la grande marche d'approche (2h).

De nombreux professionnels sont présents sur le secteur même s'ils sont moins nombreux que dans les vallées de la Tinée et de la Roya Bévéra. Cette activité, encadrée par un arrêté préfectoral (voir ci-après) se déroule sur 6 mois de l'année. Le principal de l'activité se déroule en été, entre le 15 Juillet et le 15 Août.

La particularité de l'offre de canyoning des Préalpes est la subsistance d'eau en période estivale, les canyons aquatiques du territoire, attirent ainsi de nombreux pratiquants venant des Alpes-de-Haute-Provence notamment du Verdon.

Le périmètre du projet compte aussi 13 sites adaptés à la pratique des raquettes.

7.3 Une fréquentation importante et en augmentation sur les sites majeurs mais qui reste méconnue dans l'ensemble

La fréquentation des sites d'activités de pleine nature est en constante augmentation ces dernières années, du fait de l'engouement pour les sports de nature, dont les pratiquants sont sans cesse plus nombreux. Elle n'est cependant pas précisément connue à ce jour. Certains sites de canyoning très prisés peuvent cependant être parcourus par plus d'une centaine de personnes par jour (le Loup par exemple, de la base de

la cascade de Courmes jusqu'à Pont du Loup ou encore le canyon de Saint Auban qui est le plus parcouru du Département et compte entre 15 et 18 professionnels). Sur les sites les plus courus, la fréquentation est notamment amplifiée par l'activité de professionnels. Certains canyons comptent jusqu'à 18 professionnels les jours ouvrables avec chacun un groupe de 8 clients le matin et l'après-midi soit, au total, une fréquentation liée à l'offre d'accompagnement professionnel approchant les 300 personnes.

Par ailleurs, certains sites de canyoning (le canyon de la Cagne par exemple) sont fréquentés par de nombreux baigneurs ce qui amplifie fortement la tendance à la sur fréquentation.

Concernant l'escalade, la fréquentation est plus diffuse.

Enfin, les pratiques de spéléologie restent anecdotiques car la plupart du temps limitées à un petit nombre de spécialistes dans une logique d'exploration, de découverte et d'équipement de nouvelles cavités. Elles ne se pratiquent pas sur des sites conventionnés.

7.4 Une minorité de pratiquants affiliés

Par ailleurs, les structures fédérant les pratiquants et/ou ayant la compétence en matière de gestion des activités d'escalade et de canyoning (FFME, Conseil Général) sur le territoire n'ont un lien direct qu'avec une minorité des pratiquants. Pour exemple, les pratiquants d'escalade et de canyoning adhérant à la FFME ne représentent qu' $\frac{1}{8}$ ^{ème} du nombre total de pratiquants. La FFME dénombre environ 1700 adhérents dans les Alpes-Maritimes pour 10 000 à 12 000 pratiquants non licenciés. La situation est cependant différente pour la spéléologie, qui ne représente cependant qu'une part très réduite du total des pratiquants d'activités de pleine nature.

La spéléologie compte en effet une vingtaine de clubs dans les Alpes-Maritimes, 250 licenciés pour 400 pratiquants environ. Le taux d'affiliation entre les pratiquants et le CDS est donc très important.

7.5 Une démarche de suivi des sites et des pratiques en cours, mais partielle

Les sites d'escalade créés récemment, n'apparaissent pas dans les topoguides. Par ailleurs certains aménagements sont pratiqués sans travail de concertation en amont. Certains professionnels ou pratiquants aguerris possèdent les capacités techniques pour équiper des sites. Une part importante des sites d'escalade et de canyoning ne sont donc pas suivis ni entretenus par les acteurs institutionnels.

La situation à cet égard s'est cependant fortement améliorée depuis quelques années., notamment, la concertation locale entre les structures représentant les activités de pleine nature et les structures responsables de la préservation de la qualité environnementale du territoire s'est fortement amplifiée.

Le travail de suivi et d'entretien des sites d'escalade s'est aussi largement renforcé. Aujourd'hui le Département suit et entretient 11 sites (8 hors PDR et 3 in PND). La FFME 06 a d'ailleurs conventionné avec le Département sur des actions de suivi de ces sites et/ou d'animation de journées découvertes environnementales (faune, flore...).

7.6 Un usage réglementé et partagé

L'usage des espaces est réglementé par arrêté préfectoral (Cf- Arr. Préfect 98.000481-bis). Du 31 Avril au 1^{er} Octobre, en dehors des périodes de ponte et de reproduction de la faune halieutique, l'usage des cours

d'eau est réservé aux activités de canyoning. Lorsque les périodes de pêche se superposent aux périodes de canyoning, un système d'alternance est mis en place (un jour canyoning, un jour pêche).

Concernant la problématique foncière, notamment en lien avec la propriété privée, des conflits d'usages ont pu apparaître entre propriétaires et usagers. Dans ces cas de figure, la FFME a proposé la mise en place de conventions d'usage avec les propriétaires foncier permettant un transfert de responsabilité et la labellisation et suivi des équipements. Des espaces de stationnements et cheminements ont aussi pu être aménagés.

Aujourd'hui, une procédure a été mise en place sur les créations de sites, la FFME consulte systématiquement le gestionnaire de l'espace (ONF, SIIVU Haute-Siagne, ...) et prend en considération les possibilités d'accès (espaces pour le stationnement, ...).

7.7 Des activités néanmoins confrontées à des conflits d'usage

Les activités de pleine nature de type escalade, spéléologie et canyoning sont confrontées, depuis un certain nombre d'années, à un déficit de connaissance scientifique sur leur impact réel sur les patrimoines naturels soumis à pression. Un projet étude d'impact sur le canyon de la Cagne avait été envisagé mais il n'a pas été concrétisé. Aucune démarche permettant d'objectiver ces problématiques n'est aujourd'hui disponible sur le territoire. Elle pourrait être entreprise à titre expérimental sur les sites très parcourus.

Afin de participer et de suivre l'évolution de la gestion des impacts des activités de pleine nature sur les patrimoines naturels mais aussi de contribuer à la connaissance des patrimoines naturels en présence, la FFME et le CDS sont, depuis de nombreuses années présents aux comités de pilotage Natura 2000.

L'activité de canyoning est confrontée, sur un certain nombre de sites, à des conflits. Ceux-ci peuvent naître soit d'un contentieux sur l'usage de l'espace avec les propriétaires ou les mairies. Les problèmes de stationnement et / ou de cheminements avant ou après le canyon cristallisent souvent les malentendus.

7.8 Des fédérations actives en matière de connaissance des patrimoines naturels

Les principales structures actives en matière de suivi des activités de pleine nature sur le territoire (FFME et CDS) s'investissent aussi dans des actions de connaissance en matière de biodiversité. Si à cet égard l'action de la FFME reste ponctuelle (alerte en cas d'observation d'espèces patrimoniales sur un site de pratique) celle du CDS représente un axe fort de son activité.

Les clubs de spéléologie réalisent notamment des explorations à but scientifique (étude hydrologiques, géologiques, biospéléologie, faune souterraine, chiroptères ...), des publications, ou encore actualisent l'inventaire des cavités du département. Certaines de ces actions sont réalisées dans le cadre de partenariats (Conseil Général, Natura 2000, Agence de l'eau...). Ils peuvent aussi être sollicités par des mairies ou syndicats des eaux pour des questions de relations hydrologiques.

Le CDS et la FFME connaissent aujourd'hui les principales espèces sensibles potentiellement présentes dans leurs espaces de pratiques.

7.9 Des espaces de pleine nature attirant d'autres pratiques

Au-delà de la pratique d'activités de pleine nature, le territoire des Préalpes est aussi le terrain de jeu et l'espace de récréation de la population du littoral. De nombreux sites et itinéraires sont donc fréquentés au

printemps notamment, mais aussi en été par des visiteurs souhaitant profiter du cadre paysager et naturel exceptionnel.

Par ailleurs, comme beaucoup de territoires ruraux, offrant des terrains ou itinéraires favorables, les Préalpes d'Azur connaissent, dans certains secteurs, une forte fréquentation de véhicules à moteur. Ces activités peuvent être problématiques d'une part en matière d'impact sur les milieux et espèces naturelles sensibles à la pression mais aussi en terme de conflits d'usage et de mise en insécurité des randonneurs et de non respect des propriétés privées.

C'est un territoire très attractif en matière de cyclotourisme. Il n'accueille pourtant pas ou peu de circuits vélos balisés sur route. Cette pratique attire du monde mais n'est pas organisée. La problématique est la même pour l'offre VTT et équestre.

7.10 Une filière activités de pleine nature peu structurée

In fine, le territoire des Préalpes d'Azur est un espace très favorable aux d'activités de pleine nature. L'importance du nombre de sites de pratique localisés, les efforts importants réalisés ces dernières années par les acteurs de l'encadrement et de la gestion des activités de pleine nature et les potentialités subsistantes dans ce domaine font de ce territoire un espace majeur en la matière.

Par ailleurs, la proximité du littoral et des pratiquants potentiels ou avérés lui confère une forte attractivité.

Cependant, les activités professionnelles qui se sont développées autour de ces pratiques, l'ont été de manière individuelle, profitant des opportunités offertes par le territoire. Pas ou peu d'actions collectives, visant à intégrer le développement d'une filière activités de pleine nature, n'ont été entreprises. La structuration de cette filière, dans une logique de développement durable respectueuse des hommes et de l'environnement, aurait pourtant pu apporter à ce territoire, et notamment à ses espaces les plus fragiles, un complément en matière de dynamique économique.

Comme il a déjà été noté d'une manière plus générale en matière de tourisme, les hébergements, notamment ceux adaptés à l'accueil de publics sportifs notamment en groupes, sont rares. La présence de structures d'accueil, proposant le gîte et une offre d'activités de pleine nature de proximité reste exceptionnelle⁹⁸. Pour le reste, une offre d'hébergement alternatif est présente mais apparaît insuffisante. Notamment, le Haut Pays Grassois est sous équipé en lits de campings et d'hébergements alternatifs au regard des sites d'activité de pleine nature en présence. Ces carences de lits ne permettent pas de retenir les touristes en hébergement et ainsi d'amplifier la manne économique offertes par ces activités.

Les espaces phares en matière d'activités de pleine nature, et notamment les stations de ski de Gréolières les Neiges et de l'Audibergue présentent eux aussi des carences en matière d'hébergement, notamment collectifs et hôtellerie. Surtout, elles n'ont pas bénéficié de démarches de restructuration et de modernisation globale de leur offre touristique in et hors saison. Des initiatives ponctuelles peuvent néanmoins être notées, qui rencontrent un certain succès (à l'Audibergue un télésiège fonctionne l'été et permet des descentes à VTT, une via ferrata souterraine, des parcs acrobatiques, ...)

Enfin, aucun topoguide ne propose une présentation globale de l'offre d'activités de pleine nature en présence sur le territoire, en lien avec les hébergements touristiques.

Les Préalpes d'Azur est un territoire à la fois proche mais pas toujours très accessibles pour les zones urbaines. Il n'a pas véritablement su développer un produit phare, vendeur et attractif pour de la fréquentation

⁹⁸ Sur Saint Auban, le Gîte Tonic, 40 couchages propose des activités d'équitation, escalade et randonnée pour les centres de loisirs, clubs, ...

en séjour. Ce travail, n'est cependant pas simple car une part importante de son attractivité reste aujourd'hui à l'état de potentialité, les Préalpes d'Azur ne sont pas toujours bien identifiées et reconnues, même par les habitants du littoral.

7.11 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

DOCUMENT DE TRAVAIL

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Une offre d'activité multiple (escalade, canyoning, pêche, randonnée pédestre et équestre, le VTT, vol libre) attirant un public local et international - Une offre partiellement valorisée dans des topoguides - Un secteur majeur pour la spéléologie (environ 500 cavités recensées sur le territoire) et l'escalade (de nombreux sites dont quelques uns sont de renommée internationale) - Une météo et une offre en faisant un territoire recherché par les amateurs en toute saison - De nombreux canyons - Subsistance d'eau en période estivale dans les canyons - L'activité de canyoning est encadrée par un arrêté préfectoral (permise hors périodes de ponte et de reproduction de la faune halieutique) - Présence d'une activité	- Globalement, l'offre d'activité de pleine nature est peu structurée et peu valorisée à l'échelle du territoire - Ce n'est pas un secteur majeur du canyon dans les Alpes Maritimes - Une minorité des sites d'activité de pleine nature existants sont valorisés dans les topoguides - Des professionnels moins nombreux que dans les vallées de la Tinée et de la Roya Bévéra. - Une fréquentation des sites d'activités de pleine nature méconnue dans l'ensemble - La majeure partie des pratiquants d'activités de pleine nature (excepté spéléologie) ne sont pas affiliés à une fédération - Les Préalpes d'Azur connaissent, dans certains secteurs, une forte fréquentation de véhicules à moteur - Il n'y a pas ou peu de circuits vélos balisés sur route - L'offre d'itinéraires VTT et équestre est faible - Pas ou peu d'actions collectives, visant à intégrer le développement d'une filière activités de pleine nature, n'ont été entreprises - Pas de structures d'accueil, proposant le gîte et une offre d'activités de pleine nature de proximité	- Si elle n'est pas connue précisément, selon les observateurs, la fréquentation des sites d'activités de pleine nature est en constante augmentation ces dernières années - Les démarches de suivi et d'entretien des sites et itinéraires d'activité de pleine nature (notamment canyon, escalade et randonnée) se sont nettement renforcées ces dernières années - Aujourd'hui le Département, en partenariat avec la FFME, suit et entretient 11 sites sur le territoire - Le Département, en partenariat avec les acteurs de l'éducation à l'environnement, propose des animations de journées découvertes environnementales (faune, flore...) sur ses PND et certains sites d'activité de pleine nature - La FFME propose la mise en place de conventions d'usage avec les propriétaires foncier permettant un transfert de responsabilité, la labellisation et le suivi des équipements - Une procédure a été mise en place sur les créations de sites, la FFME consulte systématiquement le gestionnaire de l'espace et prend en considération les possibilités d'accès - Les principales structures actives en	- Certains sites (notamment canyoning) sont fortement fréquentés ce qui peut avoir un impact sur les milieux et espèces naturels - Certains aménagements de sites sont pratiqués sans travail de concertation en amont - Une part importante des sites d'escalade et de canyoning ne sont donc pas suivis ni entretenus par les acteurs institutionnels - Des conflits d'usages ont pu apparaître entre propriétaires et usagers des sites d'activité de pleine nature (problématiques de stationnement, cheminement, ...) - Un déficit de connaissance scientifique sur l'impact réel des activités de pleine nature sur les patrimoines	- L'aménagement et la labellisation des sites naturels fréquentés ponctuellement par les habitants du littoral et leur sensibilisation aux enjeux de respect du cadre environnemental (donner la possibilité de respecter l'endroit - poubelles, signalisation, tables de lecture) - L'amplification de la démarche d'aménagement, de suivi, d'entretien et de labellisation et des sites d'activités de pleine nature ainsi que de la concertation avec les pratiquants, y compris non affiliés. - L'amplification des actions de sensibilisation des pratiquants d'activités de pleine nature aux espèces présentant des enjeux environnementaux prioritaires ; - Le suivi et l'accompagnement des créations de nouveaux sites d'activités de pleine nature en veillant à la préservation des espaces et espèces sensibles à la pression anthropique ; - La promotion de l'offre d'activités de pleine nature constituée en

économique liée aux activités de pleine nature (de nombreux professionnels de l'encadrement travaillent sur le territoire notamment en canyoning et escalade)

- Le CDS et la FFME connaissent aujourd'hui les principales espèces sensibles potentiellement présentes dans leurs espaces de pratiques
- Le territoire des Préalpes est aussi le terrain de jeu et l'espace de récréation de la population du littoral
- C'est un territoire très attractif en matière de cyclotourisme

- Une offre d'hébergement alternatif présente mais insuffisante
- Les espaces phares en matière d'activités de pleine nature, et notamment les stations de ski de Gréolières les Neiges et de l'Audoubert présentent eux aussi des carences en matière d'hébergement (pas de démarches de restructuration et de modernisation globale de leur offre touristique in et hors saison)
- Il n'y a pas de topoguide proposant une présentation globale de l'offre d'activités de pleine nature en présence sur le territoire, en lien avec les hébergements touristiques

- matière de suivi des activités de pleine nature sur le territoire (FFME et CDS) s'investissent aussi dans des actions de connaissance en matière de biodiversité
- Les clubs de spéléologie réalisent notamment des explorations à but scientifique
- Ce territoire se prête bien aux activités équestres
- La proximité du littoral et des pratiquants potentiels ou avérés lui confère une forte attractivité
- Des initiatives ponctuelles de développement d'offres d'activités de loisirs / pleine nature rencontrent un certain succès

naturels soumis à pression

- La fréquentation excursionniste les week-ends occasionne des pressions sur les espaces naturels

cohérence avec les enjeux de préservation (topoguides notamment)

- La **définition d'espaces de pratiques motorisées en cohérence avec le respect du territoire** ;
- La **création d'itinéraires de randonnée valorisant les sites patrimoniaux du territoire**, utilisant le réseau existant et, si besoin, créant de nouvelles connexions ;
- La **médiation des conflits d'usages tant entre les pratiquants d'activités de pleine nature** (chasse, pêche, randonnée, escalade, ...) **qu'avec d'autres types d'utilisateurs** ;
- La **recherche de l'accord des propriétaires privés dont la propriété est concernée par un site ou traversée par un chemin en lien avec une activité de pleine nature.**
- La **connaissance des impacts réels des activités de pleine nature sur les patrimoines naturels** soumis à pression

8 Emploi, insertion, formation⁹⁹

8.1 Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, la formation et l'insertion

Le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur dénombre différentes structures intervenant dans le champ de l'emploi, la formation et l'insertion.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du pays grassois intervient sur la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence et la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Il travaille avec les entreprises et les demandeurs d'emploi de son périmètre d'intervention¹⁰⁰.

Différentes agences de Pôle Emploi interviennent sur ce territoire : celle de Grasse pour la partie Grasse et haut pays Grassois, l'agence d'Antibes pour le Bar-sur-Loup, l'Agence de Cagnes-sur-Mer pour la commune de Vence et l'agence de Nice-Carros qui a en charge les demandeurs d'Emploi de Carros, Saint Laurent du Var et du Moyen Pays.

On note aussi la présence de Missions Locales ciblant les jeunes de moins de 26 ans : Missions Locales de Grasse, de Sophia-Antipolis et de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur.

Malgré la présence de ces différentes structures, un certain nombre de communes ne sont pas desservies par leurs services, notamment les communes du Nord-Est du territoire.

Les permanences du Pôle Emploi mises en place actuellement ne permettent pas de couvrir l'ensemble des communes du territoire (les permanences de Pôle Emploi au sein du Relais de Services Publics de Saint Auban, concernent la population du canton de Coursegoules, du canton de Saint-Auban et de la commune d'Escagnolles). Il n'y a par exemple pas de permanences de Pôle Emploi au Bar-sur-Loup, à Saint-Cézaire sur Siagne et Saint-Vallier de Thiey.

Concernant les Missions Locales, les permanences sont actuellement présentes à Saint Cézaire sur Siagne et Saint-Auban

8.2 Un territoire multipolarisé en terme d'emplois

Le territoire du projet de PNR est fortement dépendant, pour ce qui concerne l'offre d'emploi, de bassins d'emplois dynamiques concentrés sur sa proche périphérie ou un peu plus éloignés, sur le littoral.

Il ne compte aucun pôle d'emploi dynamique situé dans son périmètre et présente de fait une forte dépendance avec les pôles d'emploi de proximité (villes portes, vallées voisines) ou plus éloignés et plus importants du littoral.

⁹⁹ Cette partie du diagnostic a été rédigée sur la base d'entretiens avec Annie Malausa du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du pays grassois intervenant sur 14 communes du haut pays (Communauté de Communes des Monts d'Azur) et Mr Serge Laurent de la Maison de l'emploi et de l'entreprise située à Carros et intervenant sur le périmètre de la Communauté de Commune des Coteaux d'Azur (Carros, Gattières, Le Broc).

¹⁰⁰ A savoir les communes d'Aiglun, Amirat, Andon, Auribeau, Briançonnet, Caille, Collongues, Escagnolles, Gars, Grasse, La Roquette/Siagne, Le Mas, Les Mujouls, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Auban, Sallagriffon, Séranon et Valderoure.

Pour les bassins d'emplois en proximité du périmètre, le Haut Pays grassois est fortement tributaire des bassins d'emploi situés en limite Sud du projet de PNR : bassin grassois, zone artisanale du Bar-sur-Loup, Vence, ou en dehors des Alpes-Maritimes, notamment dans le Var et plus précisément dans le Canton de Fayence, secteur en développement économique. Castellane, dans les Gorges du Verdon est aussi un pôle attractif mais offre principalement des emplois saisonniers.

La partie Nord du territoire est en partie tournée vers le pôle d'emploi de Puget-Théniers.

La partie Est du territoire est tournée vers la zone industrielle de Carros-Le Broc, plus importante zone industrielle du département (8000 à 9000 emplois, 500 à 600 entreprises). Son attractivité rayonne de fait bien au-delà des communes de la Communauté de Commune des Coteaux d'Azur (environ 3/5 des employés n'habitent pas les Coteaux d'Azur (Nice, Cagnes/Mer, Grasse, ...).

Parmi les bassins d'emplois plus éloignés du territoire de projet, citons Monaco, Nice, ou encore Cannes.

Le pôle de Sophia Antipolis se situe à l'interface entre les pôles de proximité et les pôles plus éloignés.

8.3 Un emploi local faible tant en terme quantitatifs que qualitatifs

Une partie importante de l'emploi local est constituée, notamment dans la partie centrale et haute du territoire par l'emploi dans les collectivités territoriales (mairies, EPCI, syndicats intercommunaux, ...), quelques commerces de proximité et artisans et des emplois saisonniers, agricoles ou touristiques.

Le territoire dénombre en effet quelques sites touristiques attractifs qui génèrent, en saison, une offre d'emplois non négligeable à l'échelle du territoire (le domaine du château de Taulane limitrophe du Canton de Saint Auban, les deux stations de ski du territoire, ...).

La partie Sud du territoire, présente un dynamisme économique plus marqué (présence de nombreux commerces, artisanat, ...) qui lui permet d'avoir une offre d'emploi pérenne intéressante. Plus on va vers le Nord, plus l'emploi se fragilise et les demandeurs d'emploi sont forcés de s'adapter à l'offre d'emploi locale : job en stations l'hiver conjugués avec des petits emplois agricoles l'été (les emplois agricoles restent cependant assez rares).

Le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas réellement développé, actuellement, de filière d'emploi à petite échelle adaptée aux atouts de ses territoires ruraux (réseau d'hébergement touristique rural, transformation de productions agricoles, établissements d'accueil pour retraités, personnes handicapées, services d'accueil de santé,...) ou alors ces activités subsistent à la marge sans réelle action collective (promotion, qualité, labellisation, ...). Les emplois proposés aujourd'hui restent donc fragiles (forte précarité, faible sécurité sur la pérennité de l'emploi, ...)

In fine, l'offre d'emploi proposée localement est insuffisante, fragile et trop précaire. Cette situation a tendance à créer chez les demandeurs d'emploi peu qualifiés ou souhaitant rester sur le territoire des difficultés matérielles mais aussi sociales et psychologiques.

8.4 Des demandeurs d'emplois peu qualifiés

En 2006, le taux de chômage du territoire est de 11,4%, pour une moyenne nationale de 11,9% et régionale de 13,8%.

Si l'on s'en tient aux visites reçues par les acteurs de l'emploi mobilisés, les demandeurs d'emplois du territoire du projet ont essentiellement de bas niveaux de qualifications ou pas de qualifications : CAP, BEP, Métiers du bâtiment, restauration, ... Ils ne reçoivent que très peu de personnes très diplômées.

Par ailleurs, les quelques personnes diplômées accompagnées, expriment souvent la volonté de travailler au pays quitte à sortir de leur filière initiale.

8.5 Des initiatives existantes en matière d'insertion

Le territoire dénombre quelques chantiers d'insertion permanents (Andon, Grasse, Saint-Auban, Saint-Jeannet, ...) ou plus ponctuels (Carros). On recense par exemple 25 emplois au sein de l'association d'insertion à Saint-Auban Montagn'Habits (recyclage de vêtement) et 15 à Andon (agricole, entretien jardin espaces vert, débroussaillage, bois de chauffage, ...). Ces emplois sont principalement précaires.

Aucune structure n'est présente sur le canton de Coursegoules ce qui pose problème.

On compte aussi quelques entreprises ou associations d'insertion par l'activité économique (ménage, aide à domicile, jardinage) à Carros, Grasse et Vence notamment.

Il existe aussi des structures pour les travailleurs handicapés (l'Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et adultes), qui emploie dans le cadre d'un ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) et d'une Entreprise Adaptée, ...).

8.6 Une offre de formation principalement située en dehors du territoire

La plupart des structures de formation intervenant sur le territoire (La Clé ?, ISI, Reflets, GRETA,...) sont situées sur les villes portes (Grasse) ou sur le littoral (Cannes, Nice, Villeneuve-Loubet). Les acteurs de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion du territoire travaillent en partenariat avec ces structures.

8.7 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un territoire situé à proximité de nombreux pôles d'emplois - Le territoire dénombre en effet quelques sites touristiques attractifs qui génèrent, en saison, une offre d'emplois non négligeable à l'échelle du territoire - La partie Sud du territoire, présente un dynamisme économique plus marqué qui lui permet d'avoir une offre d'emploi pérenne intéressante - La présence de demandeurs d'emplois peu qualifiés correspond au type d'emploi existant ou pouvant être développé - Des initiatives existantes en matière d'insertion : quelques chantiers d'insertion permanents, quelques entreprises ou associations d'insertion par l'activité économique, des structures pour les travailleurs handicapés ... - Présence d'une offre de formation à proximité du territoire	- Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, la formation et l'insertion, un certain nombre de communes n'est pas desservi par leurs services, notamment les communes du Nord-Est du territoire - Aucun pôle d'emploi dynamique n'est situé dans le périmètre du projet de PNR - Un territoire fortement dépendant des pôles d'emploi de proximité ou plus éloignés et plus importants du littoral - Un emploi local faible tant en termes quantitatifs que qualitatifs - Une partie importante de l'emploi local est constituée, notamment dans la partie centrale et haute du territoire par l'emploi dans les collectivités territoriales - Plus on va vers le Nord, plus l'emploi se fragilise et les demandeurs d'emploi sont forcés de s'adapter à l'offre d'emploi locale - Le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas réellement développé, actuellement, de filière d'emploi à petite échelle adaptée aux atouts de ses territoires ruraux - Les emplois proposés aujourd'hui restent donc fragiles	- Des créations d'emplois possibles à travers la création ou la dynamisation d'activités économiques locales	- Destruction des emplois peu qualifiés présents au cœur du territoire au bénéfice de zones dynamiques - Fracture séparant les habitants peu qualifiés	→ Approfondissement du travail de diagnostic pour l'identification des manques et besoins en matière d'accès à l'emploi et aux services liés → Amélioration de l'accès aux services de l'emploi → Animation d'un réseau des différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle → Centralisation de l'information sur les formations adaptées aux activités locales : artisanat, agriculture, ... → Soutien aux microprojets locaux en matière d'économie sociale et solidaire

E – L’animation éducative et culturelle du territoire

1 L'éducation au territoire et au développement durable¹⁰¹

1.1 Un territoire proposant une multiplicité de thématiques pour l'éducation et la sensibilisation du public

Parmi les missions d'un PNR, la mission d'éducation à l'environnement et au territoire offre une approche transversale permettant à la fois de valoriser un territoire et d'en améliorer la connaissance et par là, la préservation. L'éducation à l'environnement sous ses formes les plus diverses est un des leviers essentiels pour la réussite du projet de PNR.

Le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur présente de nombreux arguments qui justifient la définition et la mise en œuvre d'une action d'ampleur à cet égard.

Une richesse patrimoniale et des potentiels d'observation exceptionnels :

- **une richesse très importante en matière de biodiversité** : de nombreuses espèces floristiques endémiques, des cortèges d'espèces faunistiques patrimoniales dont certaines emblématiques du territoire ;
- de **nombreux habitats d'intérêt communautaire** ;
- des **paysages exceptionnels** et de nombreux points de vue ;
- **un patrimoine géologique, géomorphologique et pédologique** de premier ordre (reliefs, clues, ...) ;
- **de fortes potentialités pour l'observation astronomique** (qualité du ciel nocturne, présence d'un observatoire renommé) ;
- une lecture paysagère (formidable outil de médiation) facile et accessible à tous publics
- un territoire **château d'eau** des agglomérations littorales, **très sensible** et en lien avec le **réseau karstique** ;
- un **réseau souterrain exceptionnel** ;
- un territoire fortement **marqué par les activités humaines** et dont les **traces sont encore facilement lisibles** (histoire, protohistoire, préhistoire) ;
- ...

¹⁰¹ Ce diagnostic a été réalisé sur la base des éléments issus des commissions et sous commissions thématiques sur la thématique éducation à l'environnement et d'entretiens avec Frédéric POYDENOT, Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur, Marc Boucherot, Vice vice-Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la région PACA, Jean-Louis Pasquet, Directeur de Planète Sciences Méditerranée et l'association Virées Nature.

Un contexte lui donnant un rôle important à cet égard :

- une **forte fréquentation de certains espaces naturels** de son territoire notamment par des publics de circuits touristiques de découverte des villages typiques et des sites grandioses et des publics de proximité pour la pratique d'activités sportives, ludiques ou comme lieu de promenade et de détente.
- une **forte proximité** d'avec un **nombre très important de scolaires** habitant les espaces urbanisés du littoral

1.2 De nombreux enfants à éduquer sur le territoire... et sur le littoral

Le territoire des Préalpes d'Azur compte une 24 écoles maternelles, 57 écoles primaires, 9 collèges et 6 lycées. Les collèges et lycées sont principalement situés sur Grasse.

Au total, ce sont plus de 20 000 élèves qui sont scolarisés sur le territoire du projet de PNR.

Certains groupes scolaires mènent des initiatives pour sensibiliser leurs élèves au patrimoine naturel et culturel de leur secteur. Ainsi le groupe scolaire du Soleil à Roquestéron a réalisé différents outils (diaporamas...) de sensibilisation sur l'environnement (flore, déchets, eau, énergies...) et sur le patrimoine des villages (Roquestéron, Roquestéron-Grasse, Sigale, Cuébris).

Ce territoire constitue aussi une opportunité pour permettre aux enfants du littoral de découvrir l'ensemble des richesses patrimoniales des Préalpes d'Azur. Il est en effet, sur la base du critère proximité / richesse patrimoniale, l'un des territoires les plus intéressants pour les grandes agglomérations des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, l'enjeu d'éducation et de sensibilisation du plus grand nombre d'enfants, y compris des zones urbaines, à la connaissance et au respect des patrimoines, aussi bien naturels que culturels, déjà important par le passé, est aujourd'hui devenu majeur.

1.3 Un enjeu de sensibilisation des visiteurs au respect du territoire

La phase de concertation a mis en exergue les comportements de certains visiteurs du territoire dénotant un manque de respect à la fois pour l'environnement et pour les habitants.

Ce constat, lié à l'attractivité de ce territoire rural de qualité pour les habitants du littoral, pose la question de la connaissance et de l'appropriation par ses visiteurs de la valeur et de la fragilité des éléments patrimoniaux, notamment naturels, en présence.

En terme de localisation, ce type de problématique se concentre sur les sites naturels attractifs, fortement fréquentés lors de certaines périodes de l'année. Le territoire des Préalpes d'Azur dénombre une multiplicité de sites de ce type dont l'aménagement et la gestion n'ont peu ou pas encore été structurés.

De fait, sa préservation passe aujourd'hui par la diffusion d'un message de sensibilisation visant à assurer de la part de ses visiteurs mais aussi de ses habitants, le respect de ses patrimoines.

1.4 Le moyen de créer un lien entre le territoire et le littoral

Au-delà de la résorption des comportements irrespectueux vis-à-vis du territoire et de ses patrimoines, doit être souligné l'enjeu, fortement prégnant sur ce territoire, de création d'un lien de réciprocité avec le littoral. Le territoire des Préalpes d'Azur, dont la valeur et la richesse patrimoniales sont aujourd'hui insuffisamment connues du public et valorisées, n'est pas ou peu reconnu par les habitants du littoral. De fait, les échanges économiques et sociaux restent limités.

La proximité de la zone littorale et des débouchés potentiels qu'elle représente, notamment en matière de vente des productions agricoles et artisanales du territoire mais aussi d'activités touristiques, offre pourtant au territoire des Préalpes d'Azur des potentialités très importantes en matière d'économie locale. Il doit donc travailler son image et faire reconnaître ses patrimoines et ses productions. La sensibilisation à son territoire est un levier important dans l'obtention de cette reconnaissance.

1.5 De nombreuses structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement

Différentes structures interviennent dans le champ de l'éducation à l'environnement dans ou à proximité du territoire des Préalpes d'Azur.

Concernant le tissu associatif, la plus importante, située à proximité du territoire du PNR est le **Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur** situé à Cannes. Cette structure propose des animations à la journée et/ou des classes vertes ou séjours sur l'île Sainte Marguerite (Hébergement Cannes Jeunesse) pour des activités liées à l'environnement sur des thématiques diverses (l'eau, les rivières, le climat, la botanique, le milieu marin, ...). Il accueille principalement des publics jeunes dans un cadre scolaire ou de loisirs. Il propose notamment « La rivière m'a dit », un programme de 3 ½ journées pour les scolaires ou centre de loisirs avec activité sur le terrain et en salle. En 2008, les actions pédagogiques du centre lui ont permis d'accueillir 207 classes, 9908 participants. Il a réalisé 878 animations et 6827 journées participants.

La capacité d'accueil maximale du CPIE (Fort Sainte Marguerite) est de 5 classes pour 200 personnes.

Actuellement le CPIE ne travaille pas directement sur le territoire du PNR ou très occasionnellement. Il a cependant la volonté de le faire mais les occasions ne se sont pas encore présentées.

L'objectif principal de l'association **Planète Sciences Méditerranée** est de développer partout en France, une activité de loisirs scientifiques s'adressant en priorité à un public jeune mais aussi aux familles. L'antenne régionale de cette association nationale, compte une vingtaine de salariés et touche, 30 000 à 40 000 personnes par an.

L'approche retenue vise à développer la pratique scientifique active, expérimentale et en équipe. Les animateurs se positionnent comme accompagnateurs dans « l'apprendre à faire », si possible dans des démarches expérimentales, en utilisant la science comme moyen de développer des facultés.

Son activité consiste à répondre à des appels à projet en début d'année scolaire (initiative) par l'intermédiaire de projets impulsés directement par l'association, mais aussi à répondre aux sollicitations de ses multiples partenaires potentiels : centre de loisirs, bibliothèques, mairies, associations, ...

L'accompagnement ainsi proposé peut prendre différentes formes: ingénierie, formation, matériel, ...

Planète Sciences Méditerranée propose de nombreuses prestations, réalisées en partenariat avec les bénéficiaires :

- animation sur les 12 Parcs Naturels Départementaux des Alpes-Maritimes ;
- organisation de chantiers de jeunes (dans des centres de vacances loués) ;
- séjours de vacances à dominante scientifique ;
- expositions pédagogiques itinérantes (énergies renouvelables, ...) mobilisables par des collectivités, des sociétés privées,
- conception d'outils pédagogiques : sentiers d'interprétation,
- formation d'animateurs : BAFA – BPJEPS, ...
- ...

En terme de thématiques, cette association travaille notamment sur la connaissance et la gestion des milieux naturels et urbains, les problématiques de pollutions, le cadre de vie, l'écologie urbaine, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables (elle gère notamment un espace info énergie qui couvre le projet de PNR et accompagne des jeunes à la réalisation d'audits énergétiques de centres scolaires ou de loisirs), l'astronomie et l'espace (l'Observatoire de la Côte d'Azur a mis à disposition une coupole que l'association a équipée d'un télescope), la robotique,

Une plate-forme d'éducation à l'environnement, a été mise en place par les acteurs institutionnels de la région PACA, Elle est principalement active dans le département des Bouches du Rhône. Au niveau régional, cet espace d'échanges et de rencontres offre un outil de plus pour la concertation et le transfert d'expérience entre les structures existantes. A partir de cette première plate-forme à été constitué le GRAINE PACA, - Réseau Régional pour l'éducation à l'environnement.

Les acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement des Alpes-Maritimes ont aussi monté un collectif d'éducation à l'environnement et de développement durable.

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur** (LPO) intervient sur le territoire régional et dans le département des Alpes-Maritimes dans le cadre d'un projet éducatif national. L'association régionale compte actuellement un salarié pour le département des Alpes-Maritimes (animateur nature) et vient de recruter un chargé de mission afin de développer ses activités notamment dans le département des Alpes-Maritimes.

En matière d'animation, elle propose principalement des ½ journées ou des journées mais ne dispose pas de locaux pour accueillir du public et se déplace souvent à l'extérieur (classes, maison de l'environnement, Parcs Naturels Départementaux, ...). Leurs actions auprès des scolaires se déroulent principalement dans les classes. La LPO ne propose ni classes vertes ni séjours.

Actuellement, cette association intervient sur les Parcs Naturels Départementaux gérés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, dans le cadre d'actions de sensibilisation à l'environnement auprès de classes et du grand public. Elle propose aussi des projets pédagogiques dans le cadre du programme « l'école est un refuge » afin de présenter la biodiversité et les enjeux de préservation liés, dans les cours d'école. Dans le cadre du programme « LIFE nature » sur les oiseaux marins, la LPO a créé des kits, une exposition et des dossiers pédagogiques sur les oiseaux marins qui ont ensuite été présentés dans quelques classes du collège de Vence. Elle met aussi en place des expositions itinérantes, sous forme de location, sur toute la région. Elle participe également à des événements tels que la journée de l'environnement sur Vence et Valbonne ou la journée de l'hirondelle à Tourette-sur-Loup.

Ses thèmes de prédilection concernent tous la protection de la biodiversité : l'avifaune en premier lieu mais aussi les espaces liés (milieux rupestres, ...). L'oiseau est utilisé comme l'outil principal mais l'action bénéficie à l'ensemble de la biodiversité.

La LPO travaille principalement sur des appels à projet et recherche des animations payées à prix juste. Les moyens lui manquent pour financer l'ensemble des actions qu'elle souhaiterait mettre en place. L'absence de locaux pour réaliser des animations et accueillir un public handicapé et de personnes âgées est un frein.

Le **Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence/Alpes du Sud (CEEP)**, association régionale d'études, de gestion, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, mène des actions conservatoires sur des terrains dont il est propriétaire ou gestionnaire. Pour le département des Alpes-Maritimes, le CEEP intervient sur 1200 hectares dont plus de 1000 hectares sur le périmètre du projet de PNR. Dans le cadre de cette mission, le CEEP, qui fait parti du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels, réalise des actions de sensibilisation : réalisation d'outils de communication (panneaux, plaquettes, livrets...), organisation de sorties nature pour faire découvrir le patrimoine naturel de ce territoire, participation aux journées « environnement » de différentes communes et diverses manifestations. Dans le cadre du programme « LIFE Vipère d'Orsini », une exposition itinérante sur cette espèce a été réalisée, exposition qui est à la disposition des communes des Préalpes d'Azur.

Virée nature est une petite association de sensibilisation à la nature qui intervient sur le territoire des Préalpes d'Azur. Néanmoins, ses actions ciblent principalement ses adhérents et son activité, essentiellement bénévole, reste aujourd'hui confidentielle. Elle compte 20 adhérents en 2008.

Ces structures sont de plus en plus intéressées par le développement d'échange voire de projets collectifs.

Le **Centre IFESec (Institut de Formation et d'Etudes Sociales Educatives et Culturelles)** est un centre d'accueil pour des séjours et séminaires ouverts aux associations, collectivités et entreprises. Il a une capacité d'accueil de 55 lits et reçoit notamment les classes de découverte des nouvelles technologies des écoles du département.

Le **Département département des Alpes-Maritimes** propose des classes de découverte à proximité du Parc Naturel du Mercantour (Auron, Valberg, La Colmiane-Valdeblorre) pour la montagne et à St Jean Cap Ferrat pour la mer. Très appréciées des enseignants, ces structures d'accueil (pour 1 à 3 semaines) mettent à disposition leurs animateurs avec lesquels les enseignants bâtissent un projet pour leur séjour. « Les enfants apprennent à mieux connaître le milieu naturel. Faune, flore, géologie, vie pastorale, activités sportives, ciel et météo, patrimoine et histoire... C'est tout un univers de découverte qui se révèle à eux. »¹⁰²

L'**Education nationale** propose aussi un certain nombre de programmes ciblant l'éducation à l'environnement mais souvent peu relayés au niveau local et sur des dossiers difficiles à monter : « L'École agit ! » pour le développement durable¹⁰³, "A l'école de la forêt", ...

1.6 Une intervention ponctuelle et peu coordonnée sur le territoire des Préalpes d'Azur

Si les différents acteurs présentés précédemment interviennent tous à un niveau régional ou plus local, en partie sur ou à proximité du territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur, l'ampleur réelle de leurs interventions, ciblant les publics ou les patrimoines de ce territoire, reste limitée. Par ailleurs, si une dynamique de mise en réseau est apparue depuis quelques temps, il n'existe pas, à proprement parler de

¹⁰² Site Internet du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

¹⁰³ Ce programme soutient, depuis sa création, la dynamique du développement durable par la valorisation de projets concrets. Son principal enjeu est celui de l'appropriation, par la communauté éducative, d'outils et de concepts utiles pour comprendre les défis de la globalisation, les inégalités de développement économiques et sociaux mais aussi et surtout l'impact du fonctionnement des sociétés humaines sur l'environnement naturel."

cadre global définissant une feuille de route aux acteurs de l'éducation à l'environnement sur ce territoire tant en matière de public cible, que de patrimoine à porter à connaissance ou à valoriser ou encore de thématiques prioritaires.

De fait, le niveau de structuration et de définition de l'offre d'éducation à l'environnement présente sur le territoire est largement insuffisant voire inexistant.

Il manque donc aujourd'hui :

- un travail exhaustif d'identification des thématiques et patrimoines présents sur le territoire méritants d'être le support d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire.
- la définition d'une stratégie d'intervention commune aux structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement, dans ou à proximité de ce territoire, visant à mettre en animation les thématiques et patrimoines identifiés.

1.7 Des structures fragiles demandant un soutien

La plupart des structures contactées dans le cadre du diagnostic rencontrent des difficultés notamment en matière de financement. Les incertitudes à ce niveau, qui se sont largement amplifiées ces dernières années notamment du fait de l'augmentation de la part des actions financées dans le cadre d'appels à projet les fragilisent fortement.

Cette situation, privant ces structures de vision à long terme en matière de moyens d'action, rend difficile leur structuration et les maintient dans une situation de relative précarité.

Par ailleurs, comme il sera vu par la suite, le manque de capacité d'accueil à la journée ou en séjours de ces structures, limite leurs possibilités d'animations.

1.8 Une complémentarité à trouver avec le PNR

La présence d'acteurs importants de l'éducation à l'environnement à proximité du territoire, comptant déjà de nombreux salariés, est un atout non négligeable pour les Préalpes d'Azur. Des compétences, de l'expérience et une offre de prestations sont en effet disponibles et mobilisables rapidement à travers les associations déjà existantes.

De ce fait, le projet de PNR pourra et devra s'appuyer sur l'existant à la fois pour travailler sur une stratégie concertée d'éducation à l'environnement mais aussi pour la mettre en œuvre.

L'enjeu en présence n'est donc pas de mobiliser, en propre, des ressources humaines en matière d'éducation à l'environnement, mais de coordonner, en concertation avec les structures d'éducation à l'environnement du territoire, la conception d'une stratégie partagée d'éducation à l'environnement et au territoire.

1.9 Une stratégie et des projets collectifs à structurer

Ainsi, dans l'état actuel du paysage de l'éducation à l'environnement dans et à proximité de ce territoire, émerge un enjeu de mobilisation collective des acteurs en présence et de définition d'une stratégie débouchant sur la mise en œuvre de projets communs.

Les structures consultées se sont toutes déclarées favorables à un travail partenarial avec le futur PNR qui pourrait être le lieu de rencontre des acteurs de l'éducation à l'environnement afin de structurer l'offre sur son territoire. Les offres aujourd'hui ponctuelles, multiples et, in fine, diffuses pourraient ainsi s'intégrer dans un projet cohérent valorisant l'ensemble des richesses et les potentialités du territoire.

Cette stratégie se déclinerait ensuite dans des projets collectifs à l'échelle du territoire comprenant la recherche de nouveaux financements. Le manque de moyens constaté, pourrait être en partie comblé par un soutien du PNR au montage de dossiers communs de réponse aux appels d'offre de programmes d'ampleur (programmes européens). L'action collective revêt aussi l'avantage de permettre le cofinancement de certains postes.

1.10 Un potentiel non utilisé en matière d'accueil et de séjours éducatifs

Comme il a été vu, le Conseil Général des Alpes-Maritimes propose une offre, appréciée, de classe découverte à destination des enseignants et scolaires du département. Cette offre est localisée en proximité du Parc National du Mercantour pour les centres situés en montagne.

L'existence de classes de mer et de classes de neige est intéressante pour les Alpes-Maritimes. Cette offre pourrait néanmoins être étoffée et complétée sur d'autres thématiques majeures du territoire (astronomie, énergies renouvelables, ...).

Un manque important de lieux d'accueil de groupes de tous types (sports, loisirs, classes vertes, stages, formations, enfants, adultes, ...) a été identifié sur le territoire du projet de PNR. Cette carence, ne permet pas aujourd'hui la valorisation à leur juste valeur de ses potentialités touristiques et patrimoniales. D'autre part, l'absence, dans les sites les plus emblématiques adaptés à ce type d'aménagement, de structures d'accueil de groupes ne permet pas aux Préalpes d'Azur de valoriser les potentialités existantes en matière de dynamique économique locale.

Enfin et surtout, ce manque limite fortement le développement des activités liées à la découverte des patrimoines naturels et culturels du territoire, exceptionnellement riches sur ce territoire, et dont ne profitent pas ou très peu aujourd'hui les enfants et adultes des Alpes-Maritimes et d'ailleurs.

C'est ainsi que l'association Planète Sciences Méditerranée, dont le siège historique est à Grasse et dont l'activité est bien implantée sur le territoire du projet, organise ses formations dans les Hautes-Alpes à défaut de trouver des structures d'accueil satisfaisantes tant en terme de capacités que de localisation et de coûts. Ce besoin est par ailleurs souligné par l'ensemble des représentants des structures consultées.

La création d'un centre d'accueil ouvert à différents publics et activités mais ciblant en priorité la découverte et l'apprentissage du respect et de la préservation des patrimoines des Préalpes d'Azur apparaît nécessaire. Une labellisation de type CPIE pourrait être recherchée.

1.11 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentiels
- Un territoire riche offrant une multiplicité de thématiques et de supports pour l'éducation et la sensibilisation du public à l'environnement et aux patrimoines - Un territoire encore préservé - L'existence de structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement dans ou à proximité du territoire du projet de PNR - Une forte volonté locale de travailler à la valorisation et à l'amélioration de la connaissance du territoire et de sa diffusion	- Une connaissance partielle des patrimoines en présence, notamment en matière culturelle - Encore peu d'information et de sensibilisation des habitants et usagers au respect du territoire et au développement durable - Un manque de sensibilisation des décideurs et usagers aux impacts potentiels des activités humaines sur les patrimoines notamment naturels - L'intervention d'éducation et de sensibilisation au territoire reste ponctuelle et n'est pas coordonnée à l'échelle du territoire des Préalpes d'Azur - Il n'y a pas de Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement sur ou aux abords du territoire - Il y a peu de structures d'hébergement de groupe sur le territoire notamment dans le haut-pays	- De nombreux enfants à éduquer sur le territoire et sur le littoral - L'action de sensibilisation est un levier intéressant pour créer un lien et une solidarité entre territoires (ici les Préalpes d'Azur et la zone littorale) - La richesse du territoire est une opportunité pour intéresser les enfants à la découverte des patrimoines - La création d'un PNR pourrait permettre de structurer, renforcer et coordonner l'action d'éducation à l'environnement actuellement présente sur le territoire du PNR	- Ce territoire a subi de forts et rapides bouleversements ces dernières décennies avec un risque de perte de la mémoire du territoire et de son histoire - Des visions parfois différentes des problématiques environnementales cohabitent sur le territoire - Certains comportements observés risquent d'entraîner, à long terme, une dégradation des milieux naturels - Certains sites du territoire sont déjà soumis à des pressions anthropiques - La consommation trop importante des ressources (énergie, eau, ...) et la production trop importante de déchets met en cause la pérennité de la planète - La raréfaction des subventions de fonctionnement en faveur des financements sur opérations fragilise les structures associatives intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement	→ Coordination de l'action et des acteurs de l'éducation à l'environnement sur le territoire du projet de PNR (rôle de coordinateur et d'interface) → Conception partagée et mise en œuvre en complémentarité d'un programme d'éducation à l'environnement à destination des scolaires → Diffusion d'un message de sensibilisation au respect du territoire, de ses patrimoines et à l'économie de ses ressources auprès du grand public → Impulsion d'un projet de structure d'accueil de groupes pour des animations / séjours de découverte et d'éducation aux patrimoines → Soutien technique au montage de projets collectifs (recherche de financements, ...) s'inscrivant dans le programme d'éducation

DOCUMENT DE TRAVAIL

2 L'offre culturelle

2.1 Deux types d'offre culturelle coexistent

De nombreuses manifestations sont organisées chaque année sur le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur. Au vu de la population du territoire, la dynamique culturelle est plutôt forte avec de nombreuses manifestations dans les deux principales villes du PNR (Grasse et Vence) et de nombreuses manifestations dans de nombreuses communes plus modestes en population. Les festivals sont nombreux sur une grande variété de thèmes : musique, théâtre, cinéma et traditions populaires dans les plus petites communes. Cette offre se distingue de celle du littoral du fait des nombreuses fêtes liées au terroir et aux traditions populaires. Elle permet au territoire, de part la nature, la notoriété et l'ampleur de certains événements, de bénéficier d'un écho extrarégional. Cependant, le territoire dénombre peu de salles de spectacle et d'équipements culturels en général.

Deux grands types d'événements émergent :

- les événements orientés sur la **culture du monde rural** souvent spécifiques au territoire : fêtes patronales, fêtes religieuses, fêtes thématiques diverses (Fête du Gabre à Bonson, Fête de la Fraise à Carros, Fête des ânes à Escragnolles, Fête des Limaces à Sigale,...). Ces fêtes villageoises peuvent prendre diverses formes : bal, procession, retraite au flambeaux, ... Les communes rurales du territoire organisent aussi ponctuellement de petites manifestations locales : loto, concours de boule, tournoi d'échec, courses à pied, ...
- les événements orientés sur des **thématiques culturelles plus modernes et plus ouvertes sur l'extérieur** : festival Transméditerranée à Grasse, Festival Nuits du Sud à Vence, Ces événements attirent un public plus large et plus nombreux.

Par ailleurs, l'offre culturelle présente, tant en matière d'animations que d'événementiels, est fonction des caractéristiques de chaque territoire (moyens financiers et humains, proximité des zones les plus peuplées, caractère rural ou urbain. L'ampleur et le nombre de manifestations culturelles organisées reste donc très variables.

Deux catégories de territoires doivent donc être distinguées en matière de dynamique culturelle.

Les territoires pilotes, à l'interface entre le monde rural et le monde urbain

Ils présentent une forte dynamique culturelle liée à la fois à la richesse patrimoniale de leur territoire, à leur population et aux moyens financiers dont ils disposent.

Ressortent encore une fois les communes et EPCI positionnées sur l'Arc Sud – Sud-Est et comprenant notamment Grasse, Vence, Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup, Saint-Jeannet et les communes de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur (Carros, Le Broc, Gattières). Ces territoires présentent d'ailleurs l'avantage d'être à l'interface entre la zone littorale et l'arrière pays, les fréquentations potentielles des événements qu'elles proposent sont donc nettement supérieures à celles de communes rurales isolées.

Les territoires ruraux plus isolés

2 – Les territoires plus ruraux

Ces territoires peu peuplés, peu nantis en terme de moyens humains et financiers ont une « zone d'attractivité » en matière culturelle largement plus restreinte que celle des territoires pilotes.

Deux sous catégories peuvent cependant être distinguées :

- les **communes centre ou bassin de vie ruraux**, plus peuplées et proposant une offre culturelle plus étoffée (Gréolières, Saint-Vallier-de-Thiery,...) bénéficiant y compris aux habitants des communes les plus isolées ;
- les **communes rurales peu peuplées** : leur offre d'animation culturelle s'articule principalement autour de l'organisation de fêtes patronales, religieuses ou valorisant des patrimoines locaux (terroir, productions agricoles,...).

Ces territoires ne présentent pas les atouts des premiers : ils sont peu peuplés, peu nantis en termes de moyens humains et financiers et leurs « zones d'attractivité » en matière culturelle sont largement plus restreintes que celles des territoires pilotes.

Si l'offre y est inférieure à celle des territoires pilotes, certaines communes rurales proposent néanmoins des ponctuellement des programmations ambitieuses comme le festival du Peu à Bonson ou les « Brillants Sonnets » à Briançonnet. Cipières compte par ailleurs un pôle de recherche scénographique avec l'association « Scène et Act ».

A l'inverse, quelques communes n'ont pas de festival et ne sollicitent pas d'animations culturelles de la part du Conseil Général dans le cadre des Estivales (Amirat, Sallagriffon, ...).

Des exceptions peuvent cependant être observées, certains villages organisant des fêtes rurales dont la fréquentation est très importante en regard de leur population.

Nota : il n'existe pas d'inventaire exhaustif des événements culturels du territoire du projet de PNR, cette analyse se base donc sur les informations disponibles ayant pu être mobilisées dans le cadre de ce diagnostic (agendas culturels des EPCI du territoire, informations culturelles de quelques communes, programmation des Estivales du Conseil Général (analyse exhaustive), entretiens auprès de techniciens de collectivités, ...).

2.1.1 Les territoires pilotes, à l'interface entre le monde rural et le monde urbain

La Communauté de Communes des Coteaux d'Azur¹⁰⁴ est très active en matière culturelle, elle propose notamment :

- un Centre International d'Art Contemporain (CIAC), installé dans le château médiéval de Carros, qui dispose d'un fond d'art contemporain et propose des expositions dans et hors les murs... Il enregistre 15000 visiteurs/an et organise 5 expositions sur année et dispose d'un fond de 3000 œuvres (il est actuellement en travaux);
- un opéra d'art lyrique en plein air (OPUS), organisé par l'association « Opus Opéra » : groupe de bénévoles qui organise des activités culturelles pour tous à l'année, et en milieu scolaire et qui propose des représentations d'opéra et des concerts dans le cadre de l'action culturelle de l'Intercommunalité des Coteaux d'Azur¹⁰⁵ ;
- un festival intercommunal du théâtre de rue « Les Siacrerries », 13^{ème} édition en 2009, qui mobilise l'équipe permanente du Forum Jacques Prévert - une association dont l'objet est de « favoriser, développer et promouvoir l'accès à la culture des enfants, des femmes et des hommes par la pratique

¹⁰⁴ Source : <http://www.cc-coteauxdazur.fr/culture/index.htm>

¹⁰⁵ Source : <http://www.opus-opera.com/association.php>

artistique, la création, la diffusion artistique et culturelle, amateur ou professionnelle » -, une trentaine de relais bénévoles et 76 artistes et techniciens pour la plupart intermittents du spectacle¹⁰⁶.

- un festival de cinéma : CINEALMA, organisé conjointement par la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur et l'association Festival Transméditerranéen, 4^{ème} édition (fréquentation évaluée à 4000 personnes, manifestation soutenue par la Région, le CG, une antenne ministérielle : l'Acisé), qui a pour objet d'organiser des rencontres cinématographiques en présence de réalisateurs et des échanges avec le public¹⁰⁷.

La Communauté de Communes dispose également :

- d'un réseau de bibliothèques et médiathèques (Carros, Gattières, le Broc), qui constitue le Pôle Livre (depuis fin 2005), dont « la priorité, et donc la priorité des Coteaux d'Azur, est d'ancrer dans les trois communes la politique de la « Culture pour tous » qui vise à établir une vraie proximité entre la population et le patrimoine culturel constitué par la littérature, la musique ou le cinéma »¹⁰⁸. Cela passe par exemple par l'organisation d'un Festival du Conte, en janvier ;
- d'une salle de spectacle (Salle Juliette Gréco à Carros), pour laquelle il existe une convention avec l'association « Forum Jacques Prévert », en charge d'une série de manifestations ;
- de salles d'exposition (à Gattières et le Broc) ;
- d'écoles de musiques...

Parallèlement, l'EPCI compte près d'une trentaine d'associations culturelles, répartis dans 6 domaines d'activités : arts plastiques, musique, spectacles vivants, lecture-écriture, parcs et jardins, divers... Via son Office de Tourisme¹⁰⁹, la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur a également édité des dépliants "parcours de découverte patrimoines", un agenda « Culture et traditions » et un livret d'accueil...

L'avenir est pour autant très incertain pour la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, qui risque d'être dissoute d'ici la fin de l'année 2009 (le Préfet des Alpes-Maritimes doit se prononcer le 28 juillet 2009). Dans ce cas, l'animation culturelle reviendrait aux communes, la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur n'ayant pas la compétence « Culture ». La Communauté de Communes Coteaux d'Azur bénéficiait jusque-là d'un budget culture très important (de 2 à 3 millions d'euros / an, grâce à la présence sur la Communauté de Communes de la Zone Industrielle de Carros...).

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence¹¹⁰ a pour objectif de valoriser les projets culturels des communes et de proposer une offre diversifiée. Elle étend actuellement ses compétences en matière d'offre culturelle : le musée International de la Parfumerie, le musée d'Art et d'Histoire de Provence et la Villa-musée Fragonard sont passés dans les compétences la CAPAP. Elle organise un Festival « Le temps des Contes » en juillet (1^{ère} édition en 2009) et porte le Théâtre de Grasse, qui compte tenu de son projet artistique et de sa programmation a pu être labellisé par le Ministère de la Culture : "Scène conventionnée pour la Danse et le Nouveau Cirque"... Par ailleurs, la ville de Grasse propose le Festival « Transméditerranée », série d'événements culturels à Grasse et en Méditerranée française visant à faire connaître les cultures, l'histoire et l'actualité des peuples méditerranéens et à favoriser leurs échanges; ainsi que le Festival " Les Toutes Premières Fois", autour de connaissance du cinéma¹¹¹...Ce territoire s'attache

¹⁰⁶ Source : <http://www.nicerendezvous.com/FR/LES-SIACRERIES,-NICE-CARROS,-3-JOURS-DE-THEATRE-DE-RUE-A-GATTIERES,-LE-BROC--n-5223.html>

¹⁰⁷ Source : http://www.otiazur.fr/?p=rubrique&r=107899-rencontres_cine&m=distrainre

¹⁰⁸ Source : <http://www.cc-coteauxdazur.fr/culture/lecture-ecriture/index.htm>

¹⁰⁹ Source : <http://www.otiazur.fr/>

¹¹⁰ Source : <http://www.poleazurprovence.com/pagesPolitique/culture.php#livre>

¹¹¹ Source : <http://www.ville-grasse.fr/culture/acagenda2.htm>

aussi à développer la lecture notamment à travers des manifestations, la musique, la danse, les arts plastiques, le cinéma mais aussi des activités pour tous et des fêtes .

La Ville de Grasse, ville d'Art et d'Histoire, qui appartient à la **CA Pôle Azur Provence**, propose une offre culturelle diversifiée : son Service Animation du Patrimoine qui coordonne les initiatives de Grasse, propose toute l'année des animations pour les Grassois, les scolaires et les visiteurs, Le Service des Affaires Culturelles participe à l'organisation de manifestations culturelles et en assure la coordination : Fête de la Musique un Été au Ciné, journées du Patrimoine, Lire en Fête, Ecoles Chantantes (pratique du chant choral, du CP au CE2), Rencontres Chorales d'Enfants (création d'un opéra avec les CM1 et CM2), etc. L'Espace Culturel Altitude 500, qui appartient à la Ville de Grasse et qui se situe sur le périmètre du projet de PNR, a pour objectif d'être l'accueil pour les jeunes et pour les musiques actuelles de permettre la pratique artistique amateur et d'assurer la prestation de service auprès des associations, groupements, entreprises... L'Espace culturel met à disposition ses locaux et ses équipements pour l'organisation de conférences, concerts, ateliers de formation et autres.

Les communes de la Communauté Urbaine de Nice (Vence et St-Jeannet) :

La commune de **Vence**¹¹² est particulièrement dynamique sur le plan pictural et porte de nombreux événements et sites culturels d'importance liés aux arts sous toutes leurs formes. Parmi eux :

- le Festival des Nuits du Sud (12^{ème} éd.), qui mêle musiques méditerranéennes et cycle de conférences..., compte une fréquentation notable (jusqu'à 50 000 festivaliers) ;
- les Rencontres « Culture et Cinéma » (14^{ème} ed. en 2008) rassemblent cinéphiles et professionnels du cinéma ;
- un ensemble de sites et d'animation ont été créés autour du peintre Matisse, qui a résidé à Vence : circuit touristique « sur les pas de Matisse » et site de la « Chapelle Matisse », monument d'art sacré conçu par le peintre ;
- la ville dispose également d'un important fond d'art moderne et contemporain (Musée Rétif...) ; d'un conservatoire de musique ; d'une médiathèque qui organise l'événement « Lire en fête à la médiathèque » ; de nombreux ateliers et galeries d'artistes ; d'un centre culturel municipal...

La commune de **Saint Jeannet**¹¹³ organise divers types de manifestations et d'événements tout au long de l'année, autour d'associations (comme Longo'Art) ou d'atelier d'artistes (comme L'atelier artÔbaou)... On retient, par exemple, un Festival de l'Accordéon ou les Rencontres Musicales des Baous (appuyées notamment par la région et le Conseil Général). Saint Jeannet est aussi le lieu de fêtes traditionnelles comme la Fête des bouffets (autour de danses traditionnelles provençales).

Les communes de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis bénéficient de la dynamique de proximité d'Antibes-Juan-les-Pins, Valbonne, Vallauris, la Colle sur Loup et Châteauneuf, moteurs culturels de la Communauté d'Agglomération si l'on en croit leurs riches programmations¹¹⁴. Le Bar sur Loup voit par exemple se succéder soirée Jazz, Festival du Conte, Concerts Rock ; Tourrettes-sur-Loup propose quant à elle divers concerts, dans et hors du cadre des Estivales du Conseil Général...

¹¹² Source : <http://www.vence.fr/-Culture-Art-Patrimoine-.html>

¹¹³ Source : http://www.saintjeannet.com/culture_tourisme/evenements/evenements.htm

¹¹⁴ Source : <http://www.lol1625.fr/>

2.1.2 Les territoires ruraux plus isolés

Globalement moins peuplés et moins bien dotés que les précédents, les autres EPCI s'appuient sur un événementiel relativement plus modeste que les précédents. Pour autant, des efforts sont faits pour accroître et diversifier l'offre.

La **Communauté de Communes des Vallées d'Azur** est avant tout le cadre de l'organisation de fêtes patronales comme la Fête Patronale de la Saint Donat à Ascros¹¹⁵.

La **Communauté de Communes des Monts d'Azur** indique avoir fait de gros progrès ces dernières années en matière d'offre culturelle, avec l'organisation d'animations à destination de tous les publics. Pour cela, elle a notamment bénéficié de l'appui financier du Conseil Général, qui lui a notamment permis de s'améliorer en termes de communication...

La **Communauté de Communes Vallée de l'Estéron**¹¹⁶ joue sur les Fêtes patronales de ses diverses communes, mais porte également un festival à Bonson : le Festival du Peu (dans sa 7^{ème} éd.), qui accueillait en 2008 près de 600 visiteurs et qui intègre les manifestations : « Un peu d'art contemporain » (Exposition dans plusieurs lieux et en plein air), « Un peu d'images en mouvement » (Projection de Courts-Métrages), « Un peu de conte », « Un peu de Provence », « Un peu de tango ».... S'ajoute à cela les soirées Estivales du Conseil général.

Au sein de la **Communauté de Communes Terres de Siagne**, la Commune de Saint-Vallier-du-Thiery porte une 15^{ne} d'associations culturelles, à l'origine d'animations ponctuelles comme des après-midi « Contes »¹¹⁷... La Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne porte elle aussi de nombreuses manifestations : fête du village, « Saint Cézaire jazz festival » et « Festival de la Haute Siagne » (8^{ème} éd.) en août. La Commune de Cabris organise une « fête des Bergers » et une « fête des Artisans »...

2.2 Un programme départemental d'ampleur : les Estivales

Sur l'ensemble du territoire, le **Conseil Général** a également un rôle moteur sur le plan culturel, via les Soirées Estivales, qui permettent, en 2009, à 39 communes sur les 49 du territoire d'organiser des manifestations culturelles (plus qu'elles ne pourraient en financer seules) : en musique classique, chant, musiques traditionnelles, actuelles, jazz, théâtre, music-hall,... Ces soirées permettent d'animer la quasi-totalité du territoire de juin à septembre^{118 119}.

Ce programme joue donc le rôle d'apport de moyens complémentaires dont l'effet en matière culturelle se constate principalement sur les communes rurales dont l'offre est limitée. Son existence est déterminante sur l'offre culturelle de ces communes.

A l'inverse, pour les territoires pilotes, l'apport des estivales sera plus un appoint ou un complément d'intégrant dans une offre culturelle plus étoffée.

¹¹⁵ Source : <http://www.ascros.fr/mairie-ascros/actualites.php>

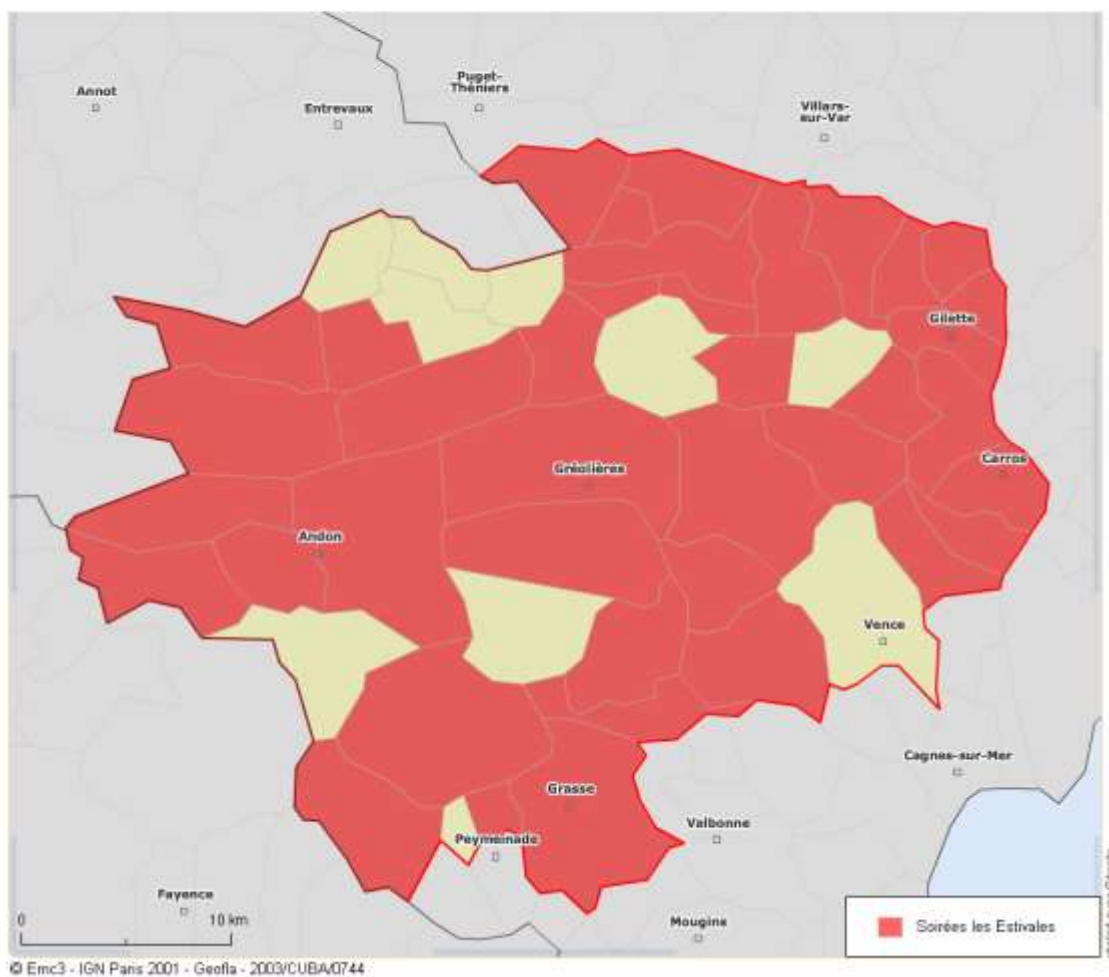
¹¹⁶ Source : http://www.esteron.fr/pages/manifestations/cadre_Manifestation.php

¹¹⁷ Source : <http://saintvallier.ifrance.com/saintvallier/>

¹¹⁸ Source : http://193.48.79.10/cq06_v3/cms/estivales_cq06/index.php

¹¹⁹ Source : http://193.48.79.10/cq06_v3/cms/estivales_cq06/upload/cq06-soirees-estivales-2009.pdf

Communes du territoire des Préalpes d'Azur accueillant les Soirées Les Esivales en 2009



Sur les 432 événements programmés de Juin à Septembre 2009 sur l'ensemble du département par les Soirées Les Esivales 2009, 89 sont localisés sur des communes du projet de Parc. Un éventail assez large de représentations artistiques y sont programmées, notamment avec de la musique classique (Ensemble Baroque de Nice, les jeunes virtuoses, l'Ensemble Départemental de percussions, l'Orchestre Régional de Cannes Paca, les Solistes de l'Académie d'Eté de Nice, etc.), du chant (polyphonies Corses et des Alpes Méridionales), des musiques traditionnelles (pays Niçois, musique klezmer, chansons de troubadours en langue d'Oc, tango), des musiques actuelles (trip hop, world, groove, blues, rock, jazz), du théâtre (8 spectacles) et du Music Hall (musique, chant, magie, cinéma, danse, cirque).

De plus, des événements sont programmés autour du festival, notamment des expositions (La route du Baroque Nisso-Ligure à Grasse).

Enfin, 5 festivals soutenus par le Conseil Général accompagnent Les Esivales :

- Les 3èmes Rencontres Musicales des Baous, à Saint-Jeannet ;
- OPUS-OPERA, 21^{ème} Atelier d'Art Lyrique, à Carros, Gattières et Le Broc ;
- Le Théâtre Equestre Urbain Pegaz Urbacircus, à Grasse ;

- Le festival musical Nuits du Sud, à Vence ;
- Le festival de la Musique Pass'à Caille.

De façon plus générale, la présence d'un observatoire (l'Observatoire de la Côte d'Azur) permet une activité astronomique significative confortée par une activité associative dynamique : composé de 4 unités scientifiques, il est actuellement installé sur 7 sites et regroupe environ 500 personnes, chercheurs personnels techniques et administratifs, fonctionnaires et contractuels...¹²⁰

2.3 Une offre culturelle déséquilibrée, un manque de moyens pour les territoires ruraux

Si le territoire est le support de nombreux événements culturels, les travaux préparatoires ont cependant permis d'identifier différentes carences en matière culturelle. Notamment, un fort déséquilibre apparaît entre territoires urbains et territoires ruraux tant en matière d'offre que de moyens.

La répartition de l'offre d'animations culturelles sur l'ensemble du territoire reste très disparate : la partie orientale (de la Vallée de l'Estéron, aux Coteaux d'Azur, jusqu'à la CASA...) apparaît comme particulièrement dynamique, avec une vie culturelle très structurée... A l'Ouest, les animations sont plus ponctuelles : la vie culturelle se décline avant tout à l'échelle communale, autour d'associations patrimoniales, de fêtes patronales, de foires agricoles ou de marché provençal... (comme à Séranon, le Mas, Saint Auban ou Briançonnet sur la Communauté de Communes des Monts d'Azur...)¹²¹, bien qu'une « nuit des étoiles » (à Séranon) ou un festival « Rock la Haut » (à Briançonnet) animent aussi la vie estivale des villages...

Émerge, principalement dans les territoires les plus ruraux, un manque d'accompagnement, d'équipements et de moyens pour les associations organisant des événements culturels. Le tissu associatif y est par ailleurs peu structuré en réseau, un manque de coordination fait se chevaucher certains événements.

Le Conseil Général, conscient du besoin de dynamiser la vie culturelle des espaces ruraux de son territoire apporte déjà son soutien à travers les soirées estivales.

Subsiste cependant la nécessité d'apporter un soutien technique aux acteurs et à l'organisation d'activités culturelles sur le territoire notamment à destination des territoires les plus ruraux et d'organiser et coordonner ces activités à l'échelle du territoire du projet de PNR.

2.4 Un Parc soutien et coordonnateur¹²²

Le regroupement des communes du projet de PNR dans une même entité, pourrait permettre :

- de développer une approche globale de la vie culturelle du territoire en coordonnant à la fois les acteurs et l'offre proposée : définition collective, à l'échelle du territoire de l'offre d'événementiel culturels proposés, conception d'un agenda culturel commun (mise en cohérence du calendrier des événementiels, organisation d'un événement pilote par week-end, ...). Cette démarche pourrait permettre d'améliorer la cohérence et l'attractivité de l'offre culturelle du territoire ;
- d'organiser des événementiels de plus grande ampleur, notamment sur les territoires ruraux : afin de faire connaître le territoire et de valoriser l'arrière-pays, le futur PNR pourrait soutenir

¹²⁰ Source : <http://www.oca.eu/spip.php?rubrique24>

¹²¹ Source : <http://www.lesmontsdazur.com/14/accueil.php?MP=2&ML=4&SML=16>

¹²² Source : Power point Tableau AFOM Vie culturelle

l'organisation et la promotion d'événements culturels phares mêlant culture traditionnelle (fêtes patronales, thématiques rurales, valorisation des produits locaux,...) et culture plus moderne ;

- il offrirait aussi la possibilité de réaliser des économies d'échelle sur des animations culturelles ponctuelles (expositions tournantes, cinéma itinérant, ...) ;
- le Parc peut aussi être l'occasion de regrouper les associations culturelles au sein d'une fédération et de leur donner les moyens de mettre en place un projet commun.

Quelques interventions sont prioritaires pour le projet de PNR en terme de dynamisation de la vie locale :

- la connaissance et l'inventaire approfondit de la vie culturelle (savoir-faire, manifestations, ...) et associative du territoire ;
- la création d'un réseau de structures associatives intervenant dans le domaine culturel pour participer à la conception et la mise en œuvre de projets culturels ;
- la définition partagée et la mise en œuvre de projets culturels à l'échelle du territoire et le soutien au développement de la vie culturelle et associative locale ;
- la valorisation et la promotion de l'offre culturelle du territoire ;
- renforcer l'ouverture de ce territoire à la culture de demain ;
- offrir aux familles résidents un meilleur accès à la culture, sur l'ensemble du territoire avoir le même accès à la culture.
- l'identification des besoins en matière d'équipements d'accueil d'activités culturelles et le soutien à la création ou la réhabilitation des structures permettant d'y répondre.

2.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- un large choix d'animations culturelles - deux différents types d'offre culturelle : la culture du monde rural et la culture plus moderne ; - Un territoire culturellement dynamique : de nombreuses manifestations de formes et de thématiques très diverses sont organisées chaque année - Présence de territoires pilotes à l'interface entre la zone littorale et l'arrière pays, aux fréquentations potentielles des animations très fortes - Un tissu associatif dynamique - Un programme départemental d'ampleur : les Estivales - Présence d'un observatoire (l'Observatoire de la Côte d'Azur) permettant une activité astronomique significative	- Certains territoires peu peuplés, peu nantis en terme de moyens humains et financiers et dont les « zones d'attractivité » en matière culturelle sont restreintes et sont moins dynamiques - Emerge un manque d'accompagnement, équipements et moyens pour les associations / évènements culturels notamment dans les zones rurales du territoire - La répartition de l'offre d'animations culturelles est déséquilibrée sur l'ensemble du territoire - Un tissu associatif peu structuré en réseau - Un manque de coordination qui fait se chevaucher certains évènements - taux de subventionnement en baisse, communes non concernées par estivales	- La création d'un PNR pourrait permettre de coordonner l'offre culturelle à l'échelle du territoire, d'organiser des évènementiels de plus grande ampleur, de soutenir le monde associatif, de promouvoir et valoriser l'offre culturelle, ... - Des économies d'échelle pourraient être réalisées sur des animations culturelles ponctuelles (expositions tournantes, cinéma itinérant, ...) - Le regroupement des associations culturelles au sein d'une fédération et la mise en place d'un projet commun - mieux communiquer sur ces manifestations les faire monter en puissance	- La modification du paysage intercommunal en cours pourraient provoquer des pertes de dynamiques - L'insuffisance de la structuration du monde associatif intervenant dans le champ culturel notamment dans les territoires ruraux menace leur pérennité - trop grand déséquilibre territorial au sein du PNR entre les communes où la vie culturelle est dynamique et d'autres où elle l'est moins	→ La connaissance et l'inventaire approfondi de la vie culturelle (savoir-faire, manifestations, ...) et associative du territoire ; → La création d'un réseau de structures associatives intervenant dans le domaine culturel pour participer à la conception et la mise en œuvre de projets culturels ; → La définition partagée et la mise en œuvre de projets culturels à l'échelle du territoire et le soutien au développement de la vie culturelle et associative locale ; → La valorisation et la promotion de l'offre culturelle du territoire ; → L'identification des besoins en matière d'équipements d'accueil d'activités culturelles et le soutien à la création ou la réhabilitation des structures permettant d'y répondre.

DOCUMENT DE TRAVAIL

3 Bibliographie

Auteur	Année	Titre
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin du loup
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin de la Lane
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin de l'Estéron
Préfecture des Alpes-Maritimes	2003	Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	2008	SCOT: Documentation d'Orientations Générales
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	2008	SCOT: Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Syndicat Mixte d'études et de suivi du SCOT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur	2007	Première réunion de concertation publique: présentation du projet de diagnostic du territoire
Edater	2009	Vie Culturelle
CRP Consulting - Biotope	2004	Etude de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - Diagnostic partagé
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	2008	Typologie des groupements végétaux des Alpes d'Azur (Préalpes de Grasse – Alpes-Maritimes) Projet pour un futur Parc Naturel Régional
CERPAM	2009	Enjeux eau et maintien des milieux ouverts
Direction régionale de l'environnement PACA	2006	Chiffres clés de la biodiversité en Région Paca au 31 janvier 2006
Agreste	2000	Recensements agricoles
SATESE Alpes-Maritimes	2007	Synthèse annuelle des autosurveillances (par commune)
Conseil Général des Alpes-Maritimes(Direction de l'Ecologie et du Développement Durable), SDIEE (Service eau et milieu marin), SATESE Alpes-Maritimes	2007	Fonctionnement des stations d'épuration sur les bassins versants (par bassin)
Conseil Général des Alpes-Maritimes(Direction de l'Ecologie et du Développement Durable), SDIEE (Service eau et milieu marin), SATESE Alpes-Maritimes	2007	Rapport de synthèse des visites sur les installations < à 2000 EH
SATESE Alpes-Maritimes	2007	Synthèse études Assainissement
Mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var	2007	Carte OIN
Direction régionale de l'environnement PACA		Repères de territoires: Plaine du Var
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var	2008	Stratégie de développement et d'aménagement de la Plaine du Var Opération « ECO VALLEE »
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Les Soirées Estivales du Conseil Général
Edater	2009	Enquête flash auprès des acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur
Iles de Lérins et Pays d'Azur	2008	Assemblée générale de l'Association Iles de Lérins et Pays d'Azur
Agreste	2008	Mémento de la statistique agricole
Conseil Régional PACA	2006-2007	Biodiversité, Agriculture et Sylviculture dans le futur PNR des Préalpes d'Azur
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2009	Fichiers données artisanat

Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2009	L'artisanat dans les Alpes-Maritimes
ADEME PACA	2009	Gisements Eoliens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil Régional PACA	2006	Etude du potentiel régional pour le développement de la petite hydroélectricité - Localisation et typologie des projets
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Document de recommandations relatif au développement des technologies utilisant le rayonnement solaire dans le département des Alpes-de-Haute-Provence
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	2008	Grenelle Environnement : réussir la transition énergétique 50 mesures pour un développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale
CBNMED	2009	BD SILENE
06 Conseil Général des Jeunes	2006	Ressource et traitement de l'eau dans les Alpes-Maritimes
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Direction territoriale Méditerranée Agence de Nice, Office National des Forêts	2006	Réserve Biologique Domaniale du Cheiron Forêt domaniale du CHEIRON Rapport de présentation en vue de la création de la réserve et Plan de gestion
Ecole Nationale Supérieure du Paysage	2007	Etude paysagère
ARPE PACA	2008	Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés
Préfecture des Alpes-Maritimes	2007	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale de l'équipement des Alpes-Maritimes	2008	Etat d'avancement des PPR (par type de risque)
FFME Comité Départemental des Alpes-Maritimes	2009	Carte des activités de pleine nature
Edater	2009	Inventaire communal des sites touristiques attractifs du projet de PNR des Préalpes d'Azur
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur Observatoire du Tourisme	2004	La fréquentation touristique des Alpes d'Azur Eté 2003
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Aide à la création et à la rénovation de Gîtes et Chambres d'Hôtes
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur Observatoire du Tourisme	2009	Visiteurs par avion et offre hébergements
Edater	2009	Entretiens auprès des acteurs du secteur du tourisme
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur Observatoire du Tourisme	2008	Tourisme Côte d'Azur - Chiffres clés
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2007	Carte des trafics 2007
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Réseau routier départemental
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Relevés trafic stations permanentes et temporaires
RFF	2008	Le réseau ferré en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Réseau de transport des Alpes-Maritimes
ADAAM Agence d'Urbanisme 06	2005	Observatoire des déplacements des Alpes-Maritimes Tableau de bord annuel
Agence Régionale du Patrimoine PACA	2009	Monuments historiques

3.1 Webgraphie

Site Web	Liens
	amontcey.free.fr/gavot.htm
Diren	http://www.architecteo.com/micro-centrale-hydroelectrique.html http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/cartopas/index.php http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Fichiers-SIG
IFEN	http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-des-sols/telechargement-des-donnees.html
Conseil Régional	http://www.regionpaca.fr/index.php?id=1985
INSEE	http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees
Ministère écologie	http://basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr/Etat_departement.asp?Code_dep=06
DRIRE	http://www.paca.drivre.gouv.fr/
Touriscope, Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur	http://www.touriscope.com/v2/home/
Ministère de la Culture	http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/ http://www.lemarchedenoscollines.com/produits.html
LesSoirées Estivales	http://193.48.79.10/cg06_v3/cms/estivales_cg06/index.php
Geoclip	http://www.geoclip.net/fr/p241_atlasfrance.php Sites internet des communes et EPCI du territoire
SITADEL	http://sitadel.application.equipement.gouv.fr/SitadelWeb/Sitadel
Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques des Alpes-Maritimes	http://www.peche-cote-azur.com/

ⁱ DDEA « Eléments de réflexion sur la stratégie de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes ».

ⁱⁱ Données issues du travail réalisé par le Groupe Scolaire du Soleil à Roquestéron sur le « Patrimoine de nos villages ».

ⁱⁱⁱ DDEA « Eléments de réflexion sur la stratégie de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes ».